

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

COMPTE RENDU INTEGRAL — 28° SEANCE

Séance du Jeudi 20 Novembre 1980.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN.

1. — Procès-verbal (p. 4974).

2. — **Dotation globale de fonctionnement.** — Suite de la discussion et adoption d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 4974).

Art. 9 (p. 4974).

Amendements n° 25 de M. Paul Jargot, 56 de M. Franck Sérusclat, 16 de la commission des finances et 30 rectifié de la commission des lois. — MM. Raymond Dumont, Louis Perrein, Joseph Raybaud, rapporteur de la commission des finances, Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis de la commission des lois, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, Jean-Marie Girault, Franck Sérusclat. — Irrecevabilité de l'amendement n° 25; retrait de l'amendement n° 16; rejet de l'amendement n° 56 et de l'amendement n° 16, repris par M. Louis Perrein; adoption de l'amendement n° 30 rectifié.

Amendement n° 7 de la commission des lois. — MM. le ministre, le rapporteur. — Adoption.

Amendements n° 8 de la commission des lois et 17 de la commission des finances. — MM. le rapporteur, le ministre. — Adoption.

Adoption de l'article modifié.

Article additionnel (p. 4977).

Amendement n° 26 de M. Paul Jargot. — MM. Raymond Dumont, le rapporteur, le rapporteur pour avis, le ministre, Louis Perrein, Jean Béranger. — Rejet.

Art. 10 (p. 4978).

Amendement n° 57 de M. Louis Perrein. — M. Louis Perrein. — Retrait.

M. Michel Giraud.

Adoption de l'article.

Article additionnel (p. 4978).

Amendement n° 58 de M. Louis Perrein. — MM. Louis Perrein, le rapporteur, Roger Romani. — Rejet au scrutin public.

Art. 11 (p. 4979).

Amendements n° 18 de la commission des finances, 9 et 10 rectifié de la commission des lois, 59 et 60 de M. Louis Perrein. — MM. le rapporteur, Louis Perrein, le rapporteur pour avis, le ministre, Paul Séramy, Franck Sérusclat. — Adoption de l'amendement n° 18.

Adoption de l'article modifié.

Articles additionnels (p. 4983).

Amendement n° 13 de la commission des lois. — MM. le rapporteur pour avis, le rapporteur, le ministre, Marcel Henry. — Adoption de l'article.

Amendement n° 34 de M. Louis Virapoullé et sous-amendement n° 70 de M. Roger Lise. — MM. Louis Virapoullé, Roger Lise, le rapporteur, le ministre, Marcel Gargar, Michel Giraud. — Adoption du sous-amendement n° 70, de l'amendement n° 34 modifié et de l'article.

Art. 12 (p. 4985).

Amendement n° 11 rectifié de la commission des lois. — MM. le rapporteur pour avis. — Adoption.

Adoption de l'article modifié.

Art. 13. — Adoption (p. 4985).

Articles additionnels (p. 4985).

Amendement n° 12 de la commission des lois et sous-amendement n° 61 de M. Louis Perrein; amendement n° 62 rectifié de M. Francisque Collomb. — MM. le rapporteur pour avis, Louis Perrein, Pierre Vallon, le rapporteur, le ministre, Jacques Descours Desacres, Paul Girod. — Retrait de l'amendement n° 62 rectifié. — Adoption du sous-amendement n° 61, de l'amendement n° 12 modifié et de l'article.

Vote sur l'ensemble (p. 4986).

MM. Pierre Vallon, Michel Giraud, Jean Ooghe, Jean-Pierre Fourcade, Jean Regnault, Franck Sérusclat, Jean Béranger, le ministre. Adoption, au scrutin public, de l'ensemble du projet de loi.

*Suspension et reprise de la séance.*

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

3. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 4989).

4. — Loi de finances pour 1981. — Discussion d'un projet de loi (p. 4989).

Discussion générale : MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances ; André Fosset, au nom de la commission des finances ; Maurice Papon, ministre du budget ; Edgar Faure.

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN

MM. Anicet Le Pors, Jean Cluzel, Henri Duffaut, Josy Moinet, Christian Poncelet.

*Suspension et reprise de la séance.*

MM. Jacques Larché, Louis Perrein, le ministre, Anicet Le Pors.  
Renvoi de la suite de la discussion.

5. — Transmission d'un projet de loi (p. 5020).

6. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 5020).

7. — Ordre du jour (p. 5020).

**PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,**  
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures vingt-cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

#### DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Suite de la discussion et adoption d'un projet de loi  
déclaré d'urgence.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, déclaré d'urgence, complétant la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements. [N°s 32, 89 et 92 (1980-1981).]

Je rappelle que, conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

Nous poursuivons la discussion des articles.

Nous en sommes arrivés à l'article 9.

#### Article 9.

M. le président. « Art. 9. — Après l'article 224-19 du code des communes est inséré un article L. 234-19-1, ainsi rédigé :

« Art. L. 234-19-1. — Les communes et groupements de communes reçoivent au titre de la dotation forfaitaire et de la dotation de péréquation une attribution au moins égale à 105 p. 100 des sommes dues au même titre au cours de l'exercice précédent.

« Les sommes correspondantes constituent une dotation particulière, prélevée sur la dotation globale de fonctionnement après déduction du montant des concours particuliers institués par l'article L. 234-12 du code des communes. Son montant est arrêté par le comité des finances locales. »

Sur cet article, je suis saisi de quatre amendements, qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° 25, présenté par M. Jargot et les membres du groupe communiste et apparenté, propose, dans le texte présenté pour le premier alinéa de l'article L. 234-19-1 du code des communes, de remplacer le pourcentage : « 105 p. 100 » par le pourcentage : « 120 p. 100. »

Le deuxième, n° 56, présenté par MM. Sérusclat, Perrein, Authié, Chazelle, Ciccolini, Courrière, Darras, Debarge, Delfau, Dreyfus-Schmidt, Geoffroy, Guillaume, Larue, Manet, Mlle Rapuzzi, MM. Rinchet, Tailhades, Tarcy, les membres du groupe socialiste et apparentés, a pour objet de rédiger comme suit le texte proposé pour l'article L. 234-19-1 du code des communes :

« Art. L. 234-19-1. — Les communes et groupements de communes reçoivent au titre de la dotation forfaitaire et de la dotation de péréquation une attribution au moins égale à 110 p. 100 des sommes perçues au même titre au cours de l'exercice précédent. »

« Les sommes correspondantes sont prélevées sur les ressources affectées aux concours particuliers institués par l'article L. 234-12 du code des communes. Son montant est arrêté par le comité des finances locales. »

Le troisième, n° 16, présenté par M. Raybaud, au nom de la commission des finances, vise, dans le premier alinéa du texte proposé pour l'article L. 234-19-1 du code des communes, à remplacer le pourcentage : « 105 p. 100 » par le pourcentage : « 106 p. 100. »

Le quatrième, n° 30 rectifié, présenté par M. de Tinguy, au nom de la commission des lois, tend à rédiger comme suit le premier alinéa du texte proposé par l'article L. 234-19-1 du code des communes :

« Les communes et groupements de communes reçoivent au titre de la dotation forfaitaire et de la dotation de péréquation une attribution au moins égale à 105 p. 100 des sommes effectivement perçues l'année précédente au titre de la dotation forfaitaire, de la dotation de péréquation et de la garantie de la progression minimale, majorées du taux de l'anticipation sur la régularisation notifiée au début d'exercice. »

La parole est à M. Dumont, pour défendre l'amendement n° 25.

M. Raymond Dumont. Cet amendement a pour objet de fixer un taux minimal de progression d'une année sur l'autre, de la dotation forfaitaire et de la dotation de péréquation.

Le projet de loi prévoit que les communes ou groupements de communes percevront une attribution au moins égale à 105 p. 100 de la somme attribuée lors de l'exercice précédent.

La commission des finances propose par son amendement n° 16, de porter ce taux à 106 p. 100. D'ailleurs, dans son rapport écrit, M. Raybaud indique qu'en 1980 cette progression a été de 108,15 p. 100.

Mais nous pensons que ce pourcentage est encore insuffisant. C'est pourquoi, par notre amendement n° 25, nous proposons 120 p. 100. C'est le minimum nécessaire à nos yeux pour que les communes ou groupements de communes puissent faire face, sans recourir à l'accroissement de la fiscalité locale qui est déjà extrêmement lourde, aux dépenses de fonctionnement qui croîtront encore au cours de l'année 1981.

M. le président. La parole est à M. Perrein, pour défendre l'amendement n° 56.

M. Louis Perrein. Monsieur le président, monsieur le ministre, cet amendement a pour but, comme l'amendement de la commission des finances, de déterminer une majoration minimale de la dotation globale de fonctionnement, cela en conformité avec le souhait exprimé par de très nombreux collègues maires et qui s'est concrétisé, d'ailleurs, par une délibération de l'association des maires dont j'ai eu l'honneur de parler hier.

Les maires sont très inquiets de l'érosion monétaire qui, comme je l'ai déjà dit à cette tribune, ampute singulièrement leurs possibilités d'action au cours de l'année. En effet, les communes ne peuvent absolument pas présenter de budget en déficit, d'une part, et, d'autre part, les rentrées fiscales prévues dans leur budget primitif sont affectées par l'inflation. Il serait donc bon de porter remède à ces difficultés en prévoyant que la dotation globale de fonctionnement suivra au minimum, certes péniblement avec 10 p. 100, l'érosion monétaire constatée au cours de l'année.

Notre amendement prévoit 110 p. 100 des sommes versées au titre de la dotation globale de fonctionnement au cours de l'année précédente. Je pense que c'est là un taux extrêmement modéré, qui, tout en s'insérant entre les 106 p. 100 proposés par la commission des finances et les 120 p. 100 prévus par nos collègues communistes, répond au désir des maires de voir la dotation globale de fonctionnement croître au moins en fonction de l'inflation monétaire.

Ces 10 p. 100 supplémentaires seraient pris sur les concours particuliers.

Cet amendement étant très cohérent, je souhaite que le Sénat l'adopte.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur, pour défendre son amendement n° 16.

**M. Joseph Raybaud, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Le mécanisme de la garantie de progression minimale, institué par le Parlement, a permis à beaucoup de communes, en 1979 et en 1980, de ne pas voir leur budget bouleversé par la mise en œuvre de la réforme.

Mais après la sortie du blocage en 1979 et en raison de la forte croissance de la masse totale de la dotation globale de fonctionnement, la garantie de 105 p. 100 a moins joué en 1980 qu'en 1979 : 151 millions de francs nécessaires en 1980 contre 377 millions l'année précédente.

Le Gouvernement propose de pérenniser tel quel le mécanisme de 1979.

Votre commission des finances pense qu'il est actuellement possible de relever un peu cette garantie pour les quelques collectivités qui en seraient encore justiciables. Elle vous propose donc de la faire passer de 105 à 106 p. 100 des sommes dues au cours de l'exercice précédent.

L'intérêt de cette formulation est que la garantie réelle est en fait supérieure, en raison de la prise en compte de la régularisation anticipée — de 3 p. 100 ces deux dernières années. Dans ces conditions, l'augmentation des ressources d'une année sur l'autre serait de 103 p. 100 × 106 p. 100, soit 109,18 p. 100.

Il faut bien voir néanmoins que ce système assure une marge suffisante pour la péréquation des ressources.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour défendre son amendement n° 30 rectifié.

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.** Monsieur le président, les amendements de la commission des lois — l'amendement n° 30 rectifié ainsi que les amendements n° 7 et 8 — reflètent à la fois la forme et le fond.

Pour ce qui est de la forme, il s'agit de concilier l'interprétation de l'article 1<sup>er</sup> — que vous avez acceptée en votant l'amendement de la commission des lois — avec la rédaction de l'article 9.

Lors de la discussion de l'article 1<sup>er</sup>, j'ai expliqué quel était le mécanisme très complexe constitué par le versement en deux étapes d'une fraction de la dotation globale de fonctionnement : d'abord une dotation et ensuite un versement complémentaire lui-même majoré d'un reliquat comptable.

Le résultat de cette opération est que — c'est le cas pour cette année — lorsqu'il y a 104,75 p. 100 au lieu de 100 p. 100, la majoration réelle pour le minimum garanti n'est pas de 4,75 p. 100 mais d'environ 10 p. 100, ce qui donne d'ailleurs, dans cette hypothèse, satisfaction à certains amendements qui ont été présentés et va même au-delà des chiffres que la commission des finances avait admis.

Ce système joue évidemment surtout en cas d'inflation monétaire, car ni la loi ni le Gouvernement ne sont maîtres du taux d'inflation et, dans ces conditions, les prévisions initiales sont généralement dépassées par l'augmentation sensible des prix.

De la sorte, ce système est satisfaisant, et adapté pour faire face à une dépréciation monétaire.

Cela se traduit par le texte suivant : « Les communes et groupements de communes reçoivent au titre de la dotation forfaitaire et de la dotation de péréquation une attribution au moins égale à 105 p. 100 des sommes effectivement perçues l'année précédente au titre de la dotation forfaitaire... » — jusque-là on peut croire que c'est 105 p. 100 — mais le texte ajoute : « ... de la dotation de péréquation et de la garantie de la progression minimale, majorées du taux de l'anticipation sur la régularisation notifiée au début d'exercice. »

Cela signifie qu'il y a deux étapes dans la majoration de 105 p. 100, l'une prévisionnelle en fonction du dépassement de l'exercice précédent, l'autre l'année qui suit au moment où les comptes sont faits.

Autrement dit, pour l'exercice 1981, toutes les communes, y compris celles qui sont à 105 p. 100, seront assurées de pouvoir inscrire 108,15 p. 100 ; en 1982, au moment de la régularisation,

il est à prévoir, si l'évolution est identique à celle de 1980 — il faut à la fois l'espérer et le redouter un peu — que la majoration accordée atteindra au moins 110 p. 100, peut-être davantage puisqu'aussi bien la dépréciation monétaire en 1980 aura été supérieure à celle de 1979.

Voilà pourquoi cet amendement est non seulement de forme, puisqu'il tend à régulariser une pratique d'une légalité discutable, mais également de fond avec de très lourdes conséquences.

Monsieur le président, si vous m'y autorisez, sans discontinuer, je soutiendrai dès maintenant les amendements n° 7 et 8 qui se rattachent à celui que je viens de défendre.

**M. le président.** Je vous en prie.

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis.** Mon raisonnement peut évidemment faire l'objet d'une objection. On pourrait me demander ce qui arriverait si, par hasard, il y avait stabilisation. Fasse le ciel que cette hypothèse soit proche ! Alors, le problème serait différent. Au cas où les prix n'augmenteraient pas de 10 p. 100, même compte tenu de l'augmentation du rendement de la taxe sur la valeur ajoutée, on n'aurait plus 10 p. 100 ni, de ce fait, la possibilité de faire les 105 p. 100.

Il fallait un texte pour couvrir cette hypothèse, même si peu vraisemblable qu'elle soit, hélas ! au cours des cinq années au cours desquelles cette loi va s'appliquer. Néanmoins, il faut toujours être optimiste et la commission des lois l'a été en vous proposant cet amendement.

Pour faire face à une telle situation, nous ne fixerions pas dans notre texte même le taux de progression garanti, nous réexaminerions la question le cas échéant.

Enfin, l'amendement n° 8 est également rédactionnel ; il tend à préciser comment sont attribuées les sommes qui servent à donner cette garantie de 105 p. 100. Il s'agit d'une simple mise en ordre du texte.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 25, 56, 16 et 30 rectifié ?

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Je traiterai d'abord de l'amendement auquel le Gouvernement donne son accord, c'est-à-dire celui de la commission des lois.

Je tiens à préciser, comme l'a fort bien dit M. de Tinguy, que la garantie de 105 p. 100, du fait des régularisations qui interviennent par la suite, aboutit à des chiffres sensiblement supérieurs : 105 p. 100 donnent avec les 3 p. 100, 8,15 p. 100 de garantie, c'est-à-dire plus que les 106 p. 100 retenus par la commission des finances qui donnent, eux, 9,18 p. 100 de garantie.

Il ne faut pas risquer de ponctionner la dotation forfaitaire et la dotation de péréquation d'une manière par trop systématique et de mettre en péril, de ce fait, les mécanismes normaux de la loi sur la dotation globale de fonctionnement.

L'expérience qui s'est déroulée depuis deux ans nous a montré que la garantie de 105 p. 100 aboutit, dans l'ensemble, à des résultats satisfaisants.

Il ne faut pas paralyser les mécanismes de la loi. L'accord que je donne, au nom du Gouvernement, à l'amendement de M. de Tinguy, qui en a très bien exposé les raisons, me conduit à demander à la Haute Assemblée de l'adopter, de préférence à l'amendement de la commission des finances qui porte cette garantie à 106 p. 100, garantie, je le répète, théorique car, comme l'a dit M. de Tinguy, compte tenu des régularisations qui interviennent, on aboutit ainsi à 108 ou à 109 p. 100.

Ce que j'ai dit pour l'amendement de la commission des finances vaut encore plus pour l'amendement de M. Perrein dont je redoute qu'il ne paralyse les mécanismes de la loi. En effet, 110 p. 100 de garantie, compte tenu des régularisations, cela fait 13,3 p. 100 de garantie et non pas 10 p. 100.

Au demeurant, qui sait quelle sera l'évolution du coût de la vie au cours de la période de cinq ans que vous avez préférée hier soir à celle de neuf ans ? Nous l'ignorons totalement. Force est bien d'admettre que nous entrons dans une zone de plein brouillard dans le domaine économique et que tous les retournements sont possibles en présence des difficultés auxquelles devront faire face notre économie et l'ensemble des économies du monde occidental.

Il serait fâcheux de préjuger l'évolution de l'économie dans trois ou quatre ans. C'est la raison pour laquelle la meilleure formule est celle qui a été proposée par M. de Tinguy plutôt que celle de la commission des finances et *a fortiori* que celle proposée par M. Perrein.

Quant à l'amendement du groupe communiste, je dirai simplement qu'en proposant 120 p. 100 il tombe sous le coup de l'article 40 de la Constitution puisque cette année nous avons retenu une progression déjà fort sensible : 18,58 p. 100. Ces 120 p. 100, auxquels s'ajouteraient les mécanismes de régularisation mentionnés ci-dessus, représenteraient un chiffre tout à fait démentiel qui rendrait inopérants les mécanismes de la loi, ne nous y trompons pas. Au demeurant, il est justiciable, je le répète, de l'article 40.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur de la commission des finances, l'article 40 de la Constitution est-il applicable à l'amendement n° 25 ?

**M. Joseph Raybaud, rapporteur.** Il est applicable, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° 25 est donc irrecevable. La commission des finances maintient-elle son amendement n° 16 ?

**M. Joseph Raybaud, rapporteur.** Elle le retire.

**M. le président.** L'amendement n° 16 est retiré.

**M. Louis Perrein.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Perrein.

**M. Louis Perrein.** J'annonce, d'ores et déjà, que si mon amendement n'est pas adopté, je reprendrai à mon compte l'amendement n° 16 que la commission des finances vient de retirer.

Je voudrais auparavant formuler un certain nombre de réflexions à la suite des interventions de M. de Tinguy et de M. le ministre.

M. le ministre a déclaré, je l'ai noté que nous entrons dans une zone dangereuse puisque le Gouvernement allait naviguer en plein brouillard. (*M. le ministre fait un geste de dénégation.*)

Je lui donne acte de cette appréciation que je fais mienne.

Il me semble que M. de Tinguy est bien imprudent quand il dit qu'il ne faut pas compter sur l'inflation pour abonder, en cours d'année, la dotation globale de fonctionnement par les dotations complémentaires versées au titre de la régularisation.

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis.** Vous m'avez mal compris.

**M. Louis Perrein.** C'est pourtant ce que vous avez dit, monsieur le rapporteur pour avis.

Je souhaiterais que cette régularisation, que cet abondement, que ces dotations complémentaires fussent dus à l'augmentation sensible de l'expansion économique et non pas à l'inflation monétaire. Nous sommes là effectivement, monsieur le ministre, je vous l'accorde, en plein brouillard. Nous ne parlons pas le même langage et je le regrette fort.

Que désirent les maires, les collectivités locales et la population en général ? Ils souhaitent que l'inflation soit enfin jugulée. Or, M. le Premier ministre lui-même reconnaît maintenant que 10 p. 100 d'inflation ne sont pas dus à ce dont on nous a rebattu les oreilles pendant de nombreux mois, à savoir le choc pétrolier.

On reconnaît enfin que l'économie française est essoufflée, qu'elle n'arrive pas à faire face aux difficultés économiques de notre monde moderne.

Cependant, M. le rapporteur pour avis dit — je reprends ses propres paroles — que nous pouvons espérer entrer dans des eaux plus calmes mais que l'abondement se fera car l'inflation permettra à la T. V. A. d'abonder cette dotation globale de fonctionnement avec un certain nombre de mois de retard.

Ce que nous souhaitons, nous, socialistes, c'est que l'inflation soit jugulée, que l'économie soit en pleine prospérité pour que les communes disposent de ressources plus importantes. C'est clair.

Puisque nous avons mis en place un système, nous demandons que la dotation globale de fonctionnement soit la plus forte possible et que sa progression soit importante.

Je voudrais présenter un certain nombre d'autres considérations à propos de mon amendement, auquel le Gouvernement s'est montré défavorable.

Monsieur le ministre, il semble qu'il y ait une certaine confusion dans vos propos ; ceux-ci ne paraissent pas cohérents.

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Merci !

**M. Louis Perrein.** En demandant que la progression soit de 10 p. 100 au minimum, nous n'obérons pas du tout la dotation globale de fonctionnement. Nous avons fait des calculs : les concours particuliers peuvent supporter l'application de ce critère.

Nous parions sur l'avenir, nous, monsieur le ministre ; nous sommes plus optimistes que vous. Nous pensons que cette clause de plancher de 10 p. 100 ne devrait, en définitive, pas jouer ; en effet, il y aura, en cours d'année, des régularisations — 3 p. 100 pour 1980 — qui viendront abonder les ressources des communes et permettre aux dites ressources de suivre l'inflation. Nous disons donc que ce plancher de 10 p. 100, il ne sera pas nécessaire de l'appliquer. Nous parions, je le répète, sur l'avenir et nous espérons bien que nous arriverons à juguler l'inflation. La D. G. F., par le truchement de la T. V. A., augmentera beaucoup plus vite et permettra aux communes de faire face à leurs obligations.

**M. Jean-Marie Girault.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Girault.

**M. Jean-Marie Girault.** Je voudrais rappeler à nos collègues dans quel état d'esprit nous avons voté la législation qui limitait la progression de la dotation globale de fonctionnement de certaines villes. Je crois que cela est utile avant qu'intervienne notre vote.

Nous avons voulu éviter que les communes qui ont un potentiel fiscal très important ne puissent profiter de la même façon que les autres de la progression de la dotation globale de fonctionnement. Cela répondait à une certaine philosophie politique, il faut s'y tenir.

Dès l'instant que l'on veut introduire une majoration du taux minimal de progression, on bat en brèche le système que nous avons mis au point.

C'est pour cette raison essentielle que je demande à la Haute Assemblée de rejeter l'amendement qui est défendu par M. Perrein.

En revanche, compte tenu des explications qui ont été données par les rapporteurs — spécialement par M. de Tinguy — je demande au Sénat de se rallier aux adaptations qui sont proposées par la commission des lois.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 56, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. Louis Perrein.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Perrein.

**M. Louis Perrein.** Notre amendement étant rejeté, je reprends l'amendement n° 16 de la commission des finances.

**M. le président.** Il s'agit donc de l'amendement n° 16 rectifié. Vous avez la parole, monsieur Perrein.

**M. Louis Perrein.** Qui peut le plus peut le moins et, en l'occurrence, qui peut le moins pourra le plus ! (*Rires.*)

A défaut d'obtenir un plancher de 110 p. 100, nous pouvons toujours essayer de le faire porter à 106 p. 100. Il faut, en effet, être cohérents avec nous-mêmes, et je m'étonne que notre rapporteur ait retiré cet amendement au nom de la commission des finances ; il avait reçu mandat de le soutenir et non de le retirer.

Je le reprends donc à mon compte ; membre de la commission des finances je pense ainsi défendre l'opinion de cette commission.

**M. le président.** Non, monsieur Perrein, vous parlez en votre nom personnel. Seul M. Raybaud, en tant que rapporteur, a qualité pour parler au nom de la commission des finances.

**M. Louis Perrein.** Je suis tout à fait d'accord, monsieur le président, mais les membres de la commission des finances sont nombreux, me semble-t-il, à penser qu'il faut porter ce plancher au moins à 106 p. 100.

Le Sénat serait donc bien inspiré d'adopter au moins ces 106 p. 100. Je ne vois pas en quoi, monsieur Girault, cela compromettrait l'économie générale de la loi.

**M. Franck Sérusclat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Sérusclat.

**M. Franck Sérusclat.** Tout à l'heure, mon ami M. Perrein a développé les raisons pour lesquelles les socialistes pensaient qu'il fallait prévoir une garantie minimale de 110 p. 100. L'asso-

ciation des maires de France dans son ensemble a demandé que le plancher soit porté à 114 p. 100. Nous sommes loin de ce souhait, et le congrès des maires aura à juger, au début du mois de décembre, des propositions des uns et des autres.

La situation actuelle est fort préjudiciable à la gestion des communes; leurs recettes, même si toutes les municipalités ne sont pas touchées, sont rendues fragiles quand la progression de la garantie minimale est de 106 p. 100. Et c'est pire encore quand elle est de 105 p. 100!

Faute de mieux, il est évident que nous nous rallions à cette proposition présentée initialement par la commission des finances et espérons que le Sénat votera au moins les 106 p. 100.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 16 rectifié, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 30 rectifié, accepté par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Par amendement n° 7, M. de Tinguy, au nom de la commission des lois, propose d'insérer, après le premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 234-19-1 du code des communes, un alinéa nouveau ainsi rédigé :

« Si dans une loi de finances le taux de progression du produit estimé de la taxe sur la valeur ajoutée est inférieur à 10 p. 100, la même loi fixe de façon adaptée le taux garanti de progression minimale. »

M. le rapporteur pour avis nous a déjà présenté cet amendement.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, je comprends et admet l'idée qui a présidé au dépôt de l'amendement de M. de Tinguy. Je ne suis pas certain cependant qu'il faille insérer une telle disposition dans un texte législatif. Cela dit, je m'en remets à la sagesse de la Haute Assemblée.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Joseph Raybaud, rapporteur.** La commission donne un avis favorable.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 7, accepté par la commission et pour lequel le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Je suis maintenant saisi de deux amendements identiques.

Le premier, n° 8, est présenté par M. de Tinguy, au nom de la commission des lois.

Le second, n° 17, est présenté par M. Raybaud, au nom de la commission des finances.

Tous deux tendent à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte proposé pour l'article L. 234-19-1 du code des communes : « Les sommes correspondantes sont prélevées sur la dotation globale de fonctionnement après déduction du montant des concours particuliers institués par l'article L. 234-12 du code des communes. Leur montant est arrêté par le comité des finances locales. »

M. le rapporteur pour avis a déjà défendu l'amendement n° 8.

La parole est à M. le rapporteur pour défendre l'amendement n° 17.

**M. Joseph Raybaud, rapporteur.** Il s'agit d'un simple amendement rédactionnel ayant pour objet de supprimer les mots « dotation particulière ».

Pour conserver une lecture facile à la loi, il ne semble pas opportun, en effet, de multiplier, sans raison véritable, les appellations : « dotation spéciale », « dotation particulière », « concours particuliers », etc.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les amendements identiques n° 8 et 17.

(Les amendements sont adoptés.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 9, modifié.

(L'article 9 est adopté.)

#### Article additionnel.

**M. le président.** Par amendement n° 26, M. Jargot et les membres du groupe communiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 9, un article additionnel ainsi rédigé :

« Les dixième, onzième et douzième alinéas de l'article L. 234-20 du code des communes sont remplacés par les dispositions suivantes :

« En cas d'empêchement, les membres élus titulaires du comité des finances locales sont remplacés par des membres suppléants qui doivent être élus dans les mêmes conditions qu'eux. »

La parole est à M. Dumont, pour défendre cet amendement.

**M. Raymond Dumont.** Mes chers collègues, permettez-moi de rappeler brièvement les dispositions des trois alinéas dont nous proposons la modification.

L'alinéa 10 dispose : « En cas d'empêchement, les membres du comité des finances locales, à l'exception des parlementaires et des fonctionnaires représentant l'Etat, peuvent se faire remplacer à une ou plusieurs séances du comité. »

L'alinéa 11 prévoit : « Pour ce qui concerne les maires, par un de leurs adjoints réglementaires. »

Quant à l'alinéa 12, il est ainsi rédigé : « Pour ce qui concerne les présidents de conseils généraux et les présidents de groupements de communes, par l'un de leurs vice-présidents. »

Notre amendement poursuit deux objectifs.

Il vise, d'une part, à permettre aux parlementaires, c'est-à-dire aux deux députés et aux deux sénateurs, qui siègent au comité des finances locales, d'être, en cas d'empêchement, remplacés par des suppléants élus.

Il tend, d'autre part, à faire en sorte que les représentants suppléants des conseils généraux et des groupements de communes ne soient pas désignés, mais élus, dans les mêmes conditions que les titulaires.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission saisie au fond ?

**M. Joseph Raybaud, rapporteur.** L'avis de la commission des finances est défavorable. Elle estime qu'il n'est pas opportun de modifier la désignation des membres du comité des finances locales.

En effet, les maires sont remplacés par leurs adjoints. Les présidents de conseils généraux et les présidents de groupements de communes sont remplacés par les vice-présidents. C'est bien ainsi.

**M. le président.** Pour la clarté des débats, je demande l'avis de la commission saisie pour avis.

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis.** La commission des lois n'a pas été saisie de cet amendement, mais je peux vous donner l'avis de son rapporteur. Il est absolument conforme à celui de M. le rapporteur de la commission des finances.

En effet, nous avons déjà un système de remplacement, qui est très rationnel. Un président de conseil général, qui peut mieux le suppléer que son vice-président ? Un maire, qui peut mieux le remplacer que son adjoint, qu'il a lui-même désigné ? Les deux hommes appartiennent à la même liste, les électeurs sont donc bien représentés par ceux qu'ils ont élus. Avec un autre système, on serait beaucoup moins certain du résultat, sans parler de l'inconvénient qu'il y aurait à procéder à une élection supplémentaire, qui n'apparaît pas nécessaire. Pourquoi multiplier les élections à l'infini ?

L'opinion du rapporteur pour avis rejoint donc l'opinion du rapporteur de la commission des finances ; je ne prétends pas pour autant que ce soit l'avis de la commission des lois, qui, étant saisie pour avis, n'a pas, je le répète, examiné cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** M. de Tinguy vient de nous expliquer, avec une clarté lumineuse, les raisons pour lesquelles il n'est pas possible d'être d'accord avec l'amendement.

J'ajouterai un élément de fait : le comité des finances locales siège avec un coefficient de présence que nous souhaiterions tous voir atteint dans toutes les assemblées auxquelles nous participons.

**M. Louis Perrein.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Perrein.

**M. Louis Perrein.** Je me réjouis fort, avec M. le ministre, que le comité des finances locales siège avec un coefficient de présence remarquable. Bravo ! Cela prouve surabondamment que les élus locaux sont très concernés par le fonctionnement de ce comité des finances locales.

J'avoue, après les explications de M. de Tinguy, que je suis un petit peu plus rassuré à propos du remplacement des absents éventuels ; je me demande, en définitive, si l'amendement de nos collègues communistes a un réel intérêt immédiat.

Mais est-on certain qu'au fur et à mesure que les mois vont passer les titulaires ne risquent pas de se désintéresser de ce comité des finances locales ? (*Protestations sur diverses travées.*)

J'ai été très prudent, j'ai dit : « ne risquent pas », la langue française a heureusement des nuances qui permettent toutes les appréciations.

A ce moment-là, le problème des suppléants ne va-t-il pas vraiment se poser ?

**M. Raymond Dumont.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Dumont.

**M. Raymond Dumont.** Monsieur le président, j'ai écouté avec attention les arguments des rapporteurs et du Gouvernement. Aucun ne m'a répondu sur le problème du remplacement des parlementaires, députés et sénateurs. Or, ceux-ci peuvent très bien être empêchés pour de multiples raisons que nous connaissons tous. N'ayant pas reçu de réponse à cette question, je maintiens mon amendement.

**M. Jean Béranger.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Béranger.

**M. Jean Béranger.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je soutiens l'amendement présenté par nos collègues communistes. Membre assidu, bien sûr, du comité des finances locales, j'ai toujours été choqué par le fait que lorsque les maires votent pour une liste, ils votent pour des candidats titulaires et également pour des suppléants. Que se passe-t-il en réalité ?

Le travail du comité des finances locales doit faire l'objet d'une préparation. Un titulaire peut parfaitement préparer son suppléant pour le remplacer en cas d'absence. Mais que se passera-t-il s'il s'agit de problèmes très techniques ? Si le maire ne siège pas, c'est l'un de ses adjoints, le plus souvent peu informé de ce problème, qui le suppléera. Même si le maire a préparé son adjoint, pour quelle raison a-t-on présenté à l'élection, sur la même liste, des titulaires et des suppléants ? On me dira que le suppléant ne siège qu'en cas de décès du titulaire. Il n'est pas souhaitable de présenter des listes de titulaires et de suppléants sans dire d'une façon claire que le suppléant, en fait, ne siègera qu'en cas de décès. C'est la raison pour laquelle je soutiens l'amendement de nos collègues communistes.

De plus, aucune mesure ne prévoit le cas des parlementaires qui siègent au comité des finances locales. S'ils sont empêchés d'y siéger pour une raison ou une autre, le Parlement n'est pas représenté. Or, compte tenu de l'importance des débats et du rôle du comité des finances locales, j'estime tout à fait souhaitable que chaque assemblée puisse désigner les suppléants des deux membres qu'elle a désignés comme titulaires. C'est pourquoi je voterai cet amendement.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 26, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

#### Article 10.

**M. le président.** « Art. 10. — L'article L. 263-13 du code des communes est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. L. 263-13. — Pour 1981, la dotation forfaitaire des communes et groupements de communes de la région Ile-de-France est égale au total de la part de l'attribution directement reçue en 1980 à ce titre et du versement du fonds d'égalisation des charges des communes, majoré du taux de progression de la dotation forfaitaire de l'ensemble de ses bénéficiaires.

« Pour 1982 et les années suivantes, la dotation forfaitaire de ces communes et groupements de communes est calculée dans les conditions définies à l'article L. 234-3 du code des communes. »

Par amendement n° 57, MM. Perrein, Sérusclat, Authié, Chazelle, Ciccolini, Courrière, Darras, Debarge, Delfau, Duffaut, Dreyfus-Schmidt, Geoffroy, Guillaume, Larue, Manet, Mlle Rapuzzi, MM. Rinchet, Tailhades, Tarcy, les membres du groupe socialiste et apparentés, proposent de compléter le premier alinéa du

texte présenté pour l'article L. 263-13 du code des communes, par la phrase suivante : « Cette majoration ne pourra être inférieure à 10 p. 100 ».

La parole est à M. Perrein.

**M. Louis Perrein.** Monsieur le président, mes chers collègues, il s'agit d'un amendement de coordination avec l'amendement que j'avais déposé en ce qui concerne le plancher de la majoration et qui a été repoussé.

Dans un souci de cohérence avec les votes émis par la Haute Assemblée, auxquels je n'ai d'ailleurs pas souscrits, je retire cet amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 57 est retiré.

Je vais mettre aux voix l'article 10.

**M. Michel Giraud.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Giraud.

**M. Michel Giraud.** L'article 10 comporte une disposition bienvenue, celle du retour au droit commun de la région Ile-de-France sur des bases qui, finalement, sont acceptables par tous. Certes, chacun doit faire un effort pour adopter le contenu de cet article, mais il vaut mieux accomplir un effort aujourd'hui que d'avoir à le répéter tous les ans dans le cadre du débat très difficile relatif à la répartition du fonds d'égalisation des charges.

C'est la raison pour laquelle je voterai cet article 10.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 10.

(*L'article 10 est adopté.*)

#### Article additionnel.

**M. le président.** Par amendement n° 58, MM. Louis Perrein, Sérusclat, Authié, Chazelle, Ciccolini, Courrière, Darras, Debarge, Delfau, Duffaut, Dreyfus-Schmidt, Geoffroy, Guillaume, Larue, Manet, Mlle Rapuzzi, MM. Rinchet, Tailhades, Tarcy et les membres du groupe socialiste et apparentés proposent, avant l'article 11, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Entre les quatrième et cinquième alinéas de l'article 17 de la loi du 3 janvier 1979 est inséré l'alinéa suivant : « Le potentiel fiscal visé à l'alinéa précédent est minoré de 40 p. 100 s'il s'agit, en population permanente, d'un département de moins de 200 000 habitants, de 30 p. 100 s'il s'agit d'un département de 200 000 à 350 000 habitants, de 20 p. 100 s'il s'agit d'un département de plus de 350 000 habitants et de moins de 500 000 habitants et de 10 p. 100 s'il s'agit d'un département comptant entre 500 000 et 650 000 habitants. Il en est de même chaque fois que le potentiel fiscal est retenu pour la détermination de droits pour un département. »

La parole est à M. Perrein.

**M. Louis Perrein.** Je suis conséquent avec moi-même à propos du potentiel fiscal sur lequel j'émetts d'expresses réserves.

Le potentiel fiscal comme critère unique d'appréciation de la « richesse » d'une collectivité présente deux défauts majeurs.

Tout d'abord, s'il n'est pas équilibré par la prise en considération d'un indicateur de charges, sa signification est fort relative.

Ensuite, plus la population de la collectivité est faible, plus le potentiel fiscal est artificiellement élevé, alors que certaines charges fixes sont plus lourdes à supporter. A la limite, ce sont les collectivités les plus frappées par l'exode démographique qui apparaissent privilégiées !

Sans prétendre corriger les graves injustices engendrées par ce critère, il est néanmoins indispensable d'en atténuer quelque peu l'amplitude, sans recourir pour autant à un mécanisme trop complexe qui engendrerait lui-même d'autres insuffisances.

Considérant que, pour les communes, le concours particulier aux communes de moins de 2 000 habitants, d'une part, et la prise en compte de la notion de « groupe démographique » pour la dotation de péréquation, d'autre part, assurent une certaine correction, nous limitons notre proposition au département pour lequel s'appliquent des données brutes dont le caractère injuste est évident.

Telle est l'ambition, monsieur le président, mes chers collègues, de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joseph Raybaud, rapporteur.** La commission des finances a donné un avis défavorable, car elle a estimé que le potentiel fiscal est un mécanisme trop délicat pour le modifier d'une

manière si importante sans faire une étude au préalable. Il faut tenir compte des transferts de ressources qui se produisent inévitablement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** L'avis du Gouvernement rejoint celui de la commission des finances. J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer, hier, à de nombreuses reprises, que le potentiel fiscal était une notion neutre. Je voudrais simplement, monsieur le président, ajouter quelques éléments chiffrés.

La péréquation est déjà effective puisqu'en 1980 le potentiel fiscal moyen des départements était de 280 francs, celui des départements de 750 000 à 1 million d'habitants de 265 francs et celui des départements de moins de 250 000 habitants de 205 francs. Il m'apparaît dès lors qu'une péréquation est déjà réalisée à travers le potentiel fiscal entre les départements.

**M. Louis Perrein.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Perrein.

**M. Louis Perrein.** Monsieur le ministre, je vous prie de m'excuser, mais je ne suis absolument pas convaincu par vos arguments. Vous venez de nous démontrer en définitive que les départements à faible population et à faible potentiel fiscal reçoivent beaucoup moins. Vous avez cité le chiffre de 205 francs par habitant. Il faudrait le corriger, car ces départements ont tout de même des besoins importants et leurs dépenses ne sont pas proportionnelles au nombre d'habitants.

Même si vous n'êtes pas favorable à cet amendement qui, après tout, a été rédigé sans pouvoir tenir compte des éléments dont vous avez eu connaissance, puisque le résultat des simulations auxquelles vous avez fait procéder ne nous a pas été communiqué, nous demandons très expressément au Gouvernement de prendre en considération nos observations.

Si l'amendement que je présenterai tout à l'heure au Sénat est adopté, par lequel nous demandons au Gouvernement de nous donner à la fin de l'année prochaine un compte rendu de l'application de la loi, nous prions M. le ministre de tenir compte des explications que je viens de donner en ce qui concerne les départements, car nous ne sommes pas absolument convaincus par ses arguments.

**M. Roger Romani.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Romani.

**M. Roger Romani.** Vous savez qu'un certain nombre de membres de notre groupe ont formulé des observations à propos du potentiel fiscal, critère que nous estimons effectivement pouvoir être contesté. Cependant, je dois dire que l'amendement de notre collègue M. Perrein présente des dangers incontestables, dangers qu'a déjà soulignés M. le rapporteur de la commission des finances. Pour m'opposer à ce danger dont notre collègue n'a peut-être pas mesuré l'ampleur, je demande un scrutin public.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 58, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du rassemblement pour la République.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 46 :

Nombre des votants .....	290
Nombre des suffrages exprimés .....	252
Majorité absolue des suffrages exprimés..	127
Pour l'adoption .....	61
Contre .....	191

Le Sénat n'a pas adopté.

#### Article 11.

**M. le président.** « Art. 11. — Entre les sixième et septième alinéas de l'article 17 de la loi du 3 janvier 1979 est inséré l'alinéa suivant :

« Les départements reçoivent la dotation de progression minimale prévue à l'article L. 234-19-1 du code des communes. »

Sur cet article, je suis saisi de cinq amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° 18, présenté par M. Raybaud, au nom de la commission des finances, vise à rédiger comme suit le texte proposé pour le nouvel alinéa de l'article 17 de la loi du 3 janvier 1979 :

« Les départements bénéficient d'une garantie de progression minimale dans les conditions prévues à l'article L. 234-19-1 du code des communes. »

Le deuxième, n° 9, présenté par M. de Tinguy, au nom de la commission des lois, tend, dans le texte proposé pour le nouvel alinéa de l'article 17 de la loi du 3 janvier 1979, à remplacer les mots : « la dotation de progression minimale » par les mots : « la garantie de progression minimale ».

Le troisième, n° 59, présenté par MM. Louis Perrein, Sérusclat, Authié, Chazelle, Ciccolini, Courrière, Darras, Debarge, Delfau, Duffaut, Dreyfus-Schmidt, Geoffroy, Guillaume, Larue, Manet, Mlle Rapuzzi, MM. Rinchet, Tailhades, Tarcy, les membres du groupe socialiste et apparentés, a pour but de compléter le texte proposé pour le nouvel alinéa de l'article 17 de la loi du 3 janvier 1979 :

« Les départements reçoivent la dotation de progression minimale de 10 p. 100 prévue à l'article L. 234-19-1 du code des communes. Les sommes correspondantes sont prélevées sur les ressources affectées aux concours particuliers institués par l'article L. 234-12 du code de communes. »

Le quatrième, n° 60, présenté par MM. Louis Perrein, Sérusclat, Authié, Chazelle, Ciccolini, Courrière, Darras, Debarge, Delfau, Duffaut, Dreyfus-Schmidt, Geoffroy, Guillaume, Larue, Manet, Mlle Rapuzzi, MM. Rinchet, Tailhades, Tarcy, les membres du groupe socialiste et apparentés, a pour but de compléter le texte proposé pour le nouvel alinéa de l'article 17 de la loi du 3 janvier 1979 par les dispositions suivantes :

« Lorsqu'ils accueillent une population saisonnière importante, les départements, dont la liste est arrêtée après avis du comité des finances locales, reçoivent la dotation supplémentaire prévue à l'article L. 234-14 du code des communes, dotation dont la moitié au moins sera affectée à des aménagements touristiques en espace rural ou que les usagers fréquentent principalement la journée. »

Quant au cinquième, n° 10 rectifié, présenté par M. de Tinguy, au nom de la commission des lois, il tend, après l'article 11, à insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« Il est inséré, après l'article L. 234-14 du code des communes, un article L. 234-14-1 ainsi conçu :

« Art. L. 234-14-1. — Une part de la dotation supplémentaire accordée aux communes touristiques et thermales par l'article L. 234-14 leur est attribuée par l'intermédiaire des départements. »

« Cette part est réservée aux départements dont la population saisonnière augmente d'au moins 50 p. 100 pendant quarante-cinq jours consécutifs annuellement du fait d'une fréquentation touristique. »

« Cette part est attribuée en fonction de l'importance de l'accroissement saisonnier de la population départementale et dans la mesure où cet accroissement dépasse 50 p. 100 de la population permanente. »

« Le montant global de cette attribution aux départements est fixé à 15 p. 100 des ressources affectées par le comité des finances locales à la dotation aux communes touristiques ou thermales avant application du dernier alinéa de l'article L. 234-14. »

« Les départements qui effectuent eux-mêmes des dépenses intéressantes des ensembles de communes touristiques peuvent utiliser à cette fin les sommes qui leur sont versées en exécution du présent article. »

La parole est à M. le rapporteur, pour défendre l'amendement n° 18.

**M. Joseph Raybaud, rapporteur.** Il s'agit, pour la garantie de progression minimale des départements, du pendant de la modification rédactionnelle proposée à l'article 9. Pour le fond, le mécanisme serait inchangé : les départements percevraient cette garantie dans les mêmes conditions que les communes.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour défendre l'amendement n° 9.

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis.** Il s'agit d'un amendement de forme et de coordination qui se justifie par son texte même.

**M. le président.** La parole est à M. Perrein, pour défendre les amendements n° 59 et 60.

**M. Louis Perrein.** Nous retirons l'amendement n° 59.

**M. le président.** L'amendement n° 59 est retiré.

**M. Louis Perrein.** Quant à l'amendement n° 60, il vise à tenir compte, dans l'attribution de la dotation globale de fonctionnement, de l'invasion saisonnière qui se produit dans certains départements. Quand je dis « l'invasion », ce n'est pas péjoratif. Cela signifie que certains départements à caractère touristique subissent, chaque année, une importante migration qui met en péril leurs finances lorsque les équipements *ad hoc* n'ont pas pu être mis en place.

Il est indéniable que les départements dont l'activité touristique est très importante rencontrent les mêmes nécessités de « surdimensionner » leurs équipements, notamment routiers, et il serait légitime qu'ils puissent prétendre, comme les communes placées dans la même situation, à des compensations.

De plus, il faut être conscient que le concours particulier aux communes touristiques peut atteindre des sommes très élevées, de plusieurs millions de francs annuels parfois.

Il en résulte des disparités pas toujours bien ressenties dans les communes qui ne peuvent exploiter un site touristique et qui considèrent celles qui le peuvent comme favorisées.

En émergeant à une telle dotation supplémentaire, les départements pourraient aider des zones moins privilégiées de leur territoire, par exemple, à développer le tourisme « vert » ou « diffus ». Ainsi leur aménagement n'en serait que plus harmonieux.

Autrement dit, notre amendement a pour but, par une dotation spéciale au département, d'aider les communes qui ne sont pas actuellement touristiques à s'équiper de façon à faire face à l'afflux des touristes diffus. Mes chers collègues, j'attire votre attention sur le fait que, cette année en particulier, certains départements du Midi ont été submergés par un afflux touristique auquel ils n'étaient pas préparés; certaines communes ont eu d'énormes difficultés à faire face à cet afflux touristique. Il serait bon d'aider les départements pour que ceux-ci aident eux-mêmes les communes qui ne sont pas considérées comme des communes touristiques à parfaire leur équipement.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour défendre l'amendement n° 10 rectifié.

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, sans m'opposer aux considérations qui viennent d'être présentées par M. Perrein, je puis dire que la commission des lois a des vues plus larges. En réalité, elle poursuit un débat qui n'a pas été clos en 1978.

Il s'agissait alors de déterminer les critères de répartition de la dotation de péréquation. On s'en est remis au potentiel fiscal, qui est un quotient d'une ressource calculée plus ou moins fictivement par un nombre d'habitants. On a beaucoup parlé des ressources au cours de ce débat, mais on a très peu parlé du nombre d'habitants pourtant aussi essentiel.

Le problème avait été fort bien vu en 1978, où l'on a parlé de la population non permanente. Le débat a été fort long et tout le monde s'est mis d'accord pour admettre que ne tenir aucun compte des populations saisonnières, c'était, en réalité, faire apparaître comme beaucoup plus riches qu'elles ne le sont les communes d'accueil, puisque leurs ressources, au lieu d'être divisées seulement au profit de la population permanente, sont à répartir entre la population permanente et la population saisonnière, cette dernière étant, dans certaines régions, très supérieure à la première. Tout cela est certain, incontesté d'ailleurs par le Gouvernement.

Monsieur le ministre, je dois vous évoquer des souvenirs. Excusez-moi de lire ce que vous m'aviez déclaré à l'époque et qui était bien clair : « Les dispositions ne sont pas satisfaisantes. Je souhaite une solution traditionnelle, etc. ».

« Aussi, monsieur le président, je ne récusé pas l'idée de M. de Tinguy et je donne mon accord sur le principe de la création d'une commission à laquelle, bien entendu, il participerait et qu'il pourrait même présider, ce qui lui donnerait les meilleures garanties, encore que M. Barauton, confiseur, ait dit que les secrétaires de conseil d'administration jouaient un rôle plus essentiel que leur président. » Commentaire du *Journal officiel* : sourires. « Mais je suis sûr que M. le président de Tinguy saurait choisir un bon secrétaire... ». Cette fois, il n'est pas mention de sourires : il n'y a pas de raison d'ailleurs, puisque la commission n'a pas eu lieu.

Je continue ma lecture, puisque les engagements sont tout de même formels :

« Je propose donc de mettre à profit l'année 1979 pour voir, sur le terrain, comment évaluer ce qui reste encore une très grande inconnue. Lors du débat qui s'instaurera à l'automne prochain — je ne dis même pas en 1980, mais dès l'automne prochain, monsieur de Tinguy — nous pourrions alors reprendre

cette question avec peut-être, cette fois, des éléments concrets qui nous permettront de retenir une idée dont je ne méconnais pas l'intérêt, et comme élu d'un département de passage et comme maire d'une « commune accordéon ».

Monsieur le ministre, vous avez beaucoup de soucis. Je dois donc vous pardonner de n'avoir pas pleinement tenu parole, mais force est bien de constater que le débat promis n'a pas eu lieu et qu'il a même fallu attendre que la commission des lois prit l'initiative dans ce domaine pour que nous parlions à nouveau de cette question difficile : comment tenir compte de la population estivale, estivale ou hivernale, selon qu'il s'agit des communes côtières ou des communes de montagne ?

A vrai dire, nous espérons que, par la dotation accordée aux communes touristiques, vous corrigeriez l'inégalité qui résultait du texte voté. Vous avez alors accepté de mentionner les résidences secondaires : « Toute résidence secondaire est assimilée à un habitant », ce qui est bien.

Mais il restait tout ce qui est collectif : campings, hôpitaux, maisons de vacances, colonies de vacances, etc. De tout cela, il n'est tenu aucun compte dans la population et l'on pouvait penser que, lorsque vous établiriez les textes sur la dotation des communes touristiques, vous répareriez ce qui, somme toute, est une grande injustice.

Hélas ! C'est le contraire qui s'est produit. Dans les dispositions adoptées pour la répartition des fonds aux communes touristiques, vous avez donné un coefficient aux hôtels, qui va jusqu'à six. Par conséquent, le nombre de chambres d'hôtels est multiplié par six dans le calcul de la répartition. En revanche, tout ce qui est habitat collectif — colonies de vacances, auberges de jeunesse, villages de vacances, maisons familiales de vacances — est multiplié par 0,75 et le nombre de places dans les hôpitaux thermaux ou établissements similaires par 1,5. En somme, un riche vacancier qui va séjourner dans un hôtel de luxe vaut quatre fois celui qui, bénéficiant de la sécurité sociale, va dans un établissement thermal et presque dix fois celui qui séjourne dans une maison familiale de vacances.

Peut-on dire que c'est juste en soi ? Sûrement pas. C'est une injustice très grave quand on tient compte du fait que nous n'avons pas apporté dans le calcul de la population les corrections qui, de votre point de vue déjà, paraissent s'imposer.

Dès lors, quelle solution prendre ? Votre seule objection, en 1978, monsieur le ministre, consistait à dire : « le calcul commune par commune est très difficile. » Vous avez insisté sur ce point et la commission des lois a admis le bien-fondé de votre argument. Elle n'a rien proposé directement pour les communes, elle vous suggère à l'échelon départemental de faire le nécessaire pour les laissés-pour-compte de la dotation de péréquation et de la répartition normale pour les communes touristiques.

Vous allez me dire que les communes touristiques éprouvent des difficultés, que les grandes stations mettent en avant le prestige de la France et que les autres ont moins d'importance du point de vue des échanges internationaux.

Mais, monsieur le ministre, nous ne sommes plus en 1900, ni même en 1914, ni même encore en 1921 quand fut votée la loi sur les stations classées. D'ailleurs, lors de la discussion du projet de loi sur le développement de la responsabilité des collectivités locales, le Sénat unanime avait affirmé que cette loi était totalement désuète ; il en subsiste tout de même l'essentiel, la procédure financière de répartition du fonds de concours aux communes touristiques.

Je dirai pour ne rien vous cacher, qu'au cours des débats à la commission des lois, j'ai été frappé par une sorte d'unanimité à dénoncer les anomalies de la répartition aux communes touristiques. Certaines communes touristiques sont grâce à cela assez riches pour lever très peu ou pas d'impôt tandis que d'autres, qui sont des communes d'accueil social de tourisme modeste n'arrivent pas à joindre les deux bouts. N'oublions pas, que ce soit pour le client de l'hôtel ou pour le campeur, que certaines dépenses des communes sont fixes : assainissement, eau, éclairage, etc.

Alors pourquoi dire : oui, il y a le prestige et je donne davantage aux plus riches ?

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Je n'ai jamais dit cela.

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis.** Ce point de vue-là est fort peu défendable.

Il y a un moyen de concilier tout cela, c'est celui que M. Perrein a lui-même imaginé avec ses collègues. C'est de faire un effort dans le cadre des départements touristiques, mais la commission des lois a été un peu moins loin que M. Perrein sur deux points.

Vous nous avez exposé, monsieur le ministre, que vous trouviez dangereux de créer de nouvelles dotations et que vous ne le vouliez à aucun prix, pour simplifier la loi.

Dans ces conditions, nous ne vous proposons pas de créer une nouvelle dotation, mais simplement, à l'intérieur de l'attribution de la dotation aux communes touristiques, de faire une part, faible, pour les départements touristiques : nous avons pensé à 15 p. 100 des ressources affectées avant ce qui va aux communes thermales, car, bien entendu, les départements où se trouvent des communes thermales bénéficieraient aussi de cette dotation départementale. Il n'est donc pas normal de le faire après ce prélèvement.

De plus, nous n'avons pas voulu que trop de départements en soient bénéficiaires ; nous avons visé les départements dont la population augmente de plus de 50 p. 100 — il y en a un bon nombre quand même dans les régions de montagne et dans les régions côtières — et nous proposons qu'on ne tienne compte que de la population au-delà de 50 p. 100.

Si les calculs sont difficiles à l'échelon communal, ils sont tout de même — les statisticiens me l'ont assuré — beaucoup moins délicats à l'échelon départemental. On peut au moins avoir une approximation dans des conditions que vous ne manquerez pas de régler parfaitement par décret.

Telles sont les conditions dans lesquelles la commission des lois vous demande de tenir les promesses de 1978, avec pas mal de retard et avec pas mal de recul par rapport à ce qui était proposé alors. Nous ne touchons plus à la dotation de péréquation, nous vous demandons cependant de réparer ce qui est, actuellement, une injustice incontestable, que vous ne contestez pas, d'ailleurs.

Comme la discussion a été longue, je ne vous lirai qu'un passage d'une de vos interventions, monsieur le ministre : « C'est la raison pour laquelle je demande à M. de Tinguy de bien vouloir admettre que 1979 soit une année d'expérience et je prends, de mon côté, l'engagement de ne pas me montrer, en 1980, « têtue comme un mulet » à l'encontre d'une idée qui avantagerait la commune dont je suis le premier magistrat. »

Vous l'avez promis pour 1980 ; j'espère que vous tiendrez cette promesse-là, en 1981, et je vous en remercie d'avance.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur les amendements n° 60 et 10 rectifié ?

**M. Joseph Raybaud, rapporteur.** La commission accepte ces deux amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 18, 9, 60 et 10 rectifié ?

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Le Gouvernement accepte les amendements n° 18 et 9.

J'en viens tout de suite aux deux autres amendements. Monsieur de Tinguy, je ne voudrais pas être désagréable, mais vous avez quelque peu sollicité les textes.

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis.** Je n'ai fait que vous lire.

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Vous avez lu, mais il y a le texte et le contexte.

Lors de la première lecture au Sénat, le 17 novembre 1978 — vous pouvez retrouver ces propos aux pages 3402 et 3403 du *Journal officiel* du 18 novembre 1978 — j'ai dit : « Aucun système n'a pu être mis au point pour estimer la population saisonnière. Nous ne pouvons retenir dans l'immédiat que la notion de résidence secondaire » — c'était un pas que vous aviez apprécié, vous venez de le confirmer — « et nous procéderons, en 1979, à l'étude d'une solution concrète. »

Vous avez évoqué mon obstination et le fait que je ne m'obstinais pas comme un mulet.

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis.** C'est vous qui l'avez dit.

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Je me suis obstiné comme un mulet à trouver une solution et j'ai tenu l'engagement qui avait été pris d'étudier l'affaire au fond et non pas à travers une commission dont vous avez dit, en vous référant à des souvenirs historiques ou d'histoires parlementaires que, vous et moi, nous connaissons bien, qu'elle était le meilleur moyen d'enterrer une affaire. D'une part, pour respecter les engagements, le ministère de l'intérieur a procédé à une étude très approfondie avec l'I. N. S. E. E. et avec la direction du tourisme et qui plus est, sur place et non pas dans les bureaux du quai Branly, de l'avenue de l'Opéra ou, maintenant, de Beaugrenelle. Un rapport a été diffusé fin 1979. Il a été remis aux assemblées.

D'autre part, une étude conjointe de l'inspection générale de l'administration et de l'inspection du tourisme a été engagée sur le même thème en 1980. Donc, deux études ont été faites en 1979 et en 1980 menées, je le répète, par l'inspection générale de l'administration et par l'inspection du tourisme dans un cas et dans l'autre, en 1979 par l'I. N. S. E. E. et par la direction du tourisme.

Le résultat de ces deux études objectives est qu'il n'est pas possible de définir un critère simple et sûr de détermination des populations saisonnières et que la seule voie possible porte sur un affinement de la notion de capacité d'accueil de la commune.

L'accueil de la population saisonnière est, en effet, lié à un certain nombre de possibilités effectives d'hébergement. La détermination de ces capacités d'accueil n'est pas fiable aujourd'hui, le recensement de ces capacités étant extrêmement imprécis. Il convient donc, à mon sens, de prolonger l'étude, et je m'engage à en présenter les résultats aux deux assemblées et au comité des finances locales.

Je voudrais indiquer qu'à travers cet amendement, en apparence anodin, nous courons un certain nombre de risques sur le plan des principes et sur le plan des faits.

Sur le plan des principes, nous introduirions une sorte de tutelle des départements sur les communes, qui irait à l'encontre du texte sur le développement des responsabilités locales que nous sommes en train de discuter par ailleurs.

Le fait que ce soit à l'intérieur de la dotation destinée aux communes touristiques que soient pris ces 15 p. 100 que vous attribueriez aux départements constitue, certes, un effort — et je vous en remercie — pour ne pas multiplier les concours particuliers qui ont été encore hier après-midi limités à trois par le Sénat, dans sa sagesse, mais dites-vous bien que, pour les communes touristiques, une amputation de 15 p. 100 de leur dotation de 1981 aboutirait à de véritables désastres et provoquerait à des à-coups que nous tenons à éviter à tout prix. C'est mon propos depuis le début de la discussion de ce texte.

Je dois avouer que j'ai quelque mérite à prendre cette position, monsieur le rapporteur, car, parmi les départements qui répondent à la définition que vous avez donnée, il y a, certes, la Vendée, mais aussi le Morbihan.

Pour moi, c'est, d'une part, une question de principe — il ne doit pas y avoir de tutelle des départements sur les communes — et, d'autre part, une question de fait car il semble difficile, en l'absence du président du comité des finances locales et en l'absence du défenseur naturel des communes touristiques, d'agir ainsi, bien que votre intention soit louable, monsieur de Tinguy, d'autant qu'il existe un autre moyen que celui que vous proposez et qui s'inscrit dans une ligne maximaliste qui n'est pas celle que vous avez pour habitude de suivre.

Au lieu d'instaurer un préciput de 15 p. 100 prélevé sur la dotation des communes touristiques, qui en subiraient toutes les incidences douloureuses, brutales et contraires à la prudence qui inspire toutes les actions du Gouvernement et du Sénat dans la discussion de ce texte sur la dotation globale de fonctionnement, il serait plus souple de revoir les coefficients de pondération des critères actuels pour améliorer la dotation touristique revenant aux communes qui supportent des charges spécialement élevées.

Vous avez évoqué ces coefficients de pondération tout à l'heure et vous les avez critiqués. Je ne suis pas hostile à ce qu'ils soient revus car, effectivement, certains éléments paraissent choquants.

**M. Christian Poncelet.** Sans doute !

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Cette proposition pourra être faite au comité des finances locales qui sera alors à même d'arrêter une meilleure pondération et de trouver une meilleure solution, sans pour autant créer ce trouble et cette perturbation dans les prévisions qu'ont pu faire les communes touristiques par ce préciput de 15 p. 100 presque égal à l'augmentation de 18,58 p. 100 de la dotation globale de fonctionnement, ce qui signifierait qu'en francs courants pratiquement, la dotation des communes touristiques resterait ce qu'elle est.

J'attire, enfin, votre attention sur le fait que nous entrerions dans une voie dangereuse — c'est ici le membre éminent du Conseil d'Etat que j'interpelle sur ce point — si nous introduisions cette sorte de tutelle du département sur les communes pour la répartition d'une partie de la dotation touristique.

**M. Paul Séramy.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Séramy.

**M. Paul Séramy.** Monsieur le ministre, je suis tout à fait d'accord avec votre argumentation et avec vos solutions. En effet, dire qu'un « concours particulier est accordé aux communes par l'intermédiaire des départements dont la population augmente de façon saisonnière d'au moins 50 p. 100 pendant 45 jours consécutifs annuellement du fait d'une fréquentation touristique » est dangereux.

Pourquoi faire intervenir le département, dont le penchant tout naturel sera de conserver pour lui une partie des fonds qu'on lui accordera et qui sont prélevés — vous avez insisté sur ce point, monsieur le ministre — sur des crédits affectés par le comité des finances locales à la dotation de toutes les communes touristiques ou thermales, avant application du dernier alinéa de l'article L. 234-4 ?

En matière touristique, ce ne sont pas les départements qui sont financièrement le plus directement concernés, mais les communes : l'éclairage, le confort des rues, l'aménagement paysager, l'hébergement, les frais d'animation culturelle et touristique, tout cela n'est pas départemental. Pourquoi ajouter le critère de l'accroissement saisonnier de la population départementale ? Pourquoi s'acharner à vouloir faire intervenir le département dans un domaine déjà bien compliqué ? En tout état de cause, c'est soumettre l'affectation de 15 p. 100 des sommes versées aux communes touristiques à l'appréciation subjective des conseils généraux.

J'ai déjà protesté contre ces délégations de pouvoir aux départements, notamment pour les bourses nationales, et je crois que l'expérience me donnera raison. Je reste persuadé que nous ne simplifions pas les rapports entre collectivités...

**M. Michel Giraud.** Très bien !

**M. Paul Séramy.** ... et que certaines communes touristiques s'en trouveront lésées, car il s'agit bel et bien de faire glisser des crédits destinés à toutes les communes touristiques et de les mettre à la disposition des conseils généraux, dont l'appréciation peut être influencée par des événements étrangers au tourisme.

Nous ne voulons pas, vous l'avez dit, monsieur le ministre, imposer une tutelle supplémentaire aux communes. C'est pourquoi, pour ma part, je voterai contre cet amendement. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, je suis désolé de m'opposer à deux amis, M. le ministre de l'intérieur et M. Séramy, mais ils m'ont au moins donné l'avantage de se contredire sur un point.

M. Séramy a rappelé à juste titre qu'à maintes reprises, au cours de la discussion du projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales, le Sénat, unanime je crois, a décidé de donner compétence aux départements pour transférer certaines attributions ou certaines ressources aux communes. Personnellement, à la différence de M. Séramy, cette disposition me paraît sage, car j'ai foi en la vertu de la décentralisation. (*M. Séramy fait un signe de dénégation.*) Je vois votre signe de dénégation, mon cher collègue, mais notre colloque sur ce sujet dure depuis si longtemps que je connais votre opinion et notre divergence.

J'ai peut-être tort de croire à la décentralisation, mais je considère le département comme un échelon intermédiaire valable dans une démocratie. Il permet de beaucoup mieux cerner les difficultés locales qu'une règle générale posée a priori dans un bureau parisien. Telle est la première observation que je voulais faire.

M. Séramy a répondu à l'objection de M. le ministre relative à la tutelle des départements. Je n'insisterai donc pas.

J'en viens aux autres éléments qui ont été invoqués. On me dit que le département n'a pas de charges propres. C'est une erreur pure et simple. M. Perrein l'a indiqué tout à l'heure mais j'y insiste. Lorsqu'un département doit construire des routes, exclusivement — je dis bien « exclusivement » — pour les estivants — j'en sais quelque chose ! — je vous assure que c'est pour lui très onéreux. Le département de la Vendée, que je représente ici, n'a ni routes à quatre voies ni voies rapides. L'Etat ne nous a gratifié d'aucun kilomètre d'autoroute ou de voie rapide, ce qui a conduit le département à faire construire un bon nombre de kilomètres pour satisfaire les estivants. Inutile de vous dire ce que cela coûte aux malheureux agriculteurs et aux très modestes exploitations industrielles ou artisanales du reste du département. Ce n'est pas là un propos en l'air, et ce que je dis pour les routes est également vrai pour l'eau, l'électricité, les travaux à la mer, etc.

Une bonne fraction du budget d'un département côtier est destinée, en réalité, aux estivants. De ce point de vue, je regrette l'absence du président de la commission des lois, qui est aussi président de l'assemblée des présidents des conseils généraux de France, car il m'a confié qu'il avait reçu, à cet égard, des sollicitations d'un certain nombre de ses collègues, sollicitations que je lui ai dit avoir trouvées très justifiées.

Monsieur le ministre, vous avez voulu faire parler des absents ; je ne veux pas faire parler M. Guy Petit. J'ai eu un entretien avec le président du comité des finances locales, au cours duquel il n'a fait aucune objection à mon amendement. Si c'est simplement son absence qui vous inquiète, je crois pouvoir soulager votre conscience à cet égard.

Votre principal argument a été de me dire : « Mais vous réduisez trop ce qui est donné aux communes. » Vous me permettez de vous faire une remarque. La progression n'est pas de 18,58 p. 100, elle est de beaucoup supérieure de par le jeu même du texte que nous avons voté tout à l'heure. Il faut y ajouter les 103 ou 104,75 p. 100. Si l'on additionne tout, nous sommes à environ 25 p. 100 de progression d'une année sur l'autre. (*M. le ministre fait un geste dubitatif.*) Vous semblez douter de ce que je dis, monsieur le ministre. Peut-être mes calculs sont-ils inexacts ? De toute façon, si j'ai tenu ce propos, c'est pour essayer d'arriver à une conciliation.

Vous me dites que 15 p. 100, c'est trop. Je vous propose de procéder par étapes et de mettre 8 p. 100 pour 1981 et 12 p. 100 pour les années suivantes. C'est faire la part maigre aux départements quand on sait que la dotation des communes touristiques représente 511 millions, c'est-à-dire exactement la même dotation que pour l'ensemble des communes rurales de moins de 2 000 habitants et qui a permis de les tirer d'embarras.

Cette somme considérable doit permettre de faire une part à tous. Vous avez même avancé un argument complémentaire, monsieur le ministre. Vous avez bien voulu reconnaître que la répartition actuelle entre les estivants « de luxe », si vous me permettez cette expression, et les estivants « populaires » n'était pas satisfaisante, et vous avez pris l'engagement de la modifier. Je m'en réjouis mais, du coup, il va y avoir des possibilités à l'intérieur du fonds. On a le choix entre deux systèmes : tout donner aux communes jusqu'ici défavorisées ou en donner une partie aux départements, à charge pour eux de la répartir.

Je crois vraiment que la solution par l'intermédiaire du département a pour elle une plus grande efficacité et une meilleure garantie d'emploi. Je reconnais cependant, en conclusion, que c'est une question de confiance dans la décentralisation.

**M. le président.** Si je vous ai bien compris, monsieur de Tinguy, vous proposez de rédiger ainsi l'avant-dernier alinéa de votre amendement n° 10 rectifié :

« Le montant global de cette attribution aux départements est fixé à 8 p. 100 pour la première année et à 12 p. 100 pour les années suivantes des ressources affectées par le comité des finances locales à la dotation aux communes touristiques ou thermales avant application du dernier alinéa de l'article L. 234-14. »

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur.** C'est bien cela, monsieur le président.

**M. le président.** Votre amendement portera donc le n° 10 rectifié bis.

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Je remercie M. de Tinguy de l'effort qu'il a fait et que j'apprécie pour éviter ce reproche de maximalisme que je me permettais de lui adresser tout à l'heure.

Toutefois, je voudrais lui dire ceci. Il a parlé de 511 millions de francs pour 1980. Si nous parvenions à quelque 600 millions de francs pour 1981, 15 p. 100 de cette somme aboutiraient à retirer 90 millions de francs aux communes touristiques.

En ce qui concerne le président du comité des finances locales, je ne m'inquiétais que d'une chose : le mettre en avant pour la proposition nullement dilatoire que je vous ai faite, de façon que le comité des finances locales, dont c'est un des rôles, puisse arrêter des bases pour l'attribution aux communes touristiques qui soient plus efficaces et qui aillent dans le sens que vous avez souhaité d'une modification des coefficients de pondération.

Nous procédons actuellement à une simulation informatique exhaustive du critère « capacité d'accueil ». Les résultats devraient pouvoir être analysés prochainement par le comité

des finances locales qui a notamment pour mission, je le répète, de répartir de la façon la plus équitable possible la dotation aux communes touristiques, en modifiant, dans le sens que vous avez indiqué, les coefficients de pondération qui vous sont apparus, et qui m'apparaissent aussi, souvent contraires à l'équité.

Ce n'est pas du tout une procédure dilatoire. Ne voyez là que mon souci de m'en tenir à la compétence du comité des finances locales, qui sera à même d'apprécier la modification des critères qu'il convient d'apporter sans pour autant prendre, par la voie législative, une mesure brutale dont seraient victimes les communes touristiques. Une étude préalable suffisante sera effectuée, et nous pourrions la mettre, je le répète, à l'issue de la simulation informatique exhaustive de la notion de capacité d'accueil, à la disposition de tous les membres du comité des finances locales qui est présidé par l'un des vôtres.

**M. Franck Sérusclat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Sérusclat.

**M. Franck Sérusclat.** Les discours successifs sur un même thème sont riches de paradoxes. A l'instant, j'ai entendu M. le ministre de l'intérieur considérer que ce qui passait par les départements créait tutelle sur les communes. Je ne reprendrai pas le débat qui a eu lieu sur le projet de loi portant développement des responsabilités des collectivités locales. J'avais alors largement essayé de démontrer que la décentralisation dont on nous parlait était en fait une déconcentration pure et simple. M. le ministre vient de le confirmer. Si tutelle il y a, c'est parce qu'il y a simplement transfert de pouvoirs aux préfets et non aux conseils généraux, malgré toutes nos tentatives pour faire en sorte que les conseils généraux aient des pouvoirs réels car, en définitive, dans les départements, ce sont les conseils généraux qui ont voix au chapitre. Que je sache, ils n'ont pas pour premier souci d'être contre les intérêts des communes, au contraire. Si la procédure était normale, les communes pourraient faire connaître leur situation par l'intermédiaire de leurs conseils généraux, lesquels décideraient alors selon le schéma proposé par notre amendement n° 60. Le département établirait, en accord avec les communes, une liste qui serait ensuite soumise au comité des finances locales puis arrêtée. Ce serait là le premier intérêt de notre proposition.

Le ministre de l'intérieur nous renvoie à une connaissance détaillée des capacités d'accueil. Je crois devoir lui dire que les usagers sont loin d'avoir la patience pour connaître ces appréciations et leur finesse. Si, au cours des dernières vacances de juillet et août, M. le ministre avait eu le loisir, par exemple, de circuler dans la région de Vallon-Pont-d'Arc et de Ruoms, en Ardèche, il aurait constaté que les usagers trouvent, malgré l'absence de capacités de certaines communes, des moyens de résider.

Il faut prévenir ces situations qui sont sources de dangers en matière de circulation, notamment des pompiers, et pour la santé des personnes. Il ne faut donc pas attendre et renvoyer à des commissions qui, au bout de quelques années, prendront en compte dans leur comptabilité les accidents graves qui auront pu survenir.

L'amendement n° 60 a une incidence sur l'amendement n° 10 rectifié bis en ce sens que trop de précisions créent des corsets qui ne permettent pas de s'adapter à la réalité. Or, retenir quarante-cinq jours consécutifs, par exemple, cela ne tient pas compte : d'abord, d'un étalement souhaité des vacances, d'une répartition entre l'hiver, l'été et même, maintenant, de temps à autre, l'automne, c'est-à-dire septembre et octobre ; de ce fait, les quarante-cinq jours sont de moins en moins consécutifs ; d'autre part, de l'étalement réduit : au lieu d'être de 50 p. 100, l'augmentation de la population peut être inférieure.

Je pense donc qu'à la fois en réponse au ministre et en explication de vote, l'amendement n° 60 permet de suivre plus simplement les situations vécues par ces communes dans le cadre d'un département, et c'est par ce schéma qu'il conviendrait de donner une suite positive pour résoudre leurs difficultés.

**M. le président.** Les deux amendements n°s 18 et 19 n'étant pas tout à fait identiques, je ne peux pas les mettre aux voix simultanément. Sont-ils tous deux maintenus ?

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis.** Je retire l'amendement n° 9.

**M. le président.** L'amendement n° 9 est retiré.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 18, accepté par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 60, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 10 rectifié bis, également repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 11, modifié.

(L'article 11 est adopté.)

#### Articles additionnels.

**M. le président.** Par amendement n° 13, M. de Tinguy, au nom de la commission des lois, propose, après l'article 11, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« Il est inséré, avant le premier alinéa de l'article 16 de la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979, un alinéa nouveau ainsi rédigé :

« La collectivité territoriale de Mayotte reçoit, par préciput, une quote-part de la dotation de péréquation, calculée selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat en tenant compte de l'importance de sa population par rapport à l'ensemble de la population nationale. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis.** Cet amendement tend à faire bénéficier la collectivité territoriale de Mayotte, à tant d'égards assimilée à un département, des mêmes avantages que les départements d'outre-mer dans des conditions qui seraient naturellement fixées, pour les adapter, « par décret en Conseil d'Etat en tenant compte de l'importance de sa population par rapport à l'ensemble de la population nationale », formule qui figure déjà dans la loi à d'autres titres.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joseph Raybaud, rapporteur.** La commission émet un avis favorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'avis du Gouvernement sur cet amendement est extrêmement réservé, car les résultats chiffrés sont là qui montrent que, pour Mayotte, la dotation globale de fonctionnement a déjà constitué un apport net de ressources considérable.

En effet, si Mayotte n'avait rien reçu en 1978, sa dotation s'est élevée — et nul ne s'en réjouit plus que vous et moi — à 12,7 millions de francs en 1979, soit 1 270 millions de centimes, à 15,5 millions de francs en 1980, c'est-à-dire 1 550 millions de centimes, soit une augmentation de plus de 21 p. 100 par rapport à l'année précédente, et elle recevra vraisemblablement, d'après nos estimations, 19 millions de francs en 1981, c'est-à-dire 1 900 millions de centimes, soit une augmentation de plus de 25 p. 100.

Dès lors, le Gouvernement estime qu'il a fait son devoir vis-à-vis de la collectivité territoriale de Mayotte. Aussi ne peut-il qu'être réservé sur cet amendement, dont il ne méconnaît pas le caractère généreux, mais qui a sans aucun doute été l'œuvre de membres de la Haute Assemblée qui n'avaient pas connaissance de ces chiffres.

**M. Marcel Henry.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Henry, pour répondre au Gouvernement.

**M. Marcel Henry.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais, tout d'abord, exprimer mes remerciements aux membres de la commission des lois pour cette proposition généreuse tendant à attribuer à Mayotte la dotation globale de fonctionnement dont bénéficient les départements d'outre-mer.

M. le ministre nous a rappelé tout à l'heure que l'île de Mayotte est partie de zéro, en 1978, pour arriver à une dotation de 15 millions de francs pour ses communes.

Il s'agit, je le précise, d'une dotation au bénéfice des communes alors que la collectivité en elle-même n'en reçoit aucune. Il est évident qu'en l'espace de deux ans la progression enregistrée est énorme. Aussi je remercie le Gouvernement d'avoir alloué cette dotation de 15 millions de francs aux communes de Mayotte.

Mais, monsieur le ministre, Mayotte est la collectivité la plus démunie de la République. Vous vous souvenez que, l'année dernière, lorsque nous avons examiné ici le problème de son statut, il a été répondu aux Mahorais qu'on ne pouvait faire droit à leur souhait de devenir un département d'outre-mer en raison du trop faible état de développement de leur île. Or, si nous refusons la dotation globale de fonctionnement à cette collectivité, nous allons l'enfermer dans une sorte de cercle vicieux, comme l'a souligné M. Séguin, rapporteur de la commission des lois à l'Assemblée nationale. En effet, Mayotte ne peut pas être un département à cause de son sous-développement, mais on ne va pas lui donner les moyens de sortir de cet état parce qu'elle n'est pas un département.

Aussi, je lance un appel au Sénat pour qu'une fois de plus il vienne en aide à la collectivité de Mayotte. Voilà six ans, son vote avait permis le maintien de cette population dans le camp du monde libre. Je fais appel à lui aujourd'hui pour qu'il aide cette population à sortir de son état de sous-développement et je demande à M. le ministre de faire preuve de compréhension et de générosité en n'empêchant pas que s'exerce pleinement, au bénéfice de la collectivité de Mayotte, la solidarité nationale. (Applaudissements sur plusieurs travées.)

**M. le président.** Monsieur le ministre, l'adjectif « réservé » que vous avez employé signifie-t-il que vous êtes défavorable à cet amendement ou que vous vous en remettez à la sagesse du Sénat ?

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** J'ai fait remarquer que, partant de zéro en 1978, la dotation s'est élevée à 12,7 millions de francs en 1979 et à 15,5 millions de francs en 1980, soit une augmentation de plus de 21 p. 100, et passera vraisemblablement à 19 millions de francs en 1981, soit une augmentation de plus de 25 p. 100.

Cela étant, je veux préciser, monsieur Henry, que si la collectivité territoriale de Mayotte n'est pas reconnue comme collectivité départementale, ce n'est pas pour la raison que vous avez indiquée. Je m'inscris en faux contre cette idée qu'elle ne serait pas collectivité territoriale départementale parce que son stade de développement ne serait pas suffisamment avancé.

J'observe en outre que, par rapport à sa population, le montant de sa dotation est supérieur à la moyenne nationale.

Ayant donné ces éléments d'appréciation au Sénat, je m'en remets à la sagesse des membres de la Haute Assemblée.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 13, accepté par la commission et pour lequel le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 11.

Par amendement n° 34, M. Virapoullé propose d'insérer, après l'article 11, un article additionnel ainsi rédigé :

« L'article 262-6 du code des communes est complété par la phrase suivante :

« La population du département de la Réunion, telle qu'elle résulte du dernier recensement général, est majorée de 10 p. 100. »

Cet amendement est assorti d'un sous-amendement n° 70, présenté par M. Lise et tendant, dans le texte proposé pour compléter l'article L. 262-6 du code des communes, à remplacer les mots : « du département de la Réunion » par les mots : « des départements d'outre-mer ».

La parole est à M. Virapoullé, pour défendre l'amendement n° 34.

**M. Louis Virapoullé.** Avant l'entrée en vigueur de la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979, une majoration de 10 p. 100 des indices de population et d'effort fiscal était accordée dans le cadre de l'ancien système du V. R. T. S. au profit de la Réunion, conformément à l'article 2-4 du décret du 18 avril 1969.

Malheureusement, cette majoration n'a pas été reprise dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement.

Le présent amendement a pour objet de reprendre cette majoration, du moins en ce qui concerne l'indice de la population, afin de tenir compte des charges spécifiques supportées par ce département. Il faut, en effet, rappeler que l'ensemble des départements d'outre-mer bénéficie d'une quote-part de la dotation de péréquation qui se calcule en fonction du rapport existant entre la population nationale et la population des départements d'outre-mer.

Selon cet amendement, la population du département de la Réunion serait majorée de 10 p. 100, cette majoration s'appliquant tant au calcul de la quote-part de la dotation de péréquation des départements d'outre-mer qu'au calcul de l'attribution revenant au département de la Réunion.

**M. le président.** La parole est à M. Lise, pour défendre le sous-amendement n° 70.

**M. Roger Lise.** Monsieur le président, je m'associe entièrement aux propos tenus par mon collègue M. Virapoullé et vous comprendrez qu'il soit légitime que je demande que l'on fasse droit à cette revendication de tous les départements d'outre-mer.

Désirant être très bref, je ne vais pas reprendre mon exposé de novembre 1978. Je voudrais seulement rappeler ici que les communes des départements d'outre-mer ont un budget très faible, d'où des difficultés insurmontables malgré l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement.

Je dois rappeler que 60 p. 100 de leurs recettes proviennent de leurs droits de mer, de taxes à la consommation intérieure spécifique à notre région, ce qui est un facteur de vie chère.

Faut-il rappeler aussi qu'en raison du chômage endémique et du fait que nous sommes peu industrialisés, nos dépenses d'aide sociale sont beaucoup plus fortes qu'en métropole.

Vous l'avez compris, monsieur le président, mes chers collègues : c'est un appel à la solidarité, c'est un effort que nous demandons à tous nos collègues, effort qui représente moins d'un centième de centime par habitant.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 34 et sur le sous-amendement n° 70 ?

**M. Joseph Raybaud, rapporteur.** La commission a donné un avis favorable à l'amendement n° 34 de M. Virapoullé, mais, n'ayant pas eu à connaître du sous-amendement n° 70 de M. Lise, elle s'en rapporte à son sujet à la sagesse du Sénat.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je savais bien qu'à partir du moment où serait déposé un amendement concernant la Réunion, il s'étendrait automatiquement aux départements d'outre-mer, et je suis certain qu'à l'Assemblée nationale nous sera présenté un amendement relatif aux territoires d'outre-mer.

Ce que je voudrais dire à M. Virapoullé, qui a bien voulu rappeler hier combien je suis attaché au département de la Réunion — pour des raisons familiales, au moins actuellement, indépendamment du plaisir que j'éprouve à m'y rendre — c'est que la majoration de 10 p. 100 instaurée en 1969 pour la Réunion l'avait été en raison de l'existence du franc C.F.A., lequel introduisait un décalage défavorable en termes financiers. Lorsqu'on a supprimé, en 1974, ce franc C.F.A., on a du même coup supprimé la raison d'être de ces 10 p. 100 supplémentaires. Mais si l'on en a supprimé la raison d'être, on ne l'a pas répercuté dans les textes, je le reconnais volontiers, et l'on a continué d'agir comme si le franc C.F.A. existait toujours.

Cependant, dans le mécanisme d'application de la dotation globale de fonctionnement, le décret d'application de la loi n'a pas cru devoir reprendre — vous l'avez souligné — cette majoration de 10 p. 100.

Une question écrite a été posée le 1<sup>er</sup> septembre 1979 au ministre du budget et il y a répondu dans le détail.

Pour 1981, on a estimé que la Réunion devrait toucher environ 19 p. 100.

Quant à l'extension aux autres départements d'outre-mer — que propose M. Lise — de la mesure proposée par l'amendement de M. Virapoullé pour le département de la Réunion et qui, je le répète, se réfère à une situation antérieure qui découlait de l'existence du franc C.F.A. et introduisait un élément de dévalorisation qu'il fallait corriger, je dirai que, si l'on majore de 10 p. 100 la dotation des D.O.M., en 1981, la dotation globale de fonctionnement ne serait plus de 852 millions de francs — ce qui représente une augmentation de quelque 19 p. 100 — mais de 896 millions de francs, soit une augmentation de quelque 25 p. 100. Cela aboutirait, en chiffre absolu, à un prélèvement de 44 millions de francs sur la dotation globale de fonctionnement.

Tels sont là les éléments d'appréciation que je devais donner à la Haute Assemblée en m'en remettant à sa sagesse en ce qui concerne le vote qu'elle va maintenant émettre.

**M. Marcel Gargar.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Gargar.

**M. Marcel Gargar.** Nous répugnons toujours à voir s'instaurer des rivalités entre les quatre départements d'outre-mer...

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Cinq !

**M. Marcel Gargar.** ... qui sont, en effet, des départements sous-développés et qui ont besoin d'un financement toujours accru.

Mais l'amendement de notre collègue M. Virapoullé, veut créer une discrimination entre les départements d'outre-mer bien qu'ils connaissent tous les mêmes vicissitudes et les mêmes misères, d'autant plus que, comme l'a avoué M. Virapoullé, la Réunion a bénéficié d'une dotation spéciale alors que la Guadeloupe et la Martinique en étaient privées.

Je demande que le sous-amendement de notre collègue M. Lise, soit adopté pour créer une certaine justice et éviter des discriminations entre ces quatre départements.

**M. Michel Giraud.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Giraud.

**M. Michel Giraud.** Notre collègue, M. Valcin, aurait été présent, il aurait, bien entendu, non seulement approuvé le sous-amendement n° 70, mais il aurait formulé le souhait que son bénéfice fût étendu aux territoires d'outre-mer.

La vie des collectivités locales appelle une solidarité de tous les instants, notamment sur le plan financier, nos débats l'ont suffisamment prouvé.

Or cette solidarité doit, bien entendu, concerner toutes les communes du territoire national, en particulier celles de la France lointaine.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le président, le groupe R.P.R., non seulement appuie sans réserve le sous-amendement n° 70, mais demandera également à ses amis de l'Assemblée nationale de bien vouloir proposer l'extension de la mesure prévue par ce sous-amendement à l'ensemble des collectivités locales des territoires et départements d'outre-mer.

**M. Louis Virapoullé.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Virapoullé.

**M. Louis Virapoullé.** En déposant cet amendement, je n'ai pas voulu, je réponds ainsi à notre collègue, M. Gargar, créer une discrimination. J'ai tout simplement voulu rappeler que la Réunion était victime d'une erreur qui avait été commise, à la suite de la loi de 1979, et qu'il fallait rétablir l'équilibre.

Cela est si vrai que je donne mon accord au sous-amendement de notre collègue, M. Lise.

Comme lui, je ferai observer à la Haute Assemblée que les communes des départements d'outre-mer se trouvent dans une situation pénible, beaucoup plus difficile que celle des communes de la métropole. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé ce coefficient de majoration de 10 p. 100.

Si la Haute Assemblée adopte le sous-amendement de M. Lise et mon amendement auquel il se rattache, elle fera une œuvre de justice.

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Je voudrais apporter une simple précision. Il n'y a pas quatre départements d'outre-mer, il y en a cinq.

Cela étant, je ne retire rien de ce que j'ai dit, je m'en remets à la sagesse du Sénat auquel j'ai simplement voulu donner un certain nombre d'éléments chiffrés pour l'éclairer.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le sous-amendement n° 70 pour lequel la commission et le Gouvernement s'en remettent à la sagesse du Sénat.

*(Le sous-amendement est adopté.)*

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 34 ainsi modifié, accepté par la commission et pour lequel le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Un article additionnel ainsi rédigé est donc inséré dans le projet de loi.

#### Article 12.

**M. le président.** « Art. 12. — Les dispositions de l'article 6 de la présente loi seront rendues applicables aux territoires d'outre-mer par décret en Conseil d'Etat. »

Par amendement n° 11 rectifié, M. de Tinguy, au nom de la commission des lois, propose de rédiger comme suit cet article :

« Les dispositions de l'article 7 de la présente loi seront rendues applicables aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte par décret en Conseil d'Etat. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis.** Il s'agit là d'une rectification qui doit découler de notre vote intervenu à propos de l'île de Mayotte.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joseph Raybaud, rapporteur.** Cet avis est favorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Favorable également.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 11 rectifié, accepté par la commission et par le Gouvernement.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** L'article 12 est donc ainsi rédigé.

#### Article 13.

**M. le président.** « Art. 13. — L'article 33 de la loi n° 64-707 du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne est abrogé. » — *(Adopté.)*

#### Articles additionnels.

**M. le président.** Je suis saisi de trois amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° 12, présenté par M. de Tinguy, au nom de la commission des lois, tend à insérer, après l'article 13, un article additionnel ainsi rédigé :

« Les dispositions de la présente loi et celles des articles du code des communes relatifs à la dotation globale de fonctionnement ne seront applicables que jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1986.

« A l'ouverture de la première session ordinaire de 1985-1986, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport sur les conditions de fonctionnement de la dotation globale ainsi que sur ses incidences sur le financement des budgets locaux, en précisant les corrections qui s'avèreraient nécessaires à la lumière de l'expérience. »

Le deuxième, n° 61, présenté par MM. Louis Perrein, Sérusclat, Authié, Chazelle, Ciccolini, Courrière, Darras, Debarge, Delfau, Duffaut, Dreyfus-Schmidt, Geoffroy, Guillaume, Larue, Manet, Mlle Rapuzzi, MM. Rinchet, Tailhades, Tarcy, les membres du groupe socialiste et apparentés, a pour objet d'insérer *in fine* un article additionnel ainsi rédigé :

« Le Gouvernement présentera chaque année au Parlement, au cours de la session d'automne, un rapport sur l'exécution de la présente loi. »

Le troisième, n° 62 rectifié, présenté par MM. Collomb, Vallon, Dubanchet et Cauchon, vise, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« Tous les deux ans, à l'ouverture de la première session ordinaire, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport sur les conditions de fonctionnement de la dotation globale, ainsi que sur ses incidences sur le financement des budgets locaux.

« Ce rapport devra analyser avec précision les conséquences de la mise en œuvre de la présente loi. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour défendre l'amendement n° 12.

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis.** Cet article additionnel répond aux votes antérieures du Sénat. Il s'agit de prévoir que, puisque les textes ne seront applicables que jusqu'en 1986, à cette date, le Gouvernement nous présentera un rapport sur les conditions de fonctionnement de la dotation globale, ainsi que sur ses incidences sur le financement des budgets locaux et précisera éventuellement les corrections à apporter au texte.

C'est une disposition que le Sénat a adoptée dans le cadre de la loi du 3 janvier 1979 et dont nous faisons application aujourd'hui, en examinant s'il y a lieu de corriger cette même loi de 1979.

**M. le président.** La parole est à M. Perrein, pour défendre son amendement n° 61.

**M. Louis Perrein.** Ces deux amendements ne sont pas contradictoires, ils se complètent. Nous, nous souhaitons, comme je l'ai souvent déclaré au cours de ces débats, que le Gouvernement nous tienne informés des études qui seront entreprises par l'administration pour que nous connaissions vraiment les conséquences des amendements que nous avons votés et de l'application de la loi.

Le Sénat sera sans doute d'accord avec nous pour demander qu'au début de chaque session d'automne le Gouvernement nous fasse un rapport sur l'application de la loi. Tel est l'objet de notre amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Vallon, pour défendre l'amendement n° 62 rectifié.

**M. Pierre Vallon.** Cet amendement a le même objet que les deux autres qui viennent d'être défendus. Nous avons seulement estimé qu'une périodicité de deux ans était suffisante.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur ces trois amendements ?

**M. Joseph Raybaud, rapporteur.** La commission des finances a émis un avis favorable à l'amendement n° 61.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Le Gouvernement accepte ces trois amendements.

**M. le président.** Je suis obligé de faire observer au Sénat que si ces trois amendements étaient maintenus, le vote de l'un d'entre eux rendrait les autres caducs, puisqu'ils ont le même objet.

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, le texte de l'amendement n° 12 n'est pas incompatible avec celui de l'amendement n° 61, non plus d'ailleurs qu'avec celui de l'amendement n° 62 rectifié, sauf qu'il y a une mise en harmonie avec une disposition précédemment adoptée par le Sénat, ce qui explique que la commission des finances ait considéré cet amendement comme un amendement de coordination et se soit prononcée pour le dépôt de rapports supplémentaires.

A titre personnel, j'ajouterai que je ne suis pas convaincu qu'il faille multiplier tous les ans ces rapports.

**M. Pierre Vallon.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Vallon.

**M. Pierre Vallon.** Compte tenu des explications que je viens d'entendre, monsieur le président, je me rallie à l'amendement de M. Perrein qui précise « toutes les années » et je retire l'amendement n° 62 rectifié.

**M. le président.** L'amendement n° 62 rectifié est retiré.

Je vais mettre aux voix l'amendement n° 12.

**M. Jacques Descours Desacres.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Descours Desacres.

**M. Jacques Descours Desacres.** Nous nous trouvons dans une situation regrettable. L'amendement de M. de Tinguy contient un premier alinéa qui me paraît devoir recueillir l'assentiment unanime de notre assemblée. Pour le second alinéa, les uns souhaitent un seul rapport, les autres un rapport tous les deux ans, d'autres encore un rapport tous les ans.

Je demande donc un vote par division. Le Sénat pourrait être consulté d'abord sur le premier alinéa de l'amendement de M. de Tinguy, ce qui permettrait, éventuellement, si les auteurs d'amendements le souhaitaient, que le second alinéa fût sous-amendé.

**M. le président.** Le vote par division est de droit.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le premier alinéa de l'amendement n° 12, accepté par le Gouvernement.

(Ce texte est adopté.)

**M. Paul Girod.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Girod.

**M. Paul Girod.** Je veux simplement rappeler à M. le ministre la promesse, qu'il a faite au cours de la discussion générale, de prendre en compte les études qu'il sera amené à faire sur les problèmes des seuils au niveau de la dotation de péréquation, sous sa version du potentiel fiscal.

**M. le président.** Je vais mettre aux voix le deuxième alinéa de l'amendement n° 12.

**M. Louis Perrein.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Perrein.

**M. Louis Perrein.** Monsieur le président, il me semblerait plus normal que vous consultiez le Sénat sur mon amendement n° 61. Le vote par division sur l'amendement n° 12 est certes de droit, mais mon amendement est beaucoup plus précis que le deuxième alinéa de l'amendement n° 12, lequel ne prévoit une information qu'en 1985-1986, alors que je crois déceler chez nos collègues le souci d'être informés le plus souvent possible.

Monsieur le président, je suggère donc que vous mettiez d'abord aux voix mon amendement. S'il était rejeté, le deuxième alinéa de l'amendement n° 12 irait de soi.

**M. le président.** Je vous signale, à toutes fins utiles, monsieur Perrein, que les deux amendements sont compatibles — ce qui semble vous avoir échappé — et que, si le deuxième alinéa de l'amendement n° 12 est adopté, je mettrai ensuite aux voix votre amendement n° 61.

**M. Louis Perrein.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Perrein.

**M. Louis Perrein.** Monsieur le président, pour faire gagner du temps au Sénat, je transforme mon amendement en sous-amendement à l'amendement n° 12.

**M. le président.** Je suis donc saisi d'un sous-amendement n° 61 rectifié, qui tend à ajouter, après le deuxième alinéa de l'amendement n° 12, les mots : « Le Gouvernement présentera chaque année au Parlement au cours de la session d'automne un rapport sur l'exécution de la présente loi. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le sous-amendement n° 61 rectifié.

(Le sous-amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le deuxième alinéa de l'amendement n° 12, ainsi complété.

(Ce texte est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de l'amendement n° 12.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Un article additionnel ainsi rédigé est donc inséré dans le projet de loi.

#### Vote sur l'ensemble.

**M. le président.** La parole est à M. Vallon.

**M. Pierre Vallon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi qui nous est soumis tient largement compte des préoccupations formulées par les élus locaux et par notre Haute Assemblée.

La mise en œuvre de la dotation globale de fonctionnement a permis d'accorder un concours global de l'Etat aux collectivités locales pour leurs dépenses de fonctionnement, d'assurer une meilleure répartition de cette masse globale entre les bénéficiaires, enfin, de prévoir les transitions nécessaires pour ne pas rendre plus difficile l'élaboration des budgets locaux.

Le projet de loi tend à reconduire, moyennant certains aménagements, les dispositions législatives qui, mises au banc d'essai, ont fait largement leurs preuves. Les aménagements portent sur le mode de disposition de la dotation globale de fonctionnement, sur la région d'Ile-de-France et sur un point très sensible : les dépenses de logement des instituteurs.

En votant le projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales, mes collègues du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès et moi-même avons insisté pour que soit réglée définitivement la prise en charge des dépenses de logement des instituteurs, qui ne doivent pas rester à la charge des communes.

Mon collègue M. Paul Séramy et moi-même avons déposé à l'article 6 un amendement pour bien préciser que la solution retenue pour 1981 ne saurait engager l'avenir. Nous avons pris acte, sur ce point, de l'engagement du Gouvernement, qui a supprimé l'article 6.

Monsieur le ministre, vous avez pu le constater, nombreux ont été mes collègues qui sont intervenus hier pour obtenir du Gouvernement que, dans les mois à venir, le remboursement aux communes de l'indemnité de logement des instituteurs fasse l'objet d'une dotation spécifique, distincte de la dotation globale de fonctionnement.

Il est évident qu'il ne saurait y avoir maintenant de règlement définitif à ce problème sans que soit voté par le Parlement le projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales.

C'est pourquoi, compte tenu de l'engagement pris par vous, monsieur le ministre, notre groupe apportera ses suffrages au projet de loi.

**M. le président.** La parole est à M. Giraud.

**M. Michel Giraud.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat qui s'est déroulé ces deux derniers jours au Sénat marque une nouvelle étape de l'effort entrepris depuis 1958 — je dis bien : « depuis 1958 » — en faveur des collectivités locales.

Dans la discussion générale, au nom de mon groupe, j'avais tenu à souligner les conséquences globalement favorables de l'application de la dotation globale de fonctionnement. Mais j'avais aussi exprimé certaines critiques — notamment en ce qui concerne la valeur objective du critère de potentiel fiscal — et formulé trois exigences.

Nous demandions, premièrement, qu'une nouvelle étape de cinq ans permette d'apprécier les conséquences de la démarche pragmatique que nous avons entreprise par la loi du 3 janvier 1979 et d'affiner éventuellement les dispositions qui organisent la répartition de la dotation globale de fonctionnement ; deuxièmement, que l'incidence du critère de potentiel fiscal soit limitée ; troisièmement, que, concernant les indemnités de logement des instituteurs, un compromis acceptable soit trouvé pour 1981, sans que soit engagé un processus qui affecterait, au-delà de 1981, l'intégrité de la dotation globale de fonctionnement, celle-ci constituant désormais, selon vos propres termes, monsieur le ministre, un grand concours « libre d'emploi », c'est-à-dire totalement disponible, tout reliquat compris.

Ces trois exigences étant honorablement satisfaites — et je vous remercie, monsieur le ministre, de vos efforts de conciliation — le problème particulier et difficile de la région d'Ile-de-France ayant trouvé une solution de droit commun, le groupe du R. P. R. votera le projet de loi, en réaffirmant sa volonté de poursuivre, avec détermination et avec ambition — le mot a ici toute sa valeur — la grande mutation de nos collectivités locales, relais obligé de la démocratie locale. *(Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.)*

**M. le président.** La parole est à M. Ooghe.

**M. Jean Ooghe.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour expliquer le vote défavorable des sénateurs communistes, mon propos sera bref.

Notre opposition se fonde sur trois raisons : une raison de circonstance et deux raisons de fond.

Voyons tout d'abord la raison de circonstance.

Il ne me paraît pas nécessaire de répéter des explications qui ont été données, à l'ouverture du débat, par mon collègue et ami M. Vallin alors qu'il posait la question préalable. Par cette initiative, nous avons voulu mettre en exergue une donnée essentielle, sinon « la » donnée essentielle pour les collectivités locales.

En effet, avec la dotation globale de fonctionnement, ce qui est posé, c'est, au fond, pour une part déterminante, le problème majeur des ressources des collectivités locales. De ce point de vue, et à la veille de 1981, nous considérons, avec la grande majorité des maires, qu'il faudrait absolument majorer le montant global de la dotation globale de fonctionnement dans des proportions supérieures à celles que propose le Gouvernement.

En effet, pour desserrer le garrot financier qui étrangle les communes, favoriser un autofinancement minimum des investissements et, aussi, j'y insiste, pour espérer mettre un frein à l'alourdissement de la fiscalité locale, notre expérience d'élus locaux nous conduit à estimer nécessaire une croissance du volume de la dotation globale de fonctionnement qui ne soit pas inférieure à 20 p. 100.

J'en arrive à la première raison de fond qui motive notre opposition aux propositions insuffisantes du Gouvernement.

Auparavant, qu'il me soit permis de dire un mot des problèmes de répartition. Nous ne sommes pas indifférents à ces questions de répartition. Plus : nous sommes soucieux d'apporter et de soutenir toutes les modifications susceptibles de mettre un terme

à des inégalités aussi insupportables que celles, par exemple, des attributions au titre des villes centres ; inégalités qui font que Nîmes ne reçoit que quelques miettes en comparaison de la dotation reçue par d'autres villes.

Je le répète, ces problèmes de répartition nous préoccupent et nous sommes soucieux d'une plus grande justice.

De ce point de vue, nous prenons acte des modifications qui interviendront en région parisienne et qui devraient sinon faire disparaître du moins atténuer les graves préjudices financiers subis en 1979 et en 1980 par de très nombreuses communes d'Ile-de-France. Nous en prenons acte d'autant plus volontiers que les élus communistes de la région parisienne n'ont pas ménagé leurs efforts et leurs luttes pour imposer les modifications qui s'imposaient afin de faire valoir leurs droits légitimes...

**MM. Michel Giraud, Jean-Pierre Fourcade et Roger Romani.** Très bien !

**M. Jean Ooghe.** ... et pour imposer des dotations plus importantes.

Mais, par-delà les problèmes de répartition, il n'est pas contestable que l'essentiel, c'est la masse à répartir. Quelle est la situation à cet égard ?

Pour 1981, le Gouvernement propose une dotation de fonctionnement d'un montant de 45 milliards de francs. Ainsi, l'an prochain, le volume de la dotation globale de fonctionnement progresserait de 18,58 p. 100 ; c'est un peu plus qu'en 1980. Par rapport à cette année, la dotation globale de fonctionnement progressera donc de 1,6 point.

Je dirai tout de suite que c'est toujours bon à prendre, soucieux que nous sommes du moindre pas en avant.

**M. Michel Giraud.** A condition que d'autres votent ces dispositions !

**M. Jean Ooghe.** Mais, de là à en tirer les conclusions euphoriques du Gouvernement, il y a un pas que nous ne pouvons franchir.

Je le dis tranquillement mais fermement : nous sommes loin du compte.

Pour apprécier objectivement ce que représente la dotation de 1981, il faut mettre en parallèle la progression simultanée des dépenses qu'auront à supporter en 1981 les budgets communaux. Car, vous le savez bien, l'augmentation d'une ressource déterminée peut très bien aboutir à un appauvrissement réel et important de la commune, si, par ailleurs, les dépenses communales s'accroissent.

De ce point de vue, j'observe, d'abord, que les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont connu une accélération de plus de 17 p. 100 en 1980. Compte tenu de l'augmentation très sensible en 1980 de l'inflation, qui se répercutera inévitablement sur les dépenses communales en 1981, il n'est pas douteux que les charges communales courantes connaîtront une nouvelle explosion, vraisemblablement supérieure aux 17 p. 100 de 1980.

Ces faits indiscutables nous autorisent à affirmer que, contrairement aux déclarations du Gouvernement, le montant de la dotation globale de fonctionnement pour 1981 ne répond pas à l'aggravation des difficultés financières des collectivités locales et risque même, dans bien des communes, de ne pas compenser l'alourdissement des dépenses courantes. En pratique, la dotation globale de fonctionnement ne permettra pas, en 1981, le moindre desserrement de la crise financière des communes. C'est la raison principale du vote défavorable des sénateurs communistes.

J'ajoute à ce sujet que vous prenez, monsieur le ministre, bien des libertés avec les évidences en prétendant que la dotation globale de fonctionnement de 1981 devrait permettre aux collectivités locales de limiter la croissance de la fiscalité locale. En fait, vous êtes inquiet devant le poids de plus en plus lourd des impôts locaux et vous tentez, à la veille de l'échéance d'avril prochain, d'en faire supporter la responsabilité aux élus locaux.

J'en viens à la seconde raison de fond du vote défavorable des sénateurs communistes.

**M. le président.** Monsieur Ooghe, vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

**M. Jean Ooghe.** Je termine, monsieur le président. Je m'en tiendrai à deux faits incontestables.

Tout d'abord, je constate que le Gouvernement refuse d'instituer à partir de 1981 une véritable dotation destinée à compenser les charges de logement des instituteurs.

Ensuite, je note que le Gouvernement persiste à s'opposer catégoriquement au financement hors dotation globale de fonctionnement d'une éventuelle dotation réservée à cet objet.

Telles sont les raisons principales du vote défavorable des sénateurs communistes. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fourcade.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ayant combattu la question préalable, qui eût effacé ce débat si elle avait été votée, je me félicite du caractère constructif et sérieux du dialogue qui s'est instauré avec le Gouvernement.

Le projet auquel nous aboutissons marque trois orientations essentielles.

Tout d'abord, ce projet permet une évolution prudente dans le sens d'une amélioration de la qualité de la vie locale et d'une plus grande efficacité de la gestion de nos budgets municipaux.

Ensuite, il permet, grâce à l'excellent travail de nos rapporteurs, une plus grande solidarité entre l'ensemble des collectivités locales, et nous sommes tous très attachés à cette solidarité.

Enfin, avec l'institution originale du comité des finances locales, qui — je l'ai constaté au cours des débats — a récolté de-ci, de-là des attributions supplémentaires et un certain nombre de tâches délicates, nous disposons d'un organe de concertation entre le Gouvernement, le Parlement et les représentants des collectivités locales ; cela est tout à fait nécessaire dans une société complexe comme la nôtre pour régler de manière pragmatique un certain nombre de sujets sans entraîner le travail législatif sur le terrain du pointillisme et du marginalisme, ce qui n'est pas souhaitable.

« Evolution prudente », « solidarité » et « concertation » sont les trois mots qui doivent, me semble-t-il, définir ce texte. Je remercie le Gouvernement d'avoir ouvert un certain nombre de perspectives, notamment à propos de cette fameuse affaire de l'indemnité de logement des instituteurs, dont, bien entendu, nous reparlerons l'année prochaine et sûrement l'année suivante.

Pour bien montrer, monsieur le président, combien mes amis du groupe de l'Union des républicains et des indépendants et moi-même sommes partisans des trois orientations fondamentales qu'annonce ce texte, je demanderai que le Sénat se prononce par scrutin public sur l'ensemble du projet. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

**M. le président.** Je vous en donne acte, monsieur Fourcade.

La parole est à M. Regnault, pour explication de vote.

**M. René Regnault.** Monsieur le président, monsieur le ministre, je voudrais faire quelques observations avant la clôture du débat.

Nous regrettons, bien sûr, qu'un certain nombre de nos propositions n'aient pas été retenues et que vous n'ayez pas cru devoir, mes chers collègues, les accepter. Tout d'abord, je voudrais demander de nouveau à M. le ministre de tenir compte des observations que nous avons formulées en ce qui concerne les départements. Leurs situations sont très différentes en fonction de leur population, leur superficie, leur réseau routier et leur activité économique.

Il faudrait rechercher des critères qui permettent d'instaurer une plus grande équité entre les différents départements. S'il est exact que la dotation globale de fonctionnement apporte un ballon d'oxygène aux communes, alors que leurs finances dépendaient du versement représentatif de la taxe sur les salaires, il faut ramener les choses à leur exacte dimension : nos communes reviennent de loin. L'amélioration qui est prévue ne permettra pas de résorber le retard pris au cours des années écoulées.

Quant à la dotation globale de fonctionnement proprement dite, si nous enregistrons dans le projet de loi qui vient d'être discuté un certain nombre d'éléments que nous considérons comme positifs — je pense en particulier à l'évolution de la dotation forfaitaire pour laquelle la réduction annuelle retenue est de 2,5 p. 100, la part de la dotation étant, pour 1981, égale à 52,5 p. 100 — la réduction de cette part de la dotation forfaitaire est de nature à défavoriser les petites communes.

Toutefois, la perspective visant à réduire à zéro la fraction correspondante de la dotation de péréquation, serait maintenant définitivement écartée. La limitation à quatre années de la procédure d'atténuation nous permettra, dès 1985, de faire le point, alors que la dotation forfaitaire représentera encore 42,5 p. 100 de la dotation de péréquation.

Cette décision, adoptée au cours de la discussion de ce projet de loi, est de nature à apaiser mes craintes, dès lors que nous pourrions, au terme de ce délai, corriger les effets de nos décisions dans un sens ou dans l'autre, et je voudrais vous assurer, monsieur le ministre, de notre très grande vigilance pour suivre ce dossier.

Quant à la dotation de péréquation, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible, au cours de ce débat, de faire prendre en considération les observations que nous avons formulées en ce qui concerne le potentiel fiscal et ses éléments constitutifs. Je pense en particulier à la taxe professionnelle, à son incidence et à la prise en compte d'un critère représentant le rapport entre la taxe professionnelle et la taxe d'habitation.

Nous regrettons également que n'ait pas été prise en compte la situation particulière de certaines communes qui ont une population scolarisée importante ou encore une population âgée importante. Cela a des incidences et peut s'apprécier au nombre de logements sociaux à usage locatif, à la présence de foyer pour jeunes travailleurs ou encore pour personnes âgées.

J'en viens à la dotation spéciale concernant l'indemnité de logement des instituteurs.

Comme je le disais hier, nous pensons — et j'ai observé qu'un certain consensus s'était d'ailleurs dégagé, me semble-t-il, sur ce point dans notre assemblée — que cette indemnité de logement des instituteurs doit être considérée comme un complément de traitement et qu'elle doit, de ce fait, être prise en charge par le budget de l'Etat, hors dotation globale de fonctionnement.

Or, la disposition qui vient d'être retenue vise, pour l'année 1981, à répartir le reliquat de la dotation globale de fonctionnement 1980 entre les communes qui disposent de postes d'instituteurs...

**M. le président.** Je vous signale, monsieur Regnault, que votre temps de parole est épuisé.

**M. René Regnault.** ... alors que, malheureusement, celles qui n'en ont plus et qui sont dans la situation la plus difficile devront abandonner leur part de dotation globale de fonctionnement au bénéfice des autres.

C'est une bien curieuse disposition, monsieur le ministre. J'ai l'impression que c'est l'asphyxié qui doit réanimer son réanimateur.

**M. le président.** La parole est à M. Sérusclat, pour explication de vote.

**M. Franck Sérusclat.** Ce débat était tout à fait nécessaire. Les discussions ont permis de mettre en évidence les ambiguïtés, voire les contradictions du Gouvernement sur le problème de la dotation globale de fonctionnement.

Nous sommes obligés de prendre acte du fait que le Gouvernement, quelles que soient les intentions généreuses du ministre de l'intérieur à l'égard des communes, a décidé, pour aider les communes, de ne pas accorder un centime de plus, en dehors du prélèvement en matière de T. V. A.

C'est une forme de solidarité du Gouvernement envers les communes qui se traduit par un désengagement de celui-ci, pour aboutir un jour à ce qu'il n'y ait plus que des communes pauvres si tant est qu'il y ait des communes riches, je dirais moins pauvres que les autres.

Cela traduit sa volonté de lier le sort des communes à l'évolution économique du pays qui, actuellement, chacun le sait, n'est pas particulièrement réconfortante et à utiliser, pour aider les communes, cette ressource de la T. V. A. que les communes elles-mêmes contribuent à alimenter et qui résulte des effets de l'inflation et de la liberté des prix.

Nous prenons acte également du fait que le Gouvernement a refusé une dotation spéciale en ce qui concerne l'indemnité de logement des instituteurs, restant en cela rigoureusement logique avec lui-même et avec les explications qu'il avait fournies lors du vote de la loi n° 187. Il aggrave la situation en amputant la dotation globale de fonctionnement, il persiste à distinguer l'estimation initiale et le reliquat, mais surtout il pénalise les communes qui ne recevront pas une part de ce reliquat dans la mesure où elles n'auront pas d'enseignants.

Cela étant, la dotation globale de fonctionnement, dans son principe, est une solution que les socialistes ont toujours souhaitée, car elle permet de globaliser les sommes mises à la disposition des collectivités locales et de les laisser libres d'affectation.

Mais il est bien évident que tous les attermoissements du Gouvernement et toutes les atteintes à ce principe sont telles que le groupe socialiste ne peut voter le projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement tel qu'il nous est présenté.

Ainsi, le groupe socialiste s'abstiendra, en signalant pour terminer que la seule vraie manifestation de solidarité d'un Gouvernement envers les collectivités locales a eu lieu en 1936, quand le Gouvernement de Léon Blum a proposé, en amorce d'une réforme des collectivités locales, le vote d'une loi d'aide financière à ces collectivités locales.

Les raisons pour lesquelles les socialistes s'abstiendront leur semblent à la fois droites et raisonnables. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Jean Béranger.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Béranger.

**M. Jean Béranger.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi sur lequel nous devons nous prononcer aujourd'hui prévoit pour cinq ans un système mis à l'essai pendant deux ans et qui a fait largement ses preuves, en procurant à toutes nos communes une ressource importante et évolutive fondée sur un grand impôt moderne et en assurant, sans tendre vers un égalitarisme indéfendable, une meilleure solidarité, une solidarité raisonnable entre toutes nos communes.

Le problème de l'indemnité de logement des instituteurs n'est pas réglé, ce que je regrette. Le remboursement sera, en fait, prélevé sur une réserve qui aurait dû normalement revenir aux communes dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement. J'espère, monsieur le ministre, que la raison prévaudra et que la pression des maires des communes conduira le Gouvernement à revoir sa position.

En ce qui concerne la suppression du comité du F. E. C. L., je dois, comme ancien membre de ce comité, dire ma satisfaction et porter témoignage ici de l'attitude des parlementaires de la capitale qui n'ont pas ou peu pris la parole à ce sujet. Nous savons que la ville de Paris verse par solidarité 470 millions de francs aux départements de la région parisienne. Le projet pérennise ces 470 millions de francs. Je pense que c'est une bonne chose et je tenais à remercier mes collègues de la ville de Paris de leur attitude.

La dotation globale de fonctionnement, malgré le problème de l'indemnité de logement des instituteurs, est une bonne ressource pour nos communes et l'une des plus justes dans sa répartition entre les communes. Les radicaux de gauche confirmeront donc le vote favorable qu'ils avaient prononcé voilà deux ans à ce projet dont nous avons débattu au fond en pleine clarté. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, à cette heure tardive, j'aurai le souci de ménager les membres de la Haute Assemblée, qui doivent entreprendre dès quinze heures la discussion budgétaire, de même que tous les membres du personnel du Sénat que je remercie d'avoir bien voulu suivre ce débat avec attention malgré la fatigue qui doit être la leur après la longue discussion du projet « Sécurité et liberté ».

Je remercierai les membres de la Haute Assemblée de ce débat qui me paraît pouvoir être caractérisé par deux mots : sagesse et solidarité.

Le Sénat a témoigné d'une grande sagesse en ne bousculant pas un dispositif qui a fait ses preuves pendant les deux années d'expérience que vous aviez désirées. Il a encore fait preuve de sagesse en réintroduisant la région Ile-de-France dans le droit commun pour mettre fin à des complications qui finissaient par devenir inextricables.

Il a également fait œuvre de solidarité, comme en témoigne le vote qui est intervenu à une très large majorité, sinon à l'unanimité, en faveur de Mayotte et de l'ensemble des cinq départements d'outre-mer.

Les remerciements que je vous adresse émanent certes du Gouvernement, du ministre de l'intérieur, mais aussi du maire puisqu'aussi bien, estimant que cette loi est une bonne loi pour les communes, je ne puis, en tant que maire, que m'en réjouir. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

Je suis saisi de deux demandes de scrutin public émanant du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès et du groupe de l'union des républicains et des indépendants.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 47 :

Nombre des votants.....	302
Nombre des suffrages exprimés.....	232
Majorité absolue des suffrages exprimés.	117
Pour l'adoption .....	209
Contre .....	23

Le Sénat a adopté.

Le Sénat voudra sans doute aborder la discussion du projet de loi de finances à quinze heures quinze. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quinze heures vingt minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.*)

#### PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

**M. le président.** La séance est reprise.

— 3 —

#### DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

**M. le président.** J'informe le Sénat que j'ai été saisi d'une question orale avec débat dont je vais donner lecture.

M. Philippe Machefer demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement français concernant le déroulement et les suites de la conférence de sécurité et de coopération européenne de Madrid (n° 466).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement.

En application d'une décision de la conférence des présidents, la discussion de cette question orale avec débat, jointe à celles ayant le même objet, est envisagée pour la séance du 16 décembre 1980.

— 4 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1981

##### Discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1981, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 97 et 98 (1980-1981).]

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur général.

**M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les perspectives économiques dans lesquelles s'inscrivent la France et son budget pour 1981 se sont nettement assombries depuis un an.

Toutes les nations, quel que soit leur niveau de développement, quel que soit leur régime politique, sont concernées. Une seule tire son épingle du jeu : le Japon. J'ai tenté de montrer pourquoi dans mon rapport écrit et je me permets de vous y renvoyer.

A l'origine de cette dégradation, il y a le second choc pétrolier, plus rude encore que le premier. En 1974, le baril de pétrole est passé de trois à neuf dollars. En 1980, il passait de neuf à trente-trois dollars. Pour la France, le coût de l'énergie qu'elle importe a bondi de 66 milliards de francs l'an dernier à 130 milliards aujourd'hui. Cette ponction représente l'équivalent ou bien de la croissance d'une année pleine ou bien de la totalité du montant de l'impôt sur le revenu ou encore de trois points et demi d'inflation supplémentaires.

A l'heure où nous sommes, nous vivons sous la menace d'une troisième hausse dont les conséquences seraient proprement incalculables. Tous les indices sont affectés par ce formidable renchérissement de l'énergie.

Le commerce international d'abord : l'an dernier, le déficit des pays industriels importateurs de pétrole était de 10 milliards de dollars et l'excédent des pays fournisseurs de 68 milliards. Cette année, le déficit des premiers atteindra 50 milliards, l'excédent des seconds atteindra 115 milliards.

Un tel déséquilibre fait sentir ses effets à tous les niveaux. C'est la chute de la croissance partout, sauf au Japon. La montée de l'inflation : elle sera de 13,5 p. 100 dans la Commu-

nauté économique; elle a doublé en deux ans. La montée du chômage: elle frappe 6,3 millions de personnes en Europe contre 5,4 millions l'an dernier. C'est enfin le ralentissement général de l'investissement, et presque partout, le recul de la consommation intérieure et du pouvoir d'achat.

Sur cette toile de fond, la plus sombre que nous ayons connue depuis longtemps, la situation de la France — et, par conséquent, la signification de son budget pour 1981 — apparaît encore mieux si on la rapproche de celle de pays industriels comparables.

C'est ainsi que, cette année, nous aurons fait mieux que nos voisins et partenaires en matière de croissance: à titre d'exemple, la croissance a régressé de 4 p. 100 en Grande-Bretagne; mieux, en matière de pouvoir d'achat, il a reculé de 4,5 p. 100 aux Etats-Unis; mieux, en matière de déséquilibre des échanges: la balance des paiements en Allemagne fédérale accuse un déficit de 30 milliards de dollars, 4,5 fois supérieur au nôtre et le plus élevé de tous les pays industrialisés; mieux encore, en matière d'endettement: par exemple, la dette des pays de l'Est, durement frappés par la crise, atteint le chiffre impressionnant de 47 milliards de dollars; mieux, enfin, en matière de sauvegarde de la monnaie, puisque le franc est, au moins pour l'heure, en tête du système monétaire européen.

A cet égard, mes chers collègues, comment ne pas comprendre l'enjeu d'une monnaie stable quand on voit de quel prix les Etats-Unis paient le laxisme monétaire dont ils ont pris le risque en ce jour fatidique du 14 août 1971? Depuis cette date, ils ont connu à la fois une chute spectaculaire de leur productivité, l'invasion de leur marché intérieur par les produits étrangers, l'ébranlement de secteurs aussi importants que l'automobile ou la sidérurgie. Bref, ils nous ont très précisément montré ce qu'il ne fallait pas faire. Encore, l'Amérique du Nord a-t-elle pu se le permettre, elle qui extrait de son sol autant de pétrole que l'Arabie Saoudite et dispose, avec le dollar, de la principale monnaie de réserve mondiale. Est-il besoin de souligner que ce sont autant de privilèges qui nous sont, à nous, interdits!

En revanche, la France a fait moins bien que ses partenaires sur deux points. L'inflation d'abord: cette année, seules l'Italie et la Grande-Bretagne auront vu leurs prix intérieurs monter plus que les nôtres. Cette contre-performance se paie d'une dégradation sensible de nos échanges avec les pays industrialisés.

En un an, notre déficit a presque doublé avec les Etats-Unis et le Japon. Il a augmenté de 60 p. 100 par rapport à l'Allemagne fédérale.

Dans notre déficit commercial global, qui atteindra cette année 65 milliards de francs, le surcoût du pétrole entre bien pour 43,7 milliards. Mais on ne sait pas assez que notre déficit à l'égard des trois pays que je viens de citer est tout de même de 31 milliards.

L'autre point faible, c'est le taux de chômage. Il est lié à trois facteurs: la demande d'emplois féminins, la part des jeunes sur le marché du travail — l'une et l'autre plus fortes en France qu'ailleurs — mais aussi le fait, universel celui-là, que l'industrie crée de moins en moins d'emplois, tandis qu'une certaine saturation apparaît dans les services.

Ainsi, sur les trois données qui dominent le problème du sous-emploi en France, deux ne relèvent pas directement de l'économie, et c'est ce qui rend la solution de ce problème si difficile.

En trouve-t-on du moins l'esquisse dans le budget qui nous est présenté aujourd'hui? Oui, sans doute, si l'on s'en tient à la logique économique qui inspire ce budget et à ses grandes orientations. Je les rappelle.

Le projet de budget prévoit une croissance de 1,6 p. 100, qui pourrait monter jusqu'à 2,2 p. 100 si la conjoncture internationale cessait de se dégrader. Dans le cas contraire, un fonds d'action conjoncturelle interviendra à hauteur de 6,5 milliards de francs.

Il suppose une nouvelle croissance de la consommation intérieure. Cependant, depuis que ce budget a été élaboré, certains propos particulièrement autorisés ont été tenus qui conduisent à penser que le simple maintien du pouvoir d'achat est rien moins que certain. On les comprend. Il faudrait, en effet, pour y parvenir, que l'inflation recule d'au moins trois points, c'est-à-dire qu'elle ne dépasse pas, en 1980, la hausse des rémunérations prévue à hauteur de 10 p. 100. Cette hausse, rappelons-le en passant, atteindra, cette année, au moins 15 p. 100.

Par ailleurs, ce budget part d'un postulat, celui du maintien du statut du franc. On peut l'admettre puisque, si le dollar se redresse — comme cela est probable — le coût de nos importations de pétrole s'élèvera encore. Mais ici, deux questions surgissent que nous ne pouvons pas esquiver. Sans réduction significative de la hausse de nos prix, comment, monsieur le

ministre, freinerons-nous la pénétration de notre marché intérieur, qui s'est nettement accentuée en cours d'année au niveau des biens de consommation? Et comment espérer freiner nos coûts de production quand nos taux d'intérêts sont parmi les plus élevés du monde?

Vous me direz que l'argent cher attire les capitaux et contribue ainsi à la bonne tenue de notre balance des paiements et donc à la défense du franc. Mais il pèse aussi sur les investissements et donc sur l'activité économique. Voilà, je le crains, un redoutable cercle vicieux dont il faudra bien que nous sortions, et le plus tôt possible.

Vous me direz aussi, monsieur le ministre, que le budget comporte un dispositif important de soutien à l'investissement productif. Chaque année, et cela pendant cinq ans, les entreprises pourront déduire de leurs bénéfices imposables 10 p. 100 du montant de leurs investissements. Cette initiative, inspirée d'exemples étrangers, plus particulièrement américain, est bonne. Elle appelle cependant, me semble-t-il, plusieurs observations.

D'abord, les sommes engagées restent, si on les rapporte à la masse des investissements productifs réalisés dans ce pays chaque année, relativement peu importantes. Ensuite, si son principe a le mérite de la simplicité, il est à la fois exclusif, par exemple à l'égard des entreprises agricoles, et peu sélectif puisque, contrairement au dispositif antérieur qui concernait, lui, le seul accroissement des investissements d'une année sur l'autre, il pourra servir au simple renouvellement des équipements. Or on peut penser que ce renouvellement aurait été assuré de toute façon et sans cet ajout.

Mais surtout, comme cette initiative s'accompagne d'un freinage très marqué à la fois des crédits d'équipement public et des investissements des entreprises nationalisées, qui ont joué les uns et les autres, depuis quatre ans, un rôle décisif de soutien à l'économie, force est de constater que nous courons là un certain risque. Pour parler un langage simple, je dirai que nous prenons un virage à angle droit.

En effet, si la conjoncture économique internationale reste médiocre, le pari fait sur le redressement de l'investissement productif peut être perdu et, avec lui, l'espoir du maintien de l'activité économique à un bon niveau.

Qu'on nous entende bien: nous ne disons pas que ce risque il ne fallait pas le courir, au contraire. Il nous est imposé par l'état du monde, le durcissement de la concurrence internationale, la nécessité de moderniser notre industrie, celle d'accélérer son accès aux technologies de pointe, bref, de renforcer le seul atout qui nous reste face à la pression des pays à bas salaires ou détenteurs de l'arme absolue qu'est le pétrole. Simple-ment, il peut sembler téméraire, monsieur le ministre, de jouer sur une seule carte l'avenir à moyen terme de notre économie.

Pour le reste, votre budget a le mérite de la cohérence et de la clarté. Ce mérite n'est pas mince, et nous pensons que le pays le comprendra.

En outre, il se présente comme un défi courageux puisqu'il implique une rupture avec un passé récent où les capitaux publics portaient presque seuls la croissance. Ce défi, nous espérons, simplement mais fortement, que les chefs d'entreprise le relèveront.

Voyons maintenant, mes chers collègues, d'un peu plus près, comment se traduit au niveau des crédits cette volonté de novation. C'est d'abord, j'allais dire enfin, la décision résolue de contenir la hausse des dépenses publiques.

Vous aviez, monsieur le ministre, à affronter un problème délicat d'équilibre et vous l'avez, nous semble-t-il, assez bien résolu.

Les dépenses publiques augmentent de 16,4 p. 100, soit nettement plus que la croissance attendue du produit intérieur brut, qui devrait être de 13,3 p. 100.

Mais, contrairement à ce qui s'est souvent produit dans le passé, cette marge est, cette année, affectée de façon prioritaire au soutien de l'économie, à la formation des hommes et à leur protection contre les risques du chômage. Elle contribue ainsi directement au soutien, à la qualité de la production et à celui de la consommation. Elle ne devrait donc pas avoir d'effet inflationniste.

Dans le même temps, le déficit budgétaire est réduit et passe en dessous des 30 milliards que nous connaissons cette année. Il représente moins de 1 p. 100 du produit intérieur brut, contre 3 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, 4 p. 100 en Grande-Bretagne, 12 p. 100 en Italie. C'est le plus faible des pays industrialisés. Le train de vie de l'Etat est réduit. Des économies à hauteur de 13 milliards de francs sont réalisées. Quand on se rappelle que, l'an dernier, elles avaient atteint, au prix de bien des péripéties dont nous avons tous le souvenir, deux milliards de francs, on mesure le chemin parcouru.

Les créations d'emplois publics, si l'on excepte le renouvellement d'environ 50 000 postes libérés par les départs en retraite, sont extrêmement faibles : 1890 contre 14 500 l'an dernier et 25 000 en moyenne au cours des années 1974-1978. La réduction est spectaculaire.

En fait, mes chers collègues, il faut savoir qu'un problème se posera au cours des prochaines années au service public. En raison de l'évolution de la démographie et des techniques, il va arriver que les effectifs seront en surnombre dans tel ou tel domaine, par exemple l'éducation nationale, tandis que des besoins nouveaux apparaîtront ailleurs et resteront insatisfaits.

C'est ainsi que, d'ores et déjà, nous formons à peine la moitié des techniciens supérieurs agricoles qui nous seraient indispensables, chiffre qui n'est pas supérieur à celui des Pays-Bas.

Par conséquent, avant d'envisager un accroissement des effectifs, il sera indispensable d'offrir aux personnels des services publics de nouvelles conditions de formation, de mobilité, bref d'adaptation aux besoins de la collectivité nationale.

Les subventions aux entreprises publiques n'augmentent plus : les postes et télécommunications arrivent au terme de leurs investissements de rattrapage et Electricité de France peut financer son énorme effort nucléaire — c'est un fait qu'il faut souligner car il est tout à fait remarquable — en recourant au seul marché financier. Signalons à cet égard le réveil spectaculaire de ce dernier. Il témoigne que les Français redécouvrent le mérite de l'épargne à long terme, clé de la modernisation de l'économie : le volume des obligations a presque doublé en un an. Un regret cependant, celui de voir, monsieur le ministre, l'épargne à long terme très, et sans doute trop, avantagée par rapport à l'épargne à court terme, populaire par excellence.

Les équipements publics augmentent de près de 14 p. 100, mais avec une disparité très marquée entre les équipements civils, qui augmentent d'à peine 10 p. 100, et les équipements militaires, qui croissent, eux, de 22 p. 100. Pour la première fois, le montant des seconds, les équipements militaires, sera supérieur en valeur absolue à celui des premiers, les équipements civils. Cet écart s'explique par le respect de la loi de programmation militaire et la volonté de doter la France de moyens de défense qui répondent à la technicité et donc au coût accru des armements, et aux risques de tension dans le monde.

Il est vrai également que dans certains domaines, les besoins d'équipements civils sont à peu près satisfaits. Vous nous ferez observer, monsieur le ministre, et vous aurez raison, que, concernant les collectivités locales, qui importent au plus haut titre au Sénat, la dotation globale de fonctionnement augmentera de 18,5 p. 100, tandis que le remboursement de la T. V. A. à 100 p. 100 atteindra définitivement son plein effet. Il n'empêche : certains crédits, mes chers collègues, subissent, au jugement de votre commission des finances, une amputation excessive. Parmi eux, ceux qui concernent la voirie nationale et, plus encore, départementale et communale. (*Très bien ! sur de nombreuses travées.*) Or l'entretien de la voirie par les communes n'est pas un luxe...

**M. Joseph Raybaud.** Très bien !

**M. Maurice Blin, rapporteur général.** ... c'est une nécessité vitale qui se renouvelle chaque année et qui est de plus en plus coûteuse. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur diverses travées de la gauche démocratique. — Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. Louis Perrein.** Vous allez le voter ce budget !

**M. Maurice Blin, rapporteur général.** De même, la réduction de 28 p. 100 des crédits affectés aux voies navigables est évidemment, elle aussi, excessive, quand on sait que c'est le mode de transport qui économise le plus l'énergie. D'où une question : leur simple entretien, là encore, incombera-t-il demain aux communes ?

En matière de rénovation de constructions scolaires, croyez-vous, monsieur le ministre, que des établissements puissent encore fonctionner convenablement dans des classes préfabriquées qui ont plus de vingt ans d'âge ? (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

**M. Louis Perrein.** Mais c'est très bien !

**M. Maurice Blin, rapporteur général.** Mais peut-être comptez-vous sur les établissements publics régionaux pour relayer l'Etat, comme c'est, nous le savons, de plus en plus le cas ? Dans cette hypothèse, il vaudrait mieux, me semble-t-il, le dire franchement.

**M. Bernard Legrand.** Parfaitement !

**M. Maurice Blin, rapporteur général.** Quelques ministères échappent au sort commun : les crédits du ministère du travail augmentent de 21,6 p. 100, ceux de la justice de 18,6 p. 100

et ceux de l'intérieur de 17,2 p. 100. Pour le ministère du travail, il s'agit de répondre au coût croissant de l'adaptation de l'homme au travail et à l'indemnisation du chômage ; pour les deux autres, au renforcement nécessaire des mesures de sécurité.

J'ai déjà dit que 5 milliards de francs seraient consacrés au soutien de l'investissement productif. De plus, les crédits à l'exportation sont maintenus à leur haut niveau, et nous nous en félicitons.

En revanche, monsieur le ministre, la commission des finances a constaté un fait passablement surprenant sur lequel, mes chers collègues, j'appelle tout particulièrement votre attention, à savoir la réduction importante des crédits du Fonds de développement économique et social, le F. D. E. S.

Quand on sait le rôle que cet organisme joue dans le soutien des entreprises en difficulté, dans le développement des prêts participatifs, la mesure laisse perplexe. Renseignements pris, elle aurait sa raison dans la non-consommation des crédits qui ont été affectés au F. D. E. S. au cours des trois dernières années. C'est ainsi que, sur un montant annuel de dotation de 5 milliards de francs, 3 milliards seraient actuellement inutilisés.

Convenez avec moi, mes chers collègues, que la chose a de quoi étonner. Serait-ce la procédure d'examen des dossiers qui, malgré une certaine déconcentration au niveau des départements, est trop lente ? Est-ce l'ignorance de trop de responsables industriels à l'égard des recours possibles ? J'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous donniez votre sentiment sur ce point.

D'une manière plus générale, mes chers collègues, il serait bon que nous portions une attention particulière au phénomène, qui tend à se répandre et passe trop inaperçu, des reports de crédits. Le manque de crédits, nous le connaissons bien et à tous les niveaux, mais vous devez savoir que, dans le même temps, des sommes d'argent parfois fort importantes dorment et, avec la hausse des prix, se dévaluent.

J'ose à peine le dire à cette tribune, mais c'est bien ainsi que vont les choses dans le domaine des constructions scolaires. C'est pourquoi, monsieur le ministre, vous nous aideriez dans notre tâche de parlementaire, c'est-à-dire de contrôleur des deniers publics, en établissant chaque année l'état exact de leur consommation accompagné, en cas de retard, de justifications appropriées.

Ce problème est grave, et la Cour des comptes l'a souvent souligné. Il est une source de gaspillage et de confusion, d'autant moins tolérable que l'argent se fait plus rare.

Ce budget comporte aussi un net infléchissement du soutien apporté à l'entreprise privée. Compte tenu de l'appui à l'investissement qui lui est garanti sur toute la durée du VIII<sup>e</sup> Plan, de la liberté des prix dont elle dispose, du maintien des aides à l'exportation, dont j'ai parlé à l'instant, l'aide budgétaire au secteur concurrentiel est particulièrement réduite. Il n'y a là rien que de très naturel.

Mais pourquoi, monsieur le ministre, par la même occasion, ne pas avoir procédé à la clarification d'un dispositif extrêmement confus où se mêlent au moins trois finalités différentes : l'aide au secteur lourd en difficulté, comme la sidérurgie ou les chantiers navals, le soutien à finalité régionale apporté à la création d'emplois et à la reconversion d'entreprises défaillantes, qui transite par la D. A. T. A. R. — la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale — enfin, l'appui au secteur de pointe qui, dans tous les pays industriels, fait l'objet d'une sollicitude spéciale des pouvoirs publics.

Si cette distinction était faite, elle nous conduirait à constater que, dans ce dernier domaine, celui des industries de pointe, la France ne se donne pas, je le crains, les moyens de ses ambitions.

C'est ainsi que le budget du ministère de l'industrie est consacré pour les deux tiers à l'énergie. Que reste-t-il pour aider — pour ne prendre qu'un exemple — les entreprises à accélérer l'automatisation de leurs équipements ? Très peu de chose. Or, ce sont là des investissements coûteux où le Japon, pour ne citer que lui, pratique une politique délibérément incisive.

L'insuffisance de notre politique industrielle en la matière risque d'avoir deux conséquences graves : un recul de compétitivité et le retard de notre propre industrie des automatismes. En fait, ce secteur mériterait un effort égal à celui dont bénéficient le nucléaire, l'espace et, à un moindre degré, les économies d'énergie. On pourrait d'ailleurs en dire autant de l'agro-alimentaire ou de l'agro-énergétique, qui est l'une des formes d'énergie de remplacement qui paraît la plus prometteuse.

La répartition des recettes fiscales pour 1981 paraît, en revanche, assez bien dosée.

Le relèvement des tranches du barème de l'impôt sur le revenu tient compte, en gros, de l'inflation, avec un effort plus marqué demandé aux titulaires de hauts revenus. Cette pause fiscale aidera au soutien de la consommation.

De même, la nouvelle fiscalité pétrolière prend en compte l'amélioration de la situation des sociétés qui ont bénéficié de la hausse des prix de l'énergie.

Enfin, le relèvement des taxes sur le tabac et les alcools correspond à la fois à la hausse générale des prix et au souci de protéger la santé publique.

**M. Bernard Legrand.** Tu parles !

**M. Maurice Blin, rapporteur général.** Cependant, en ce qui concerne les alcools, la grille qui nous est proposée et qu'a très profondément modifiée l'Assemblée nationale fait problème, c'est le moins qu'on puisse dire. Mais nous aurons certainement très bientôt l'occasion d'en reparler.

Au total, la ponction opérée au titre des prélèvements obligatoires sur la richesse nationale n'augmente pas. Il était temps. En fait, si l'on excepte les sept petits pays de la Scandinavie et du Bénélux plus l'Autriche, c'est en France que ce prélèvement reste le plus élevé. Il est passé de 36 à 41 p. 100 en dix ans.

Cette évolution, mes chers collègues, qui conduit à distendre peu à peu le lien entre travail effectif et rémunération ne peut, à terme, que décourager le dynamisme et l'initiative des agents économiques. Il est vrai qu'elle est due en bonne part à l'exposition des dépenses de santé, qui ont doublé tous les quatre ans depuis 1970 et représentent aujourd'hui 21 p. 100 du produit intérieur brut, soit l'équivalent du budget de l'Etat. Ce formidable prélèvement s'effectue finalement, il faut le savoir, au détriment de la capacité productive et concurrentielle de la nation.

Notons encore avec intérêt, dans ce budget, une série de mesures en faveur de la famille de trois enfants et plus : création d'une demi-part supplémentaire du quotient familial, augmentation de 3 p. 100 du pouvoir d'achat des allocations familiales, institution d'un revenu minimal de 4 200 francs par famille. Tout cela, comme on dit, va dans le bon sens, ainsi que l'aide aux handicapés physiques et aux personnes âgées.

Tout compte fait, et au terme de cette analyse rapide, je dois vous confesser, monsieur le ministre, que, devant votre budget, l'on se trouve partagé entre l'approbation et une certaine perplexité.

Approbation pour les choix courageux qu'il traduit : volonté d'économies et de réduction du train de vie de l'Etat, appui marqué à l'investissement et à la recherche, renforcement des moyens accordés à la sécurité intérieure et extérieure, soutien financier aux familles, poursuite de l'effort pour une meilleure adaptation de l'homme au travail, défense vigilante des grands équilibres financiers, marge accrue de responsabilité et d'autonomie pour les entreprises publiques ou privées ainsi que pour les collectivités locales. Ces orientations nous paraissent bonnes.

Permettez-moi, cependant, de vous faire part, à ce point de mon propos, d'un regret que je crois, mes chers collègues, pouvoir exprimer au nom du Sénat tout entier : celui qu'en matière d'initiative et de responsabilité, précisément, la part du Parlement dans le domaine budgétaire — qui est pourtant le sien par excellence — reste, aujourd'hui comme hier — sur ce point, il n'y a pas de progrès — terriblement limitée et, pour tout dire, assez illusoire.

Tout au long de l'examen qui s'engage de cette masse impressionnante de dépenses — plus de 600 milliards de francs ! — nous présenterons suggestions et critiques. Mais, finalement, au-delà des mots, notre pouvoir d'intervention, notre pouvoir de correction en matière d'affectation de crédits est nul.

Il nous semble pourtant, monsieur le ministre, que l'avis de trois cents sénateurs, forts de leur expérience de gestionnaires, mériterait mieux faute de quoi ce long débat budgétaire, sans enjeu véritable, risque de sombrer, chaque année un peu plus, dans l'indifférence et, pire, dans l'ennui. Et cela n'est bon ni pour le Parlement ni pour le Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I. ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Bernard Legrand.** Bravo !

**M. Maurice Blin, rapporteur général.** Tel est notre premier sujet d'inquiétude. L'autre tient à l'incidence réelle du budget dans la vie de la nation.

Celle-ci, en effet, me paraît en recul. Certes, toute économie que l'Etat continuerait de dominer de sa masse est condamnée à la rigidité et à la torpeur. L'Etat doit donner aux producteurs et aux consommateurs le moyen d'exercer pleinement leurs fonctions et non pas se substituer à eux.

De ce point de vue, monsieur le ministre, votre projet de budget opère un redressement salutaire. Encore faudrait-il que le rôle légitime des pouvoirs publics dans la vie économique et sociale de la nation s'exerce par des voies moins lourdes et moins complexes.

Nous avons vu, tout à l'heure, que le fonds de développement économique et social ne parvenait pas à consommer ses crédits. Inversement, l'Agence nationale pour l'emploi, avec ses 7 000 agents, étrangement dotés — soulignons-le en passant — du statut de la fonction publique, voit les siens augmenter chaque année — ce sera encore le cas en 1981 — alors que son efficacité fait au moins problème.

Autre exemple : la recherche sera bien dotée l'année prochaine, et nous nous en félicitons, mais ce qui importe surtout, c'est la diffusion des découvertes et sa traduction en langage industriel. N'oublions pas qu'au cours de ces dernières années ce sont les entreprises de moins de vingt salariés qui ont créé le plus grand nombre d'emplois.

Ces quelques cas que je viens de citer montrent que l'efficacité d'un budget se mesure autant qu'à l'importance des crédits qu'il contient à leur mode de consommation. Or, celui-ci n'est pas, tant s'en faut, toujours satisfaisant.

Puis, une interrogation demeure qui concerne le rôle du budget face aux deux grands problèmes qui restent sans solution : l'inflation et le chômage.

Le déficit budgétaire de la France, mes chers collègues, est trois fois moins élevé que celui de l'Allemagne fédérale et, pourtant, nos prix augmentent deux fois plus vite. Il faut donc bien que les racines de l'inflation soient ailleurs et non liées au seul budget.

De fait, on constate que la concurrence ne parvient pas à empêcher l'envol de certains prix, que le niveau d'utilisation de nos équipements est très inférieur à celui de nos concurrents, en particulier japonais, mais aussi allemands de l'Ouest, que nos circuits commerciaux sont moins efficaces et que les charges sociales de nos entreprises ont, en dix ans, augmenté de quatre points.

A ce sujet, monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur le fait que l'Italie, qui souffre du même mal que nous, vient d'alléger les charges sociales supportées par ses entreprises de 6 p. 100 et a fait un pas, prudent peut-être, mais un pas tout de même, dans la voie d'une certaine fiscalisation.

La vérité, voyez-vous, c'est que les entreprises ont longtemps porté, presque à elles seules, le fardeau de l'augmentation du coût de l'énergie et de l'effort social de la nation. Avant que ne soit rétablie la liberté des prix, cette ponction s'est traduite par un fléchissement grave de nos investissements productifs qui, entre 1973 et 1979, ont pris un retard considérable sur les nations voisines.

Aujourd'hui, en régime de vérité des prix, les vices de cette situation longtemps masquée apparaissent au grand jour. Les prix industriels auront augmenté cette année presque deux fois plus vite que ceux des services et beaucoup plus encore que ceux des biens alimentaires. Ils accélèrent ainsi une inflation qu'autrefois ils aidaient à contenir. Et cette situation est encore aggravée par un réseau complexe d'indexations de fait ou de droit qui contribue, beaucoup plus que le déficit budgétaire, à nourrir la hausse des prix.

Il y a une logique de la vérité des prix à laquelle nous ne pouvons pas échapper. Bonne en soi — il suffit, mes chers collègues, de voir dans quelle situation se trouvent les régimes économiques qui la refusent, je pense, en particulier, à la Pologne — bonne en soi, dis-je, cette vérité des prix exige, si nous ne voulons pas glisser sur la pente d'une inflation fatale à l'économie, que soit revue la répartition de l'effort social de la nation. Nous pourrions d'ailleurs, à cet égard, nous inspirer de l'exemple de la plupart de nos partenaires européens.

En matière d'emploi, ce sera mon dernier point, votre budget, monsieur le ministre, fait ce qu'il peut et sans doute ce qu'il doit. Mais l'aide à l'investissement productif et à la formation professionnelle, si elle contribue à contenir la montée du chômage, ne peut pas, elle non plus, masquer ce fait capital, à savoir que, même dynamisés, ni l'industrie, ni les services, tant publics que privés, ne créeront plus suffisamment d'emplois pour donner du travail aux jeunes, et il en sera encore ainsi pendant près de dix ans.

Nous butons ici, mes chers collègues, sur un fait de société : la répartition du travail, c'est-à-dire la réduction des inégalités entre les détenteurs d'emplois et tous les autres, réduction qui sera demain, en matière sociale, aussi importante que l'a été au début de ce siècle la répartition de la richesse.

**M. Louis Perrein.** Très bien !

**M. Maurice Blin, rapporteur général.** Cette répartition du travail risque même d'être plus difficile puisque la croissance de la masse de travail disponible sera, selon toute vraisemblance, beaucoup moins rapide que ne l'a été autrefois celle de la production intérieure brute.

Je me permets de faire ici une suggestion. Il serait sans doute bon, monsieur le ministre, que nous nous interrogeions sur le destin des 11 500 millions de francs consacrés à l'indemnisation du chômage. Il ne devrait pas être impossible d'envisager un système qui en fasse non pas une pure et simple assistance au non-travail, mais une aide, une stimulation à l'embauche pour les employeurs.

Parmi les dizaines de milliers de cadres sans emploi, il y en a certainement un bon nombre dont les compétences pourraient être ainsi récupérées par l'économie. L'affaire est délicate, mais, sans une imagination sociale aussi indispensable à l'avenir que l'imagination technique, nous risquons, à terme, des troubles graves.

Ces considérations, mes chers collègues, ne nous ont qu'une apparence éloignée du budget. Elles ne doivent pas nous conduire à en sous-estimer les mérites, bien au contraire. Votre commission des finances vous invite donc à le voter car, dans le grand jeu planétaire où la France est engagée, ce budget reste un atout important. Un bon budget, s'il n'est pas la condition suffisante de la santé de la nation, en reste, qu'on le veuille ou non, la condition nécessaire.

Mais nous devons savoir qu'au-delà de lui notre sort est suspendu au défi de plus en plus pressant que le monde nous jette et qui consiste à unir, dans les domaines non seulement budgétaire et financier mais aussi économique et social, l'efficacité à la justice. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de l'U. R. E. I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fosset, pour présenter les observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes.

**M. André Fosset, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à très juste titre, le rapport économique et financier présenté par le Gouvernement, en annexe au projet de loi de finances, affirme que « s'impose un intense effort de discipline sur toutes les composantes des dépenses financées sur les prélèvements obligatoires ».

Il constate, en effet, comme vient de le rappeler notre rapporteur général, que, devant atteindre près de 42 p. 100 en 1980, la part de la richesse nationale qui transite par les finances publiques s'est, depuis la naissance de la V<sup>e</sup> République, accrue de 9 p. 100.

Sans doute la progression des transferts sociaux constitue-t-elle le facteur le plus important de cette évolution et sans doute conviendra-t-il de s'interroger quant aux conséquences que pourrait avoir sur les caractéristiques de notre système économique et social la poursuite mal maîtrisée d'une telle évolution. Interrogation grave qui mérite un large examen.

En reprenant, à l'ouverture de la discussion budgétaire, les observations contenues dans le rapport annuel de la Cour des comptes, l'objectif de votre commission des finances est beaucoup plus modeste. Il s'agit de déterminer, à la lumière des constatations exposées, les moyens à mettre en œuvre pour aboutir, dans le fonctionnement des services publics, à une utilisation plus rationnelle de la même masse budgétaire.

Notre devoir de parlementaires responsables de l'argent public n'est pas nécessairement, en effet, face à des besoins que chacun reconnaît, de réclamer chaque année des crédits nouveaux. Il doit nous conduire d'abord à rechercher si les crédits mis à la disposition des administrations ne pourraient pas être employés d'une manière plus efficace.

Dans cette quête à la rationalisation, le rapport de la Cour ouvre des pistes de recherche d'un prix inestimable que nous aurions grand tort de négliger.

C'est pourquoi, depuis cinq ans, à l'initiative de son président, votre commission des finances a pris l'habitude de faire établir, avec le concours de ses services techniques, et de mettre à la disposition de chacun d'entre nous une synthèse des principales observations formulées dans ce rapport.

Le bref commentaire de ce document auquel se bornera mon intervention à cette tribune voudrait tenter de montrer que, comme l'estime la Cour elle-même, des améliorations sont nécessaires et qu'elles sont possibles.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Très bien !

**M. André Fosset, au nom de la commission des finances.** Tel est le cas, c'est un simple exemple, pour le fonctionnement des services du tourisme. Sans méconnaître le besoin de souplesse, — c'est la raison pour laquelle j'ai pris cet exemple — qu'impliquent les missions confiées à ces services, il paraît nécessaire et tout à fait possible d'éviter le renouvellement, dans l'emploi des dotations qui lui sont attribuées, de désordres qui, en aboutissant, comme en 1978, à un dépassement de 29 p. 100 des crédits initiaux et à une multiplication par dix des crédits accordés aux actions d'intérêt touristique, enlèvent toute signification à la prérogative parlementaire du vote des crédits et du contrôle de leur emploi.

Mais, à cet égard, votre commission des finances ne saurait se satisfaire des réponses de l'administration aux observations de la Cour. Certes, la constatation que vous y faites, monsieur le ministre du budget, nous assurant qu'il est souhaitable de doter le budget du tourisme d'une nomenclature plus claire et plus précise, rejoint le vœu depuis longtemps exprimé par notre commission. Mais l'intention que vous y manifestez également de maintenir l'objet et les conditions d'utilisation actuels des crédits du chapitre 56-02, « aménagement touristique de la montagne et de l'espace rural », loin de donner, comme vous l'affirmez, satisfaction au Parlement, va à l'inverse de ce que réclame notre commission : une présentation claire, une exécution aisément contrôlable et respectant la règle de la spécialité budgétaire sans laquelle, ainsi que le rappelle très opportunément la Cour, « l'autorisation budgétaire donnée par le Parlement est privée d'une partie de sa signification ».

La réponse du ministère de l'agriculture aux observations de la Cour sur l'attribution de l'aide publique aux agriculteurs victimes de calamités agricoles reconnaît que sont fondées les critiques de la Cour.

Comment pourrait-on, en effet, soutenir la validité de procédures qui ont abouti, dans plusieurs départements, à attribuer, à ce titre, une aide d'un montant excédant le revenu imposable de leur agriculture ? Une réforme s'impose, qui rend particulièrement urgente la situation financière délicate du fonds national de garantie. Il conviendra, en particulier, de veiller à la rigueur des procédures d'attribution des prêts spéciaux, mais aussi à la correspondance de leur emploi avec leur objet.

La nouveauté des problèmes qu'a fait surgir la crise de l'emploi, l'urgence qui s'attache au règlement de situations douloureuses ont pu expliquer certains accommodements pris par les services du ministère du travail dans l'application des procédures administratives. La conciliation entre les obligations qui résultent de ces procédures et le souci compréhensible d'agir efficacement n'est cependant pas impossible, et la nécessité de ne pas grever en surcharges de coûts administratifs le poids déjà très lourd des sacrifices demandés au pays pour l'exercice de la solidarité doit conduire à une recherche très active des moyens d'assurer cette conciliation.

Le prélèvement des dépenses de santé sur le produit intérieur brut est passé, entre 1950 et 1977, de 3 p. 100 à 7 p. 100. Il est certain que, dans l'évolution des prélèvements que nous évoquions tout à l'heure, M. le rapporteur général et moi-même, ceux qui sont dus aux dépenses sociales constituent le principal facteur du taux d'accroissement, d'où la nécessité d'exercer sur l'organisation des services de santé un contrôle vigilant.

Les observations que formule la Cour dans ce domaine devraient conduire à un allègement des charges hospitalières par la simplification des statuts des praticiens et à la révision d'effectifs qu'a parfois exagérément grossis un excès de spécialisation, souvent plus propice au bon déroulement de certaines carrières médicales que totalement justifié par les besoins des malades.

S'il est vrai — c'est possible — comme l'affirme le ministre de la santé, que, dans leur grande majorité, les praticiens à temps plein veillent à ce que l'exercice de leurs activités privées ne donne pas lieu à des pratiques critiquables, le simple fait, démontré par la Cour, que de telles pratiques puissent, même si elles sont rares, être appliquées suffit à appeler une révision des modalités existantes.

La question se pose de savoir si ce système, qui se justifiait au moment où il a été mis en œuvre, ne mérite pas aujourd'hui d'être reconsidéré dans son principe même. Au moment où sont exigés des gestionnaires des hôpitaux des efforts de rigueur parfois douloureux, la dualité entre service hospitalier et constitution d'une clientèle privée, entre traitement public et honoraires de profession libérale, pose des problèmes dont l'aspect n'est pas seulement financier mais aussi moral et psychologique.

Cela justifie une réflexion approfondie dont on aimerait que le ministre de la santé annonçât qu'il a entrepris d'y procéder.

De même apparaît-il hautement souhaitable d'accroître la rigueur du contrôle médical de la sécurité sociale. Les arrêts de travail représentent, dans les dépenses maladie du régime général, une proportion de 10,8 p. 100. Or chaque médecin contrôleur à la charge de 20 000 personnes. Il n'existe pratiquement pas de fichiers d'absentéisme, ce qui, naturellement, nuit au dépistage des récidivistes dont l'attitude, lourde de conséquences pour l'équilibre financier du régime, constitue un véritable détournement au préjudice des autres salariés.

Nombreuses sont les constatations faites par la Cour dans la gestion des collectivités locales. Mon rapport imprimé reprend les plus significatives ainsi que les développements relatifs aux sociétés d'économie mixte en raison, d'une part, de l'apparition ces temps derniers, de difficultés graves rencontrées par certains de ces organismes et, d'autre part, de l'innovation que constitue l'intervention de la Cour dans ce secteur d'activités.

Il n'est pas possible, à cette tribune, de reprendre l'énumération de ces cas, dont les plus marquants sont relatés dans le rapport imprimé. Mais il sera utile de souligner le plein accord de votre commission des finances quant au sentiment qu'exprime la Cour sur les difficultés que rencontrent, à l'heure actuelle, les collectivités locales aux prises avec la double nécessité d'assumer les conséquences du développement qu'elles ont connu au cours des dernières décennies et de faire face aux sujétions que leur impose le retournement de la conjoncture.

A la suite de la réforme apportée par la loi du 22 juin 1976, due — faut-il le rappeler ? — à l'initiative du Sénat sur la proposition de M. le président Bonnefous, la Cour des comptes s'est vu confier le contrôle des comptes des entreprises publiques.

Pour la première fois en 1980, le rapport d'ensemble sur l'activité, la gestion et les résultats de ces entreprises, qui sera désormais biennal, a été adressé à M. le Président de la République.

La gestion de trente-sept entreprises portant sur huit grands secteurs d'activité — énergie, chimie, transport, industrie mécanique, crédit et assurances, agriculture, information, immobilier — ainsi que sur des activités diverses — a été examinée.

Dans son rapport écrit, votre commission a sélectionné les notations qui lui paraissaient s'appliquer le plus fréquemment. Je n'y reviendrai que d'une phrase pour souligner la remarquable concordance des observations générales du rapport de la Cour des comptes avec celles que vous proposait votre commission des finances en conclusion d'une étude qu'elle avait menée, en 1976 et 1977, sur le fonctionnement des entreprises nationales.

La critique, en effet, porte essentiellement sur deux points : d'une part, l'insuffisance des fonds propres, qui conduit ces entreprises à s'endetter pour financer leurs investissements au-delà de ce qui convient pour un sain équilibre financier, d'autre part, la tendance à la diversification, qui donne lieu, parfois, à de dangereuses pratiques telles qu'absence de rapport entre la vocation de la société mère et l'activité de la filiale, imbrication mal maîtrisée de capitaux publics et de capitaux privés, lenteur excessive du dégageant d'exploitations parfois fort aventurées.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Très bien !

**M. André Fosset, au nom de la commission des finances.** Aussi votre commission des finances approuve-t-elle pleinement ce rapport lorsqu'il insiste sur la triple exigence de clarté, de cohérence et, en tout état de cause, de qualité de la gestion qu'impliquent de tels enchevêtrements.

Elle regrette simplement qu'en raison de l'insuffisance des moyens dont elle est dotée, la Cour reconnaisse n'être pas en mesure d'étendre ses vérifications aux filiales et sous-filiales d'un secteur public par ailleurs considérablement étendu.

Au moment où s'ouvre une discussion budgétaire dans un environnement économique et social difficile, avec des perspectives plus qu'inquiétantes encore, le Parlement doit, plus que jamais, se montrer soucieux du bon emploi de l'argent public. Les suggestions contenues dans les rapports de la Cour des comptes apportent d'utiles conseils au Gouvernement, qui, il faut lui en donner acte, s'efforce, ainsi que cela résulte du rapport de la commission des suites, d'en faire bon usage. Notre mission à nous est de l'y aider, de l'y encourager et, le cas échéant, de donner, là où cela paraîtrait nécessaire, l'impulsion que nous pouvons apporter.

Telle est, mes chers collègues, l'orientation que, dans l'examen auquel vous allez procéder maintenant des propositions budgétaires, vous propose votre commission des finances. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., de l'U. C. D. P. et de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le projet de budget pour 1981 qui est soumis aux délibérations du Sénat a été adopté par l'Assemblée nationale sans que l'économie générale du texte proposé par le Gouvernement ait été profondément modifiée. C'est peut-être, pour reprendre une allusion que votre rapporteur général a faite tout à l'heure, parce que ce texte comporte une cohérence interne, une logique propre, parce qu'il exprime une politique claire, avec ses lignes de force et ses points majeurs.

Je vais rappeler les caractéristiques de ce projet de loi de finances d'autant plus rapidement que votre rapporteur général a présenté à l'instant une analyse très claire, appuyée sur de nombreux chiffres.

Je rappellerai les intentions du Gouvernement : pour combattre l'inflation, une réduction du déficit ; pour soutenir l'activité et l'emploi, une augmentation de l'ensemble des dépenses publiques et une légère diminution de la pression fiscale globale ; pour assurer une dynamique de la croissance, un effort massif et durable pour l'investissement productif et, par conséquent, pour l'emploi.

Le budget pour 1981 répond — cela a été rappelé tout à l'heure — aux données d'une situation économique difficile, c'est le moins que l'on puisse dire.

Depuis le début de 1980 et indépendamment des causes propres à notre pays de l'inflation — causes propres qui relèvent soit de nos structures, soit de nos mentalités — les conséquences mondiales du deuxième choc pétrolier se font sentir et sur l'équilibre de la balance commerciale, et sur la hausse des prix et sur la croissance et partant, sur l'emploi.

Comme l'a indiqué tout à l'heure M. le rapporteur général, ce choc a été plus rude que le premier, et M. Blin a cité des chiffres sur lesquels je ne reviendrai pas.

Pour qui aurait la tentation de minimiser les effets du second choc pétrolier sur notre situation économique et pour qui serait tenté de mettre en doute les chiffres nationaux qui ont été cités, j'invoquerai les constatations établies par l'O. C. D. E., à savoir, pour la moyenne des pays industrialisés qui la composent, et pour la période 1979-1981 : une hausse des prix moyenne de 10,2 p. 100, une baisse de la croissance de 5,4 p. 100. L'exemple inverse peut être donné, il figure d'ailleurs dans le rapport de M. Blin : si l'on examine les conditions dans lesquelles les choses se sont passées entre 1950 et 1974, on constate que c'est l'énergie bon marché qui a permis de maintenir un taux de croissance toujours supérieur à 4 p. 100.

La situation difficile que connaissent la plupart des pays industrialisés n'épargne donc pas la France. Comment, d'ailleurs, pourrait-il en être autrement dans l'économie ouverte dans laquelle nous vivons ?

Toutefois, la France dispose, pour l'avenir, des atouts suivants, que je voudrais signaler à votre attention.

C'est d'abord une politique énergétique qui est conduite, depuis 1974, avec une détermination exceptionnelle pour assurer le développement de ressources diversifiées d'énergie pour accélérer le programme électro-nucléaire et pour promouvoir les nécessaires économies d'énergie ; cette politique revêt une dimension qu'on ne retrouve, pour l'instant, chez aucun de nos partenaires et voisins.

C'est, ensuite, l'assainissement de nos entreprises et le renforcement de leur compétitivité, grâce à la libération des prix — dont on ne dira jamais assez qu'elle a rompu avec toute une période que vous ne manquez pas de condamner en toute circonstance et dont vous demandiez qu'elle cesse : celle du contrôle des prix, qui, soit dit en passant, n'a jamais empêché l'inflation en France — et au financement meilleur des entreprises par l'élargissement du marché des capitaux.

C'est encore la reprise de l'investissement privé depuis l'année dernière, avec une nette progression de l'autofinancement des entreprises, une maîtrise stricte de l'évolution de la masse monétaire depuis 1977, une gestion budgétaire, que je n'aurai pas l'outrecuidance de qualifier d'exemplaire, mais qui est à peu près unique dans le monde occidental, enfin, un franc dont la solidité sur le marché des changes témoigne à la fois des résul-

tats du redressement opéré depuis 1976 et de la confiance qu'inspire la fermeté de la politique économique de la France. L'atout que représente une monnaie stable vient d'être rappelé par M. Blin. Je n'insisterai donc pas.

Face aux incertitudes et aux risques de la conjoncture internationale ainsi qu'à leurs conséquences sur notre situation économique et compte tenu des objectifs majeurs de la lutte contre l'inflation et le chômage — qui sont d'ailleurs deux faces d'un même phénomène — le Gouvernement propose, au travers du budget pour 1981 — qui n'est, certes pas, monsieur le rapporteur général, un instrument unique, mais qui est, comme vous l'avez dit, un instrument nécessaire — d'assurer la dynamique de la croissance, d'assurer les priorités nationales, d'assurer, enfin, la rigueur des finances publiques.

Pourquoi vouloir assurer la dynamique d'une croissance soutenue ? La réponse tient en deux mots : pour l'emploi.

L'emploi constitue, avec la lutte contre l'inflation, une priorité essentielle de l'action du Gouvernement. Si le nombre des demandeurs d'emploi a atteint, en octobre, 1 442 000, l'augmentation est, chez nous, depuis un an, de 7 p. 100, soit le taux le plus faible parmi les grands pays européens — 12 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, 46 p. 100 en Grande-Bretagne.

Cette priorité justifie des actions spécifiques, massives et continues en faveur des créations d'emploi et de la formation professionnelle. Je citerai tout naturellement le troisième pacte pour l'emploi, qui devrait, en 1980-1981, concerner 534 000 jeunes gens : quatre mois après son lancement en juillet dernier, le pacte profitait déjà à plus de 150 000 jeunes, soit un accroissement de 23 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Par ailleurs, le Gouvernement se propose d'adopter prochainement, après concertation avec les organisations professionnelles et syndicales, un programme de cinq ans de la formation professionnelle des jeunes, destiné à donner à chacun une formation professionnelle suffisante et à encourager les voies nouvelles de l'éducation concertée et des formations en alternance.

Le deuxième axe de la priorité en faveur de l'emploi est une croissance soutenue, notamment pour faire face à la vague démographique que connaît heureusement la France et qui conduit, chaque année, à une arrivée sur le marché du travail de plus de 200 000 personnes.

Comment assurer cette dynamique d'une croissance soutenue, sinon par un double effort portant, d'abord, sur la croissance, ensuite, sur la compétitivité.

En ce qui concerne l'effort sur la croissance, alors que l'évolution spontanée de l'économie française aux termes des prévisions faites, chiffre à 1,6 p. 100 le taux de croissance du produit intérieur brut pour 1981 — taux auquel le Gouvernement ne se résigne pas — a été retenu un taux de croissance du produit intérieur brut pour 1981 de 2,2 p. 100.

Je vous expliquerai dans un instant les moyens que le Gouvernement compte prendre pour atteindre ce résultat, c'est-à-dire pour accroître le taux de croissance prévisible ou prévu.

C'est donc une action volontariste qui confirme, je le dis en passant, que le Gouvernement n'est pas partisan d'une croissance douce, d'une croissance zéro, d'une croissance ralentie, comme on a pu le dire. Il recherche, en vérité, une croissance équilibrée, c'est-à-dire qui n'entraîne pas un surcroît d'inflation, qui n'ait pas un caractère inflationniste en sachant parfaitement qu'une croissance ne se décrète pas, mais se prépare au prix de mesures qui ne souffrent pas l'improvisation et refusent les procédés aventureux.

Il convient donc d'assurer une croissance aussi élevée que le permet le maintien des autres grands équilibres économiques. Je veux parler des échanges extérieurs, des prix, ou de la monnaie.

Quels sont les moyens mis en œuvre ? Je citerai, d'abord, ceux que le Gouvernement se refuse à mettre en œuvre, c'est-à-dire une relance globale qui, certes, est un euphorisant éphémère, mais dont les conséquences en termes d'inflation, en termes de dégradation de nos échanges extérieurs aboutiraient rapidement au résultat inverse de l'objectif recherché, c'est-à-dire à la déflation, la relance du chômage, l'endettement extérieur et, finalement, la menace sur notre indépendance.

C'est la raison pour laquelle il a choisi la croissance par l'investissement que beaucoup d'entre vous, d'ailleurs, suggéraient depuis quelques années et qui correspond à la dynamique de l'offre, qu'il convient de substituer aux risques inévitables de la relance par la demande.

Quels sont les moyens mobilisés à cet effet ? Il s'agit, d'une part, de l'incitation fiscale à l'investissement — j'en reparlerai plus longuement tout à l'heure — qui pourra prendre effet dès le 1<sup>er</sup> octobre 1980, par conséquent rétroactivement, et qui représentera une aide de 25 milliards de francs, au moins, en cinq

ans, mais qui pourra avoir effet, dès le début de 1981, grâce au fait que le dernier trimestre de la présente année sera ouvert rétroactivement aux industriels en fonction de leur plan de financement d'investissement.

Il s'agit, d'autre part, du fonds d'action conjoncturelle, doté de 6 500 millions de francs d'autorisations de programme, et qui permettra, en 1981, de faire face, si la situation l'impose, à tout ralentissement imprévu de la croissance. Tels sont, par conséquent, deux des facteurs sur lesquels le Gouvernement compte pour passer d'un taux de croissance de 1,6 p. 100 à 2,2 p. 100, indépendamment d'autres dispositifs que je vais développer au fur et à mesure de mon intervention.

Ce projet de loi de finances présente une autre caractéristique majeure sur le plan économique : la stabilité de l'impôt. Cette action s'inscrit dans une stratégie à moyen terme qui vise à stabiliser les prélèvements obligatoires dans la production nationale, qu'il s'agisse de la fiscalité d'Etat, de la fiscalité locale ou des cotisations sociales.

Il faut — M. Fosset vient de le rappeler, à l'instant, à cette tribune — bloquer, dans un premier temps, les prélèvements sociaux pour pouvoir entreprendre un desserrement des contraintes de prélèvement qui pèsent sur l'économie de ce pays.

J'indiquerai à M. Fosset que le même effort est d'ailleurs soutenu en matière de dépenses hospitalières. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement s'est attaqué directement à la gestion des crédits des établissements hospitaliers. En effet, face à une crise d'équilibre de notre système de sécurité sociale, il ne suffit pas de faire appel à des ressources, encore faut-il examiner le problème là où il réside, c'est-à-dire à la source même des dépenses. C'est le seul moyen que nous ayons pour sauvegarder le système de protection sociale dont jouissent les Français.

Cette stabilité de l'impôt est une action essentielle non seulement pour contribuer à l'allègement des charges des entreprises et favoriser l'investissement, mais aussi pour soutenir la consommation des ménages et sauvegarder le pouvoir d'achat.

Effort sur la croissance, mais aussi effort en faveur de la compétitivité de nos entreprises.

En effet, cette politique de croissance volontariste est également sélective, tout entière orientée vers la compétition internationale. L'objectif est de mobiliser les forces productives par une économie moderne et concurrentielle capable de rivaliser avec les pays les plus compétitifs du monde. Par conséquent, c'est une politique qui s'attaque aux structures mêmes de notre économie.

Je traiterai, d'abord, de l'agriculture. Elle bénéficie d'un régime spécifique d'aide à l'investissement qui porte sur 5 milliards de francs en cinq ans, en ce qui concerne le drainage, l'irrigation, le remembrement, la forêt. Toutes les actions sont inscrites dans le cadre de la loi d'orientation agricole que vous avez votée et qui sera appliquée, dès 1981, sous tous ses aspects, qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels.

L'enveloppe « agriculture » progresse de 16,5 p. 100 en 1981, ce qui représente une masse d'un peu plus de 70 milliards de francs, y compris les dépenses agricoles de la Communauté. Les bonifications d'intérêt s'élèvent, c'est important, à 5 340 millions de francs.

J'en viens à la priorité qui est prévue en faveur de l'élevage. C'est le secteur qui, incontestablement, constitue le point faible de notre économie agricole. Un plan quinquennal de l'élevage est mis en œuvre, dont les effets seront sensibles dès 1981. Les crédits engagés à ce titre s'élèvent à 5 milliards de francs sur cinq ans.

Je n'évoque pas le secteur agro-alimentaire, qui est à la jonction de la production agricole et de la production industrielle et qui aura vocation à l'incitation fiscale prévue pour l'industrie. L'industrie, quant à elle, bénéficiera de cette incitation fiscale à l'investissement productif. Pourquoi et comment ?

Les objectifs sont la croissance et l'emploi. Il s'agit, d'ailleurs, d'une préoccupation qui revient dans tous les dispositifs budgétaires.

Mais ce système d'incitation fiscale à l'investissement productif va au-delà. Il est, en effet, au service d'une grande ambition. Vous avez bien voulu dire, monsieur le rapporteur général, que ce budget, par certains de ces aspects, était ambitieux et même téméraire. En effet, il s'agit ni plus ni moins pour l'économie française d'avoir les moyens de s'imposer sur les marchés extérieurs, à armes égales avec les grands concurrents que sont les Américains, les Japonais, les Allemands, et peut-être demain les Britanniques.

Quelle forme prendra cette mesure ? Il s'agit d'une déduction des bénéfices des entreprises égale à 10 p. 100 du montant de leurs investissements de l'année.

Le champ d'application est aussi vaste que possible puisque cette mesure s'appliquerait à l'ensemble des biens amortissables au dégressif, auxquels s'ajouteraient les agencements commerciaux, afin de couvrir l'investissement productif d'amont en aval.

Nous sommes en présence d'une mesure substantielle, je l'ai dit tout à l'heure qui atteint cinq milliards de francs par an, et durable, puisqu'elle s'appliquera pendant la durée du VIII<sup>e</sup> Plan, c'est-à-dire pendant cinq ans. Cette incitation fiscale représente donc une forme nouvelle d'action structurelle sur notre appareil productif.

Ce dispositif implique deux choses : tout d'abord, un important effort d'économies devra être réalisé parallèlement sur les autres types d'aide à l'industrie. Mais, sur ce point, je rassure tout de suite M. le rapporteur général. C'est en effet, la règle du cumul contrôlé qui a été adoptée, pour ne point affecter, d'une part, les opérations qui se rapportent, par exemple, à l'aménagement du territoire et qui ont un objectif géographique, économique bien précis et bien circonscrit, et d'autre part, celles qui concernent les technologies avancées des industries de pointe et même les secteurs lourds, ceux qui exigent, avez-vous dit, des investissements coûteux.

Par sa nature même, c'est-à-dire par la déduction des bénéficiaires, cette incitation s'inscrit bien dans le cadre d'une économie de responsabilité, fondée sur le rôle d'entreprises dynamiques et responsables. En d'autres termes, il s'agit de passer d'une action de l'Etat qui prédominait hier, d'aides distribuées par l'Etat, à une économie où les entreprises disposeraient, en quelque sorte, des moyens de s'aider elles-mêmes en tant que — pour reprendre l'expression dont M. Pierre Massé a usé récemment — « centres de décision, agents de progrès et supports de notre capacité concurrentielle. » Nous sommes en plein dans le sujet.

D'où — je l'espère — l'efficacité de l'action qui a été conçue et qui s'appuie, certes, sur ces données financières, mais aussi sur un facteur technique. Il faut permettre à l'industrie qui doit investir de le faire en termes de technologie avancée pour qu'elle puisse livrer, à armes égales, son combat sur les marchés extérieurs et même le gagner. C'est pourquoi un effort budgétaire considérable est consenti en faveur de la recherche scientifique et technique, j'y reviendrai tout à l'heure.

Mais, auparavant, je pense nécessaire d'ajouter un axe d'effort parallèle. Vous l'avez très bien dit, en effet, monsieur le rapporteur général, le tissu économique de la France n'est pas constitué seulement par de grandes entreprises ou des entreprises exportatrices.

Ce sont donc les P. M. E. et les entreprises artisanales qui bénéficient de mesures spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre de la charte de l'artisanat. D'ailleurs, elles sont très nombreuses désormais à exporter et certaines réussissent admirablement. Il convient, par conséquent, de les aider.

Cette politique permettra de mettre en œuvre un certain nombre de mesures. Les unes, comme l'accroissement de 50 p. 100 du nombre de primes à l'embauche du premier salarié, sont prévues dans la charte de l'artisanat. D'autres ont pour but d'améliorer le régime fiscal des P. M. E., par le relèvement des seuils d'adhésion aux centres de gestion agréés ou l'institution d'un nouveau régime des sociétés à responsabilité limitée de famille. Elles visent aussi à faciliter la transmission ou la transformation des entreprises familiales.

Enfin, outre l'effort financier consenti pour accroître la compétitivité de nos entreprises — et pour le soutenir — nous avons décidé que la recherche constituerait une option véritablement stratégique et majeure du budget de 1981. Cet effort devra, naturellement, être poursuivi de budget en budget. Ce sera, en quelque sorte, une contribution clé de l'Etat à la puissance de l'ensemble de l'économie. Notre objectif est de hisser progressivement, mais aussi rapidement que possible, la France au niveau de ses partenaires les plus dynamiques, c'est-à-dire — comme d'habitude — le Japon et la République fédérale d'Allemagne.

Les moyens budgétaires mis en œuvre sont considérables. Les autorisations de programme sont en augmentation de plus de 20 p. 100 en 1981, soit une hausse, en volume, supérieure à 10 p. 100. Le champ d'application que nous avons délimité est assez vaste mais, en même temps, suffisamment précis. Ces autorisations concernent les laboratoires, la recherche agronomique, les sciences de la vie, les énergies nouvelles — bien sûr — l'océanologie et l'informatique.

Outre cet effort spécifique — vous pourrez en mesurer l'importance en étudiant le budget — sont naturellement poursuivis ce que j'appellerai les grands programmes de technologie avancée. Les crédits de paiement qui leur sont affectés augmenteront de près de 17 p. 100.

Je pense, en particulier, au programme électro-nucléaire français qui est, comme vous le savez, le plus avancé du monde et à notre programme spatial qui voit ses crédits augmenter de 27,2 p. 100.

Si les dispositions que je viens de décrire constituent l'originalité fondamentale de cette loi de finances, celle-ci ne méconnaît nullement les grandes priorités financières, qu'elles soient traditionnelles ou nouvelles.

Ce projet de loi de finances confirme le caractère prioritaire de trois aspects essentiels de la politique du Gouvernement : la défense, la famille, les collectivités locales.

Parlons, d'abord, de la défense. Les dépenses militaires progressent de 17,9 p. 100 alors que les dépenses civiles, hors dette, n'augmentent, comme vous le savez, que de 14,6 p. 100.

La part réelle de ce budget dans le produit intérieur brut marchand, qui était en 1979 de 3,62 p. 100, sera portée à 3,85 p. 100 en 1981. Pour bien marquer la priorité qu'y attache le Gouvernement, le budget de la défense a été majoré de 1 300 millions de francs. Il atteindra, par conséquent, 104 430 millions de francs contre 88 milliards de francs en 1980. Quant aux autorisations de programme, elles augmentent de 22,6 p. 100.

Cet effort — M. le ministre de la défense aura l'occasion de vous le dire lorsqu'il vous présentera son budget — permettra le maintien de la priorité dont bénéficient les forces nucléaires et les futures générations de systèmes d'armes, tout en soutenant les études et recherches et en poursuivant la réalisation des principaux programmes de matériel des forces classiques.

S'agissant de la famille, vous connaissez l'objectif des politiques d'aide en la matière. Il s'agit essentiellement de mettre en œuvre la solidarité nationale en faveur de ceux et de celles qui ont des charges de famille — il a été constaté qu'elles devenaient particulièrement lourdes à compter du troisième enfant — et, ce faisant, d'assurer le renouveau démographique de la France.

Les mesures principales, vous les connaissez. Je vous les rappelle très brièvement. En 1980, a été décidée la prolongation à six mois du congé de maternité à l'occasion de la troisième naissance et le montant des allocations de natalité a été porté à 10 000 francs pour la troisième naissance.

En 1981, comme en 1979 et en 1980, joue une garantie de progression du pouvoir d'achat des prestations familiales pour les familles de trois enfants et plus.

Dans ce projet de budget, l'octroi d'une demi-part supplémentaire de quotient familial à toutes les familles ayant au moins trois enfants à charge — c'est la mesure essentielle — a été complété par la mise en place du revenu minimum familial, par l'instauration d'un régime de retraite des mères de famille et par la mise en œuvre de l'assurance veuvage.

Au total, l'ensemble des aides à la famille a représenté, cette année, un effort de la collectivité nationale, toutes ressources comprises, bien entendu, de plus de 130 milliards de francs.

J'en arrive aux collectivités locales. Selon le Gouvernement — tel est aussi, je le sais, votre objectif — il s'agit de favoriser la démocratie locale, de développer les libertés et la responsabilité des collectivités locales. D'ailleurs, vous avez longuement discuté d'un projet de loi — il est actuellement déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale — concernant cette matière.

Les mesures prévues pour 1981 consistent en la mise en œuvre de la loi du 10 janvier 1980 qui réforme la fiscalité directe locale, en l'accroissement de 18,6 p. 100 de la dotation globale de fonctionnement, en l'augmentation de 24 p. 100 du fonds de compensation de la T. V. A. Ainsi, à partir de 1981, la T. V. A. acquittée par les collectivités locales sur leurs investissements sera-t-elle intégralement compensée, cela conformément aux engagements qu'avait pris le Gouvernement, à cet égard, il y a plusieurs années.

Un tel effort budgétaire devrait permettre aux collectivités de limiter au strict minimum l'augmentation de leur fiscalité locale et, partant, de concourir à la stabilisation des prélèvements financiers sur les contribuables, que ce soient des entreprises ou des ménages.

À ces grandes priorités nationales, s'ajoutent la poursuite et le renforcement des actions déjà engagées par le Gouvernement, depuis quelques années, en ce qui concerne la sécurité des Français. Celle-ci, à juste titre, est l'objet à l'heure actuelle des préoccupations tant des citoyens que du Gouvernement. Vous le verrez, un effort particulier est consenti en faveur des forces du maintien de l'ordre ainsi que des dispositifs de la sécurité aérienne ou maritime. Cet ensemble de mesures échappe à la règle de la rigueur budgétaire dont je vais parler maintenant.

Le financement des actions économiques et sociales, comme celui des priorités nationales que je viens de rappeler, entraîne naturellement des charges nouvelles qui, faute d'impôts nouveaux, puisque nous assurons la stabilité fiscale, ne peuvent être assurées que par la voie des économies. La Palice l'aurait dit avant moi !

La troisième orientation du Gouvernement est donc d'assurer la rigueur des finances publiques. Pourquoi et comment ? Ce sont toujours les deux mêmes questions que l'on se pose.

Il s'agit, d'abord, de lutter contre l'inflation tout en maintenant l'activité économique. Il faut donc agir sur une masse de dépenses qui ne sont point, par leur nature, impliquées d'une manière directe dans le mouvement de l'appareil productif.

Il convient, ensuite, de permettre la limitation, voire la réduction des prélèvements opérés par l'Etat sur le marché financier pour financer le déficit.

Je pourrais ajouter une troisième raison — elle figure dans les développements du rapport sur le VIII<sup>e</sup> Plan — qui tient aux projections qui sont faites sur l'évolution des finances publiques en France. Il vous suffira de vous reporter à ce rapport pour être convaincu qu'il fallait effectivement donner un coup de frein aussi brutal fût-il.

Alors, comment faire ? Il faut agir par la réduction du déficit et par la compression des charges publiques.

L'évolution de l'endettement public pourrait, à terme, devenir préoccupante ; je l'ai constaté en préparant le projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter. En effet, je me suis trouvé devant une masse de crédits incompressibles correspondant à la masse d'endettement de l'Etat. Je dis cela sans dramatiser puisque la part de la dette publique française dans le produit intérieur brut se situe au même niveau qu'en 1973 — elle représente 15 p. 100 environ — et qu'elle est sensiblement inférieure à celle de nos partenaires, qu'il s'agisse du Japon — 20 p. 100 — des Etats-Unis — 30 p. 100 — de la Grande-Bretagne, 50 p. 100 ; mais je ne vois pas la nécessité d'imiter nos voisins sur ce point.

Comme vous le savez, le financement de la dette par le marché financier s'effectue actuellement sans problème, mais il pourrait, si l'on n'y prenait garde, provoquer ultérieurement des difficultés en ce qui concerne le financement direct des entreprises sur ce marché financier.

Troisième argument : pour garder une monnaie forte, un pays doit éviter, naturellement, de faire appel à la création monétaire pour financer son déficit. A cet égard, l'exemple de l'année 1980 est révélateur, car les émissions d'emprunt à moyen et à long terme ont atteint 31 milliards de francs, somme qu'il faut comparer au déficit prévu d'exécution qui sera de l'ordre de 35 milliards de francs. Nous sommes donc dans la bonne fourchette.

Enfin, dernier argument, il s'agit de s'opposer à ce que j'appellerai la « socialisation rampante » qu'entraînent inéluctablement tant l'accroissement du déficit que l'augmentation de la pression fiscale par l'extension du secteur public et l'aggravation des prélèvements fiscaux qui sont opérés sur la production nationale.

L'action de redressement menée par le Gouvernement en la matière ne date pas d'hier, mais elle a pris effectivement, pour 1981, un tour nouveau : le déficit est réduit de 1 800 millions de francs par rapport à la loi de finances de 1980.

Si, en francs courants, cet effort peut paraître un peu court, en francs constants il représente, je le rappelle, une réduction d'un sixième du déficit. Cette réduction est d'autant plus significative qu'elle s'inscrit dans la perspective d'une exécution du budget de 1980 très proche, à trois ou quatre milliards de francs près, de l'exécution de ce budget.

Au demeurant, monsieur le rapporteur général, vous avez bien voulu rappeler tout à l'heure ce que représentait, par rapport à nos partenaires, le déficit français calculé en pourcentage du produit intérieur brut : moins de 1 p. 100 en 1981.

La compression des charges publiques vise à limiter la part des dépenses publiques dans la production nationale. Cette politique connaît, en 1981, une étape exceptionnelle et particulièrement significative puisque, par cinq catégories de mesures que je vais rappeler le plus rapidement possible, cette action a permis de réduire le découvert budgétaire de 13 milliards de francs. Il y a là, par le biais budgétaire, une attaque énergique des structures et même des modes de gestion de l'Etat...

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** C'est important !

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** ... et, par suite, une réduction du champ d'intervention de l'Etat ; je reviendrai sur ce point tout à l'heure.

La première de ces mesures est la révision des services votés. Elle est la plus difficile à mettre en œuvre et elle devra, du moins je l'espère, être poursuivie obstinément d'année en année.

Dans les budgets des différents ministères, les services votés ont été examinés. Ils ont donné lieu à des remises en cause se traduisant par de nombreuses mesures d'économie d'un montant global de l'ordre de 1 milliard de francs. Il faut reporter cette somme aux strictes dépenses d'exécution du fonctionnement de l'Etat, hors les dépenses de personnel, bien entendu.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission.** Il y a encore trop de crédits inutilisés en fin d'année.

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** J'en parlerai tout à l'heure, en écho à l'observation de M. Blin.

Ce « peignage » des services votés aboutit à la suppression de publications administratives, à la réduction de crédits d'études, à la stabilisation du parc automobile, à la suppression d'organismes devenus inutiles comme la caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides, qui ne servait plus à rien, ou le centre de recherche de l'urbanisme qui ne servait pas non plus à grand-chose.

La deuxième mesure est la limitation des créations d'emploi. Il s'agit de limiter les facteurs supplémentaires de rigidité de la dépense publique que vous évoquiez aussi tout à l'heure. Il faut savoir, en effet, qu'un emploi créé génère une charge supplémentaire pour quarante ans.

Les créations annuelles moyennes d'emplois entre 1974 et 1979 se sont élevées effectivement, comme cela a été rappelé tout à l'heure, à 25 000. Un premier effort avait été fait pour le budget de 1980 en abaissant le nombre des créations à 15 000 emplois ; en 1981, les créations se limiteront à 1 890, et encore faut-il imputer sur ce chiffre une partie des créations d'emplois sur lesquelles le Gouvernement s'était engagé antérieurement, ainsi que les emplois liés aux dépenses de sécurité.

L'incidence de cette mesure d'économie en 1981 peut être chiffrée à plus de 2 milliards de francs ; mais ne perdez pas de vue également qu'il s'agit là, pour l'avenir, d'une économie permanente en puissance, si je puis dire.

Troisième mesure : le blocage systématique des crédits de fonctionnement courant des administrations au niveau qui était le leur en 1980. C'est là un autre front de notre action.

Cette mesure entraîne une diminution en volume des moyens des services et génère une économie de l'ordre de 1 400 millions de francs. Toutefois, je précise, car il faut être réaliste, que ce blocage ne vise naturellement pas les dépenses sur lesquelles l'Etat, en tant que consommateur, n'a pas de prise : je veux parler des loyers, du prix des carburants, etc. Si ces crédits avaient été touchés, le ministère du budget aurait inévitablement reçu, en fin d'année, les demandes de complément habituelles.

Globalement, cela revient à réduire en volume les moyens de fonctionnement des administrations de près de 10 p. 100. La conséquence en est — et le corps des fonctionnaires et des agents de la fonction publique l'a très bien compris — que des efforts de production devront être consentis, à l'image de ce qui se passe dans le secteur privé.

Je suis de ceux qui, à cet égard, font totalement confiance à l'intelligence, à la capacité d'imagination, au sens de l'Etat que possèdent tous les fonctionnaires et agents des services publics. Je suis convaincu, pour mon compte, qu'ils sauront faire plus et mieux avec moins de crédits ; c'est ce qui s'appelle l'amélioration de la productivité. Je ne vois pas pourquoi l'Etat serait exonéré de cet effort.

Je fais écho à l'appel de M. Fosset car c'est là aussi un moyen, pour le Gouvernement comme pour le Parlement, d'essayer de retrouver une marge de manœuvre.

Soyez assuré, monsieur le rapporteur général, que si le Sénat — et c'est la même chose à l'Assemblée nationale — se plaint du manque de moyens d'action et de marge de manœuvre, le Gouvernement, pour son compte, fait chorus à cette constatation. Pourquoi ? Parce que nous avons des budgets alourdis par des dépenses incompressibles, telles, naturellement, les dépenses de personnel ; et comme, de toute évidence, nous ne pouvons jouer sur le niveau de la rémunération, il nous faut jouer sur le niveau des effectifs.

Quatrième mesure : la réduction en volume des concours aux entreprises publiques et des aides à l'industrie. Cette mesure entraîne une économie de l'ordre de 2,5 milliards de francs.

La réduction en volume des concours aux entreprises publiques n'est pas un choix issu du hasard. Elle a été rendue possible par la politique de tarification que le Gouvernement conduit depuis quelques années et par le redressement des finances de ces entreprises.

M. Fosset a rappelé la mission de contrôle des entreprises publiques dévolue à la Cour des comptes. Eh bien, dans ce domaine, les choses se font et se font bien, dans le sens que souhaitait d'ailleurs depuis longtemps M. le président Bonnefous : cette année marquée, à cet égard, une orientation qui, je l'espère, sera respectée dans l'avenir.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission.** Je vous en félicite.

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** J'en viens à la cinquième mesure : les réformes de gestion.

Nous avons rationalisé un certain nombre de procédures financières, ce qui va nous procurer plus de 3 milliards de francs.

L'amélioration de la gestion des participations de l'Etat conduit à prévoir la cession de certaines de ces participations dans le respect, naturellement, des règles législatives et statutaires qui régissent les entreprises concernées. Cette opération, qui a pour objectif de diffuser la possession des actifs publics parmi les Français, devrait, de surcroît, procurer 1 500 millions de francs au budget de l'Etat.

Enfin, j'en viens à la gestion budgétaire elle-même. Je rejoins là M. Blin sur un sujet auquel il est attaché et qu'il a évoqué tout à l'heure, celui du rythme insuffisant, dans certains secteurs, de la consommation des crédits.

C'est un problème effectivement préoccupant et permettez-moi de vous dire, monsieur le rapporteur général, que je partage avec vous cette préoccupation, que la Cour des comptes a également relevée.

Que pouvait faire le ministre du budget devant cette situation ? Engager une chasse systématique aux reports excessifs, quitte à passer, peut-être, pour le gendarme du Gouvernement.

Je suis donc d'accord avec M. Blin pour considérer qu'il n'est pas possible d'apprécier le niveau des crédits proposés dans le projet de budget sans prendre en compte simultanément le montant des reports. C'est d'ailleurs ce que je m'efforce de faire lors de chaque préparation et présentation de budget.

Il convient, naturellement, d'imposer une discipline de gestion plus rigoureuse aux administrations. Mais je dois à la vérité de dire que dans cet effort brutal, en tout cas massif, qui a été consenti pour 1981, j'ai rencontré auprès de tous mes collègues ministres dépensiers un concours sans réticence, persuadés qu'ils étaient, les uns et les autres, que l'intérêt national commandait une telle opération.

Il ne faut pas se dissimuler, toutefois, qu'il s'agit là d'une action permanente. Les observations du Parlement permettront je l'espère, au ministre du budget — je m'adresse en même temps à M. Fosset — d'accroître l'efficacité de ce contrôle.

Mesdames, messieurs les sénateurs, ces mesures de compression des charges publiques qui, vous me l'accorderez, furent parfois quelque peu difficiles à mettre en œuvre, étaient souhaitées, dans leur ensemble, par l'opinion et par le Parlement, car je les ai souvent entendus réclamer dans cette enceinte.

En chaque occasion, Parlement et opinion dénoncent le poids de la bureaucratie qui sévit jusque dans la vie quotidienne et contestent l'emprise, grandissante parfois, des administrations sur la vie publique et sur la vie économique.

**M. Anicet Le Pors.** Vous parlez d'or !

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** Non seulement ces mesures étaient souhaitées, mais elles sont opportunes, car il est normal que l'Etat participe, pour sa part, à l'effort de compression de la dépense qui est demandé au pays.

Enfin, ces choix sont cohérents avec ceux qui ont été effectués par le pays en 1978 — je le rappelle — car la part des dépenses publiques, comme celle des prélèvements au profit de l'Etat, implique finalement un choix de société. Ce faisant, le Gouvernement est parfaitement fidèle au choix qui a été opéré aux élections législatives de 1978.

Le projet de budget pour 1981, que je viens de vous présenter, n'est pas une loi de finances ordinaire ; M. Blin, rapporteur général, a bien voulu le dire et je l'en remercie. En effet, il comporte des lignes de force qu'il faut rappeler : réduction

du déficit, compression des charges publiques, mesures d'incitation aux investissements productifs, fonds d'action conjoncturelle, moyens exceptionnels pour la recherche scientifique et technique, attribution d'une demi-part supplémentaire de quotient familial à compter du troisième enfant à charge, priorité à notre budget militaire et effort sur la croissance et sur l'emploi.

Dira-t-on que c'est un budget sans ambition ? Dira-t-on qu'il s'agit d'un budget provisoire ? Ou bien alors, il faudrait renoncer à tout ce qu'il contient pour le présent et à tout ce qu'il engage pour l'avenir.

En effet, il s'agit d'engager et de gagner un combat national face aux incertitudes mondiales, face aux menaces qui pèsent sur le coût et la sécurité de nos approvisionnements en énergie. La lutte contre l'inflation, le rééquilibrage de nos échanges extérieurs, la défense du franc exigent un combat national. Le soutien d'une croissance dynamique, l'amélioration de l'emploi, la sauvegarde du pouvoir d'achat, la libération des forces de productivité de notre économie exigent un combat national. Le maintien des grandes priorités, comme celle de la défense, la nécessaire rigueur de la gestion des finances publiques, la construction de l'avenir exigent, en effet, un combat national.

Ce combat sera difficile. Il sera difficile vis-à-vis de nos concurrents, fussent-ils nos partenaires ; il sera difficile vis-à-vis de nous-mêmes et il sera peut-être plus long qu'on ne le croit parfois.

Mais les Français peuvent et doivent le gagner, car il y va de l'avenir de la France en tant que grande nation du monde. Or, ce qui vous est proposé dans ce budget a pour objectif essentiel de maintenir la France dans le peloton de tête des grandes nations du monde.

Le projet de budget s'inscrit dans cette perspective. Il participe donc, pour sa part, de ce combat national et, en ce sens, il assure l'avenir. Cet avenir, mesdames, messieurs les sénateurs, la loi de finances, pour une large part, vous le confie. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 13 novembre 1980 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

— Groupe socialiste .....	56 minutes ;
— Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès .....	55 minutes ;
— Groupe de l'union des républicains et des indépendants .....	45 minutes ;
— Groupe du rassemblement pour la République .....	39 minutes ;
— Groupe de la gauche démocratique .....	38 minutes ;
— Groupe communiste .....	29 minutes ;
— Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe .....	23 minutes.

La parole est à M. Edgar Faure.

**M. Edgar Faure.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, on a parfois dit d'un budget qu'il rappelait la définition de Schopenhauer : « Le budget est une volonté et une représentation. »

Sur la représentation, on ne peut pas dire grand-chose, si ce n'est qu'elle limite beaucoup la volonté, car, dans les budgets, on ne peut changer que de faibles parts. Les plus grandes parties sont composées de services votés et de dépenses incompressibles.

C'est donc de la volonté que nous devons parler. Le Gouvernement manifeste-t-il la volonté, dans la mesure où l'instrument budgétaire le permet, de faire face à une crise dont nous connaissons la gravité ?

Il me paraît équitable de dire que cette volonté existe. Vous l'avez manifestée, monsieur le ministre, par une série de mesures dont il me semble qu'aucune en elle-même n'est contestable et dont le groupement est bon, la question étant de savoir si, pour les uns, elles seront insuffisantes, pour les autres, téméraires. Pour ma part, je pense qu'il s'agit d'un budget raisonnable.

Vous avez agi sur plusieurs éléments, qu'on pourrait reprendre très rapidement.

D'abord, le déficit et la réduction de ce déficit. Il est toujours très bon de réduire un déficit, ne serait-ce que parce que cela permet de le réaugmenter. (*Rires.*)

Il est d'ailleurs très difficile de raisonner sur le déficit. Le public se fait de ce sujet une vue dogmatique. On prévoit le déficit d'un budget au départ, mais c'est à l'arrivée qu'on le

constate. Quand j'avais l'occasion de préparer les budgets, je les présentais tous en déficit, mais je dois dire, sans me donner de gants, que je les ai tous exécutés en équilibre. Tout dépend de la conjoncture.

Au départ, c'était ce que vous deviez faire. Vous avez cherché à le faire selon la méthode classique qu'on ne peut pas dénigrer, c'est-à-dire la compression des dépenses publiques, notamment des dépenses de fonctionnement. Seul le Gouvernement a le moyen de savoir s'il pourra tenir les dispositions assez draconiennes qu'il a adoptées.

Vous avez, dans votre programme d'investissements, accordé une place particulière — vous le rappeliez tout à l'heure — à des programmes particulièrement dignes d'intérêt, de recherches notamment.

Vous avez prévu une incitation fiscale de l'ordre de 25 milliards de francs en cinq ans à l'investissement. Nous verrons ce qu'il faut en penser tout à l'heure.

Vous parlez de mesures nouvelles pour l'artisanat. Je vous en félicite, mais les artisans que nous voyons tous les jours, s'ils sont soucieux de pouvoir effectivement utiliser les moyens que vous mettez, théoriquement, à leur disposition, sont souvent rebutés de le faire par un certain nombre de circonstances bureaucratiques que je tiens à vous signaler, quoiqu'elles concernent plutôt d'autres départements ministériels.

Dans l'ensemble de la texture de cette politique financière, il faut tenir compte, bien qu'il ne s'agisse pas d'un phénomène proprement budgétaire, du choix, pour ma part essentiel, qui a été fait de la liberté des prix.

Enfin, il faut mentionner les mesures qui ont été prises pour inciter l'épargne à s'investir dans des placements mobiliers. M. Monory a pris une mesure qui semble avoir fait ses preuves ; dans les rapports, je vois que les valeurs mobilières ont augmenté, passant de 44 à 87 millions de francs. C'est une bonne chose. J'exprime simplement le regret, une fois de plus, que cette direction, qui est excellente, soit quelque peu contrariée par l'absurde législation appliquée aux plus-values, qui va en sens inverse.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission.** Très bien !

**M. Edgar Faure.** Ces quelques réflexions faites, quelle est la question que je peux poser devant cette assemblée ? Cette volonté va-t-elle assez loin, pouvait-on préconiser autre chose ?

Le débat se place en réalité sur le terrain de ce que l'on appelle, d'un terme dont le pédantisme est effacé par sa répétition, « la conception keynésienne ». Ce n'est pas à moi de dire du mal de cette conception, parce que c'est en m'inspirant des principes de l'économie keynésienne que j'avais pu, entre 1953 et 1955, arriver à un certain résultat. Je dois dire cependant que la vision keynésienne, du moins dans son caractère classique, soulève deux sortes d'objections. La première est la conjoncture précise du moment ; la seconde est une certaine entropie de cette conception elle-même, qui incline certains groupes d'économistes avec lesquels je travaille à en proposer une nouvelle lecture.

Quelle est, simplifiée — nous ne sommes pas à la faculté — la vision de la relance keynésienne ? Nous partons de l'investissement en disant : l'investissement permet de créer des emplois ; que voulons-nous de plus ? Pour faire de l'investissement, au besoin, faisons du déficit. Déficit, investissement, croissance, emploi, telle est la ligne keynésienne.

Le premier obstacle que nous rencontrons à cette conception initiale, c'est celui du commerce extérieur. Peut-être suis-je en train de répéter des choses que tout le monde connaît, mais j'ai l'impression que le public n'a pas encore exactement compris en quoi le problème des échanges extérieurs, notamment le poids de la facture pétrolière, était un inconvénient pour une relance par l'investissement et par l'emploi.

J'ai essayé de l'exprimer moi-même par la formule de l'écart diabolique, l'écart des taux de croissance. Il existe un taux de croissance qui serait souhaitable pour le plein emploi. N'allons même pas jusqu'au plein emploi, disons un emploi assez important. Ce taux pourrait être de 8, de 9, peut-être de 10. Pourquoi ne pas le faire ? Parce qu'il existe un autre taux de croissance, qui est le taux maximum supportable pour l'équilibre des échanges extérieurs. Tel est donc l'écart diabolique. Ce taux peut être en effet aujourd'hui — j'espère que vous y arriverez — de l'ordre de 2 p. 100.

Comment est-on obligé d'accepter ce ciseau maléfique ? Si nous augmentons les investissements pour augmenter l'emploi et la production, nous sommes, bien entendu, obligés d'impor-

ter. Plus nous équipons, plus nous créons d'emplois, d'usines, plus nous importons. Ces importations, il faut les payer. On les paie par les exportations. Bien !

Or, en fait, l'exportation n'est pas élastique. Au-delà de 2 ou 3 p. 100, vous n'avez plus de marge d'exportation. Vous sombrez alors dans la faillite, c'est-à-dire la baisse du franc. Que vous l'appeliez dévaluation ou non, le résultat est le même. Que se produit-il ? Les produits importés coûtent plus cher, puisque le franc a diminué, et les exportations rapportent moins. Je sais bien qu'il est de tradition de dire que la dévaluation stimule les exportations. Oui, mais à condition qu'il y ait une marge. Vous pouvez diminuer la valeur du franc indéfiniment, vous ne ferez pas acheter un million de voitures françaises de plus aux Etats-Unis et, au contraire, celles que vous vendez vous rapportent moins.

C'est donc, en effet, un cycle infernal. Ne peut-on rien faire à cela ? Il existe un ensemble de mesures que l'on peut prendre comme, de préférence, encourager les affaires, le plus souvent de technologie élevée, qui font plus d'exportations qu'elles n'exigent d'importations, comme également faciliter le recours à des financements sous forme non obligatoire parce que beaucoup d'entrepreneurs ne prendront de risques que si le capital des particuliers les y incite et ne leur impose pas de charges fixes.

Mais je n'insiste pas sur ces différents points, pour revenir sur le poids de la facture pétrolière, car chaque point de croissance qu'elle nous enlève réduit ce que j'ai appelé l'« écart diabolique ». Je ne suis pas satisfait, en général, de la manière dont on présente le coût de la facture pétrolière. Je vais donc entreprendre très rapidement de vous le présenter selon une méthode personnelle.

D'une part, j'estime que nous ne devons pas considérer uniquement le prix des carburants que nous importons, car, de toute manière, nous en importons avant. D'autre part, il ne faut pas méconnaître que nous exportons davantage dans les pays dont nous importons les produits pétroliers qui sont plus chers. Il faut bien reconnaître que l'ensemble des pays industrialisés a pu, jusqu'à l'année dernière, soutenir l'enchérissement du prix du pétrole, à concurrence de 63 p. 100, par leurs exportations. Pour calculer le prix exact, le prix net de la facture pétrolière, il est donc nécessaire de faire, par année, la soustraction entre le prix des marchandises importées et la valeur des exportations que nous faisons dans les pays de l'O. P. E. P.

Ces chiffres, rapidement parcourus — je vais les calculer en proportion de revenu national, car aligner des milliards ne présente pas d'intérêt — sont les suivants : en 1973, ces produits nous coûtaient 1,37 p. 100 du produit intérieur brut et nous exportions dans ces pays 0,68 p. 100 ; nous étions donc privés de 0,60 p. 100 de taux de croissance du fait de ces importations. En 1974, les chiffres donnent 3,35 p. 100, moins 1,10 p. 100, c'est-à-dire un taux beaucoup plus élevé, soit 2,25 p. 100. Si nous faisons le saut jusqu'à 1978, nous constatons une légère amélioration : nous importons des pays de l'O. P. E. P. 2,51 p. 100 de notre produit national et nous exportons encore 1,37 p. 100 ; la différence est donc de 1,14 p. 100 ; en 1979, nous avons 2,9 p. 100 et 1,32 p. 100, c'est-à-dire 1,6 p. 100.

Enfin, je dois dire que le premier semestre de 1980, le seul pour lequel je dispose des comptes, est, lui, gravement préoccupant.

En effet, l'extrapolation de ce semestre donne 4,94 points en paiement des marchandises importées et seulement 1,9 point en restitution, si je puis dire, par nos propres exportations, de sorte qu'extrapolé sur l'année, cet enchérissement de la crise pétrolière nous coûte trois points entiers de la production nationale.

S'il est équitable de dire qu'en 1973 les importations de pétrole nous ont coûté 0,5 point, nous pouvons donc calculer très exactement son coût et mettre fin aux chicanes de ceux qui disent que cela n'a pas d'importance ; cela en a, puisque nous sommes privés de 2,5 points de croissance avec les pertes d'emplois qui en résultent. On dit que les choses vont mieux en Allemagne fédérale. Ce pays, lui, a compensé ces chiffres.

Voilà donc le poids de la facture pétrolière. C'est donc une raison particulière de voir le caractère difficilement réductible de l'écart diabolique des taux de croissance et également de voir combien vous avez raison, combien le Gouvernement a raison de s'attacher à la valeur de la monnaie parce que, si nous laissons aller la valeur de la monnaie, immédiatement nous paierions davantage les importations et nos exportations nous rapporteraient moins parce qu'il est peu probable qu'un petit surplus d'exportations dû à la baisse du franc puisse compenser la différence de valeur que nous enregistrierions sur nos produits exportés.

Maintenant, je voudrais attirer votre attention sur un autre problème : l'application de la théorie keynésienne est rendue plus difficile par l'écart diabolique et par la difficulté des échanges extérieurs, sans dire qu'elle est impossible ; mais elle est contestée sur un autre point.

Les économistes constatent que l'effet mécanique de l'investissement keynésien n'a plus la même valeur au point où nous en sommes parvenus et cela est d'ailleurs très facile à comprendre sans être un économètre.

L'application de la théorie keynésienne dans un seul pays ou dans un ensemble de pays industriels était facile quand il existait de grandes marges de progression, parce qu'à ce moment-là, on investit beaucoup et on peut dégager beaucoup plus d'emplois. Quand on arrive à un type de société de consommation où beaucoup de besoins sont déjà satisfaits, on n'a plus la même marge. C'est ce que, dans le langage économique, on appelle le passage de la demande de création à la demande d'entretien.

Certains de mes amis économistes ont d'ailleurs une théorie très intéressante — je la signale en passant, car il ne s'agit pas exactement du budget. Ils estiment que l'on peut retrouver le phénomène keynésien si l'on inclut, dans la globalité, des pays qui se trouvent dans la situation dans laquelle nous nous trouvons il y a vingt ans. Ces pays, ce sont les pays sous-développés.

Il est exact que si l'Europe peut lancer une sorte de plan Marshall à l'égard des pays sous-développés, leur consentir des prêts, leur accorder des moratoires pour leurs dettes de plus en plus lourdes pour qu'ils transforment ces crédits et ces moratoires en commandes, nous pouvons arriver, toutes choses égales par ailleurs, à un phénomène analogue à ce que les Américains ont fait par le plan Marshall. Nous pouvons également ajouter en passant que, dans les pays sous-développés, le multiplicateur est évalué à 2,5 alors que dans les pays industrialisés, il est de l'ordre de 1,7.

Je voudrais maintenant tirer de cette analyse, dont je prie d'excuser le caractère théorique — mais la théorie et la vie ne sont pas éloignées — une recherche d'adaptation de la théorie néo-keynésienne à l'époque actuelle.

Je me range dans le cadre des économistes qui pensent que l'incitation de type keynésien passe actuellement, non pas par l'augmentation des investissements, mais par la diminution des charges.

C'est donc par la diminution des charges que vous pouvez arriver à un bon effet, car vous ne rencontrez pas le même goulot de l'écart diabolique. Si vous diminuez les charges, vous n'augmentez pas automatiquement les importations et vous pouvez obtenir des prix de revient plus faibles et par conséquent augmenter l'emploi.

Sur quoi peut-on jouer ? On peut jouer sur tout. La diminution des impôts des particuliers est un élément de relance économique. Quand M. Reagan en a parlé, il n'a pas du tout dit une sottise, il a dit une chose très juste. Vous avez cette année, monsieur le ministre, judicieusement rendu au barème son exactitude, ce qu'on n'avait pas fait l'année dernière. Si vous alliez plus loin, vous seriez récompensé car la détente du barème, c'est une économie d'augmentation des salaires. Elle coûte moins cher parce qu'elle ne pèse pas sur les entreprises.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission.** C'est vrai !

**M. Edgar Faure.** Je voudrais concentrer ma dernière observation sur le sujet que M. le rapporteur dans son excellent propos a évoqué, celui de la diminution des charges sociales des entreprises, notamment des entreprises de main-d'œuvre, des petites et moyennes entreprises qui sont les plus vitales pour l'économie et qui sont écrasées par le mode actuel de financement des charges sociales.

Ce mode actuel représente la pénalisation de l'emploi. En premier lieu, la théorie qui le justifiait n'est plus valable. Au début, il s'agissait d'une sorte de mutualité obligatoire. Actuellement, le chef d'entreprise qui embauche dix personnes, doit en payer quinze. S'il n'en payait que dix, il en emploierait peut-être douze. Par conséquent, vous le rendez responsable de l'ensemble du budget de la nation, ce qui n'est pas justifié parce que l'artisan qui prend cinq compagnons est-il responsable de la politique démographique, de la politique de la jeunesse, de la politique de la santé, du bien-être des vieillards que traduit le budget national ?

En deuxième lieu, ce système de financement crée de graves disparités entre des entreprises qui emploient beaucoup de monde — ce sont celles que nous devons choyer — et des entreprises qui, sans qu'il faille d'ailleurs le leur reprocher, mais c'est ainsi, travaillent dans des secteurs qui ont peu

d'emplois, mais qui ont un très grand chiffre d'affaires. Par conséquent, elles ne contribuent à peu près pour rien au budget social de la nation. C'est une autre raison de disparité.

Dernière raison de disparité, la disparité avec l'étranger : quand nous recevons beaucoup de produits en provenance de pays où les salaires sont bas et les charges sociales inexistantes, les fabricants de ces pays n'ont pas payé pour les vieillards et les enfants chez eux, ils ne vont pas payer pour des vieillards et les enfants de Pontarlier.

Si, au contraire, nous avions un mode de financement qui repose sur une base budgétaire comme la taxe sur la valeur ajoutée, toutes les importations y seraient soumises et toutes les exportations dispensées.

Le mode actuel de financement des charges sociales est pernicieux. Il n'y a pas de meilleure réforme à faire que celle-là ! (Applaudissements sur de nombreuses travées.)

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission.** Très bien !

**M. Edgar Faure.** Je vous rappelle, monsieur le ministre, les propos de vos collaborateurs au plan. « En supprimant un point de charges sociales, non seulement vous dégagez le commerçant, l'artisan, l'entrepreneur, mais vous créez des emplois ». Ce sont vos collaborateurs qui le disent. « Le paradoxe provient de ce que les prélèvements de cotisations sociales qui sont pratiquement proportionnels aux effectifs employés couvrent des dépenses dont le montant dépend assez peu du volume de l'augmentation de l'emploi. L'augmentation du taux des cotisations sociales paraît ainsi avoir joué un rôle, c'est-à-dire un rôle dissuasif à l'égard de l'emploi. »

Ces termes élégants nous montrent bien la réalité.

C'est ce qui ressort des situations macro-économiques effectuées tant avec le modèle D.M.S. qu'avec le modèle métrique. Ces modèles ne me sont pas familiers, mais quant à savoir si l'augmentation des charges sociales est contraire à la politique de l'emploi, sans utiliser les modèles que je viens de citer, je vous assure que c'est bien le cas.

Un certain nombre de mesures économétriques montrent, en effet, les effets favorables qu'une diminution des charges sociales pesant sur les salaires aurait sur l'emploi.

*A contrario*, le modèle réalisé par le système D.M.S. aurait montré que l'augmentation d'un point du taux des cotisations sociales induirait une diminution de l'emploi d'environ 40 000 personnes en 1985. Ainsi, la modération des hausses des taux des cotisations sociales d'ici à 1985, qui pourrait porter sur trois points de cotisation, accroîtrait l'emploi total d'environ 100 000 personnes en 1985.

Monsieur le ministre, vous avez établi un plan d'incitation aux investissements qui me paraît bon, et qui coûte 25 milliards de francs en cinq ans. J'aurais mauvaise grâce à vous proposer de l'amplifier, mais vous aviez autant de raisons d'établir un plan de diminution des charges sociales.

Si vous faites un tel plan de diminution des charges sociales, portant disons sur quatre points ou trois points et demi, ce qui ferait à peu près 25 milliards sur la période considérée, vous pourriez arriver à créer, nous dit-on, 100 000 emplois ; 100 000 emplois pour trois points, je crois que l'évaluation est beaucoup trop faible. D'ailleurs, le rapport du plan le précise aussi : « Il est possible que les effets d'une telle mesure soient plus importants sur l'emploi, car les fonctions de production sous-estiment les phénomènes de substitution capital-travail. »

Ce que je peux vous dire, monsieur le ministre, c'est que si vous amorcez seulement une semblable politique, vous allez créer dans un ensemble de secteurs de l'économie qui sont les plus intéressants — entreprises de main-d'œuvre, petites et moyennes entreprises, beaucoup d'entreprises travaillant dans le tissu rural — un état d'esprit tout à fait différent ; vous allez créer un mouvement de confiance. En même temps, vous aiderez à défendre le monde rural et vous éviterez les gaspillages que représentent, en effet, ces transports de personnes qui vivotaient à la campagne et qui sont au chômage dans les grandes villes.

Je n'ai pas l'intention de faire ici un grand discours. Le budget est comme les mariages : il y en a de bons, il n'y en a pas de délicieux. Mettons que le vôtre n'est pas mauvais.

Vous lui donneriez simplement ce prolongement, même seulement par une annonce, je vous assure que ce serait un grand budget, monsieur le ministre, et on en parlerait longtemps. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.)

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Le Pors.

**M. Anicet Le Pors.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais d'abord regretter l'absence de M. le Premier ministre dans ce débat qui, en principe, devrait être le plus important acte du Parlement au cours de cette session.

**Mme Hélène Luc.** Très bien !

**M. Anicet Le Pors.** En agissant ainsi, M. Barre, qui avait déjà quitté l'hémicycle lorsque M. Georges Marchais était monté à la tribune de l'Assemblée nationale, n'honore ni sa fonction ni celle du Parlement. Mais peut-être, sur ce dernier point, était-ce l'objectif recherché ? Je tenais cependant à le souligner au début de mon intervention.

Cela montre bien, en tout état de cause, qu'il est difficile aujourd'hui aux représentants des travailleurs de faire entendre leur voix et qu'il est dur de mettre au cœur du débat politique de notre pays les problèmes essentiels qui font la vie de chaque jour des Françaises et des Français et qui déterminent le rôle et la place de la France dans le monde.

Dans ce régime qui se prétend libéral, tout est mis en œuvre pour faire taire la voix de ceux qui refusent la fatalité de la crise, qui désignent les responsables et proposent d'autres solutions : celles d'un changement véritable.

La politique giscardienne ne nous a rien caché du cirque électoral américain à la radio et à la télévision, allant même jusqu'à nous présenter cette débile mascarade comme le modèle de la démocratie. Mais on n'évoque que par incidences la grève des mineurs de Lorraine en lutte pour leurs revendications et pour produire du charbon français, les centaines de milliers de travailleurs des services publics dans l'action, le combat courageux de Manufrance, Dufour, Chaix, et de tant d'autres entreprises menacées par votre politique.

Nous n'ignorons rien des supplications les plus fantaisistes de tel ou tel meneur d'opinion, concernant la situation sociale en Pologne. Au demeurant, les communistes ne voient que des avantages à parler de la réalité, je dis bien de « la réalité » des pays socialistes. Mais on glisse furtivement sur la marée noire des chômeurs français, la misère de millions de familles françaises ; sur cette ouvrière, mère de deux enfants, militante de la C.G.T. et jetée en prison la semaine dernière sur plainte patronale, parce qu'elle refusait l'arbitraire.

Nous savons tout, tout, absolument tout sur la plus insignifiante réunion de travail du Président de la République et du Premier ministre, sur la plus dérisoire déclaration de Michel, Jacques, François ou Marie-France. (*Sourires.*) Mais la presse, la radio, la télévision ont peur de s'étendre sur l'énorme succès des rassemblements réalisés avec Georges Marchais sur les dizaines de milliers de participants sérieux et enthousiastes qui disent ainsi leur soutien à la politique du parti communiste français et à son candidat à l'élection présidentielle.

**M. Jean Garcia.** Très bien !

**M. Anicet Le Pors.** Les moyens d'intoxication giscardiens pleuvent sur la misère du tiers-monde, mais la discrétion semble de rigueur au sujet des raisons qui conduisent Rhône-Poulenc à abandonner un médicament actif contre la Bilharziose qui frappe trois cents millions de personnes dans le monde. On aurait pu s'attendre à ce sujet à un commentaire en haut lieu puisque Mme Anne-Aymone Giscard d'Estaing, qui patronne par ailleurs, je le signale, une « fondation pour l'enfance malheureuse », possède trois cents actions Rhône-Poulenc pour une valeur de quatre millions de francs depuis le 12 juin dernier.

**Mme Hélène Luc.** Très bien !

**M. Anicet Le Pors.** Eh bien, pour le budget, c'est aussi la même chose. Tout est fait pour que les débats parlementaires sur les graves questions de la situation française soient escamotés : aucun débat véritable sur les orientations générales de la politique gouvernementale ; aucune discussion lors des orientations budgétaires arrêtées dès le printemps ; une session conduite au pas de charge à l'Assemblée nationale à coup, notamment, d'article 40 ; une organisation de la discrétion sur cette session. En bref, tous les verrous sont mis pour que l'on parle de tout et de n'importe quoi, sauf de l'essentiel : la vie des Françaises et des Français.

Seules les luttes des travailleurs et l'action des communistes, qui sont avec eux et s'en font les porte-parole, sont jusqu'ici parvenues à bousculer l'ordre mis en place à l'Élysée.

Pourquoi cela ? Eh bien, tout simplement parce que les responsables de la crise de la société française sont dans la place à l'Élysée, à Matignon et ici sur le banc des ministres.

Le chômage, qui a augmenté de 100 000 unités en un an pour dépasser le million et demi et s'acheminer, selon les prévisions du VIII<sup>e</sup> Plan, vers les deux millions ou deux millions et demi en 1986, la moitié des chômeurs non indemnisés, la vive croissance de l'insécurité du travail, et des emplois précaires, c'est vous, monsieur le ministre !

Le maintien, voire la consolidation des inégalités dont sont victimes les femmes occupant les emplois les plus mal payés, les moins qualifiés et représentant 60 p. 100 des chômeurs, c'est vous !

Un salarié sur deux en dessous de 3 300 francs par mois, au printemps dernier, un sur quatre en dessous de 2 500 francs, l'essentiel des charges sociales reposant sur les plus petits salaires, c'est vous !

La hausse galopante des prix au voisinage de 14 p. 100 cette année, alors que l'augmentation du prix de l'énergie ne compte que pour moins de 2 p. 100 de ce taux pour 1979 et 1980, c'est vous !

La déstabilisation de nos branches et de nos régions avec la « casse » d'importantes capacités de production et l'exode de capitaux à l'étranger, c'est vous !

La multiplication des déséquilibres économiques, un déficit budgétaire cumulé d'environ 210 milliards de francs sous le septennat giscardien et un déficit commercial extérieur total de 110 milliards de francs, c'est encore vous !

Enfin — mais en bonne logique j'aurais dû commencer par là — des profits pour les sociétés privées, qui ont bondi, au cours des dernières années, jusqu'à 50 p. 100 en 1979 pour les vingt plus grands groupes, c'est vous, encore vous, toujours vous !

Disant cela, je ne sous-estime pas l'importance des facteurs internationaux de la crise. Tout au contraire : les dimensions internationales de la crise manifestent bien que le monde change en faveur des forces de libération et de progrès, qu'il change dans le bon sens, ce qui provoque d'ailleurs la fureur de tout ce que le monde compte d'attardés, de conservateurs, de réactionnaires.

Pour autant, les racines de la crise, c'est d'abord dans chaque pays qu'il faut les chercher. Et je veux répéter ici une nouvelle fois que la hausse du prix du pétrole n'est pas la cause de la crise mais sa conséquence. Je le réaffirme d'autant plus que les communistes ne sont plus les seuls à le dire aujourd'hui. Je me bornerai donc à vous indiquer, sur la base d'ailleurs de votre propre rapport économique et financier, annexé à la loi de finances, que le poids relatif de la facture pétrolière dans le produit intérieur brut n'aura augmenté, toutes hausses prises en compte, que d'environ 0,6 point de 1974 à 1980, pour se situer aujourd'hui à peine au-dessus des 4 p. 100 du produit intérieur brut, ce qui ne saurait à l'évidence expliquer ni la hausse des prix, ni la récession, ni le chômage, ni les déséquilibres et désordres de toute sorte dont j'ai parlé tout à l'heure.

Vous nous dites : mais le prix de la tonne de pétrole brut a doublé du début de 1979 à maintenant. C'est vrai, la hausse est même de 125 p. 100 de février 1979 à octobre 1980 pour le brut dit « arabe léger ». Mais ce n'est pas ainsi qu'il faut apprécier l'effet économique de cette hausse. D'une part, c'est en moyenne annuelle qu'il faut raisonner, et alors la hausse de la facture n'est que de 75 p. 100 de 1979 à 1980. D'autre part, les relèvements intervenus en 1979 et 1980 ne compensent que pour 40 p. 100 la perte des pays producteurs résultant de la baisse réelle du prix du pétrole intervenue entre 1974 et 1979. Or je vous rappellerai qu'à la même époque, l'année passée, en présentant votre projet de loi de finances pour 1980, vous spéculiez sur une stabilité du prix du pétrole en 1980. Je vous avais dit alors le caractère totalement irréaliste d'une telle hypothèse. En vérité, vous vous souciez fort peu de tout cela. Ce qui compte pour vous, c'est l'avantage immédiat qu'en tirent les compagnies pétrolières et autres multinationales, ainsi que l'intoxication de l'opinion publique, que vous vous croyez autorisés à réaliser en cette occasion.

Tout aussi mystificateur est le battage que vous faites aujourd'hui autour de la politique du « franc fort ». Il y aurait beaucoup à dire, mais je m'en tiendrai à quatre remarques.

Premièrement, le franc n'est pas si fort que vous l'affirmez. Selon l'I.N.S.E.E., il a baissé de 12 p. 100 en cinq ans par rapport aux onze principales monnaies, de 2,3 p. 100 en 1980. En réalité, la position relative du franc est essentiellement déterminée par l'évolution des principales monnaies capitalistes : le dollar, le mark et le yen. Il n'est donc pas vrai, comme le prétend le VIII<sup>e</sup> Plan, que la valeur de la monnaie soit aujourd'hui l'expression synthétique réelle de la santé de l'économie.

Deuxièmement, il y a en effet une volonté gouvernementale de « doper » le franc. Mais à quel prix ! Comme vous le savez, les industriels français ont pris appui sur cette politique — votre politique — pour investir à l'étranger plutôt qu'en France où ils détruisent d'importantes capacités de production nationale et aggravent ainsi délibérément le chômage.

Troisièmement, ces mêmes industriels ont mis à profit la libération des prix — votre politique de libération des prix — pour gonfler leurs prix et leurs profits sur le marché intérieur, favorisant ainsi la concurrence étrangère et alourdissant considérablement notre déficit extérieur. Celui-ci a augmenté de 75 p. 100 vis-à-vis des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne et du Japon pour les neuf premiers mois de cette année comparés à la même période de l'année dernière. Et cela se traduit, pour reprendre une comparaison faite par M. Edgar Faure, par 400 000 emplois en moins en France.

Il y a là — et je pèse mes mots — un comportement des entreprises françaises qui confine à la haute trahison. Il s'agit là d'un crime économique contre la nation.

**M. le président.** Que serait-ce si vous ne pesiez pas vos mots !

**M. Anicet Le Pors.** Enfin, quatrièmement, la politique des taux d'intérêts élevés — votre politique de taux d'intérêts élevés — si elle a été une aubaine pour la spéculation et les profits financiers, a stimulé également l'entrée de capitaux étrangers en France, alourdi les frais et gâchis financiers en tous genres et poussé encore davantage l'intégration supranationale de l'économie française.

Les causes de l'aggravation de la crise, il ne faut pas les chercher ailleurs que dans cette stratégie concertée de quelques féodalités financières et d'un Gouvernement — le vôtre — tout entier à leur service. Il n'y a là rien de diabolique. Il s'agit bien d'une stratégie concertée. Mais si les communistes considèrent que le bilan de cette stratégie est désastreux, pour autant ils ne vous donneront pas quitus sur vos intentions et vos objectifs réels en parlant, comme le font certains, d'un « échec » de votre politique. Non, cette politique d'austérité pour les Français et de déclin de la France est une politique consciente, cohérente, volontaire, sournoisement engagée comme un projet Peyrefitte, méthodiquement calculée comme un budget Papon, goulûment appliquée comme une loi Monory et froidement exécutée comme un licenciement. En bref, c'est la plus authentique des politiques de classe, la plus féroce que nous ayons connue de longue date.

Le budget qui nous est présenté, bien loin d'être un « budget chloroforme », comme l'a prétendu le porte-parole du parti socialiste à l'Assemblée nationale, est en fait un vrai budget d'austérité pour le plus grand nombre, un budget de soutien accru au capital, mais aussi un budget qui porte les marques de la résistance populaire à la politique actuelle, un budget qui, en définitive, va aggraver la crise dans notre pays.

Budget d'austérité ? C'est incontestable.

Austérité pour la fonction publique, puisque vous refusez les crédits qui sont nécessaires au simple maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires, au bon fonctionnement des services et aux investissements indispensables.

Austérité pour les entreprises publiques, pour lesquelles les concours de l'Etat vont diminuer de 10 p. 100 en valeur réelle, alors que ce sont elles qui, depuis sept ans, ont soutenu le niveau des investissements nationaux.

Austérité pour les collectivités locales derrière la présentation trompeuse de M. le ministre de l'intérieur, que vous avez reprise tout à l'heure, monsieur le ministre du budget. En effet, la part des fonds d'Etat attribués aux collectivités locales diminue : elle passe de 14,7 p. 100 du budget en 1980 à 14,3 p. 100 en 1981. Le remboursement de la T.V.A. est prélevé sur les subventions d'équipement qui sont réduites de plus de 11 p. 100 en francs constants. La dotation globale de fonctionnement l'est sur les subventions traditionnelles de fonctionnement.

Si l'on constate que la progression globale de 1980 à 1981 des crédits réservés aux collectivités locales n'est que de 14,27 p. 100, il n'y a donc aucune progression réelle des moyens mis à leur disposition. Or, cela est en contradiction complète avec le prétendu objectif de décentralisation affiché par le Gouvernement. Pour le moment, ce sont surtout les charges qui sont décentralisées ! De plus, je note à l'article 42 un nouveau transfert de la taxe professionnelle sur les autres taxes locales, dû à la non-actualisation des installations et outillages, qui sont une des bases d'imposition de la taxe professionnelle. Cette anomalie, jointe au dispositif de blocage du seul taux de la taxe professionnelle prévu dans la loi du 10 janvier 1980,

aboutit à reporter d'année en année sur les ménages une part croissante de la contribution des entreprises. Mais nous reviendrons sur ces questions lors de la discussion des articles.

Austérité encore pour les départements et territoires d'outre-mer, qui subissent de façon particulièrement nocive les décisions prises au niveau de la Communauté économique européenne. Le groupe communiste et apparenté mettra à profit le débat budgétaire pour développer sa position à ce sujet et je vous indique en son nom, dès maintenant, notre intention de demander la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur l'application des lois dans les départements d'outre-mer.

**M. Jean Garcia.** Très bien !

**M. Anicet Le Pors.** Austérité, enfin et surtout, parce qu'avec le système fiscal en place, ce sont toujours les mêmes qui payent puisque vous refusez, avec une totale obstination, de frapper les riches, voire de discuter de la simple éventualité d'un impôt sur la fortune et sur le capital en inscrivant tout simplement à l'ordre du jour du Parlement, comme nous vous l'avons maintes fois demandé, la discussion du rapport Blot-Ventejol-Méraud.

S'il en est ainsi, c'est parce que, budget d'austérité, votre budget est aussi un budget de soutien actif et volontaire du capital.

En témoigne l'aide, sans précédent depuis la Libération, de 25 milliards de francs sur cinq ans, la croissance de 39 p. 100 des aides à l'exportation, les 6,5 milliards du fonds d'action conjoncturelle, ces exemples n'étant que la partie la plus visible de votre dispositif financier et réglementaire de soutien au capital.

Peut-on en attendre une relance effective de l'investissement et de l'emploi, comme vous le prétendez ? Il est permis d'en douter fortement.

La relation à laquelle le président Edgar Faure faisait référence, et qu'il qualifiait de keynésienne mais qui est tout simplement capitaliste ou, à certains égards, social-démocrate, comme on voudra, puisque c'est le chancelier Schmidt qui lui a donné sa formulation actuelle, cette relation — dis-je — ne s'est pas vérifiée dans le passé, et pourtant vous poursuivez dans la même voie. Dans la logique de votre politique, l'expérience montre, en effet, qu'il faut de plus en plus de fonds publics pour installer une unité d'investissement, pour créer un emploi nouveau. Mais, en fait, c'est à supprimer des emplois qu'ils sont le plus souvent destinés. Dans le même temps, les coûts de la crise augmentent. Durant le septennat de M. Giscard d'Estaing, les coûts du chômage — outre le manque à gagner résultant du non-emploi des chômeurs — auront été multipliés par douze et les charges de la dette publique auront quadruplé.

Soutien au capital et coûts croissants de la crise se conjuguent ainsi dans une même politique de gaspillage des fonds publics qui, en définitive, aggrave la crise. D'ailleurs, M. le ministre de l'économie n'a-t-il pas déclaré, devant notre commission des finances, que, selon lui, il n'y avait pas aujourd'hui en France de solution économique au chômage, sauf à adopter le modèle japonais ? Or, qu'est-ce que le modèle japonais ?

Votre modèle japonais, c'est le choix radical du capital contre l'homme. C'est, d'une part, une grande industrie utilisant les équipements avec le maximum d'intensité quel qu'en soit le coût humain. C'est la recherche de taux de productivité parmi les plus élevés au prix de l'accélération des cadences et d'un rejet des travailleurs hors de la production. Car l'« emploi à vie » du Japon est aujourd'hui un mythe — en cinq ans, un million d'emplois industriels ont été supprimés. Mais c'est aussi, d'autre part, 60 p. 100 de la main-d'œuvre totale regroupée dans les petites et moyennes entreprises, soumise à des conditions de surexploitation extrême et victime de quantités de faillites.

Votre modèle japonais, c'est une société aux monstrueuses inégalités de salaires, une protection sociale parmi les plus arriérées du monde, un système qui contraint le travailleur japonais arrivé à la retraite à mendier un petit travail pour survivre. C'est un dispositif sophistiqué de pillage de l'épargne populaire, comportant notamment des retenues obligatoires à la source.

Votre modèle japonais, c'est l'écrasement social des femmes, leur surexploitation dans des tâches déqualifiées, subalternes, voire humiliantes. C'est une population vieillissante, parmi les plus âgées du monde, où la jeunesse ne peut se faire sa place et où elle voit briser ses aspirations par un utilitarisme féroce et mutilant.

(M. Maurice Schumann remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.)

## PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,

vice-président.

**M. Anicet Le Pors.** Votre modèle japonais, c'est la fuite en avant dans la crise, une production industrielle ultra sélective sur quelques créneaux rentables, l'agressivité du « tout à l'exportation » sur ces spécialisations étroites — la France l'éprouve particulièrement en ce moment à propos de l'automobile.

C'est aussi le refus autarcique de s'ouvrir à la coopération internationale sur la base de l'intérêt mutuel, une politique de manipulations monétaires et de taux d'intérêt élevés avec appel massif aux capitaux étrangers. C'est encore un déficit budgétaire colossal représentant 40 p. 100 des dépenses de l'Etat en 1979, un endettement inouï portant le service annuel de la dette publique à 12 p. 100 du budget.

Votre modèle japonais, c'est le renoncement à l'indépendance nationale, la soumission fondamentale, politique, militaire et, dans une très large mesure, économique et scientifique, aux Etats-Unis dans le cadre du système « trilatéral ». C'est l'abandon de la recherche fondamentale au profit des seules recherches appliquées, sources de profits : au Japon, le rapport des recettes aux dépenses en matière de brevets scientifiques est aujourd'hui de 1 à 6.

Votre modèle japonais, c'est le consensus forcé dans une société civile aux vestiges féodaux, ultra hiérarchisée, centralisée et totalitaire, un monde où la violence sociale est faite institution, une société parmi les moins démocratiques du monde.

Et voilà donc le modèle dont vous rêvez pour la France : un régime où la politique de crise serait poussée jusqu'au bout, jusqu'à ses formes les plus dégénérées et les plus oppressives !

Eh bien, monsieur le ministre, il y a loin de votre rêve japonais à la réalité française. Ce n'est pas demain que vous entendrez les ouvriers français entonner en chœur, en pointant au petit matin : « Merci patron, merci Papon ! » (*Rires sur de nombreuses travées.*)

Mais, pour en revenir au budget, notre démarche n'est pas incohérente — je le maintiens. C'est délibérément que votre politique budgétaire concourt à la déstabilisation des bases économiques nationales et à l'intégration européenne. Je n'en donnerai que deux preuves significatives : d'une part, vous jetez sur le marché financier 1,5 milliard de francs du patrimoine public et, d'autre part, vous augmentez considérablement les transferts financiers à la Communauté économique européenne : ils s'élèveront à 23,3 milliards de francs en 1981, soit presque trois fois plus que lorsque M. Barre est arrivé à Matignon.

Cela dit, il est incontestable que ce budget porte aussi la marque des luttes et, plus fondamentalement, de la résistance populaire à votre politique. Là encore, quelques exemples.

Vous avez reculé, monsieur le ministre, devant les luttes, en augmentant les prélèvements sur les bénéficiaires des compagnies pétrolières de 2 milliards de francs.

Vous avez reculé en procédant cette année à un ajustement du barème de l'impôt sur le revenu plus proche de la réalité de la hausse des prix.

Vous avez reculé en ajoutant une demi-part pour les familles de trois enfants et plus.

Vous avez reculé en relevant les crédits publics à la recherche.

Certes, toutes ces mesures demeurent de portée limitée ; elles sont insuffisantes et non dépourvues d'ambiguïté. Mais vous permettez aux communistes, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour les arracher, de se réjouir de ces premiers résultats. Ils nous indiquent clairement que le bon choix, c'est celui de la lutte, que celle-ci peut être efficace si elle est menée avec résolution et que c'est, là encore, la meilleure façon de préparer les conditions de changements sociaux, économiques et politiques plus décisifs.

Le projet modifié qui nous est adressé par l'Assemblée nationale comporte quelques éléments nouveaux que nous apprécions positivement, pour la simple raison qu'ils correspondent, pour la plupart d'entre eux, à des amendements que nos camarades du groupe communiste à l'Assemblée nationale avaient déposés.

Je pense notamment à l'augmentation d'une part pour les contribuables mariés invalides, au dégrèvement d'office pour les contribuables âgés de soixante-cinq ans, dont l'impôt sur le revenu ne fera l'objet d'aucun recouvrement, à l'augmentation des redevances communales et départementales concernant les hydrocarbures, le charbon, l'uranium, etc.

Nombre d'amendements déposés par les députés communistes ont été rejetés avec, comme principal argument gouvernemental ou majoritaire, que nos propositions viseraient à frapper les riches et les profits des entreprises — vous avez repris ces arguments tout à l'heure.

Au nom du groupe communiste et apparenté du Sénat, je suis en mesure de vous apporter une confirmation essentielle : oui, telle est bien aussi notre intention ; oui, nous voulons frapper les nantis et réduire l'accumulation des profits et du capital, et si nous tenons fermement à cette position, c'est parce que nous pouvons démontrer qu'elle est tout à la fois conforme à la justice sociale et à l'efficacité économique.

C'est pourquoi, en particulier, nous nous attacherons à obtenir de notre assemblée qu'elle vote les dispositions qui avaient été acquises en première délibération à l'Assemblée nationale, concernant, par exemple, la taxation des banques qui financent des entreprises opérant des licenciements tout en finançant d'énormes liquidités ou encore la détaxation des carburants utilisés par les conducteurs de taxis. Nous vous soumettrons également de nouveaux amendements susceptibles de répondre de façon constructive à certaines difficultés particulières rencontrées par la population française du fait de l'aggravation de la crise.

**M. le président.** Monsieur Le Pors, veuillez conclure.

**M. Anicet Le Pors.** Mais nous ne perdons pas de vue que la solution réelle de ces difficultés passe par la mise en œuvre de propositions que nous n'avons cessé de développer au cours des derniers mois dans les luttes menées par les travailleurs : pour l'emploi, pour la justice sociale, pour toutes les libertés, pour répondre aux aspirations de la jeunesse.

Si l'on veut vraiment atteindre ces objectifs, il faut y mettre les moyens : développer un nouveau type de croissance en France, faire jouer à notre pays un rôle actif dans la construction d'un nouvel ordre économique et politique international, procéder à de profondes réformes de structures de notre société. Sans cela, il n'y aura pas de changement, comme l'a déclaré ce matin Georges Marchais, en rendant publics les 131 objectifs de lutte qu'il propose aux Françaises et aux Français dans le cadre de la campagne des élections présidentielles.

**M. le président.** Je vous prie à nouveau de conclure.

**M. Anicet Le Pors.** Parmi les grandes questions qui se trouvent ainsi posées à ce sujet, figurent la place et le rôle du Parlement, et notamment la procédure de vote du budget, à propos de laquelle je voudrais dire quelques mots pour terminer.

Les communistes ne sont pas seuls à déplorer l'abaissement du Parlement dans le système giscardien, à stigmatiser les procédures par lesquelles le Gouvernement se donne cent fois plus de pouvoirs que le Parlement pour disposer du budget, sans parler, bien sûr, des conditions défectueuses dans lesquelles se déroule chaque année la discussion budgétaire.

Mais nous sommes les seuls à pousser nos critiques jusqu'au bout, jusqu'aux conclusions que l'on trouvera dans la proposition de loi organique que notre groupe vient de déposer, dans laquelle nous demandons :

Premièrement, que ce soit le Parlement qui décide réellement des axes principaux du budget, en provoquant un grand débat d'orientation dès la fin de la session de printemps et une discussion approfondie sur les recettes dès le début de la session d'automne.

Deuxièmement, nous envisageons que soient levées les innombrables entraves à la discussion budgétaire, afin que le Parlement puisse voter librement le budget. Il s'agit notamment de revenir sur l'interprétation ultra-restrictive de l'article 40 de la Constitution et de renforcer les prérogatives du Parlement concernant la procédure des services votés, des taxes parafiscales et des émissions d'emprunt.

Troisièmement, nous voulons que le Parlement soit mieux informé afin qu'il puisse exercer convenablement son pouvoir de contrôle. Cela concerne notamment les fonds publics attribués aux entreprises privées, les transferts et annulations de crédits en cours d'exercice et le renforcement des pouvoirs des rapporteurs budgétaires.

Ce sont des propositions de bon sens, mais qui tranchent radicalement avec la pratique actuelle, car il ne s'agit pas de se contenter d'une simple adaptation technocratique du système. Ces propositions sont conformes à la conception que se font les communistes des institutions qui devraient être aujourd'hui celles d'une France moderne et démocratique. Sous la tutelle de M. Giscard d'Estaing, nous en sommes loin, très loin.

Telles sont les principales idées que le groupe communiste souhaitait évoquer au commencement du débat sur la loi de finances pour 1981.

Comme vous pouvez le constater, notre démarche vise, tout à la fois, à obtenir dans ce débat tout ce qui peut être obtenu dans l'intérêt des travailleurs et de leur famille, à éclairer notre peuple sur les causes véritables de la crise, à renforcer ainsi l'opposition à votre politique, car cette opposition est saine, enfin, à ancrer dès aujourd'hui dans les luttes les prémices des changements fondamentaux pour lesquels nous combattons.

En septembre dernier, M. le Premier ministre écrivait, dans la *Revue des deux mondes*...

**M. le président.** Ce n'est pas possible. La dignité du Parlement auquel vous appartenez et que vous défendez passe aussi par le respect de son règlement.

Or vous avez épuisé et même largement dépassé votre temps de parole.

**M. Anicet Le Pors.** Je termine, monsieur le président. Je citais M. le Premier ministre à défaut qu'il soit présent : « J'admets volontiers la critique selon laquelle la politique du Gouvernement aurait pu être plus rigoureuse encore. A ceux qui l'expriment, je répondrai que la politique est l'art de savoir jusqu'où on peut aller trop loin. »

Je crois que M. Barre, en dépit de sa prudence, a passé le trait.

En combattant votre budget, monsieur le ministre, et en tout état de cause dans toutes les luttes, nous sommes, pour notre part, résolus à rassembler toutes les forces décidées à vous empêcher de poursuivre plus avant cette politique giscardienne d'austérité et de déclin national, afin d'engager résolument et le plus tôt possible les conditions d'un changement démocratique dans notre pays. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Cluzel.

**M. Jean Cluzel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'Etat ne peut être dissocié de l'environnement national et international dans lequel s'inscrit l'action du Gouvernement. Sa discussion est donc l'occasion, pour le Parlement, d'examiner le dialogue de la France avec elle-même et celui qu'elle entretient avec le monde.

En France, la montée progressive et de plus en plus insupportable du chômage se poursuit.

En Grande-Bretagne, malgré le dopage du pétrole de la mer du Nord, l'économie n'arrive pas à sortir de sa léthargie ; même si la livre sterling redevient une monnaie forte, la réalité est fort décevante. Déjà, Churchill disait qu'il préférerait voir des finances moins fières et une industrie plus satisfaisante.

En République fédérale allemande, le Deutsche Mark s'affaiblit à un point tel qu'il se trouve, en compagnie de la lire italienne, à la limite inférieure du système monétaire européen.

En fait, trois éléments fâcheux remettent en cause les résultats obtenus par la politique économique française : le déficit extérieur « s'emballe » ; la compétitivité de l'industrie française recule ; enfin, l'arrivée au pouvoir de l'équipe Reagan jointe aux contraintes internes de l'économie japonaise annoncent des temps difficiles pour la Communauté économique européenne tout entière. En effet, seule zone commerciale à la fois riche et ouverte, le Marché commun devient l'un des fronts principaux de la guerre économique. C'est une cruelle déception pour les industriels français qui croyaient avoir mangé leur pain noir entre 1974 et 1979.

Au plan monétaire, un dollar qui remonte, un mark qui s'affaiblit, représentent une situation qui pourrait bien être la plus mauvaise que connaisse notre pays.

Par conséquent, les Français attendent du Parlement et du Gouvernement qu'ils répondent à la question : « De quoi demain sera-t-il fait ? »

Que nos concitoyens, en des perspectives aussi incertaines, interpellent, parfois avec véhémence, ceux qu'ils ont élus se conçoit parfaitement. Il appartient donc aux parlementaires que nous sommes d'être leurs porte-parole auprès du Gouvernement et de rechercher avec celui-ci, car il y va de l'intérêt général, les voies et moyens les plus appropriés et les plus conformes à l'intérêt public pour sortir le pays de cette passe difficile.

Problème économique, certes, mais problème essentiellement politique, et il ne saurait en être autrement au Sénat. Pour tenter d'y répondre, j'apporterai la contribution du groupe de l'Union centriste des démocrates de progrès en présentant d'abord une analyse, ensuite un certain nombre de propositions.

La crise s'amplifie et s'aggrave et pour l'homme politique appelé à s'interroger sur les causes profondes de la récession et de sa manifestation la plus sensible, le chômage, deux évidences s'imposent : la première est que la plupart des pays industriels souffrent d'une double rareté, d'énergie et de capitaux ; la seconde est que notre pays s'adapte difficilement à la crise du fait de nos comportements nationaux.

Je reprendrai rapidement ces deux idées et d'abord celle de la double rareté.

En effet, l'évolution du prix du pétrole est en elle-même angoissante pour des pays comme la France qui en sont par trop démunis.

Mais, plus grave, le phénomène de physique qu'il était uniquement est devenu maintenant physique et politique.

Il est, en effet, dans l'intérêt manifeste des nations qui détiennent dans leur sous-sol un important stock d'or noir de ne s'en dessaisir qu'avec prudence. Un avoir en pétro-dollars est jugé par elles peu crédible à long terme.

Pour prendre la mesure politique de cette question, il faut se rappeler que les pays membres de l'O.P.E.P. sont, tout récemment, intervenus pour qu'une délégation de l'organisation de libération de la Palestine assiste aux délibérations du F.M.I. Je me permets d'attirer votre attention sur ce point.

Il est juste de dire, et notre rapporteur général l'a très opportunément fait remarquer, qu'à ce problème la France a voulu répondre par la mise en œuvre d'un programme électro-nucléaire sans commune mesure au monde, et aussi par un effort de recherche et de prospection, à l'aide de crédits budgétaires importants.

Rareté des capitaux également, car la situation internationale est telle que les pays producteurs de pétrole accaparent continuellement de plus en plus de capitaux, alors que les pays non producteurs de pétrole s'en trouvent, par le fait même, de plus en plus démunis.

Ceux qui appartiennent au tiers monde, ceux qui n'ont ni structure industrielle ni pétrole, se heurtent à des difficultés qui pourraient bientôt devenir insurmontables.

Il ne s'agit certes pas d'une rareté universelle, chacun l'a compris, mais d'une rareté régionale, si l'on peut dire. Cette répartition très inégale est, comme toutes les inégalités, source de tensions dramatiques.

Après avoir souligné que l'ensemble des pays souffraient d'une double rareté, je voudrais démontrer comment nous nous adaptons mal à la crise et cela essentiellement pour deux raisons.

D'abord, en France, la lourdeur des procédures de décision est très grande. Lorsqu'il s'agit pour notre pays d'adopter une modification importante dans ses orientations, cela nécessite souvent de longs mois et quelquefois de nombreuses années.

Par ailleurs, il faut bien le reconnaître, nous ne bénéficions pas de la cohésion sociale que connaissent d'autres pays. Or, dans la situation actuelle, un large consensus est nécessaire afin de pouvoir dégager entre les citoyens d'un pays l'accord qui permet de relever les défis d'une société en pleine mutation et d'un monde en crise. Par conséquent s'impose en priorité à nous tous la lutte contre le chômage.

Certains des collègues qui m'ont précédé, notamment M. Le Pors, M. Edgar Faure, ont évoqué les études préliminaires du VIII<sup>e</sup> Plan, celle concernant notamment le fameux modèle D.M.S. Comme beaucoup d'entre nous, je me suis livré à ces études. J'y ai pris beaucoup d'intérêt car elles ont présenté, pour moi l'avantage de montrer combien la situation s'aggraverait par rapport à ce qu'elle est actuellement si le Gouvernement et le Parlement ne faisaient pas de la lutte contre le chômage leur action prioritaire.

Quelles sont les causes principales de ce chômage ? Il faut les bien connaître si l'on veut agir d'une façon efficace. J'en vois cinq.

Première cause : la compétitivité globalement insuffisante de nos entreprises exportatrices.

Deuxième cause : nous ne tirons pas assez parti de nos possibilités de production. Si nous le faisons, nous pourrions, soit diminuer nos importations, soit tirer un meilleur parti de nos exportations avec davantage de valeur ajoutée. Il semble bien que, dans certains secteurs, nous nous comportions parfois comme des producteurs de matières premières et pas assez comme des producteurs de produits finis.

Troisième cause : je reprendrai là ce que nous a dit M. Edgar Faure avec talent et brio, les procédures non seulement administratives, mais aussi fiscales et sociales sont perçues —

j'insiste sur ce terme qui différencie mon analyse de celle de M. Edgar Faure — par un nombre croissant d'artisans et de chefs de petites et moyennes entreprises comme étant un frein à la création d'emplois.

Depuis peu — c'est un phénomène nouveau — cette attitude est partagée par un nombre de plus en plus grand de cadres d'entreprises. Dans certaines familles professionnelles, la situation atteint véritablement le seuil critique, je pense notamment aux professions du bâtiment en raison de la crise qui s'est subitement accentuée dans ce secteur.

Quatrième cause : les hausses importantes des charges collectives et sociales enregistrées au cours de la dernière décennie qui, dans leur quasi-totalité, ont été supportées par les entreprises.

En outre, la réforme mal conçue, la réforme mal appliquée de la taxe professionnelle — bien que le Sénat ait attiré, en temps voulu, l'attention du Gouvernement sur ce point — a pesé et pèse de plus en plus sur les finances des entreprises qui se trouvent dans l'obligation d'y consacrer une part importante de leurs gains de productivité. Tout conduit à penser qu'on en est arrivé au point où l'amélioration de la productivité ne parvient plus à compenser l'alourdissement des charges qui affectent les prix de revient.

Cinquième cause : il apparaît que les conséquences de notre politique étrangère, certes généreuse — mais généreuse seule, c'est-à-dire qu'elle n'est pas suffisamment payée de retour par nos partenaires — constituent en matière d'emploi, là encore, un élément de freinage.

On ne peut, en effet, vouloir seul à la fois l'Europe et les rigueurs des accords du G.A.T.T.

Si, comme le disait le général de Gaulle, les Etats sont des « monstres froids », il faudra bien, tout en le regrettant, sacrifier un peu de notre générosité à nos intérêts nationaux.

Les exemples abondent en ce domaine ; je n'en citerai que deux parmi les plus remarquables : d'abord, le Japon, libre échangiste formellement, vit en réalité en autarcie ; ensuite, les accords du G.A.T.T., signés en 1979, ne furent-ils pas en réalité une victoire du Japon et des Etats-Unis sur le Marché commun ?

En fait, nous sommes engagés dans une guerre économique. Nous ne l'avons pas voulue. Mais qu'importe ! D'autres l'ont déclarée, nous la subissons et, lorsqu'on est en guerre, fût-elle économique, il faut, monsieur le ministre, mes chers collègues, la faire.

Tel est le langage de la vérité, tel est celui qu'attend le pays. Sachons bien que nous n'avons aucune réponse à attendre des théoriciens. M. Edgar Faure aurait pu — s'il veut bien accepter la suggestion — aller plus loin dans son analyse de théorie économique et reconnaître qu'ensemble Marx et Keynes étaient morts depuis longtemps.

Nous devons donc seuls avec notre volonté, seuls avec nos moyens, sauver l'économie française. Tel sera le second thème de mon intervention.

Le débat autour de la croissance a beaucoup évolué parce que le paysage international s'est modifié.

Souvenez-vous, il y a dix ans, le club de Rome lançait ses accusations contre la croissance forte. On en connaît l'issue dérisoire : la crise a bien remis les choses à leur place.

« L'ardente obligation », aujourd'hui, est celle de l'emploi, c'est-à-dire celle de la production. Sous les coups de boutoir de la compétition internationale, des pans entiers de notre économie risquent de s'écrouler si nous n'y prenons garde.

Deux sortes de mesures doivent donc être prises : des mesures à long terme et des mesures immédiates.

Il ne faut conserver de notre planification actuelle que le cadre, c'est-à-dire l'habitude de la concertation aboutissant à des objectifs étalés sur cinq ans. Mais le Plan tel qu'il a été conçu, tel qu'il a été réalisé par des hommes comme Jean Monnet ou Pierre Massé, a vécu ; cette formule de travail est périmée.

Nous sommes entrés dans une autre époque. A nous de nous donner les clés de ces cinq ans à venir qui compteront parmi les plus difficiles pour l'économie et pour l'indépendance de notre pays.

L'indépendance oui, car elle est l'enjeu de cette guerre économique qui nous est faite. Les études menées au cours des derniers mois permettent d'être précis dans les options politiques qui détermineront ce que l'on appellera le VIII<sup>e</sup> Plan et ce que j'appellerai plus volontiers le premier Plan de cette nouvelle époque.

Je distinguerai sept propositions d'options.

Première proposition : il faudra choisir la production, donc l'investissement. Quitte à déplaire à notre collègue, M. Le Pors, je citerai le chancelier Helmut Schmidt lorsqu'il disait, dans un excellent théorème : « Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les investissements de demain sont les emplois d'après-demain. »

M. Jean Garcia. Il n'y a pas d'investissements !

M. Jean Cluzel. Je crois effectivement qu'il n'y a pas assez d'investissements.

A cet égard, on doit se féliciter de constater que, de janvier à septembre 1980, les placements à long terme ont connu un développement remarquable, et il faut en faire compliment à notre ancien collègue, M. René Monory, ce développement s'étant caractérisé par une augmentation de 44 p. 100 pour les actions et de 93 p. 100 pour les obligations.

Deuxième proposition : il nous faudra choisir la réduction du temps de travail et nous retrouvons là, une revendication essentielle et une demande parfaitement justifiée des organisations syndicales, tant il est vrai que les solutions à apporter au chômage sont non seulement d'ordre économique mais aussi d'ordre social.

Troisième proposition : la durée d'utilisation des équipements devra être augmentée dans d'importantes proportions. On a beaucoup parlé du Japon et on le fera encore, car il est le seul pays industrialisé à échapper à la crise qui secoue le monde. La durée d'utilisation des équipements est dans ce pays de 350 jours par an, tandis qu'elle est de 280 jours en Allemagne et de 230 jours en France. Nous ne rattrapons pas le Japon — au demeurant, pour des raisons humaines et sociales, il n'est pas souhaitable de viser cet objectif — mais nous pourrions au moins chercher à rejoindre les chiffres allemands.

Quatrième proposition : la réduction, que certains jugent inévitable, du pouvoir d'achat des Français doit, pour devenir acceptable et être acceptée, être négociée et équitablement partagée. En d'autres termes, il faut demander beaucoup plus à ceux qui ont plus et moins à ceux qui ont moins.

Cinquième proposition : les grippages et les freins continuent à perturber la machine économique, mais aussi la machine administrative. Il s'agit de faire un bilan de ce qui est résultat du rapport Rueff-Armand et de rechercher ce que nous pourrions obtenir d'une pareille initiative adaptée à notre époque.

Sixièmement : les travaux préparatoires du VIII<sup>e</sup> Plan — j'y reviens — ont démontré que l'économie française ne pouvait lutter contre le chômage, sans se soustraire aux contraintes extérieures, que par un effort exceptionnel d'investissement, y compris de la part des administrations publiques.

Je voudrais, monsieur le ministre, m'interroger sur la partie de votre budget qui concerne les investissements.

Le projet de loi de finances pour 1981 s'inscrit-il parfaitement ou non dans ces perspectives d'investissement ? Non, si l'on observe que le budget sacrifie les équipements des administrations afin, vous l'avez indiqué, de limiter le déficit sans alourdir la pression fiscale. Oui, si l'on considère la contrepartie constituée par l'incitation fiscale à l'investissement.

Septième proposition de mes amis et de moi-même, mais il s'agit plus de la modification d'un état d'esprit que d'une mesure : il faudra bien, un jour, que ceux qui détiennent le pouvoir de parler et d'écrire réapprennent les rudiments de la démocratie ; il n'y a pas, d'un côté, l'argent de l'Etat, anonyme et inépuisable, et, de l'autre, l'argent des contribuables, personnel et restreint. C'est le même.

Le rôle de l'Etat est celui d'un agent distributeur ; le fondement de toute politique est alors constitué par l'orientation de la distribution des crédits publics. Qui bénéficie, en définitive, de l'argent public ? C'est le problème. C'est même, me semble-t-il, le véritable problème.

Que les Français divergent sur les objectifs de la politique qu'ils souhaitent pour leur pays, quoi de plus normal, puisque nous sommes une démocratie pluraliste ? Mais rien ne nous empêche d'employer le même langage, c'est-à-dire, tout simplement, le langage de la vérité.

Après les mesures à long terme, je vous parlerai des mesures immédiates.

Chacun sait que les politiques de rechange à base de relance, de désencadrement du crédit et de création monétaire ne résistent pas à l'analyse. Le mieux apparent et passager serait suivi de difficultés encore plus considérables, et le mal, un instant moins sensible, ne ferait que rapidement s'aggraver.

Cependant, des mesures doivent être prises si l'on ne veut pas, au lendemain des élections présidentielles, se trouver avec une économie en plus grande difficulté encore qu'aujourd'hui.

J'ai mission de vous présenter quatre propositions. Elles concernent : le crédit, la taxe professionnelle, la réévaluation des bilans et le relèvement du taux d'intérêt du livret A des caisses d'épargne et du livret bleu du Crédit mutuel.

En ce qui concerne le crédit, certains secteurs souffrent actuellement, et souffriront encore davantage au cours des prochains mois, surtout au cours de l'hiver qui s'annonce.

Si le crédit bancaire était distribué sans discrimination et sans autorisation de campagne, il n'est pas douteux que, dans certains secteurs professionnels particulièrement touchés ou particulièrement fragiles les dépôts de bilan se suivraient en rafales, avec quelques dizaines de milliers de chômeurs en plus. En la matière, monsieur le ministre, une certaine sélectivité s'impose, et nous la souhaitons.

Quant à la taxe professionnelle et aux taxes parafiscales, elles se sont accrues dans des proportions considérables. Je vous rappelle les chiffres : la taxe professionnelle représentera, en 1981, pour l'ensemble des entreprises de notre pays et des personnes qui y sont assujetties, la somme de 35 milliards de francs. En ce domaine, s'impose, je le crois, une révision des règles, et celle-ci doit intervenir avant qu'il ne soit trop tard, c'est-à-dire avant la fin de l'an prochain. C'est le sens de l'initiative qu'avec un certain nombre de nos collègues je prendrai dans les semaines qui viennent.

S'agissant de la réévaluation des bilans, elle s'avère de plus en plus nécessaire, et nul ne le conteste du reste. Le Gouvernement oppose le coût pour le budget. Mais que veut-on au juste ? Lutter contre le chômage ? Il y a là, je crois, un élément prépondérant de lutte contre le chômage. Au surplus, il est impossible de vouloir la liberté des prix, la vérité de l'économie et de refuser en même temps la vérité des bilans.

Relèvement du taux d'intérêt du livret A des caisses d'épargne et du livret bleu du crédit mutuel ? Oui, car c'est tout bonnement une question de justice sociale. Mais cette majoration des taux pourrait être liée à un certain engagement de durée de la part des épargnants.

Mesures immédiates, aussi, que celles qui sont inscrites dans le projet de loi de finances pour 1981. Je n'ajouterais pratiquement rien au remarquable exposé de notre rapporteur général, M. Blin. Je dirai simplement que l'attention des membres du groupe de l'Union centriste des démocrates de progrès a été particulièrement retenue par les mesures relatives à la défense, à l'agriculture, à la recherche, à la famille et aux collectivités locales.

S'agissant de la défense, la remarque la plus évidente est qu'il s'agit là d'un effort d'équipement imposé par la situation internationale et qui, par conséquent, ne met pas en cause la volonté de paix de notre pays. L'augmentation de ces crédits, pour être efficace, ne pourra pas être limitée à cette année budgétaire, elle devra se poursuivre.

Pour la recherche, l'effort arrive à point nommé pour entreprendre le rattrapage des erreurs passées. Nous ne comptons, en effet, que 64 000 chercheurs tandis que la République fédérale d'Allemagne en dénombre 105 000, et nous n'avons déposé que 11 000 brevets en 1978, pendant que nos voisins d'outre-Rhin en déposaient 30 000 !

En ce qui concerne la famille, des mesures budgétaires importantes sont prises pour 1981. Nous en sommes heureux. Mais il ne s'agit pas que d'argent. Il faut, en plus, donner à la famille la place qui doit être la sienne dans notre société.

J'en viens aux collectivités locales. On sait le Sénat — et pour cause ! — particulièrement attentif à tout ce qui les concerne. L'ensemble des crédits qui leur sont destinés en 1981 progresse de 14,3 p. 100, soit 2 p. 100 de plus que la croissance en valeur du produit intérieur brut.

Sans vouloir préjuger de remarques ultérieures, ou d'amendements qui seront déposés au cours de la discussion budgétaire, j'observerai que ces concours augmentent moins vite que l'ensemble du budget de l'Etat. C'est une raison qui justifiera les interventions d'un certain nombre de nos collègues.

En définitive, le groupe de l'Union centriste des démocrates de progrès considère ce budget difficile, mais avec un préjugé favorable, car il le juge réaliste.

Réaliste, car il vise à enrayer la tendance à l'accroissement du rôle centralisateur de l'Etat.

Réaliste, parce qu'à l'approche d'échéances importantes il ne cède pas à la facilité de l'électoratisme.

Mais sachons bien que les efforts auxquels il nous convie seront d'autant plus payants qu'ils seront plus durables.

J'en arrive, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à ma conclusion, au cours de laquelle je présenterai rapidement trois suggestions : la première concerne les moyens monétaires de paiement, la deuxième, le dialogue entre le Parlement et le Gouvernement, la troisième, les procédures de discussion budgétaire.

Premièrement, il est indispensable de restaurer de façon durable la stabilité des moyens monétaires de paiement. Ne pourrait-on alors, dans cette perspective, marier la monnaie européenne avec le pétrole et faire en sorte que celui-ci soit compris dans ce panier de devises que constitue l'E. C. U. ? Le but d'une telle opération serait de prendre en compte les changements intervenus dans l'économie mondiale afin d'en maîtriser les effets négatifs.

Deuxièmement, en pays démocratique, rien de durable ne peut être fait sans l'accord de ceux qui sont les représentants élus du peuple et de ceux qui gouvernent, c'est-à-dire en dehors d'un dialogue constant et constructif entre le Parlement et le Gouvernement. Mais, monsieur le ministre, que ce dernier se rassure : il ne s'agit pas pour le Parlement de lui lésiner les moyens qu'il doit avoir, surtout en cette période ; il s'agit, pour le Parlement, d'être associé plus étroitement à une politique qu'il a la charge de contrôler et à laquelle il lui appartient, et à lui seul, de fournir les moyens budgétaires nécessaires.

Sans céder à une ironie facile, qu'il me soit permis, monsieur le ministre, de suggérer au Gouvernement de ne pas utiliser à notre usage des questionnaires ronéotypés à des milliers d'exemplaires ; il a d'autres moyens de dialoguer avec le Parlement. Je fais allusion, monsieur le ministre, à une circulaire du 22 octobre de l'un de vos collègues, qui nous envoie un questionnaire. Je n'en dirai pas plus, sinon que j'ai quand même été rassuré en sachant que les parlementaires faisaient partie des « forces vives » du pays !

Ma troisième suggestion concerne la rigueur budgétaire. Elle est le prolongement des observations présentées depuis quelques années par notre très éminent collègue M. le président Bonnefous — elles ont d'ailleurs été rappelées tout à l'heure par notre rapporteur général.

Il s'agit d'aboutir à une discussion budgétaire qui soit aménagée, sans pour autant faire obstacle aux règles constitutionnelles. En effet, le vote du Parlement n'est réel que s'il procède véritablement de l'exercice d'un choix. Or, notre rapporteur général l'a dit tout à l'heure, nous ne disposons actuellement que d'une dérisoire marge de manœuvre.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Très bien !

**M. Jean Cluzel.** Je n'en fixerai même pas le chiffre, tellement il est bas !

Une procédure sans doute meilleure consisterait, pour le Gouvernement, à présenter au Parlement une alternative portant sur un certain pourcentage du budget à l'intérieur de chaque fascicule ; le Parlement serait ainsi associé à l'œuvre budgétaire et le débat budgétaire retrouverait vie. La démocratie y gagnerait incontestablement.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, et M. Jean Mercier.** Très bien !

**M. Jean Cluzel.** Dans une situation internationale économique et politique difficile, un sursaut national est nécessaire pour faire face aux contraintes de toutes sortes auxquelles notre pays est confronté aujourd'hui.

Bien informé de cette réalité, notre peuple, dépassant les querelles intestines, saura les vaincre si nous, ses représentants élus, nous lui montrons la voie de la vérité et si, en même temps — et je sais que cela, nous le ferons — nous avançons sur celle de l'effort.

Par notre détermination, nous jetterons les fondements d'une société plus solidaire et, de ce fait, mieux aguerrie contre les périls de toutes sortes qui nous menacent.

C'est à cette action que nous convient les Français.

Ils ne sauraient admettre de la campagne présidentielle déjà engagée qu'elle s'enlise dans la médiocrité, pas plus que dans les querelles de personnes ou d'état-major.

Ce que veulent les Français, c'est que l'union du plus grand nombre serve l'intérêt de tous. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, M. le président du Sénat m'a demandé de veiller scrupuleusement au respect du temps de parole.

Le groupe de l'Union centriste des démocrates de progrès avait droit à cinquante-cinq minutes ; M. Cluzel a parlé durant trente-trois minutes ; je demande aux deux autres orateurs de l'U.C.D.P. qui sont encore inscrits, MM. Moussion et Goestchy, de bien vouloir tenir compte de ces précisions.

La parole est à M. Duffaut.

**M. Henri Duffaut.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'année dernière, en raison d'une erreur constitutionnelle, nous avons voté le budget deux fois. Il n'est pas exclu que, cette année, le même phénomène se reproduise et qu'au mois de mai nous soyons appelés à voter un deuxième budget. Ainsi, actuellement, le Sénat serait en train de renouer avec une tradition ancienne et éprouvée, celle des douzièmes provisoires.

Monsieur le ministre, vous avez placé ce budget sous le signe du pétrole. Certes, je ne dirai pas que l'augmentation de la facture pétrolière soit sans influence, aussi bien sur notre économie que sur l'inflation.

Ce qui est fâcheux pour nous, c'est que, chaque fois, nous abordons le choc pétrolier dans des conditions défavorables. En 1974, l'inflation sévissait déjà depuis la fin de l'année 1972 parce qu'il y avait eu une croissance excessive de la masse monétaire par rapport à la production intérieure brute française. Ce choc pétrolier a été marqué par une hausse des prix supérieure à la nôtre en Grande-Bretagne et au Japon et inférieure à la nôtre en République fédérale d'Allemagne.

Mais, dès 1975, tous les grands Etats industriels se sont attelés à lutter contre l'inflation et à la réduire. En 1978, ils y étaient parvenus. Seuls les prix français étaient en hausse de deux fois, trois fois, quatre fois même au regard des prix des autres grandes nations industrielles. En 1978, on relevait 9,7 p. 100 de hausse des prix en France, 3,8 p. 100 au Japon, 2,6 p. 100 en Allemagne fédérale et moins de 1 p. 100 en Suisse. Pourquoi ?

Parce que de, 1975 à 1978, il y a eu une rémission dans la crise pétrolière.

Les autres en ont profité et usé, alors que nous n'avons pas su réduire une inflation qui restait toujours supérieure à 9 p. 100. J'en donne l'explication suivante. Le rapport entre, d'une part, la charge pétrolière et, d'autre part, le produit intérieur brut était dans notre pays de 2,8 p. 100 en 1974 et de 2,1 p. 100 en 1978, de telle sorte qu'il y avait eu, en la circonstance, une réduction de 25 p. 100.

En 1979, notre avons abordé ce deuxième choc pétrolier dans des conditions qui étaient encore défavorables en raison de la politique suivie. Là aussi, nous constatons le même phénomène. A la suite de ce choc, la hausse des prix a été supérieure à la nôtre dans certains pays, alors que dans d'autres elle a été inférieure.

Dès 1980, nous constatons que l'inflation s'accélère en France et que, dans les autres grands pays industriels, elle diminue. Si nous prenons les chiffres des quatre derniers mois connus, c'est-à-dire de juin, juillet, août et septembre, nous enregistrons une hausse des prix de 4 p. 100 en France, de 2,6 p. 100 aux Etats-Unis, de 1,8 p. 100 au Japon et de 0,8 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, de telle sorte que, là aussi, la croissance de nos prix est excessive par rapport à celle de nos concurrents étrangers.

Au 31 août dernier, au cours des douze mois écoulés, la hausse des prix dans notre pays a été de 13,6 p. 100. Par rapport au 1<sup>er</sup> janvier, elle est de 10,7 p. 100 pour l'année. On peut craindre une hausse qui ne sera pas loin d'atteindre 14 p. 100, surtout si certains relèvements interviennent d'ici à la fin de l'année.

Or, vous bâtissez votre hypothèse budgétaire pour l'année prochaine sur une hausse des prix de 9,5 p. 100. J'ignore ce qui vous permet d'envisager cette décélération. En tout cas, je constate que, jusqu'à présent, vos prévisions ont été rarement suivies d'effets. Pour 1978, cette prévision a été dépassée de 50 p. 100.

Procédons à une analyse peut-être plus approfondie de cette hausse des prix de 13,6 p. 100. Les prix des services ont augmenté de 13,9 p. 100. Autrement dit, leur hausse a été raisonnable par rapport à ce qu'elle était précédemment et ce taux serait encore plus faible si les prix des services publics n'avaient pas augmenté de 19 p. 100.

En fait, le Gouvernement, par sa politique, combat l'inflation, d'une part, et l'entretient, d'autre part. Pour les produits agricoles, la hausse des prix est de 9,8 p. 100, elle est par conséquent très raisonnable, car, pour la viande de boucherie, elle est de 8,1 p. 100 et, pour les fruits et légumes, elle est de 6,4 p. 100.

En conséquence, au cours de cette année 1980, l'agriculture a perdu plusieurs milliards de francs et cette perte s'ajoute aux pertes antérieures qui se sont accumulées, de telle sorte que le secteur agricole se trouve actuellement en très grande difficulté.

En revanche, les prix des produits industriels ont connu une hausse de 15,8 p. 100, très supérieure à la moyenne. Je sais bien que le facteur énergétique a joué, mais il n'est pas le seul. Les prix des savons, des chaussures, de l'automobile ont augmenté dans des proportions très importantes. M. Monory a, d'ailleurs, dû rappeler à l'ordre les constructeurs d'automobiles. On peut alors se poser la question de savoir si la liberté des prix, toujours honorée, n'a pas été une cause de renchérissement des prix.

L'année dernière, vous aviez fixé la progression du volume de la production à 2,2 p. 100. Ce chiffre ne sera pas atteint. Cette année, l'évolution normale voudrait qu'elle soit de 1,6. Vous dites que, par votre volonté — vous employez le mot « volontariste » — vous entendez la porter à 2,2 p. 100. Comment cette politique récessive vous permettrait-elle de réaliser vos espérances ? Je ne le sais pas.

Dans le cadre de ces hypothèses de croissance des prix, de progression de volume, vous avez établi un budget auquel vous avez proposé trois directions : d'abord, la réduction du déficit budgétaire, ensuite, une pause fiscale, et enfin des économies.

Vous avez dit tout à l'heure que vous entendiez réduire le déficit budgétaire de 31 200 millions de francs à 29 400 millions de francs, soit de 1 800 millions en francs courants, et même plus en francs constants, et vous vous félicitez de cet heureux résultat. Malheureusement, le passé n'est pas garant de l'avenir.

En 1976 et 1977, vous nous aviez fait voter des budgets en équilibre. Ils furent respectivement en déficit de 17 200 millions et de 19 500 millions de francs. En 1978, vous avez fait voter un budget en déficit de 8,9 milliards de francs. Le déficit a dépassé 38 milliards de francs. En 1979, vous avez fait voter un budget en déficit de 15 milliards de francs. Le déficit a dépassé 39 milliards de francs.

Je suis inquiet à propos des résultats de ce budget de 1981, d'autant qu'à l'occasion de l'examen de la loi de règlement nous avons constaté, dans vos budgets, des oublis volontaires, notamment dans le domaine des crédits évaluatifs et dans le domaine de la dette.

Je sais bien que le Sénat vous a accordé son absolution en votant cette loi de règlement. Personnellement, et bien que représentant une ville pontificale, je ne vous l'ai pas accordée. Car je n'ai pas l'impression que vous soyez imprégné d'un esprit de parfaite contrition, puisque vous commettez les mêmes péchés en les aggravant. (Sourires.)

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** Le Ciel est ouvert grands pêcheurs. (Sourires.)

**M. Henri Duffaut.** En ce qui concerne la dette, j'ai constaté — je l'ai d'ailleurs signalé à la commission des finances lors de la discussion du budget des charges communes, et M. le rapporteur général a repris les chiffres que j'avais cités dans son rapport, ce qui en confirme l'exactitude — que vous avez émis un emprunt il n'y a pas tellement longtemps au taux de 13,8 p. 100 pour un montant de 10,5 milliards de francs. Vous avez oublié d'inscrire dans votre budget l'annuité correspondante de 1 450 millions de francs.

J'ai constaté également que, pour le coupon de l'emprunt de 7 p. 100 émis en 1973 que nous allons régler au mois de janvier prochain, vous avez tablé sur un prix du lingot d'or à 70 000 francs. Ce prix doit être très ancien, car il y a des mois que le prix du lingot est à 90 000 francs, et même au-dessus. Il faudra donc, pour couvrir cette mensualité au mois de janvier, ajouter encore 850 millions de francs.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Votre mémoire est étourdissante !

**M. Henri Duffaut.** Au titre de la dette, il existe déjà une insuffisance dans votre budget qui est de 2,3 milliards de francs, ce qui signifie que le déficit n'est pas en réduction de 1 800 millions de francs, mais que, sur ce seul chapitre, il est en augmentation de 500 p. 100. Il s'agit du déficit par rapport à celui de l'année précédente.

Je constate qu'en 1981 vous perséverez exactement dans les mêmes erreurs. Ce sont ces déficits cumulés qui m'inquiètent. Ils représentent tout de même 210 milliards de francs ce qui se traduit évidemment par une aggravation du poids de la dette.

Rappelons-nous qu'en 1981 cette dette était inscrite dans notre budget pour 26 886 millions de francs et que, cette année, ce chiffre, — compte non tenu de vos omissions — passe à

37 774 millions de francs, soit une augmentation de 40 p. 100. Cette augmentation est exactement égale à quatre fois le volume du budget des affaires culturelles.

Il est bien certain que cet accroissement de dettes ne va pas dans le sens de la politique active du Gouvernement, aussi bien en ce qui concerne l'investissement que l'emploi.

Mais je dois tout de même rendre hommage à votre action quand elle est positive, puisque vous venez, le mois dernier, de battre un record de France : celui du taux consenti aux prêteurs du dernier emprunt, c'est-à-dire 13,8 p. 100. Vous nous avez expliqué que si vous aviez fixé un taux aussi élevé, c'est parce que vous aviez le désir d'assurer à ces prêteurs un revenu au moins égal, sinon même supérieur, à l'usure monétaire. Or la vérité du jour n'est pas forcément celle du lendemain, encore moins celle d'hier.

Si je me réfère à cette épargne populaire dont il a été question tout à l'heure, je constate qu'elle reçoit un intérêt de 7,5 p. 100, ce qui veut dire qu'avec une usure monétaire de 13,5 p. 100, elle ne reçoit rien et qu'elle perd 6 p. 100 de son capital.

**M. Edgar Tailhades.** C'est vrai.

**M. Henri Duffaut.** Les souscripteurs d'emprunts traditionnels ne sont pas beaucoup plus favorisés : l'année dernière, vous avez émis un emprunt à 10,80 p. 100, il vaut 86 francs ; au mois de janvier, vous avez émis un emprunt à 12 p. 100, il vaut 93 francs ; en juillet, vous avez émis un emprunt à 13,25 p. 100, il vaut 97 francs. Ainsi nous constatons que cette épargne populaire est régulièrement spoliée.

Vous êtes contre l'impôt sur les grandes fortunes, mais vous vous résignez facilement à cet impôt le plus odieux sur l'épargne populaire par le jeu de l'inflation. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Les épargnants qui ont tout de même quelques satisfactions sont ceux qui, en 1973, ont eu l'opportunité ou ont pris l'heureuse décision de souscrire à l'emprunt à 4,5 p. 100 ou à 7 p. 100. Pour les premiers, la plus-value par rapport au cours de souscription est de 1 250 p. 100. C'est un bon résultat. Pour les seconds, la plus-value est de 850 p. 100, ce n'est pas un mauvais résultat. D'ailleurs, les seconds auront la joie, au mois de janvier, de toucher un coupon dont le montant sera sensiblement égal à celui du capital prêté.

Je ne dis pas d'ailleurs que de telles générosités ne soient pas dangereuses pour l'évolution des prix et pour l'inflation.

Je n'ose envisager la période où, en 1988, il faudra rembourser l'emprunt de 6 500 millions de francs au prix actuel de 60 à 65 milliards de francs, ce qui est considérable.

Le deuxième problème est celui de la pause fiscale. Elle était, certes, nécessaire, car, au cours des années écoulées, le poids de l'impôt sur les personnes physiques a été singulièrement aggravé par le défaut d'élargissement des tranches.

La situation est un peu moins mauvaise cette année — je ne dis pas qu'elle est meilleure — parce que vous avez élargi les tranches de 13,2 p. 100 pour les quatre premières, et de 12 p. 100 seulement pour les sept suivantes, c'est-à-dire très au-dessous de l'usure monétaire. Or, ces tranches concernent les fonctionnaires, les cadres moyens.

J'ai voulu savoir à partir de quels revenus on pouvait bénéficier de la cinquième tranche, celle qui a un taux réduit. Ce sera le cas d'un jeune ménage où chacun des conjoints gagne 2 850 francs par mois, ce qui n'est pas considérable. L'avantage dont ils bénéficient est donc loin d'être comparable à celui dont bénéficieraient les sociétés et les personnes physiques qui sont soumises d'après le bénéfice réel à l'impôt sur les bénéfices commerciaux et pour lesquelles est prévu un abattement de 10 p. 100 sur les investissements. Cela signifie que, sur ces investissements, le taux de l'impôt sur les sociétés est ramené de 50 à 45 p. 100, soit une réduction de 10 p. 100.

Autrement dit, il y a une aggravation de l'impôt sur les personnes physiques et une atténuation de l'impôt sur les sociétés.

Vous voulez qu'on investisse et qu'on produise plus, mais si les consommateurs ne peuvent pas acheter toutes ces productions, cette contradiction dans votre politique sera inefficace.

Vous proposez de réaliser des économies. Mais vous en avez une notion assez particulière. L'économie ne se compare pas à ce que l'on a dépensé, mais à ce que l'on aurait pu dépenser. C'est une méthode extrêmement souple qui côtoie l'infini.

Je voudrais vous féliciter d'en avoir usé avec une très grande modération puisque, en définitive, dans le cadre de cette méthode, vous avez limité le montant des économies à 13 milliards de francs.

Dans le cadre des dépenses, vous vous êtes fixé quatre objectifs principaux : la défense nationale, l'investissement, la recherche et la famille.

Le groupe socialiste est attaché à la défense nationale parce qu'elle est le garant de l'indépendance de notre pays. Mais je constate que les crédits de paiement des titres V et VI du budget du ministère de la défense nationale passent, cette année, à 47 685 millions de francs, soit une progression de 20 p. 100. En revanche, les crédits des investissements civils correspondants sont moins favorisés puisqu'ils ne passent qu'à 45 904 millions de francs et ne progressent que de 9,5 p. 100, ce qui signifie qu'ils diminuent en volume. En somme, vous privilégiez l'investissement privé par une déduction de 10 p. 100 et vous pénalisez l'investissement public.

Cette déduction de 10 p. 100 appelle de ma part une observation.

Vous avez exclu de son bénéfice l'agriculture. Or, celle-ci concourt à un moins mauvais équilibre de notre balance commerciale et je ne vois vraiment pas ce qui a pu motiver cette exclusion.

En ce qui concerne la déduction elle-même, je remarquerai que vous la réservez aux forts, à ceux qui font des bénéfices.

Je voudrais évoquer un problème particulier. L'industrie automobile a concouru, et concourt encore, à un meilleur équilibre de notre balance commerciale. Jusqu'à ces derniers mois, elle a été créatrice d'emplois. Pour que les entreprises françaises restent compétitives, elles doivent réaliser d'énormes investissements. Or, je ne pense pas que la marge bénéficiaire de Renault soit considérable. Je sais que celle de Peugeot-Citroën-Talbot est inexistante, puisque ces firmes enregistrent un déficit de 1,5 milliard de francs cette année. Ces activités ne bénéficieront donc d'aucune aide.

En revanche, les grandes surfaces commerciales sans vocation internationale, dont les profits sont souvent constitués par des éléments financiers dus au jeu des valeurs, bénéficieront pleinement de cette déduction de 10 p. 100.

Je prendrai un autre exemple. Dans un même secteur, nous pouvons avoir des affaires anciennes, bien gérées certes, bénéficiaires, ayant réalisé leurs amortissements, et des affaires jeunes, nouvelles, dynamiques, mais dont les marges financières sont étroites. En accordant une déduction aux unes et en en privant les autres, vous allez fausser le jeu de la concurrence. Ces sociétés nouvelles, dont nous souhaitons la création, seront pénalisées par rapport aux autres. Par conséquent, cette méthode ne nous paraît pas excellente.

Vous voulez également affecter des crédits à la recherche et je vous en félicite. Nous avions réclamé cette mesure depuis longtemps. Peut-être n'êtes-vous pas allé assez loin dans ce sens, mais c'est avec satisfaction que nous enregistrons ce progrès.

Vous vous êtes également avisé que se posait un problème de la famille et, là encore, je vous en félicite, bien que ce soit après plusieurs années de dénatalité. Dans le passé, quand nous proposions quelques mesures en faveur de la famille, vous nous opposiez régulièrement l'article 40. Il a fallu que vous constatiez, cette année, le dépeuplement de nos écoles maternelles pour que vous preniez conscience du péril qui menace la survie de la France.

Je ferai tout de même observer que la méthode que vous appliquez, celle du quotient familial, n'est pas idéale. Vous indiquez qu'elle représente un effort considérable de 900 millions de francs et qu'elle intéressera 840 000 familles. J'ai eu la curiosité de chercher à savoir quelles seraient les familles concernées.

Un contribuable salarié, père de trois enfants, dont le revenu est de 5 000 francs par mois, aura droit à un allègement de 500 francs. Un cadre salarié, lui aussi père de trois enfants, dont le revenu est de 100 000 francs par an, bénéficiera d'un avantage de l'ordre de 1 000 francs. En revanche, un contribuable dont le revenu est de 300 000 francs par an, dans les mêmes conditions, recevra 6 500 francs, soit treize fois plus.

Or, combien y a-t-il de contribuables imposables sur un revenu supérieur à 300 000 francs ? Une centaine de mille. Combien y en a-t-il qui ont charge de famille ? Peut-être la moitié. Votre effort de 900 millions de francs va précisément concerner ces contribuables-là. Vous allez privilégier ceux qui le sont déjà grandement. Or, si vous voulez assurer un meilleur avenir à la famille, ce sont toutes les familles de France qu'il faut encourager, et notamment les plus modestes.

Je voudrais évoquer maintenant, comme ceux qui m'ont précédé à cette tribune, les grands problèmes généraux qui concernent le commerce extérieur, la balance des paiements, la monnaie et l'emploi.

L'année dernière, j'avais fait remarquer que nous avions un commerce extérieur peu favorable avec des acheteurs sûrs et solides et, en revanche, très favorable avec des acheteurs à la solvabilité incertaine dont, bien souvent, nous étions obligés de pré-financer tout ou partie des acquisitions. L'année 1980 montre une aggravation de cette situation.

Il existe trois grandes nations industrielles dans le monde : les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne fédérale. Avec ces trois nations, notre commerce extérieur, au cours des huit premiers mois de l'année 1979, a été déficitaire de 18,5 milliards de francs ; ce déficit est passé, en 1980, à 31,3 milliards de francs. Par conséquent, la situation est extrêmement grave.

En revanche, avec ces débiteurs peu solides, le Trésor a été, bien souvent, obligé d'intervenir pour compenser les pertes subies par nos exportateurs.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission.** Très bien !

**M. Henri Duffaut.** C'est dire, par conséquent, que la politique suivie dans ce domaine n'a pas été excellente.

J'avais reproché également au commerce extérieur d'être fondé sur un nombre d'activités trop limité. J'avais cité, notamment, le secteur automobile. Malheureusement, les faits confirment mes prévisions.

Mais, aujourd'hui, j'éprouve une inquiétude encore plus grande. Je crois, d'ailleurs, ne pas avoir été le seul à l'exprimer.

En effet, l'inflation en France est considérable ; les prix de revient augmentent deux à trois fois plus vite qu'en Allemagne fédérale. Cela doit se traduire, normalement, par une détérioration de notre balance commerciale. Pour les neuf premiers mois de l'année, celle-ci a enregistré un déficit de 46 milliards de francs — il était de 50 milliards de francs à la fin du mois d'octobre — et il atteindra probablement les 60 milliards de francs à la fin de 1980. Mais pour ces neuf premiers mois, le déficit de la facture pétrolière n'a été que de 38,5 milliards de francs. Cela signifie que nous avons un déficit de 7,5 milliards de francs qui est dû à des causes particulières tenant aux achats d'équipements, de biens professionnels, mais aussi de biens de consommation. C'est là une situation extrêmement grave.

Nous enregistrons, en outre, de nombreux dérapages. J'ai parlé de l'automobile, mais d'autres secteurs industriels pourraient se trouver dans la même situation. En effet, pour tenter de conserver les marchés extérieurs, les exportateurs minorent leurs prix à l'exportation et, à titre de compensation, les majorent sur le marché intérieur, ce qui est source d'inflation.

Il va de soi que ce déficit de la balance commerciale n'est pas sans effet sur la balance des paiements. Celle-ci a encore été excédentaire en 1979, mais elle a été déficitaire de 16,2 milliards de francs au cours du premier semestre de cette année. On peut redouter que le déficit, à la fin de l'année, ne soit d'environ 30 milliards de francs, ce qui est considérable. Il sera difficile d'y faire face et cela ne manquera pas, un jour, d'avoir des conséquences sur notre monnaie.

On a beaucoup parlé de la stabilité de cette dernière. Autrefois, elle était rattachée à l'or ; ce n'est plus le cas à présent. Mais entre le 1<sup>er</sup> janvier et aujourd'hui, le lingot d'or est passé de 44 000 francs à 91 500 francs.

Même si cette appréciation est spéculative, elle traduit tout de même à l'égard de cette monnaie — pas seulement de celle-ci d'ailleurs, mais de beaucoup d'autres — une certaine appréhension quant à l'avenir.

Comment peut s'apprécier aujourd'hui la stabilité d'une monnaie qui n'est pas convertible ? Elle ne peut s'apprécier qu'en fonction d'un pouvoir d'achat ou de son rapport avec d'autres monnaies. Or, cette monnaie a perdu en cinq ans plus d'un tiers de son pouvoir d'achat. Vraiment, le « franc Barre » est loin du « franc germinal » ; ce dernier était stable alors que le « franc Barre » est « fondant ».

Vis-à-vis des autres monnaies, nous avons constaté que la devise américaine avait augmenté de plus de 10 p. 100 au cours des derniers mois ; il n'est pas exclu, d'ailleurs, que cette progression s'amplifie avec l'administration Reagan, compte tenu de la politique monétaire que suivront les Etats-Unis. Cela ne sera pas sans conséquence sur notre facture pétrolière et ne sera pas compensé par une meilleure qualité de nos exportations à destination des Etats-Unis.

S'agissant de la Grande-Bretagne, la hausse de la livre sterling a été de 20 p. 100. Je sais bien qu'elle possède le pétrole de la mer du Nord et des intérêts particulièrement élevés sur le marché de l'or.

La situation du franc vis-à-vis du mark est, certes, meilleure, bien que l'Allemagne fédérale pratique des taux d'intérêt extrêmement bas. D'ailleurs, malgré la crise pétrolière, elle conserve une balance commerciale excédentaire. Dans ces conditions, je me demande ce que serait l'avenir de la monnaie française si les taux d'intérêt, en France, étaient ramenés aux taux allemands.

Quel sera, en outre, l'avenir de la monnaie française si les taux d'intérêt continuent à monter aux Etats-Unis ? Quel sera l'avenir de la monnaie française si le déficit de la balance des paiements se maintient et s'accroît ?

Tout cela — c'est le point le plus grave — n'est pas sans effet sur le marché de l'emploi. C'est, pour nous, le problème essentiel et mon ami M. Perrein y reviendra tout à l'heure.

Mais, là encore, nous constatons que vos perspectives de croissance en volume sont faibles, que l'expansion démographique est une réalité, que l'indice de la production industrielle s'effondre. Dès lors, on peut redouter, au cours de l'année qui vient, une augmentation du nombre des chômeurs.

Vous avez, d'ailleurs, battu le record de France au mois de septembre avec 1 519 000 demandes d'emploi non satisfaites. Vous avez battu à nouveau ce record le 31 octobre, puisque ce nombre est passé à 1 585 000. La situation est donc dramatique.

Bien souvent, il m'est arrivé d'évoquer avec des familles la venue d'un nouvel enfant. Leur réaction est la suivante : pourquoi avoir un enfant dont l'avenir est d'être chômeur ?

Par votre politique, monsieur le ministre, vous avez détruit l'espérance dans les foyers français. C'est la raison pour laquelle, devant la persistance des déséquilibres budgétaires, en raison de leur montant et de leur qualité, devant la réduction du pouvoir d'achat, envisagée sinon acceptée, devant la situation dramatique de l'emploi, vous comprendrez que le groupe socialiste ne puisse apporter son approbation à votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Moinet.

**M. Josy-Auguste Moinet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat budgétaire est traditionnellement l'occasion d'une bataille de chiffres. Chacun avance les siens pour appuyer sa démonstration. Vous, monsieur le ministre, vous ne retenez, naturellement, que ceux qui peuvent étayer le succès de votre politique !...

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** Vous m'avez mal entendu !

**M. Josy-Auguste Moinet.** Ceux qui ne vous suivent pas — les radicaux de gauche se situent parmi eux — se montrent un peu plus curieux et trouvent que vos chiffres ne correspondent pas tout à fait à ceux qu'ils peuvent recueillir tant dans des publications intérieures que dans des publications de la Communauté économique européenne ou encore dans des publications internationales.

Le débat budgétaire peut être aussi — cela est loin d'être inintéressant — l'occasion d'un exposé magistral sur la relativité des théories économiques, les uns cherchant une explication aux difficultés du moment dans les insuffisances de la théorie marxiste, les autres cherchant à expliquer les difficultés rencontrées par les économies occidentales par le vieillissement de la théorie keynésienne.

N'ayant ni la compétence du théoricien ni la précision du statisticien, je voudrais pour ce qui me concerne, mes chers collègues, borner mes observations à deux problèmes qui me semblent être au centre des préoccupations des Français en cette fin d'année 1980 : je veux parler du chômage et de l'inflation.

Monsieur le rapporteur général, nous vous avons écouté, comme tous ici, avec beaucoup d'attention et mes amis et moi avons apprécié pour une très large part le constat que vous avez dressé des insuffisances de la politique économique de la France. Mais si nous tombons d'accord sur le constat, nous n'en tirons pas tout à fait les mêmes conclusions. En effet, au moment de donner une expression chiffrée à la politique économique du Gouvernement — c'est-à-dire au moment de savoir si l'on vote pour ou contre le budget — vous nous demandez, monsieur le rapporteur général, de voter pour ce projet de budget. Bien évidemment, mes amis radicaux de gauche et moi-même nous ne pouvons vous suivre car nous n'approuvons pas ce projet.

Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il ne nous paraît pas prendre en compte deux éléments fondamentaux qui jouent dans la vie quotidienne de tous les Français et de toutes les Françaises : je veux parler du chômage et de la hausse des prix. Lorsqu'on évoque ces deux problèmes, tous les Français et toutes les Françaises se sentent concernés. C'est pourquoi il me paraît important que le vécu quotidien ne soit pas absent de notre débat.

Parlons d'abord du chômage. Le chômage est en progression constante. Le seul chiffre que je citerai est celui qui figure dans les projections du Plan : le nombre des chômeurs s'élève maintenant à 1 500 000 et nous nous préparons tout bonnement à ce qu'il atteigne 2 000 000 à 2 200 000 en 1985. C'est grave en soi, mais ce qui me paraît encore plus grave, c'est l'acceptation d'un phénomène qui deviendrait ainsi une sorte de fatalité à laquelle nous ne pourrions pas échapper.

Et puis, le chômage doit être apprécié non seulement quantitativement, mais aussi qualitativement. En effet, il s'agit d'un chômage qui frappe les plus faibles : les femmes et les jeunes.

Partant de là, peut-être pourrions-nous penser que la période difficile que nous connaissons est un mauvais moment à passer et qu'au prix de quelques mesures fragmentaires appliquées ici ou là, à l'occasion, par exemple, de lois de finances ou de lois de finances rectificatives, nous arriverons sans doute à corriger ce chômage dont nous connaissons tous les méfaits.

A la vérité, il n'en est rien et, sur ce point là, toutes les analyses concordent. Nous sommes en présence d'un phénomène structurel qui ne peut que se développer dans les années à venir. Il appelle, de notre part, des réponses qui, à l'évidence, ne sauraient être celles qui sont actuellement apportées au travers du budget de 1981 ou par le biais d'un certain nombre d'autres mesures qui sont actuellement en application.

Que fait-on, en effet, pour lutter contre le chômage ?

Le Gouvernement semble s'être installé de manière définitive dans une perspective d'assistance : assistance aux entreprises sous la forme de dégrèvements fiscaux au prétexte que l'investissement créera l'emploi — vous savez ce qu'il en est — assistance directe aux personnes, avec tous ces hommes et ces femmes qui font la queue devant les agences pour l'emploi. De telles mesures ne sont pas de nature à apporter une solution définitive à ce grave problème.

Vous nous avez dit, monsieur le ministre, que parmi les éléments significatifs de votre budget figurait un effort tout à fait particulier en faveur de la défense. C'est notre collègue M. Cluzel, je crois, qui, tout à l'heure, à la fin de son intervention, indiquait que nous étions dans une situation de guerre économique. Je ne suis pas loin de partager ce sentiment. Mais lorsque l'on fait la guerre, il faut en prendre les moyens, surtout lorsque ceux qui nous environnent et qui sont les plus menaçants en ont, eux, d'ores et déjà pris les moyens.

Je regarde de plus en plus la télévision, monsieur le ministre, car, bien souvent, c'est là que les parlementaires apprennent ce qu'un ministre va leur déclarer trois jours après, ou ce que le Président de la République fait connaître au Premier ministre par la voie du courrier. Or, dernièrement, dans une émission intéressante intitulée « Question de Temps », j'ai vu une séquence consacrée au Japon et je voudrais, moi aussi, me référer au modèle japonais — que je n'appellerai pas « l'exemple » japonais — sur un point qui, jusqu'à présent, n'a pas été évoqué dans cette enceinte. Je veux parler de ce que les Japonais considèrent comme l'arme absolue : l'éducation.

Si nous étions aujourd'hui au Japon, mes chers collègues, et si nous entendions le ministre du budget du Japon, il ne nous dirait pas que l'effort principal de son gouvernement est orienté vers les dépenses de défense, pour des raisons qui, au demeurant, tiennent à l'histoire internationale ; il nous dirait que l'effort prioritaire porte sur le budget de l'éducation. Voilà la véritable force de frappe !

Alors, mes chers collègues, si nous voulons mobiliser ce capital, si nous voulons mettre à profit ce gisement — le seul que nous possédions puisque, aussi bien, notre pays est tout à fait démuné de ressources énergétiques et de matières premières — si nous voulons mobiliser, dis-je, ce gisement que constitue la matière grise de nos enfants, eh bien, il faut en prendre les moyens.

Pour ma part, monsieur le ministre, j'aurais peut-être eu une autre attitude vis-à-vis de votre budget si, aujourd'hui, vous nous aviez annoncé qu'au lieu des dépenses de défense, c'étaient les dépenses d'éducation qui prévalaient. Il serait, je crois, intéressant que nous méditions l'exemple japonais, considéré de ce point de vue.

Que l'on m'entende bien : il ne s'agit naturellement pas d'importer les méthodes éducatives japonaises dans notre pays ; elles sont contraires à la volonté de la plupart d'entre nous, contraires à nos traditions et à notre histoire. Mais au moins inspirons-nous de l'idée de base selon laquelle, lorsqu'on fait la guerre économique, on en prend les moyens. Essayons, je le répète, de mobiliser les ressources qui sont les plus abondantes dans ce pays. C'est ce qu'ont fait les Japonais.

C'est là la clé de leur réussite dans les domaines technologiques de pointe.

Si nous considérons le chômage comme un phénomène structurel, monsieur le ministre, et le plan comme un objectif prioritaire — dont je m'étonne qu'il ne figure plus comme tel dans la politique économique de notre pays — il faut prendre les moyens appropriés et faire un immense effort en faveur de l'éducation.

Que l'on m'entende bien. Il ne s'agit pas de demander des crédits uniquement pour construire davantage d'écoles, mais de réfléchir à ce que doit être l'éducation en cette fin de siècle. Notre réflexion doit porter à la fois sur les moyens matériels et sur les problèmes pédagogiques, sur le rôle que doit jouer l'éducation dans la formation des hommes et le développement économique. C'est à cette réflexion que nous aurions pu procéder aujourd'hui. J'espère que nous pourrions le faire lorsque nous examinerons le VIII<sup>e</sup> Plan.

L'inflation, elle, est le mal français par excellence du point de vue économique, le mal dont il convient d'analyser les causes ; ma tâche sera ici largement facilitée car je me référerai à notre rapporteur général, puis à d'autres auteurs, notamment à M. le Premier ministre.

Le pétrole, nouveau Voltaire ! Que n'avons-nous pas entendu sur le choc pétrolier, sur le pétrole origine de tous nos maux ! Mais aujourd'hui, monsieur le rapporteur général — et nous vous en avons donné acte non pas avec satisfaction mais avec objectivité — vous avez, dans votre rapport, reconnu quelle était la part, certes, de l'accroissement des produits pétroliers dans l'inflation, mais la part seulement.

Lorsqu'on examine les chiffres, on s'aperçoit que cette part est relativement faible et que, par voie de conséquence, la cause privilégiée ou prioritaire de l'inflation en France en 1980 ne saurait être cherchée exclusivement dans l'accroissement du prix des produits pétroliers.

Où faut-il donc la chercher ? C'est là, mes chers collègues, où il n'est pas inintéressant de citer — je reste dans le genre — une conférence qu'a prononcée le 8 février 1980 M. le Premier ministre à l'institut d'études françaises de l'université de New-York sur le thème : « De la théorie à la politique économique : les leçons d'une expérience ».

Écoutons ce qui disait M. le Premier ministre à son auditoire américain : « Il ne fait aucun doute que les tensions inflationnistes que subissent aujourd'hui les économies modernes ne trouvent pas pour seule explication les hausses récentes des prix du pétrole et des matières premières. Elle trouvent fondamentalement leur origine dans le dérèglement monétaire international qui est apparu au début des années 1970 et qui a provoqué une vague généralisée d'inflation ».

On peut être membre de l'opposition et souscrire aux analyses du Premier ministre. Pour ce qui nous concerne, nous les faisons nôtres.

Il faut aussi parler des accords de la Jamaïque que le Sénat, en son temps, a été appelé à ratifier. Ils constituent probablement la deuxième cause de l'inflation. M. le Premier ministre le dit et je partage son sentiment, pour l'avoir exprimé du haut de cette tribune.

En effet, il faut se rappeler que si le Président Nixon, un certain 15 août 1971, a décidé que le dollar allait être décroché de l'or et a ainsi amorcé un processus de dérèglement du système monétaire international, il aurait pu être envisagé, de la part des autres pays — et notamment des nations occidentales — une réaction. Au contraire, la conférence de la Jamaïque, à laquelle la France participait, a légalisé la fin des parités fixes en mettant un terme au prix fixe de l'or et en multipliant les facilités aux pays membres du fonds monétaire international.

En quelque sorte, les accords de la Jamaïque ont légalisé l'anarchie monétaire dans laquelle nous nous trouvons ; et, cela, un certain nombre d'entre nous l'ont dit. Aujourd'hui, nous cueillons les fruits amers du mauvais choix fait en janvier 1976. Enfin, il est une dernière cause à l'inflation, cause qui, celle-là, est malheureusement traditionnelle mais dont on pouvait penser que la stabilité même du pouvoir politique allait permettre d'y mettre fin : je veux parler des blocages structurels.

J'ai eu la curiosité de me reporter à un document qui, en son temps, avait fait beaucoup de bruit : le rapport Rueff-Armand qui avait été déposé le 21 juillet 1960. Dans ce très intéressant document, les auteurs dressaient, à l'époque, un inventaire des obstacles, des rigidités et des déséquilibres qui caractérisaient l'économie de notre pays. Certes, un inventaire, c'est toujours facile à faire. Mais les hommes qui ont donné leur nom à ce rapport et qui ont joué dans la vie de notre pays un rôle important ne se sont pas contentés de dresser un inventaire comme on en ferait dans les épiceries en fin d'année. Ils ont présenté un certain nombre de recommandations qui pourraient être regroupées autour de cinq chapitres : réduire les rigidités qui affectent l'économie ; éliminer les atteintes à la véracité des coûts et des prix ; écarter les obstacles à une croissance harmonieuse ; remédier aux insuffisances de l'information et de l'instruction et, enfin, réformer l'administration.

Sur le dernier point, nous sommes en bonne voie puisque un ministre de la réforme administrative vient d'être nommé.

Lorsque l'on compare l'inventaire des rigidités et des déséquilibres de notre économie, tel qu'il avait été dressé dans le rapport Rueff-Armand, avec ce qui a été fait ou, plus exactement, ce qui n'a pas été fait, il y a lieu, avouons-le, de nous interroger et de nous inquiéter.

C'était, il est vrai, l'une des immenses faiblesses de la République précédente que d'interdire, en raison de la précarité du pouvoir, les desseins à long terme et les réformes en profondeur. Mais nous ne sommes plus dans cette situation. Nous sommes dans une situation où le pouvoir politique est stable et où, de ce fait, il peut prendre un certain nombre de décisions.

Bien entendu, monsieur le ministre, je n'aurai pas la cruauté de dire que le Gouvernement n'a pas appliqué un certain nombre de remèdes.

Je m'arrêterai ici sur les deux remèdes que vous considérez comme essentiels et qui paraissent être les piliers de la politique économique du Gouvernement en matière de lutte contre l'inflation : je veux parler de la liberté des prix et de l'orientation de l'épargne vers les valeurs mobilières.

Liberté des prix d'abord : c'est le credo du libéralisme économique.

Là aussi, M. le rapporteur général a rappelé que la hausse des prix allait se situer à environ 15 p. 100 pour 1980.

On ne peut pas dire que la liberté des prix est un élément de nature à freiner l'inflation. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'elle l'a accélérée, mais il y a là matière à réflexion sur ce sujet et nous pouvons nous y demander, puisque théories économiques il y a, si le retour aux théories économiques défendues par von Hayek ou Milton Friedman par exemple, aux Etats-Unis, constitue un progrès. Ce que l'on peut observer, là où les partisans de ces écoles, même si les conditions économiques sont différentes, sont au pouvoir — je pense aux pays d'Amérique latine — c'est qu'ils n'ont pas su freiner l'inflation.

J'en arrive à l'épargne. Il était sans doute souhaitable d'orienter l'épargne vers les valeurs mobilières, c'est-à-dire, par la voie des valeurs mobilières, faciliter l'investissement productif. Des résultats ont été obtenus, mais, au regard de ce qui nous préoccupe le plus, c'est-à-dire la création d'emplois, les résultats n'ont pas été à la mesure des espérances que vous pouviez légitimement attendre de cette mesure.

J'ai entendu tout à l'heure que l'on pourrait peut-être — c'est aussi, c'est vrai, une autre démarche qui mériterait sans doute une réflexion plus approfondie sur le plan théorique — envisager un certain ralentissement des charges sociales. Vaste sujet ! L'équilibre de la sécurité sociale, comment y parvenir ? Bien sûr, on peut budgétiser les charges sociales. Cela entraîne un certain nombre de difficultés et il ne vous échappera pas, monsieur le ministre, que, dans l'hypothèse où l'on s'orienterait dans cette voie de la budgétisation des charges sociales, nous serions amenés à nous en prendre à un système fiscal particulièrement inique dans notre pays. Cela aussi c'est un blocage.

La fiscalité française n'est pas d'un modernisme excessif quand on la compare à celle des nations industrialisées développées.

On peut aussi envisager — c'est ce que j'appellerai « la recette du président Reagan » — de dire : « on va payer moins d'impôts ». J'ai eu la curiosité de voir ce qui se passait lorsque M. Reagan était gouverneur de Californie. C'est aussi ce qu'il a dit lorsqu'il a brigué le poste de gouverneur de Californie. La constatation de l'accroissement des impôts du temps où il a occupé ce poste montre que pour le moins il n'y a pas eu concordance parfaite entre ses promesses électorales et les résultats qui ont été constatés.

Il en sera naturellement de même demain, car aucun effort, notamment dans le domaine de la défense, ne saurait être financé sans qu'un effort fiscal nouveau soit demandé aux contribuables.

C'est la raison pour laquelle nous aurions souhaité que, parmi les blocages que connaissent notre vie politique et notre vie économique, nous mettions à l'étude une refonte profonde du système fiscal français.

Je conclurai, monsieur le ministre, sur une note un peu désenchantée pour ne pas dire désabusée. Je suis, pour ma part, frappé de voir la distorsion croissante qui se creuse entre le discours et les faits.

Vous venez, monsieur le ministre du budget, de nous réaffirmer votre volonté de lutter contre l'inflation ; celle-ci ne cesse de progresser.

**M. Edgar Tailhades.** Voilà dix ans qu'on nous le dit !

**M. Josy-Auguste Moinet.** Vous venez de nous réaffirmer votre volonté de défendre l'emploi ; il ne cesse de se dégrader.

Vous venez de nous réaffirmer votre volonté de défendre le franc ; nous ne cessons de nous endetter dans des conditions dangereuses pour l'avenir, nous ne cessons de voir le poids de la dette croître dans le budget de l'Etat ; la démonstration en a été faite tout à l'heure. Lorsqu'on examine le poids de la dette dans le budget de l'Etat, il faut songer que l'on ne travaille pas seulement pour les générations du moment, mais aussi pour les générations à venir.

Lorsque le discours est sans rapport avec la réalité, la démocratie est malade. Lorsque le Parlement critique, condamne, mais vote mécaniquement, la démocratie est malade. Lorsque le Premier ministre manie l'autosatisfaction — nous y sommes habitués — mais se livre à une autocritique publique et reconnaît ses échecs très honnêtement, sans pour autant changer de politique, lorsque l'élection présidentielle de 1981 se transforme en spectacle, la démocratie est malade.

**M. Edgar Tailhades.** Très bien !

**M. Josy-Auguste Moinet.** Autant de raisons, mes chers collègues, de prendre conscience de ce qui se passe autour de nous, autant de raisons de méditer sur des faits qui, pris isolément, n'ont peut-être pas beaucoup de signification, mais qui, si l'on veut bien les replacer dans leur cadre, en ont une, importante à mon sens.

Comment ne pas voir — cela ne s'est pas passé dans notre pays — ces jeunes qui veulent, eux aussi, accéder au petit écran pour faire connaître dans leur pays leur désespoir de ne pas avoir de travail et recourir pour ce faire au pire moyen, qui consiste à retenir en otages des enfants ? Comment ne pas voir le désespoir de ces hommes et de ces femmes, de plus en plus nombreux dans notre pays, qui ne veulent pas se résigner à être perpétuellement des assistés ? Le chômage est un mal économique, mais c'est aussi, me semble-t-il, un mal plus profond qui ne peut pas ne pas avoir — l'histoire nous l'enseigne — de très graves conséquences sur la stabilité de notre société politique, la stabilité des rapports sociaux que nous entretenons entre Français.

Aussi, monsieur le ministre, pour conclure, en vous disant que nous regrettons de ne pas pouvoir approuver un autre budget pour la France, j'adjure le Gouvernement d'inscrire dans ses préoccupations prioritaires le plein emploi, le travail pour toutes les Françaises et tous les Français. Il y va, en définitive, de notre sécurité et de notre liberté. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Poncelet.

**M. Christian Poncelet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le vote de la loi de finances est l'une des prérogatives essentielles du Parlement. C'est pourquoi, avec le groupe du rassemblement pour la République, dont je suis ici le porte-parole, j'ai vivement regretté, l'an passé, les conditions déplorables dans lesquelles le budget pour 1980 avait été finalement adopté, sans vote véritable.

Je suis convaincu, et je m'en réjouis, que les mêmes erreurs ne seront pas renouvelées au cours de ce débat. Cependant, je redoute, avec d'autres qui m'ont précédé ici, qu'à l'excès de passion de l'an dernier ne réponde, hélas ! aujourd'hui un excès d'indifférence. Soyons-en bien persuadés, l'un comme l'autre ne peut, en effet, qu'être nuisible au bon fonctionnement des institutions et à l'intérêt bien compris de notre pays.

Certes, élaboré dans une conjoncture économique dont il faut souligner qu'elle est particulièrement difficile — je crois, ici, que tout le monde l'a reconnu — le projet de loi de finances pour 1981 ne présente peut-être rien d'enthousiasmant et, son examen intervenant à quelques mois d'une élection importante pour notre pays, il est bien évident qu'aux yeux des uns et des autres il souffre de ne pouvoir s'inscrire dans une perspective aussi éloignée qu'on aurait pu le souhaiter. C'est la raison pour laquelle certains ont cru devoir dire qu'il s'agissait d'un budget entre parenthèses, entre deux exercices.

Toutefois, mes amis du groupe R.P.R. et moi-même avons noté avec satisfaction que ce projet de budget va dans la bonne direction et qu'il apporte des réponses favorables à un certain nombre de critiques et de propositions que nous avons formulées à cette même tribune voilà un an. Si nous nous félicitons, à juste titre, d'avoir été entendus, nous ne sommes pas sûrs, cependant, d'avoir été toujours parfaitement compris. Aussi, à la lumière de ce budget, examinerai-je successivement, le plus brièvement possible, la question des investissements, le problème du commerce extérieur et la politique monétaire, après avoir toutefois au préalable évoqué une de mes préoccupations, ce qui ne vous surprendra pas, monsieur le ministre, le déficit budgétaire.

S'agissant du déficit budgétaire, déjà l'an dernier, je dénonçais les risques que faisait courir à notre économie un déficit budgétaire important et je mettais en garde le Gouvernement contre le danger de se laisser entraîner dans la spirale infernale de l'inflation, que le déficit budgétaire risquait encore d'aggraver.

C'est pourquoi — vous le savez — nous avions demandé mes amis et moi de freiner les dépenses de fonctionnement et de porter de 200 millions à 2 milliards de francs les économies forfaitaires à réaliser afin d'en affecter le produit à la relance de l'investissement productif. Malheureusement, le Gouvernement estima à cette époque qu'une telle demande était excessive et qu'il ne pouvait y répondre favorablement. La concertation ou l'absence de concertation et de dialogue n'ont pas permis de trouver un accord sur ce point et le budget fut alors voté après recours à un article de notre constitution.

Cette année, le Gouvernement se propose de réaliser une économie — c'est important et significatif — de 11 milliards de francs en ramenant le déficit budgétaire à 20,4 milliards de francs en 1981 au lieu de 31,2 milliards de francs en 1980.

Monsieur le ministre, le déficit d'exécution pour cette année sera, je crois, de l'ordre de 35 milliards de francs. Je dois vous féliciter ; je craignais le dérapage — je vous l'avoue — l'an dernier. Vous avez tenu le cap. La dérive sera de quelques milliards seulement. Poussiez-vous poursuivre ainsi dans l'avenir !

Bien entendu, j'approuve sans réserve tout ce qui peut concourir à réduire, à éliminer le déficit budgétaire, mais permettez-moi, monsieur le ministre, d'être pour le moins étonné de constater que ce qui était impossible hier est devenu apparemment facile aujourd'hui, que l'on multiplie par plus de cinq le montant des économies demandées un an auparavant, bien que la situation économique ne se soit nullement améliorée depuis 1979. Peut-être avons-nous eu tort d'avoir raison trop tôt.

Nous prenons acte, cependant, de l'effort réalisé et nous nous félicitons très sincèrement des mesures d'économies qui nous sont proposées. Pourtant, ainsi que je l'indiquais il y a quelques instants, ce que mes amis et moi-même souhaitions, c'étaient de véritables économies s'imputant sur les seules dépenses ordinaires et certainement pas sur les dépenses en capital.

Or, que constatons-nous à l'examen du projet de loi de finances pour 1981 ? Dans ce projet de budget, les dépenses en capital n'augmentent que de 9,5 p. 100, soit un pourcentage nettement inférieur à la hausse des prix, ce qui, compte tenu d'une inflation qui avoisinera probablement 13 ou 14 p. 100 à la fin de 1980, aboutira, en réalité, à une régression en volume de 4,1 p. 100. Une fois encore, l'investissement est donc insuffisamment servi dans le budget de 1981, bien que vous ayez fait un effort, alors que nos concurrents les plus dangereux pour nous, tels la République fédérale d'Allemagne et le Japon, investissent beaucoup plus que nous et depuis beaucoup plus longtemps.

A nouveau, le train de vie de l'Etat, les frais généraux de la « maison France », si vous me permettez cette expression, augmentent plus rapidement que la richesse nationale ; l'examen des résultats des quatre dernières années le prouve avec clarté.

De 1976 à 1980, les dépenses ordinaires civiles se sont accrues de 78,8 p. 100 en valeur, alors que, dans le même temps, le produit intérieur brut n'a augmenté que de 64,7 p. 100.

Le budget de 1981 ne marque aucun infléchissement suffisant de cette politique puisque les dépenses ordinaires civiles continuent de progresser de 17 p. 100 en valeur alors que le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances, que tout le monde peut consulter, prévoit quant à lui un accroissement du produit intérieur brut de 12,3 p. 100 seulement. Vous voyez l'écart. Là aussi, il y a sans doute un effort à faire.

Ainsi le train de vie de l'Etat connaîtra en 1981 une croissance supérieure de 4,7 points à celle prévue de la richesse nationale et cela bien évidemment, et nous le regrettons, au détriment des investissements qui auraient encore pu être davantage soutenus c'est-à-dire au détriment d'équipements collectifs, de la compétitivité des entreprises et pour finir au détriment de l'avenir de notre pays. Je n'insiste pas sur ce point puisque notre rapporteur général, dans son excellent rapport, nous a suffisamment sensibilisés sur cette nécessité d'accroître très rapidement nos investissements.

Qu'on me comprenne bien. Nous ne sommes pas des partisans systématiques, je dirai à tout prix — cette réflexion, je la reprendrai tout à l'heure dans le domaine monétaire — de l'équilibre budgétaire, à la différence de ce qui était préconisé naguère. N'avait-on pas envisagé, à une certaine époque, d'inscrire dans notre Constitution l'obligation de l'équilibre budgétaire ? Mais je n'insiste pas.

Toutefois, nous voulons que l'impasse serve à financer uniquement des investissements et non pas le train de vie de l'Etat. Il doit en être pour ce dernier comme pour une entreprise : quand les frais généraux progressent plus rapidement que la production, tout gestionnaire un tant soit peu avisé sait bien qu'il lui faut réduire ses frais généraux. Pas plus que d'autres, l'Etat n'a la possibilité de se soustraire aux rigueurs des lois économiques. Il vous faut encore, monsieur le ministre, accentuer durablement votre démarche, déjà entamée dans ce domaine.

Nous observons que les mesures envisagées dans ce budget pour encourager l'investissement sont des dispositions particulièrement positives. Elles devraient permettre un réel soutien de l'activité économique.

Ces mesures répondent aux souhaits maintes fois exprimés par mes amis et par moi-même et nous nous réjouissons vivement ici encore d'avoir sur ce point été entendus, peut-être un peu tardivement, mais mieux vaut tard que jamais.

Cependant, nous regrettons que l'aide fiscale à l'investissement productif, prévue dans la loi de finances pour 1981, reste aussi limitée. Nous pensons que cette aide est loin de correspondre à l'importance de nos besoins. Elle ne s'applique, en effet, ni au secteur agricole, ni au secteur du bâtiment, ce qui restreint l'étendue de votre intervention.

C'est la raison pour laquelle, avec mes collègues, je soutiendrai un amendement tendant à élargir le champ d'application de votre intervention en matière de soutien à l'investissement au domaine agricole.

De plus, l'effort de l'Etat ne sera pas véritablement de 5 milliards de francs cette année, puisque cette aide se substitue à celle qui, instituée en 1979, était d'un montant de 1,5 milliard de francs. Il n'en coûtera donc réellement à l'Etat que 3,5 milliards de francs supplémentaires par rapport à 1980 pour favoriser les investissements et non pas 5 milliards comme cela fut annoncé.

Nous estimons qu'un effort encore plus massif doit être consenti en faveur de l'investissement productif, faute de quoi, dans un proche avenir, comme cela a été indiqué dans un document de notre rapporteur général dont je ferai état tout à l'heure, le coût du chômage, le déficit de la sécurité sociale, l'aggravation du déficit du commerce extérieur, coûteront à la France trois à quatre fois plus cher que le montant des investissements nécessaires aujourd'hui.

Cette insuffisance des investissements ne peut engendrer que des effets négatifs sur le taux de croissance du produit intérieur brut, qui est estimé d'après vos données à 1,6 p. 100 pour 1981. Ce taux est en net retrait par rapport à celui des années précédentes. Il est, me semble-t-il, manifestement trop faible et je suis persuadé que le Gouvernement en est conscient puisque c'est un taux de 2,2 p. 100 qui est souhaité.

Les travaux des techniciens du Plan nous apprennent qu'un point de croissance supplémentaire équivaut, selon les secteurs d'activité concernés, à 200 000 ou 300 000 emplois supplémentaires. C'est la raison pour laquelle nous devons favoriser toutes les mesures qui sont susceptibles de relancer l'économie nationale. Je sais que vous allez me répondre que la croissance ne se maîtrise pas aisément. Je m'étonne toutefois, aujourd'hui, des silences de certains qui — vous vous en souvenez, monsieur le ministre — à l'époque où se préparait le V<sup>e</sup> Plan, trouvaient intolérable le nombre de 500 000 demandeurs d'emploi,

redouté dans les prévisions du Plan, avec un taux de croissance retenu de 5 p. 100, et souhaitaient alors une proposition de croissance plus importante pour résorber ce chômage prévisionnel. Autre temps, autres mœurs, me direz-vous !

On peut se demander si c'est d'être « aux affaires », monsieur le ministre, qui rend certains de vos collègues aussi discrets sur ce point.

J'en arrive maintenant au commerce extérieur, sujet particulièrement préoccupant. L'aggravation du déficit de nos échanges avec l'étranger est — tous les orateurs l'ont souligné ici — une préoccupation majeure pour nous.

L'alourdissement de la facture pétrolière ne saurait tout expliquer. A ce sujet, j'invite tous nos collègues à relire la note de conjoncture rédigée par M. le rapporteur général ; elle est particulièrement explicite.

Certes, nous ne nions pas l'importance du renchérissement du prix du pétrole, mais nous sommes de ceux qui prétendent qu'on ne saurait tout lui imputer. La crise du pétrole frappe également le Japon et le Luxembourg, et pourtant ces pays réussissent, certes, avec beaucoup d'efforts, à équilibrer leurs échanges extérieurs. Elle frappe également la République fédérale d'Allemagne et, malgré tout, ce pays réussit, non seulement à juguler l'inflation, mais à la diminuer au mois de septembre dernier de 0,1 p. 100.

Les analyses de l'I. N. S. E. E. montrent que la part du pétrole ne représente que 3 p. 100 du total de l'inflation. Il reste donc, monsieur le ministre, une inflation interne — j'emploie ce mot tant utilisé à cette tribune il y a quelques instants — une inflation structurelle de 10,5 p. 100. C'est cette inflation interne que le Gouvernement doit réussir à réduire sensiblement.

Le déficit de notre commerce extérieur s'explique aussi par la forte augmentation de nos importations hors énergie. Ces dernières importations — je dis bien hors énergie — qui avaient augmenté de 7,2 p. 100 en valeur et de 11,8 p. 100 en volume en 1979 par rapport à 1978, ont augmenté de 7,7 p. 100 en valeur et de 12,8 p. 100 en volume au cours des six premiers mois de l'année 1980. Autrement dit, elles ont plus augmenté durant ces six premiers mois que durant la totalité des douze mois de l'année dernière.

Les industriels du secteur textile, en particulier, ne manquent pas d'alerter le Gouvernement depuis plusieurs mois sur l'urgence qu'il y a à prendre des dispositions de sauvegarde en ce qui concerne cette augmentation dangereuse de nos importations. Aujourd'hui, je le dis à cette tribune, les industriels de ce secteur lancent un véritable cri d'alarme devant l'invasion des produits textiles sur le marché français, sur les marchés européens, invasion qui réduit, voire anéantit les activités de ce secteur industriel.

Mais le tableau est encore plus préoccupant si, au sein de ces importations hors énergie, on fait la part des importations de matières premières minérales. Ces dernières n'ont, en effet, augmenté que de 2,5 p. 100 en volume au cours des six premiers mois de l'année. Cela conduit à penser que l'augmentation des importations des produits manufacturés est considérable et dès lors inquiétante dans la conjoncture actuelle.

En conséquence, on constate pour s'en préoccuper, monsieur le ministre, que le taux de pénétration du marché intérieur par les produits étrangers s'accroît régulièrement : de 15,80 en 1978, il est passé à 16,6 p. 100 en 1979, pour atteindre près de 18 p. 100 au premier trimestre de 1980. Encore ne s'agit-il là que de chiffres moyens !

Lorsque nous faisons une analyse sectorielle, nous nous apercevons que le taux de pénétration est, pour le premier trimestre de 1980 — et cela est particulièrement préoccupant, je vous demande de le noter — de 26,1 p. 100 pour les matériels de transports, de 36,7 p. 100 pour les biens d'équipement professionnel, 44,5 p. 100 pour les biens d'équipement ménager.

Cette forte et souvent excessive pénétration des produits étrangers s'explique par deux raisons essentielles : premièrement, par un manque de compétitivité de nos entreprises — et cela renforce encore nos convictions et la vôtre, je le sais, monsieur le ministre — sur la nécessité et l'urgence qu'il y a d'augmenter la part des investissements dans le budget pour 1981 ; deuxièmement, par une inflation interne importante, ce qui avantage d'autant les produits étrangers.

Sur ces deux points, nous sommes convaincus qu'une politique plus ferme et plus volontariste ne pourrait avoir que des résultats bénéfiques pour notre économie et pour la reconquête de notre marché intérieur.

Sur ces deux points, je cite encore la note de conjoncture sur la situation économique rédigée par M. Blin, notre rapporteur général, note qui est particulièrement instructive.

J'en arrive, très brièvement, à la politique monétaire. Le déficit du commerce extérieur peut également trouver une de ses origines dans la politique monétaire qui est conduite par le Gouvernement, dont les efforts sont méritoires car il souhaite conserver un franc fort ; mais il ne faut pas conserver un franc fort — si vous me permettez cette expression — à tout prix car il risque de pénaliser nos exportations.

Certes, nous sommes partisans d'un franc fort et je ne voudrais pas qu'il y ait d'équivoque sur ce point. Mais nous voulons un franc fort comme conséquence d'une économie saine, d'une économie en bonne santé et non d'un franc qui serait en quelque sorte décidé *a priori*.

Or, comment pourrions-nous conserver avec les efforts que vous réalisez un franc fort devant le taux d'inflation que nous connaissons actuellement et le déficit du commerce extérieur qui s'amplifie démesurément ?

Actuellement, n'avons-nous pas un franc qui paraît fort, parce qu'il est artificiel et dopé par la hausse des taux d'intérêts pratiqués en France qui attirent les capitaux flottants ? C'est une question que nous posons. Nous souhaitons que la réponse soit négative. Mais cette hausse des taux d'intérêts ne présente pas que des avantages, car elle entraîne obligatoirement un coût du crédit plus élevé à l'intérieur, ce qui bien entendu produit un effet négatif sur les investissements, particulièrement sur les investissements privés.

Pas davantage que le taux de croissance le taux d'une monnaie ne se décrète à l'avance ; il est vain de vouloir maintenir un franc fort, si par ailleurs on ne lutte pas avec une grande énergie contre l'inflation, contre le déficit important du commerce extérieur.

Cette politique d'une monnaie forte définie *a priori* fut celle suivie par la Grande-Bretagne durant l'entre-deux-guerres. Ce pays a entendu défendre la livre sterling contre le cours des événements, ce qui a conduit à l'effondrement de son tissu industriel. Si nous devons choisir un exemple, prenons de préférence celui du Japon qui a su déprécier, légèrement et à temps, son yen pour mieux pénétrer les marchés extérieurs avec les succès que l'on sait et que nous nous efforçons de combattre.

Monsieur le ministre, j'ai exprimé un certain nombre de critiques au cours de cette intervention et, en vue d'améliorer le projet de loi de finances pour 1981, mes collègues et moi-même avons déposé plusieurs amendements avec une volonté délibérément constructive, je tiens à le souligner.

Nous vous proposerons, en particulier, l'augmentation des crédits affectés aux voiries départementale et communale, crédits dont le rapporteur général, cet après-midi, a regretté l'insuffisance.

Nous souhaitons que ces amendements puissent être approuvés lorsqu'ils seront examinés. Ainsi, non seulement la bonne direction prise par votre budget, monsieur le ministre, se trouverait encore confirmée, mais encore serait exprimée clairement la volonté de restaurer une plus grande solidarité entre le Gouvernement et le Parlement en des circonstances — oui, c'est vrai — particulièrement difficiles pour notre pays, circonstances qui appellent aujourd'hui sans réserve une mobilisation de toutes les énergies afin de pouvoir proposer aux Français la réponse qu'ils attendent aux problèmes auxquels ils sont confrontés.

C'est sous le bénéfice de ces observations que mes amis et moi-même voterons votre budget pour 1981. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P. et de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures quinze. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt heures, est reprise à vingt-deux heures vingt minutes.*)

**M. le président.** Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Larché.

**M. Jacques Larché.** Monsieur le président, monsieur le ministre, le *quorum* étant atteint (*Sourires*), vous me permettez, sur le ton de la confiance, de vous faire quelques remarques concernant ce budget.

Son appréciation est difficile et nous devons, en effet, tenter d'en juger la signification pour ce qu'il est et pour les mesures qu'il comporte. Nous devons aussi le juger en fonction d'un environnement économique dont nous connaissons les difficultés et les évolutions préoccupantes.

L'ambition légitime d'une politique budgétaire est de parvenir à une maîtrise des faits et des tendances sur lesquels les décisions financières peuvent avoir une influence. L'analyse des indicateurs économiques montre, à l'évidence, que cette maîtrise n'est que partielle. Nos difficultés sont certaines et, légitimement, l'opinion publique s'inquiète. Encore faudrait-il qu'elle reçoive, sur la réalité de la situation économique et sur ses conséquences pour chacun des Français, une information plus exacte, moins simpliste.

Je redirai ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire à ce propos, à savoir que chômage et demande d'emploi ne sont pas deux situations équivalentes. La présentation massive des chiffres ne permet pas d'apprécier la réalité des situations et de leur évolution.

Je citerai un autre exemple. A la suite d'une étude d'un organisme bien connu, j'ai nommé l'I. N. S. E. E., on laisse croire que la moitié des salariés français gagne moins de 3 300 francs par mois. Bien évidemment, les médias mettent l'accent sur ce chiffre. Mais si l'on se reporte à l'étude elle-même, on constate que les affirmations tranchées, dont on savait bien qu'elles seraient seules reprises, doivent être considérablement nuancées, l'organisme lui-même laissant entendre que ses sources statistiques ne sont pas à l'abri de toute critique.

Je voudrais vous les citer pour que vous saisissiez à la fois le sérieux de cet organisme bien connu et l'habileté avec laquelle des faits sont présentés, étant assuré que l'on pourra toujours dire que, dans une petite phrase mise dans un coin, on a pris toutes les précautions de langage nécessaires. Je cite : « Cette mise à jour — des salaires — conduit à des estimations qui, compte tenu des imprécisions de la méthode, ne doivent être considérées que comme des ordres de grandeur... En raison de la lourdeur et de la difficulté d'exploitation des déclarations annuelles de salaires, les résultats — note l'auteur — sont rarement disponibles avant trois ans. Il est toutefois possible de fournir une estimation de la répartition des salaires en France à une date récente, moyennant un certain nombre d'hypothèses... l'I.N.S.E.E. est en mesure de proposer une photographie approchée appelée « actualisation ».

Et toute la France a répété, à la suite de ce document publié par vos services, que la moitié des Français gagne moins de 3 300 francs par mois, étant entendu — ceci montre l'exactitude de ces renseignements — que l'on fait figurer parmi eux les chauffeurs de taxi et les personnels de l'hôtellerie, dont tout le monde sait bien que, grâce aux pourboires très légitimes qu'ils perçoivent, leur situation est infiniment supérieure, ce dont je suis le premier à me réjouir. Je crois que c'est très important.

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** Bien sûr !

**M. Jacques Larché.** Je profite de cette amicale conversation pour affirmer que l'I. N. S. E. E. ne fait pas son travail et que, lorsqu'elle le fait, elle le fait mal et de manière tendancieuse.

**M. Anicet Le Pors.** C'est scandaleux !

**M. Jacques Larché.** Ces propos n'ont rien de scandaleux. Je connais, monsieur Le Pors, les liens que vous avez eus avec cet organisme.

**M. Anicet Le Pors.** Je désapprouve entièrement ces propos !

**M. le président.** Monsieur Le Pors, vous vous exprimerez tout à l'heure puisque vous êtes inscrit pour répondre à M. le ministre. On ne vous a pas interrompu ; je vous en prie, n'interrompez pas l'orateur !

**M. Jacques Larché.** Ce qui est scandaleux, monsieur Le Pors, c'est l'attitude de l'I. N. S. E. E.

Votre budget, monsieur le ministre, nous convient par certains de ses aspects. Il nous déçoit aussi, je ne vous le cacherai pas, non pas par ce qu'il contient, mais par une certaine insuffisance dans la réflexion économique qu'il paraît révéler.

Vous nous direz que nous sommes très exigeants, puisque tout à la fois nous approuvons ce que vous faites et nous vous demandons de faire plus. C'est le propre d'un soutien politique lucide, celui que nous vous apportons et qui, cette fois encore, ne vous fera pas défaut.

Un budget doit donner des réponses ou des éléments de réponse à des défis majeurs. J'en noterai un certain nombre : le problème de l'énergie, les nécessités de notre défense, l'aide à la famille, la situation des entreprises, seules capables de créer des emplois durables.

Y a-t-il, par exemple, une réponse budgétaire au défi de l'énergie ? Il est heureux que le budget permette une poursuite de la politique de développement de l'énergie nucléaire,

seule possibilité dont nous disposons à moyen terme pour réduire sensiblement notre dépendance à l'égard du pétrole. Nous approuvons sur ce point les efforts entrepris et nous n'hésitons pas à demander au Gouvernement, pour ce qui est des implantations qu'il a décidées, de ne pas se laisser arrêter par des réactions locales. Si celles-ci étaient tolérées, non seulement l'autorité de l'Etat s'en trouverait affaiblie, mais encore, par contagion et de proche en proche, c'est toute une politique indispensable qui serait retardée, voire compromise.

La conjoncture internationale nous impose un effort soutenu de défense nationale. Le montant très important des crédits qui y sont affectés permet la poursuite et même l'accentuation de notre effort. Cela était nécessaire et doit être noté au nombre des aspects positifs de ce budget, comme doit être noté l'effort fiscal en faveur des familles.

Que l'on ne vienne pas nous dire que cela devrait s'accompagner d'une remise en cause du quotient familial, à laquelle nous nous opposerions très nettement. Le quotient familial est un élément de justice fiscale à revenus comparables, et comme tel il doit être maintenu. Nous apprécions également l'effort fait en faveur de l'investissement.

Depuis 1970, la proportion de capital fixe investi est tombée de 20 à 15 p. 100. Cette mesure était nécessaire. Nous estimons qu'elle doit être étendue aux entreprises agricoles, tout au moins à celles qui sont imposées au bénéfice réel.

L'agriculture a besoin d'investissements importants qui, s'ils sont réalisés, favorisent sa productivité, mais ont aussi un effet d'entraînement sur tout le secteur du machinisme agricole.

Vous mettez en avant, dans la défense et l'illustration de ce budget, deux éléments qui sont en partie liés et sur lesquels notre appréciation sera plus nuancée. Je veux parler de l'effort d'économie et de la détermination de la pression fiscale.

Il ne faut pas confondre, monsieur le ministre, mesures d'économie, qui ne sont souvent que mécaniques et brutales, et orientation des dépenses publiques vers des secteurs utiles, ce que nous souhaitons.

Vous faites état d'un certain nombre de mesures. Nous vous en donnons acte, encore que le secteur des entreprises nationales semble bien avoir été laissé quelque peu en dehors de cet effort. Pourquoi, au surplus, avoir tant attendu ? Vous avez fait cet effort de façon, semble-t-il, empirique, et peut-être en tirez-vous argument pour ne pas remettre en cause la procédure des services votés, dont je vous ai signalé la nocivité en d'autres occasions.

Cette politique de révision de la dépense publique ne doit pas être laissée à la seule décision gouvernementale. Elle doit être inscrite comme obligation dans la loi organique relative aux lois de finances. Il faudrait, de ce fait, modifier la procédure des services votés prévue par cette loi organique.

Vous nous avez également dit que le Gouvernement avait tenté de parvenir à une certaine stabilisation de l'effort fiscal. Je note que cette stabilisation n'est que partielle en raison de l'insuffisance, tout au moins pour certaines tranches, du taux de relèvement des tranches par rapport à l'inflation pour les revenus les plus élevés.

De toute façon, le moment me semble venu, une fois de plus, de s'interroger sur l'effet et la signification du montant global du prélèvement effectué sur les revenus des particuliers et des entreprises. Ce montant est tel que la dépense socialisée, c'est-à-dire la dépense collective, dépasse pratiquement la dépense résultant d'une décision individuelle.

Est-il besoin d'affirmer, une fois de plus, combien cette évolution est pernicieuse ?

Le développement de l'activité publique — nous en avons de nombreux exemples — n'obéit pas toujours aux mobiles de la rentabilité.

A-t-on analysé suffisamment l'effet, sans doute négatif, sur la création d'emplois par les artisans et les commerçants, de l'augmentation, plus que proportionnelle, de la charge fiscale qu'entraînent pour eux des embauches nouvelles ?

Va-t-on comprendre enfin que cette recherche de la rentabilité va dans le sens de l'intérêt général, la non-rentabilité aboutissant à un gaspillage de l'allocation de ressources qui empêche de consacrer ce qui est nécessaire aux secteurs prioritaires ?

Nous nous sommes trop longtemps orientés vers une économie d'attribution qui a freiné le développement de l'économie d'échanges. C'est pourtant celle-ci qui est seule créatrice de la richesse sans laquelle il n'y a ni développement économique ni développement social.

Une fois débarrassés des mythes keynésiens, sans doute adaptés à une époque, mais qui est maintenant révolue, on en arrive à redécouvrir la nécessité de redonner à la demande individuelle une part plus importante que celle trop longtemps consentie à la demande collective.

Des analyses détaillées de la situation économique de certains grands pays industriels montrent la relation qui s'établit entre un taux de pression fiscale trop élevé et la récession économique.

Oublie-t-on que ce que l'on a appelé à juste titre « le miracle allemand » et « le miracle japonais » ont été précédés de mesures importantes de réductions fiscales ?

Vos services ont-ils étudié suffisamment les effets négatifs d'une pression fiscale trop importante sur l'épargne et sur l'investissement ?

Qu'ils méditent donc l'apologue de la Rolls-Royce. Dans son livre passionnant intitulé *Contre Galbraith*, Milton Friedmann a démontré l'absurde de certaines situations. Je vous renvoie à son livre.

Certains pays se sont orientés, me semble-t-il, dans une direction intéressante. L'Allemagne, l'Italie pratiquent l'avoir fiscal à 100 p. 100. D'autres ont su aménager les droits de succession lorsque ceux-ci concernent des capitaux investis dans l'entreprise. D'autres, enfin, se sont orientés vers une réduction soit de la pression des prélèvements sociaux, soit de la pression de l'impôt sur le revenu. Il y a là une batterie de mesures auxquelles il peut être recouru et qui, toutes, iraient dans le même sens et auraient sans aucun doute un effet bénéfique sur l'emploi.

Si je récapitule les éléments de jugement à cet instant avancés, vous aurez pu constater la coïncidence des approbations et des réserves nuancées.

J'en arrive maintenant à la critique.

Si votre budget répond à certains défis, va au-devant de certains problèmes, il m'apparaît, au contraire, inefficace à l'égard de ce qui constitue notre difficulté première, je veux dire l'inflation.

Nous allons connaître, cette année, un taux d'environ 14 ou 15 p. 100. D'autres pays, placés dans la même situation de dépendance que nous et ayant une structure économique comparable, vont mieux, beaucoup mieux. Ce qui me surprend, je vous le dirai franchement, c'est que l'on s'étonne de cette situation.

La cause essentielle de l'inflation n'est pas dans le déficit budgétaire. Voilà longtemps que nous l'avons dit, monsieur le ministre. Elle est dans le fait suivant : vous avez laissé se mettre en place un système cohérent où tout est indexé sur tout et, ce fait, il est évident que toute hausse des prix se répercute et entraîne une autre avec, comme aboutissement, l'emprunt d'Etat à 14 p. 100.

Monsieur le ministre, je vous pose la question : imaginez qu'un jour nous sortions de l'inflation.

**M. Anicet Le Pors.** On peut toujours rêver !

\* **M. Jacques Larché.** Que faudra-t-il faire à l'égard de ces emprunts ? Par quel effort parviendra-t-on à équilibrer à la fois la dépense publique et la charge des entreprises si les taux actuellement pratiqués sont encore en vigueur ?

Je pense que le temps d'une certaine remise en cause, nous le savons tous, est venu, remise en cause des habitudes, des priorités et des moyens. Nous voudrions que la recherche que nous vous demandons d'entreprendre soit davantage attirée par les idées neuves. Il faut définitivement faire passer la France d'une économie administrée à une économie de liberté. Vous avez déjà agi en ce sens.

Nous pensons que la politique économique et financière des années à venir devra accentuer le mouvement déjà accompli et nous souhaitons que les grandes décisions politiques que la France aura à prendre au cours de l'année prochaine créent un climat favorable à cette évolution.

Puisse le budget que nous voterons apparaître, lorsqu'il subira le jugement de l'avenir, comme une étape significative dans la voie sur laquelle nous voulons engager l'économie de notre pays. (M. Louis Souwet et M. Christian Poncelet applaudissent.)

**M. le président.** La parole est à M. Perrein.

**M. Louis Perrein.** Je ne ferai sans doute pas une analyse aussi pertinente et aussi complète de la situation économique que M. le rapporteur général, car je ne prétends pas avoir sa compétence et son expérience, mais j'aurais pu signer son exposé oral

s'il n'avait pas cru devoir conclure par une phrase assez inattendue, après toutes les critiques faites à la politique économique du Gouvernement, qui invitait le Sénat à approuver le projet de loi de finances pour 1981.

Quoi ? Le chômage continue à progresser, pour atteindre 1 500 000 demandeurs d'emplois ! Le chômage se situe à un niveau élevé par rapport à la population active ! Une nouvelle accélération s'est produite depuis le début de l'année et, pourtant, vous nous demandez d'approuver le projet de budget.

Le chômage n'est-il donc plus une plaie dont il faut soigner la gravité ? Le chômage n'est-il donc pas la préoccupation essentielle, primordiale, du Gouvernement ?

Eh bien, non, mes chers collègues, dans ce projet de budget nous ne voyons rien, mais absolument rien, qui soit un début d'action cohérente et volontariste pour combattre le chômage.

Je ne dis pas « supprimer le chômage », car, hélas, la dégradation du tissu industriel et de l'économie sous toutes ses formes est telle que le chômage est, hélas, enkysté en France pour de nombreuses années.

Les socialistes savent que la tâche sera difficile pour faire reculer le chômage. Mais ils dénoncent l'absence totale de mesures pour s'attaquer au mal endémique de l'économie française

Pour tout remède, M. le Premier ministre, dans ses nombreux discours, se borne à tempêter contre la situation économique que lui ont laissée ses prédécesseurs. Il aurait même récemment suggéré que le mal viendrait d'encore plus loin dans le temps. Disons que la dégradation du tissu économique pourrait bien remonter aux années 1960.

Bref, pour le Gouvernement de M. Barre, c'est la faute aux autres et, bien sûr, au pétrole. Ah ! ces chocs pétroliers, ils en ont une sacrée responsabilité dans nos malheurs !

En réalité, la politique monétaire du Gouvernement, qui confond les moyens et la fin, conduit à sacrifier délibérément l'emploi sur l'autel du franc.

Pourtant, le VII<sup>e</sup> Plan prévoyait la création de 1 320 009 emplois en cinq ans, et je rappelle que ce Plan, si vous l'ignorez ou si vous l'avez oublié, a été approuvé par le Gouvernement après le choc pétrolier de 1974. Avouez, mes chers collègues, que nous sommes bien loin du compte face à nos 1 500 000 demandeurs d'emploi non satisfaits.

Le plan Barre a totalement occulté les objectifs et les moyens définis au VII<sup>e</sup> Plan. Ce qui est grave, disons encore plus grave, c'est que le chômage touche en priorité les jeunes de moins de vingt-cinq ans et les travailleurs de plus de cinquante ans.

La majorité du Sénat, qui a voté, voilà quelques heures à peine, le projet de loi « sécurité et liberté » a-t-elle le sommeil paisible devant la montée de la délinquance des jeunes ? Ne se pose-t-elle pas la question de savoir s'il n'y a pas un rapport étroit entre le chômage des jeunes et la poussée de la violence ? Ne vaudrait-il pas mieux, au lieu de réprimer, se doter des moyens de rétablir l'emploi, de faire reculer le chômage ? Or l'industrie crée de moins en moins d'emplois et le tertiaire est saturé, tout au moins dans le système actuel.

Le Gouvernement, pour rénover notre économie, mise sur des secteurs dits « de pointe » : télécommunications, informatique, bio-industrie, exploitation des océans.

Or, tout le monde sait que le développement des systèmes électroniques dans les services va supprimer des emplois.

Voilà trois heures à peine, mes chers collègues, j'entendais un haut fonctionnaire du ministère de l'industrie reconnaître devant un auditoire de plus de 200 personnes que la « bureaucratie » allait supprimer, dans l'immédiat, plus de 100 000 emplois, et pourtant ce fonctionnaire était prudent.

La presse annonce aujourd'hui, confirmant d'ailleurs les appréhensions que j'avais exprimées à cette tribune, qu'une société de fabrication de télécommunications envisageait de supprimer 5 000 emplois. C'est le moment choisi par le Gouvernement pour n'en créer que 2 000 dans la fonction publique.

Les socialistes, en première urgence, proposent que l'Etat supplée le marché privé de l'emploi en créant des postes dans le secteur public et dans le secteur social. Dans un premier temps, pensons-nous sans démagogie que créer 50 000 emplois pourrait permettre à 50 000 jeunes de trouver du travail. Est-ce démagogique ? On va me le dire. Allons donc ! Ne vaut-il pas mieux payer 50 000 salaires que 50 000 indemnités de chômage ?

Craignez, monsieur le ministre, mes chers collègues, que cette jeunesse oisive, par force, un jour pas si lointain ne nous demande des comptes.

J'ai été frappé par le scepticisme du ministre de l'économie qui reconnaissait, devant la commission des finances, que la réduction du chômage ne passerait certainement pas par la modernisation de notre équipement industriel.

Nous lui suggérons une réduction du temps de travail, par exemple, avec maintien, bien entendu, des revenus salariaux, qui créeraient des emplois. Nous évoquons également une meilleure utilisation des équipements. Mais prenez garde de ne pas vous laissez tenter, monsieur le ministre, par la diminution du pouvoir d'achat des travailleurs, comme il en a été scandaleusement question dans un discours de M. le Premier ministre, tout récemment.

Enfin, il est scandaleux que, sous prétexte de relancer les investissements, le Gouvernement fasse un effort financier de plus de cinq milliards en faveur des industriels alors qu'il laisse, sans agir, se dégrader le marché de l'emploi. Ce cadeau fait aux patrons ne sera même pas créateur d'emplois. Notre industrie de la machine-outil — tout le monde le sait et le reconnaît — est quasiment nulle et en tout cas incapable de fournir le marché français. Vous équiperez donc en faisant appel aux importations, d'où aggravation du déficit de la balance commerciale.

Faudra-t-il que vous donniez un nouveau tour de vis aux salaires des travailleurs pour résorber ce déficit de la balance commerciale ?

Avant de terminer, je voudrais, mes chers collègues, attirer solennellement l'attention de la Haute Assemblée sur un problème important, douloureux, celui des chômeurs non secourus, qui sont de plus en plus nombreux. Ils lancent un cri d'alarme, un cri d'angoisse ! Si le Gouvernement ne fait rien, si les collectivités locales restent impuissantes face à leur situation dramatique, craignez, un jour, de vous réveiller non pas au son de l'accordéon, mais au son du tocsin. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais, comme il se doit, répondre maintenant aux diverses interrogations qui se sont croisées au cours de cette discussion générale.

Chaque homme a deux oreilles mais c'est sans doute l'une ou l'autre qui écoute alternativement, tantôt l'oreille droite, tantôt l'oreille gauche. Cela m'amène à dire que je ne partage pas du tout l'avis de M. Perrein mais j'ai trouvé, monsieur le rapporteur général, à la fois de la logique et de l'harmonie entre votre exposé, vos propositions et votre conclusion. Je vous remercie d'avoir dit — je sais que, de votre part, ce n'est point de la flagornerie car je connais la fermeté de votre caractère — qu'il s'agissait là d'un budget cohérent, clair, courageux, ce qui ne vous a pas empêché de faire état de certains sujets d'inquiétude. Quitte à faire de la peine à M. Perrein, je dirai que ces sujets d'inquiétude que vous avez abordés, ce sont les miens, ce sont ceux du Gouvernement.

Il est bien connu qu'on ne choisit pas les circonstances dans lesquelles on gouverne, mais qu'il faut gouverner avec les circonstances telles qu'elles sont, en s'efforçant simplement de les infléchir et de les vaincre si possible.

Au cours de mon premier exposé, j'ai déjà, à l'égard de ce que vous avez dit, monsieur le rapporteur général, et de ce qu'avait déclaré également le rapporteur de la commission des finances chargé de suivre les observations de la Cour des comptes, relevé, chemin faisant, les points sur lesquels nous étions soit en accord — le plus souvent — soit en désaccord sur des nuances.

En tout cas, nous faisons confiance au régime de liberté pour surmonter les difficultés dans lesquelles le monde actuel est plongé. Et, dans ce monde, quelles que soient les difficultés propres de la France, elle n'a pas à redouter les comparaisons avec tel ou tel de ses partenaires, tel ou tel de ses voisins ou telle ou telle nation qui, souvent sous le joug d'un autre régime, connaît, d'une manière douloureuse, des difficultés bien pires.

**M. Anicet Le Pors.** C'est vague !

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** J'en viens ainsi tout naturellement à l'intervention de M. Le Pors. Il a employé une expression que j'ai notée au passage : « On parle de tout et de n'importe quoi. » En s'exprimant ainsi, il devait parler devant un miroir car, moi, je n'ai à parler ici ni de la Pologne, ni de l'Afghanistan — qu'il a oublié au passage — ni de la bilharziose...

**M. Anicet Le Pors.** Ni d'Anne-Aymone.

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** ... mais j'ai à parler du budget de la France.

Je me suis cru à un autre moment devant la diète japonaise car j'ai entendu présenter une critique de la politique japonaise. Je promets à M. Le Pors de transmettre à mon collègue de Tokyo les observations qu'il a faites sur le modèle japonais.

Je voudrais le rassurer tout de suite : le ministre du budget n'obéit ni au modèle japonais, ni à d'autres modèles ; il se préoccupe tout simplement du modèle français, je pourrais même dire du *french model* si je m'en rapporte à ce qu'a écrit le *Financial Time*.

**M. Anicet Le Pors.** Vous parlez comme Reagan.

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** M. Le Pors s'est plaint aussi de l'insuffisance des pouvoirs du Parlement. Nous reprendrons cette discussion d'une manière plus sérieuse à la fin de mon propos.

**M. Anicet Le Pors.** Pourquoi ?

**M. le président.** Monsieur Le Pors, veuillez cesser d'interrompre M. le ministre ! Monsieur le ministre, veuillez poursuivre !

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** Je me demande si, pour M. Le Pors, le Parlement devrait se borner à enregistrer les décisions sans appel d'un parti unique et dominateur.

Enfin, je ne voudrais pas quitter M. Le Pors, si je puis dire...

**M. Anicet Le Pors.** Cela, vous ne le risquez pas !

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** ... sans relever une affirmation qu'il a proférée et selon laquelle la France posséderait une protection sociale parmi les plus arriérées du monde.

**M. Anicet Le Pors.** Je n'ai jamais dit cela.

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** Qui le croira ici ? Qui le croira dans les usines, dans les champs ou dans les bureaux ?

**M. Anicet Le Pors.** Je n'ai jamais dit cela.

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** C'est à se demander si M. Le Pors habite en France !

Il n'est pas admissible de dévaloriser ainsi un effort national dont les Français peuvent, à juste titre, être fiers et qui demeure un modèle pour le monde entier.

**M. Anicet Le Pors.** Monsieur le ministre, m'autorisez-vous à vous interrompre ?

**M. le président.** Monsieur Le Pors, vous êtes l'unique orateur inscrit pour répondre à M. le ministre.

**M. Anicet Le Pors.** Monsieur le président, je demande à M. le ministre de bien vouloir me permettre de l'interrompre.

**M. le président.** Vous êtes inscrit pour répondre à M. le ministre, vous aurez donc tout loisir de le faire lorsqu'il aura quitté la tribune.

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** Monsieur le président, avec votre permission, je poursuis.

**M. le président.** Je vous le demande en effet.

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** Je vous en remercie, monsieur le président.

**M. Anicet Le Pors.** Vous vous dérobez, monsieur le ministre !

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** Etant donné que je n'ai pas, de ma place, interrompu M. Le Pors lorsqu'il proférait des énormités telles que celles que j'ai rappelées, je lui demande de ne pas m'interrompre lui-même.

**M. Anicet Le Pors.** Vous préférez traiter les faux problèmes plutôt que les vrais.

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** M. le Pors m'a offert une transition toute faite avec l'intervention de M. Cluzel qui a commencé son propos en constatant que Marx et Keynes étaient morts depuis longtemps. Je suis tout à fait de son avis.

M. Cluzel m'a interrogé sur un certain nombre de points et je voudrais lui répondre sur deux d'entre eux parce qu'il y a attaché une importance particulière.

Il a soulevé d'abord le problème de la taxe professionnelle et des taxes parafiscales. Je rappellerai que, conformément à la loi du 10 janvier 1980 sur la fiscalité directe locale, les résultats

des simulations relatives à une taxe professionnelle qui serait assise sur la valeur ajoutée seront transmis au Parlement comme le Gouvernement s'y est engagé avant le mois de juin 1981. Ainsi, le Parlement aura la possibilité d'adopter, quand il le jugera utile et s'il le juge utile, une réforme définitive de la taxe professionnelle.

Les inconvénients ou les perversions de la taxe professionnelle, que signalait M. Cluzel, trouveront, je l'espère — du moins jusqu'à plus ample informé — une solution dans le nouveau système dont le Parlement a arrêté le principe à la fin de la dernière session de 1979.

Quant aux taxes parafiscales, il avait été procédé à un inventaire approfondi et à un examen de chacune de ces taxes par une commission présidée par un magistrat de la Cour des comptes, M. Cabannes — examen qui a donné lieu à un rapport qui porte son nom — et, le 1<sup>er</sup> décembre dernier, un décret a mis en œuvre les conclusions de ce rapport.

Désormais, la création de nouvelles taxes parafiscales est très étroitement limitée et la remise en cause de ces taxes est faite tous les cinq ans. De la sorte, le Parlement et le Gouvernement, qui auront ainsi une vue harmonieuse sur ce sujet, pourront reprendre la maîtrise de ces taxes parafiscales dont la multiplication, effectivement, posait de graves problèmes que M. Poncet a connus de près à certains moments de sa brillante carrière.

Je répondrai également à la question posée par M. Cluzel, relative à la réévaluation des bilans. Le Gouvernement n'a jamais été hostile au principe de cette réévaluation puisque celle-ci a déjà été mise en œuvre partiellement ces dernières années, notamment à la suite du vote de la loi de juillet 1979 instituant une aide à l'investissement fondée sur la différentielle d'investissement calculée d'une année sur l'autre.

Mais la réévaluation des bilans avec incidence fiscale fait problème, chacun le sait bien. Faut-il réévaluer seulement l'actif ou bien également le passif ? Ce n'est pas du tout la même chose.

C'est pourquoi le Gouvernement a choisi une autre formule, celle de l'incitation fiscale à l'investissement dont les objectifs sont finalement les mêmes que ceux recherchés par la réévaluation des bilans.

M. Duffaut a évoqué, à propos de ce budget, les douzièmes provisoires et a craint qu'au mois de mai vous ne soyez appelés à reconsidérer le budget que vous aurez voté au cours de cette session et, pourquoi pas, à vous prononcer sur un autre budget.

Je ne voudrais pas défier l'avenir, monsieur Duffaut, mais je vous demande de me donner acte de trois réalités.

D'abord, vous m'accorderez que, depuis deux ans, je n'ai pas présenté au Parlement de projet de loi de finances rectificative de printemps et que la France a vécu sur le budget initial deux ans de suite sauf, naturellement, le « collectif » d'ajustement de fin d'année, qui est traditionnel et inévitable.

Vous m'accorderez, ensuite, que le budget de 1981 correspond à des choix cohérents et à des lignes de force que j'ai soulignées dans ma première intervention. Sans doute un nouveau gouvernement pourra-t-il faire demain le contraire. Mais, s'il veut poursuivre une politique d'économies, une politique de réduction du déficit, une politique de la famille, une politique d'investissements, s'il veut laisser la priorité à notre budget de défense, je vous le dis, monsieur Duffaut, il gardera ce budget.

Enfin, vous m'accorderez que, grâce à des efforts ingrats, accomplis année après année, l'exécution du budget de 1980 correspondra, à 3 ou 4 milliards de francs près, à la prévision.

Qui, dites-le moi, peut se targuer d'un tel résultat dans la situation mondiale incertaine où nous sommes, avec les variations des prix de l'énergie que nous constatons ? L'impartialité oblige à reconnaître que la gestion du budget a été rigoureuse même si elle ne fut pas facile.

Vous avez également, monsieur Duffaut, évoqué la prévision de croissance de 1,6 p. 100 et la volonté du Gouvernement d'atteindre un taux de croissance de 2,2 p. 100. Je croyais m'être expliqué sur ce sujet tout à l'heure. Il faut croire que je n'ai pas été assez clair, car je sais combien vous êtes averti de ces questions.

Ce n'est pas, vous le pensez bien, par une opération du Saint-Esprit que l'on peut passer de 1,6 à 2,2 p. 100. Pour réaliser cette ambition, le budget comporte un certain nombre de moyens d'intervention : l'application de l'incitation fiscale à l'investissement à compter du 1<sup>er</sup> octobre de cette année, le fonds d'action conjoncturelle et, d'une manière générale, l'ensemble des dispositifs qui figurent dans ce budget et qui devraient

permettre cette progression. Peut-être serons-nous déçus, monsieur Duffaut, mais telle est la volonté du Gouvernement et, dans la mesure où les circonstances le permettront, nous « pousserons les feux » dans ce sens.

Puis vous avez, avec la connaissance profonde que vous possédez de ce problème, relevé la courbe des déficits des budgets. Afin de ne pas vous encombrer l'esprit avec les chiffres depuis 1974 — en 1973, le budget était en léger excédent et, en 1974, nous avons vécu un événement qui est présent dans toutes les mémoires et qui est au cœur de notre discussion — je m'en tiendrai aux déficits depuis 1978. Cette année-là on a enregistré un écart entre la prévision et l'exécution qui était de 25,4 milliards de francs ; en 1979, l'écart était de 22,4 milliards de francs ; il sera sans doute, en 1980, de 4,5 ou 4,8 milliards de francs — j'espère que, d'ici au 31 décembre, rien ne viendra contrarier cette prévision.

Vous avez également évoqué les économies. Vous m'avez donné, monsieur Duffaut, en commission, une définition extrêmement précise des économies : les économies, c'est ce qu'on ne dépense pas. Eh bien, reprenez les rubriques telles que je les ai présentées : il s'agit bien de ce que l'on ne dépense pas, et je crois que les 13 milliards de francs sont parfaitement justifiés.

Vous m'avez fait grief — avec beaucoup de modération, certes — de la prévision faite par le Gouvernement en matière de hausse des prix.

Les effets du deuxième choc pétrolier de 1978-1979 sur la hausse des prix ont été des effets mécaniques, directs et indirects, au plan interne, qui se sont faits sentir en totalité en 1979 et 1980. En 1981, sauf, naturellement, nouvelle hausse des prix du pétrole, la hausse des prix devrait se ralentir ; les choses restant ce qu'elles sont à l'heure actuelle, elle devrait se chiffrer à 10,5 p. 100 en moyenne annuelle. C'est l'objectif du Gouvernement. C'est aussi le sens de toute la politique économique, financière et budgétaire menée depuis 1976, qui a porté ses fruits jusqu'au deuxième choc pétrolier et dont les effets durables ne manqueront pas de nouveau de se faire sentir.

Cette politique repose notamment sur la limitation du décuvert budgétaire et sur son financement par des ressources essentiellement non monétaires, sur une stricte maîtrise de l'évolution de la masse monétaire — cela, personne ne l'a contesté dans ce débat — sur la modération nécessaire de l'évolution des rémunérations et sur le renforcement de la concurrence.

La décélération de la hausse des prix prévue pour 1981 n'est donc pas une hypothèse gratuite, mais constitue l'objectif central de la politique économique du Gouvernement. Cet objectif exige, il est vrai, un effort de tous les partenaires économiques et sociaux. Le budget de 1981 peut pleinement contribuer à la réalisation de cet objectif qui, je vous l'accorde, sera constamment menacé par les variations internationales du prix du pétrole.

Enfin, vous avez critiqué la mesure figurant dans ce projet de budget relative au quotient familial, en arguant qu'elle renforçait les avantages des contribuables déjà privilégiés par le montant de leurs ressources. L'attribution d'une demi-part supplémentaire aux familles ayant trois enfants et plus ne profitera pas qu'à une tranche restreinte de la population : elle concernera 840 000 familles, soit environ 4 500 000 personnes.

Mais, sur un point, je veux vous rassurer : le Gouvernement demeure très attaché au principe même du quotient familial. Il ne s'agit pas d'un avantage forfaitaire ; d'autres prestations jouent ce rôle, qu'il s'agisse des allocations familiales, du complément familial, du revenu minimum garanti en 1981. Non, à revenu égal, le mécanisme du quotient familial assure le même avantage aux familles en fonction du nombre de personnes qui leur sont à charge.

Je peux, du même coup, rassurer M. Larché quant à la position du Gouvernement à l'égard du quotient familial : il n'est pas question, monsieur le sénateur, de revenir sur ce mécanisme, et la mesure proposée dans le projet de budget ne fait que confirmer le rôle de ce système dans la politique d'aide aux familles.

M. Moinet, qui a succédé à M. Duffaut à cette tribune, a critiqué le système prévu par le Gouvernement pour faire face au chômage, sous-entendant que ce système d'assistance n'était pas bon. Je voudrais bien situer les choses à ce sujet. Le système d'assistance au chômage est destiné à faire face aux effets sociaux, familiaux et humains du chômage ; le Gouvernement n'a jamais eu la prétention d'apporter la solution au problème du chômage à travers ce système d'aide, et je ne peux pas vous suivre, monsieur Moinet, quand vous dites que le Gouvernement se situe dans une perspective d'assistance face au problème du chômage.

Réduire la politique de l'emploi à une politique d'assistance serait, en effet, une erreur, ce serait même un grave contresens. Aussi ne le faisons-nous pas. Les mesures d'incitation à l'investissement et de stimulation de la croissance, le renforcement systématique des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, le développement de la recherche et des technologies, toutes actions que j'ai exposées dans mon propos initial, constituent une politique à l'opposé de l'assistance; c'est une politique créatrice d'emplois appuyée par des entreprises dynamiques et fortes.

Je signalerai également — et cela est plus que symbolique — l'effort exceptionnel de formation professionnelle accompli depuis plusieurs années — en 1981, plus de 10 milliards de francs pour les seuls crédits publics — et dans tous les domaines: qu'il s'agisse de l'apprentissage, des contrats emploi-formation, de l'enseignement technologique, qui complètent la modernisation en cours de notre système de formation initiale.

Tout cela n'a rien à voir avec de l'assistance.

Combien de fois ai-je entendu, dans cette enceinte, demander au Gouvernement — M. Poncelet le demandait encore tout à l'heure — de promouvoir l'investissement créateur d'emplois? C'est bien ce que nous faisons.

Mais cela ne nous autorise pas, sur le plan humain, à supprimer du jour au lendemain toute espèce d'assistance, et je suis sûr que M. Moinet le comprend parfaitement.

Vous avez parlé aussi, monsieur le sénateur, de la « guerre économique ». Je ne récus pas du tout cette expression. Si vous avez bien étudié ce projet de budget et si vous m'avez bien entendu tout à l'heure, vous avez compris que c'est une véritable déclaration de guerre que j'ai faite aux difficultés économiques auxquelles nous sommes confrontés. Cependant, je n'entends pas mobiliser les moyens selon le modèle japonais — je me suis exprimé tout à l'heure à ce sujet et n'y reviens pas.

Vous avez également évoqué le problème des prix. Je voudrais vous citer des chiffres. Je sais que, généralement, on se méfie des chiffres; c'est bien pourquoi, tout à l'heure, dans mon allocution, j'ai pris la précaution d'invoquer ceux de l'O. C. D. E., pour qu'on ne puisse pas accuser de partialité mon raisonnement. Les chiffres que je veux vous citer maintenant sont des chiffres acquis, donc vérifiables.

En 1974, lors du premier choc pétrolier, les prix ont accusé une hausse de 15,2 p. 100, en régime de contrôle des prix; à la suite du deuxième choc pétrolier, dont on a dit à cette tribune qu'il avait été plus important que le premier, les prix ont accusé une hausse de 11,8 p. 100 en 1979 et de 13,3 p. 100 en 1980, en régime de libertés des prix. Je crois ainsi répondre à l'appréhension que vous avez manifestée à l'idée que la libération des prix aurait été un facteur d'inflation.

L'endettement extérieur est un sujet important parce qu'il peut mettre en cause l'indépendance française, comme ce fut le cas en d'autres temps que je ne veux pas évoquer.

Je rappellerai à M. Moinet qu'en ce qui concerne l'endettement extérieur la France est dans la meilleure situation possible au plan international, qu'il s'agisse de l'endettement de l'Etat ou de celui des grandes entreprises et je ne citerai que l'exemple d'E. D. F.

La preuve de cette situation, c'est le crédit dont dispose la signature de la France. Les emprunteurs français sont très recherchés et bénéficient toujours de conditions relativement plus avantageuses. A cet égard la sanction du marché est sans ambiguïté.

M. Poncelet a commencé son propos en disant qu'il avait peut-être été entendu, mais qu'il n'était pas assuré d'avoir été compris. Je voudrais le rassurer et je lui répondrai sur les rubriques principales qu'il a évoquées.

D'abord, il m'a parlé des économies. Elles n'étaient pas possibles hier, m'a-t-il dit, pourquoi sont-elles possibles aujourd'hui, alors qu'elles sont multipliées par cinq ou six? On ne peut pas faire des économies — et il le sait — si elles ne sont pas préparées à l'avance.

Si ces économies d'un montant de 13 milliards de francs, au lieu d'être recherchées, poursuivies, mises au point, vérifiées pendant un an, avaient été de but en blanc décidées, on aurait pu introduire la paye dans l'administration, dans la vie de l'Etat et finalement faire de fausses économies, parce que si elles avaient été mal appréciées, mal ajustées, il aurait été nécessaire en fin d'année d'ouvrir des crédits supplémentaires.

La recherche d'économies est un domaine difficile et délicat. C'est la raison pour laquelle j'ai mis en place à la direction du budget un organisme permanent de recherche des économies.

Car, si l'on veut maîtriser l'évolution des finances publiques, telle que la dessinent les commissions du VIII<sup>e</sup> Plan — je vous offre aujourd'hui un commencement, mais certainement pas une fin — il faudra soutenir notre effort jour après jour, année après année. C'est dans ce sens que nous avons sans relâche réalisé des économies qui sont viables et fiables.

J'ai exonéré, je l'ai dit rapidement dans mon exposé, certaines dépenses inéluctables, comme celles qui sont générées par les loyers que paie l'administration pour abriter ses services ici et là ou comme les dépenses de carburant.

Vous avez relevé que les dépenses en capital n'augmentent que de 9 p. 100, taux inférieur à celui de l'inflation. Je ne discute pas ce constat, vous avez tout à fait raison. Mais, à mon avis, le sujet appelle un éclaircissement.

Le vrai problème, c'est que l'effort d'investissement se déplace de l'Etat vers les entreprises publiques et privées, vers les entreprises publiques avec, en particulier, le considérable programme nucléaire d'E. D. F., mais également vers les entreprises privées avec l'incitation fiscale dont vous avez souligné tout à l'heure le caractère positif.

Ce déplacement de l'effort d'investissement n'est pas arbitraire; il est le résultat de l'évolution des besoins et, je dois le souligner, de l'action des gouvernements de toutes ces dernières années.

En effet, depuis une vingtaine d'années, il a fallu accomplir un effort intensif en matière d'équipement, notamment dans le domaine hospitalier — il n'y avait pas suffisamment de lits d'hôpitaux en France — et scolaire. Rappelez-vous la période où l'on construisait un C. E. S. par jour, parce que nous étions en face d'une importante montée démographique et que les infrastructures étaient insuffisantes.

Monsieur Poncelet, fort heureusement, tous ces équipements ont été réalisés. La V<sup>e</sup> République a très bien travaillé à cet égard. Aujourd'hui, bien sûr, le problème est de mettre en place des équipements là où le besoin s'en fait sentir. Mais nous n'avons plus à faire le même effort généralisé que celui qui a été nécessaire durant les vingt années écoulées. Actuellement, notre effort doit porter sur la maintenance et l'entretien — et M. Beullac en a tenu compte dans son budget — indépendamment des nouveaux programmes dont le nombre est plus limité que naguère.

Vous avez également parlé des dépenses de fonctionnement. Les frais généraux de la nation progressent, en 1981, plus vite que le produit intérieur brut. Je voudrais apporter une précision importante sur ce point.

Depuis 1978, l'effort accompli pour réduire la progression des dépenses de fonctionnement du budget — c'est l'objet du titre III de la loi de finances que vous connaissez bien — qui constituent les véritables frais généraux de l'Etat, est au centre même de la politique budgétaire. C'est la raison pour laquelle, depuis deux ans, les crédits ont été renouvelés en francs courants et non pas en francs constants. Compte tenu des hypothèses économiques révisées pour 1980, les dépenses de fonctionnement augmentent seulement de 11,05 p. 100, parce qu'il faut tenir compte, au niveau des prix, des effets de l'inflation qui ont hypothéqué, en quelque sorte, les budgets de 1979 et 1980. Cette augmentation de 11,05 p. 100 des dépenses de fonctionnement est, d'ailleurs, le résultat normal d'une partie au moins des 13 milliards de francs d'économies dont j'ai parlé tout à l'heure.

M. Poncelet a dit qu'il ne fallait pas conserver un franc fort à tout prix et que le franc était, en quelque sorte, dopé. Je voudrais vous dire que le franc n'est pas maintenu artificiellement à son niveau actuel. Les taux d'intérêt français sont loin d'être les plus élevés du monde.

**M. Anicet Le Pors.** Il s'en faut de peu!

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** Ils sont même relativement moins élevés que les taux britanniques, que les taux américains actuels depuis quelques jours ou quelques semaines et même que les taux allemands si l'on rapproche ces taux du niveau de la hausse des prix en République fédérale d'Allemagne.

Quant à nos échanges extérieurs, leurs résultats ne sauraient être appréciés uniquement en ce qui concerne la balance commerciale. Le déficit de cette dernière en 1980 est dû, vous le savez, pour 90 p. 100 de son montant, au surcroît de la facture pétrolière depuis 1979.

Le déséquilibre de nos échanges commerciaux est compensé en partie par l'excédent de nos échanges de services, qu'il s'agisse du fret, du tourisme, des revenus d'investissement, des

assurances et, d'une manière générale, de toutes les prestations de services que la France peut exporter. Cet excédent, qui est maintenant parmi les plus élevés du monde, a atteint 28 milliards de francs en 1979.

Ces différents éléments, ainsi que, il faut bien le dire, la fermeté, la continuité de la politique économique, monétaire et budgétaire expliquent la stabilité du franc et sa place dans le système monétaire européen. Loin de constituer un handicap pour notre économie, la stabilité du franc est, au contraire, un atout essentiel pour l'avenir.

C'est ce qu'a fort brillamment exposé tout à l'heure à cette tribune M. Edgar Faure. Il a bien montré qu'une dévaluation du franc entraînerait des plus-values d'exportation sans comparaison aucune avec celles que nous subirions en matière d'importations d'énergie. C'est un simple calcul qui est à la portée de tout le monde.

M. Larché a tenu des propos sévères sur un service français. Je lui répondrai — mais il le sait au demeurant — que ce service n'a pas la tâche facile. Il lui faut, d'abord, collecter des chiffres — chacun s'accorde à reconnaître, qu'à cet égard, l'I. N. S. E. E. constitue l'un des meilleurs outils, par rapport à ceux des pays comparables au nôtre — il faut, ensuite, interpréter les statistiques. On n'échappe pas, dans ce travail, aux risques de déformation et, en tout cas, aux risques de critiques. Mais je laisserai, si vous le voulez bien, à M. Monory, lorsque vous examinerez le budget de ses services, le soin d'apaiser plus complètement vos appréhensions.

Vous avez eu raison de souligner qu'il existait une différence fondamentale entre les statistiques qui concernent le chômage et celles qui visent le nombre des demandeurs d'emploi. Cela est bien évident maintenant.

Vous avez évoqué la procédure des services votés et la nécessité de reviser les dépenses. Le Gouvernement est très attaché à reviser les services votés. Lorsque, ces deux dernières années, le Gouvernement a bloqué les crédits de fonctionnement à leur valeur en francs courants, il obligeait chaque ministre dépensier à faire ce qu'il appelle « un redéploiement », c'est-à-dire à n'engager une dépense nouvelle qu'après avoir supprimé une autre dépense.

C'est donc un système qui permet assurément de reconsidérer l'organisation et les méthodes d'action des administrations. N'est-ce pas procéder à une révision des services votés, monsieur Larché, que d'agir ainsi ?

En outre, cette année — et cela s'est chiffré, je vous l'ai dit tout à l'heure, à un milliard de francs — le ministère du budget, grâce à l'organisme permanent que j'ai mis en place et qui s'est rodé à cet égard, a procédé lui-même, d'une manière directe, en accord naturellement avec les ministres intéressés, à une révision des services votés ; de ce fait, un certain nombre d'organismes devenus inutiles trouvent leur belle mort dans cette opération.

Vous avez également évoqué l'avoir fiscal à 100 p. 100, et vous savez que cela est dans les intentions du Gouvernement. Vous avez dénoncé comme cause de l'inflation l'indexation généralisée. Je ne conteste pas du tout l'importance à la fois psychologique et mécanique de l'indexation dans le processus de l'inflation, et vous savez que le Gouvernement lutte en toute circonstance, chaque fois qu'il le peut, pour se prémunir contre de tels effets.

Le ministre du budget, pour sa part, empêche pratiquement chaque jour la création, souvent si tentante, de nouvelles indexations qui introduisent un élément de rigidité dans le budget et privent, ce faisant, le Parlement comme le Gouvernement, de toute marge de manœuvre.

Quant au taux d'intérêt des derniers emprunts émis par l'Etat — vous avez évoqué ce problème, ainsi qu'un certain nombre de vos collègues — il est destiné à donner aux épargnants une rémunération positive par rapport à la hausse des prix et à les orienter vers l'épargne longue des obligations.

C'est une priorité importante qui doit pouvoir être conciliée avec la lutte contre l'inflation puisqu'il s'agit, en l'espèce, d'apporter des moyens de financement aux entreprises, ce qui ne saurait être considéré comme une opération à caractère inflationniste.

Enfin — je ferai mienne l'une de vos conclusions — il faut effectivement faire passer la France d'une économie administrée à une économie responsable.

Vous comprendrez que ce budget, à cet égard, participe activement à cette mutation et à cette transition.

J'ai noté un certain nombre de propos tenus par M. Perrein : « le Gouvernement sacrifie l'emploi sur l'autel du franc », « l'électronique supprime des emplois ». Je lui demanderai simplement s'il entend stopper le progrès.

M. Perrein sait, comme chacun d'entre nous, que le progrès engendre le progrès et est créateur d'emplois. C'est la raison pour laquelle nous devons mener avec résolution une politique d'investissement à long terme, en accélérant la mise en place des procédures le permettant.

Si je suivais M. Perrein, s'agirait-il de réinventer les ateliers nationaux, d'ouvrir les chantiers du Champs-de-Mars ? Il sait comme moi, car il connaît son histoire, que ces tentatives se sont toujours soldées par des échecs.

Par conséquent, condamner l'investissement productif et créateur d'emplois, qu'il me permette de le lui dire, sans méchanceté, c'est une vue réactionnaire !

**M. Anicet Le Pors.** Vous parlez en orfèvre !

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** A cet égard, j'estime que la création d'emplois publics n'est pas un remède au chômage. Il existe sur ce point une divergence fondamentale entre lui et moi. Le Gouvernement attend l'amélioration de l'emploi du dynamisme des entreprises et du renforcement des investissements, bref, de la capacité d'entreprendre plutôt que du repli frileux sur une société bureaucratique.

Enfin, je terminerai en parlant d'un problème plus général, qui répond à une certaine sensibilité que je comprends parfaitement. Il concerne les rapports entre le Parlement et le Gouvernement. Il a été évoqué successivement par M. le rapporteur général et par M. Cluzel.

Je comprends très bien qu'ils souhaitent — et avec eux le Parlement français tout entier — que s'instaure un dialogue entre le Parlement et le Gouvernement. Cependant, quoi qu'on en dise, ce dialogue existe et chaque loi de finances, pour ne songer qu'à elles, en apporte la preuve.

**M. Anicet Le Pors.** C'est évident !

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** Il n'est qu'à voir comment chacune des lois de finances entre au Parlement et comment elle en sort !

Ce dernier se plaint effectivement de la marge de manœuvre étroite dont il dispose. Mais le Gouvernement éprouve la même impression. Cela explique pourquoi nous avons engagé résolument, cette année, une politique d'économies massives, drastiques. Il fallait « casser » la rigidité des budgets qui, par les services votés, se répétaient d'année en année, presque intouchables.

C'est la raison pour laquelle nous voulons progressivement — cela, en effet, ne peut se faire en un jour, parce qu'il y a des répercussions et des incidences économiques auxquelles il faut veiller — réduire le déficit et restituer leur liberté d'action à la fois au Gouvernement et au Parlement.

Des suggestions ont été présentées à cette tribune et j'en ai pris la meilleure note. Je crois que nous devons rechercher ensemble les conditions dans lesquelles un budget peut exprimer une politique nouvelle. C'est ce que nous avons essayé de faire pour 1981. Encore faut-il ne pas traîner derrière soi les séquelles des politiques anciennes.

Le budget est une approche sérieuse et énergique. Il est de surcroît, comme a bien voulu le dire M. Cluzel — je l'en remercie — aussi anti-électorale qu'il était possible dans les circonstances actuelles.

Un dialogue va s'instaurer sur les articles du projet de loi de finances. Vous savez que j'ai toujours été très ouvert à toutes les suggestions, mais je vous demande de prendre en compte la structure du budget, sa philosophie, sa finalité, les actions de force qu'il contient.

C'est précisément pour permettre de mener les politiques qui auront été choisies et, ce faisant, de restituer une plus grande liberté d'action au Parlement et au Gouvernement que je vous demande d'adopter ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Anicet Le Pors.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Le Pors, pour répondre au Gouvernement.

**M. Anicet Le Pors.** Monsieur le ministre, je veux d'abord faire une mise au point. Je n'ai jamais dit que le système social français était le plus rétrograde du monde. Je pense exactement le contraire ! J'ai tenu ces propos à l'égard du modèle japonais. Cette méprise prouve que vous avez fait une confusion et en tout cas, que vous ne m'écoutiez pas. Cela vous caractérise non pas comme un homme de dialogue, comme vous aimez à vous présenter, mais comme un homme intolérant !

En outre, vous ne m'avez pas laissé vous interrompre pour faire cette mise au point. C'est la première fois qu'un ministre me fait cette réponse. J'en tirerai cette conclusion : je ne permettrai plus à aucun membre de ce Gouvernement de m'interrompre dorénavant !

D'autre part, je constate que vous n'avez répondu à aucune des questions importantes que je vous avais posées : rien sur le chômage, rien sur l'augmentation du chômage féminin, rien sur le développement de l'emploi précaire, rien sur la liaison entre le chômage et la contrainte extérieure, rien sur le fait que le chômage augmente parce que notre déficit vis-à-vis des Etats-Unis, de la R. F. A. et du Japon a été pratiquement multiplié par deux.

Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un oubli de votre part. Je crois, au contraire, que vous voulez dissimuler ainsi que vous menez une politique délibérée de chômage, comme vous menez une politique délibérée d'inflation.

Vous n'avez rien dit non plus sur « l'enfoncement » du marché intérieur. Là encore, ce n'est pas un oubli. Le fait que nous ayons perdu, en un an, 0,8 p. 100 de notre marché intérieur, conquis par les importations étrangères, ne vous trouble pas, ou bien, vous le dissimulez ! Que nous ayons perdu 1 p. 100 de notre marché à l'exportation, vous n'en faites pas état non plus !

Ce n'est pas une politique irresponsable ; elle est volontaire. C'est pourquoi j'ai parlé de « haute trahison », en pesant mes mots.

Il m'est impossible de ne pas relever les propos qui ont été tenus sur l'I. N. S. E. E. Qui est responsable de la sous-information du Parlement ? Qui empêche toute prévision économique sous forme de variantes ? Nous n'avons qu'une perspective, celle qu'impose le Gouvernement.

Qui nous contraint à parler de cette variante unique et qui nous interdit de discuter, par exemple, comme je l'ai proposé, d'une simulation portant sur la baisse du franc de 5 p. 100 et sur ses conséquences sur l'ensemble des paramètres économiques ? Ce n'est pas l'I. N. S. E. E., c'est le Gouvernement !

Qui refuse de discuter des fonds publics versés aux entreprises privées ? Ce n'est pas l'I. N. S. E. E., c'est le Gouvernement !

Qui refuse de discuter des conclusions du rapport Blot, Méraud et Ventejol ? Ce n'est pas l'I. N. S. E. E., c'est le Gouvernement !

**M. Jacques Larché.** Me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Anicet Le Pors.** Ce n'est pas le moment de me demander la parole ! Quand on fait partie de la majorité, je n'autorise pas que l'on m'interrompe ! (*Vives exclamations sur les travées de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** Permettez-moi de présider !

J'ai prié tout à l'heure M. Le Pors de ne pas interrompre M. le ministre. Je prie maintenant ses collègues de ne pas l'interrompre.

**M. Jacques Larché.** Je ne suis pas ministre, je suis sénateur !

**M. Anicet Le Pors.** Je m'élève contre ces attaques qui visent un service public et des fonctionnaires compétents à seule fin de dédouaner le Gouvernement !

J'en viens au dernier point de cette brève intervention. Il concerne la discussion budgétaire.

Chacun, j'en suis sûr — même s'il ne le dit pas — sera frappé par l'atonie de cette discussion. A l'évidence, la consigne gouvernementale est passée !

Lorsque ce budget nous arrive modifié dans une proportion inférieure à un millième de la somme totale par l'Assemblée nationale, c'est normal !

Lorsque l'on sait que le Gouvernement, après que nous l'ayons voté, le modifiera dans une proportion cent fois supérieure aux modifications que nous apporterons, c'est habituel !

Lorsque le Premier ministre, pour la réunion la plus importante du Parlement, trouve le moyen de ne pas être là, cela va de soi !

Mais, lorsqu'un orateur communiste dépasse de trois minutes son temps de parole, alors là, c'est très grave ! Il met en cause le fonctionnement des institutions !

Monsieur le président, malgré le respect que j'ai pour vous, je vous dis simplement que je ne me laisserai pas intimider !

**M. le président.** Monsieur Le Pors, j'ai appliqué le règlement de la même façon pour tous les orateurs.

Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

— 5 —

#### TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant la loi n° 891 du 28 septembre 1942 réglementant l'exercice de la profession de directeur et de gérant d'agence privée de recherches. (N° 369 - 1978-1979.)

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 107, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

— 6 —

#### DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Jean Garcia, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc et des membres du groupe communiste et apparenté une proposition de loi, résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de fonctionnement et sur les objectifs de l'office central interprofessionnel du logement (O. C. I. L.).

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 106, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan et pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en application de l'article 11, alinéa 1, du règlement. (*Assentiment.*)

— 7 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 21 novembre 1980 :

A neuf heures trente :

1. — Réponses aux questions orales, sans débat, suivantes :

I. — M. Jean Cauchon demande à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie de bien vouloir lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des projets de son ministère tendant à préparer un texte législatif concernant l'étiquetage des logements par la réalisation notamment d'un label de qualité (n° 2812).

II. — M. Bernard Hugo s'étonne des récentes déclarations de M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie faites en Camargue, contre le « camping sauvage ».

Alors que des centaines de milliers de vacanciers s'entassent dans des conditions déplorables, aucun effort n'est fait par le Gouvernement pour augmenter la capacité d'accueil des campings.

Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour doubler le nombre de places dans les cinq prochaines années (n° 2823).

III. — M. Jean Garcia appelle l'attention de M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie sur la situation de la société Giram à Bobigny, créée pour assurer la maintenance du patrimoine de l'Office central interprofessionnel du logement (O.C.I.L.) et où 372 travailleurs sont menacés de licenciement.

L'entreprise Giram est menacée pour la seule raison que de véritables manipulations financières ont été encouragées pour la plonger dans une situation artificielle justifiant sa liquidation.

En conséquence, il lui demande quelles interventions il compte prendre auprès des administrations et organismes concernés pour une solution rapide à ce conflit en assurant l'activité de cette entreprise si utile au patrimoine social (n° 9).

IV. — M. Francis Palmero fait part à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie de l'émotion et des difficultés pratiques qui résultent de la libération des loyers pour certaines catégories de logements.

Il lui demande quels correctifs il entend apporter au texte en vigueur pour tenir compte des difficultés ainsi créées (n° 19).

V. — M. Raymond Dumont fait part à Mme le ministre des universités de l'inquiétude des élus de la région Nord-Pas-de-Calais à la suite des décisions prises par son ministère concernant la situation de l'université des sciences et techniques de Lille en matière d'habilitations.

Cela concerne tout particulièrement :

- le refus des licence et maîtrise de sciences physiques appliquées « mesures et contrôle » ;
- le refus des licence et maîtrise de tourisme ;
- la suppression du diplôme d'études approfondies de « sciences de l'éducation » ;
- la suppression du D. E. A. de mécanique.

S'y ajoute la suppression pour les universités de la possibilité de délivrer le grade d'ingénieur, dont les répercussions seront particulièrement sensibles dans la région Nord—Pas-de-Calais.

Il lui demande si elle compte modifier les décisions précédentes afin de permettre à l'université des sciences et techniques de Lille de poursuivre ses activités dans l'intérêt de la région. (N° 2828.)

VI. — Mme Danielle Bidard attire l'attention de Mme le ministre des universités sur les conditions de la rentrée universitaire de Paris VIII à Saint-Denis.

L'accès à l'université, sa bonne insertion dans le tissu urbain pour éviter les nuisances à la population dionysienne, n'ont pas été prévus.

Certains bâtiments sont encore inachevés.

Les retards des aménagements internes, notamment ceux des locaux du C. R. O. U. S., restreignent les conditions d'accueil des étudiants.

Enfin, une partie du matériel d'enseignement, déjà usagé, n'a pas supporté les conditions du transfert.

Elle lui demande de débloquent d'urgence des crédits exceptionnels pour assurer l'achèvement rapide de tous les travaux et le renouvellement des matériels rendus inutilisables par le déménagement. (N° 5.)

VII. — Mme Danielle Bidard attire l'attention de Mme le ministre des universités sur la grève du personnel du Museum d'histoire naturelle pour protester contre le licenciement arbitraire d'une chargée de fonction au Museum depuis quatre ans.

Son licenciement intervient après le renouvellement d'un stage probatoire de six mois.

Cette décision est en contradiction avec les appréciations formulées sur son activité lors de ses quatre années de service.

Ses compétences n'ont jamais été mises en cause.

Elle s'associe à la protestation du personnel du Museum contre de telles pratiques au moment où le budget 1981 des universités n'apporte aucune solution au manque d'effectifs dans l'enseignement supérieur.

De plus, la baisse des crédits de fonctionnement du Museum menace l'emploi d'une centaine de personnes hors statut.

Elle lui demande donc quelles mesures elle compte prendre d'une part pour que cette chargée de fonction soit réintégrée dans son emploi, d'autre part pour que les crédits octroyés au Museum d'histoire naturelle permettent le maintien en fonction de tous les personnels hors statut et la création de postes d'enseignant-chercheur. (N° 8.)

VIII. — Mme Danielle Bidard attire l'attention de Mme le ministre des universités sur les nombreuses difficultés rencontrées par les étudiants au moment de la rentrée universitaire.

Aux hausses touchant les transports, les livres, les fournitures scolaires, il faut ajouter celles des services indispensables à leur vie quotidienne : restaurants universitaires (+ 13 p. 100), sécurité sociale (+ 27 p. 100), loyers en résidence universitaire (+ 20 p. 100).

L'accroissement du coût de la vie dépasse 15 p. 100 l'an ; les bourses, par contre, n'ont été majorées que de 8 p. 100 l'an.

De plus, le budget pour 1981 prévoit une régression considérable des crédits prévus pour les œuvres universitaires.

La suppression d'habilitations contraint 40 000 étudiants à changer de ville pour continuer leurs études.

C'est pourquoi elle lui demande de prendre les mesures financières qui s'imposent : versement d'une allocation spéciale de rentrée ; relèvement du taux et du nombre des bourses ; progression des crédits réservés aux œuvres universitaires ; étalement de demi-tarif sur les transports (n° 23).

A onze heures, à quinze heures et le soir :

2. — Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1981, adopté par l'Assemblée nationale. [N°s 97 et 98 (1980-1981.) — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Première partie :

Conditions générales de l'équilibre financier.

(Articles 1<sup>er</sup> à 11 et état A.)

Aucun amendement aux articles de la première partie de la loi de finances pour 1981 n'est plus recevable.

**Vote de la première partie de la loi de finances pour 1981.**

En application de l'article 59, premier alinéa, du règlement, il sera procédé à un scrutin public ordinaire lors du vote de la première partie de la loi de finances pour 1981.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq minutes.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.

**Nomination de rapporteurs.**  
(Loi de finances pour 1981.)

	<i>Rapporteur général.</i>
M. Maurice Blin.	
	<i>Rapporteurs spéciaux.</i>
<b>I — BUDGETS CIVILS</b>	
a) Budget général.	
	MM.
Affaires étrangères .....	Héon.
Agriculture .....	Chamant.
Anciens combattants .....	Tomasini.
Commerce et artisanat .....	Ballayer.
Commerce extérieur .....	Larue.
Coopération .....	Schmitt.
Culture et communication :	
Culture .....	Fourcade.
Information .....	Goetschy.
Départements d'outre-mer .....	Jager.
Economie et budget :	
I. — Charges communes .....	Duffaut.
II. — Section commune .....	} Manet.
III. — Economie .....	
IV. — Budget .....	
Education .....	Delfau.
Environnement et cadre de vie :	
Environnement .....	Torre.
Logement et cadre de vie .....	Moinet.
Industrie .....	Tomasini.
Intérieur (et rapatriés) .....	Raybaud.
Jeunesse, sports et loisirs :	
I. — Section commune .....	} Bonduel.
II. — Jeunesse et sports .....	
III. — Tourisme .....	
Justice .....	Yves Durand.
	Lombard.
Services du Premier ministre :	MM.
I. — Services généraux .....	Guillaume.
Aménagement du territoire .....	De Montalembert.
II. — Secrétariat général de la défense nationale .....	Marcellin.
III. — Conseil économique et social .....	Jargot.
IV. — Commissariat général du Plan .....	Le Pors.
V. — Recherche .....	Discours Desacres.
VI. — Industries agricoles et alimentaires .....	Goetschy.
Territoires d'outre-mer .....	Jager.
Transports :	
I. — Section commune .....	Mlle Rapuzzi.
II. — Aviation civile .....	Marcellin.
III. — Marine marchande .....	Le Pors.
Ports .....	Larue.
IV. — Transports intérieurs :	
Transports terrestres .....	Mlle Rapuzzi.
Routes et voies navigables .....	Moinet.
V. — Météorologie .....	Marcellin.
Travail et santé :	
I. — Section commune .....	} Fosset.
II. — Travail et participation .....	
III. — Santé .....	
Sécurité sociale .....	Fortier.
Universités .....	Chazelle.
b) Budgets annexes.	
	MM.
Imprimerie nationale .....	Vallin.
Journaux officiels .....	Jargot.
Légion d'honneur et ordre de la Libération .....	Chazelle.
Monnaies et médailles .....	Fourcade.
Postes et télécommunications .....	Perrein.
Prestations sociales agricoles .....	Torre.

**II. — DÉFENSE**

a) Budget général.

	MM.
Exposé d'ensemble .....	Francou.
Dépenses ordinaires .....	Legouez.
Dépenses en capital .....	Francou.

b) Budget annexe.

Essences .....	M. Manet.
----------------	-----------

**III. — AUTRES DISPOSITIONS**

	MM.
Comptes spéciaux du Trésor .....	Poncelet.
Radiodiffusion et télévision (organismes créés par la loi n° 74-696 du 7 août 1974) .....	Cluzel.
Observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes .....	Fosset.

*Rapporteurs pour avis.*

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

TOMES

I	Culture : M. Miroudot.
II	Cinéma-théâtre dramatique : M. Carat.
III	Environnement : M. Hubert Martin.
IV	Education : M. Séramy.
V	Enseignement agricole : M. Tinant.
VI	Enseignements supérieurs : M. Sauvage.
VII	Recherche scientifique et technique : M. Gouteyron.
VIII	Formation professionnelle continue : Mme Gros.
IX	Jeunesse et sports : M. Ruet.
X	Information-presse : Mme Gros.
XI	Radiodiffusion-télévision : M. Pasqua.
XII	Relations culturelles, scientifiques et techniques : M. Pelletier.
XIII	Coopération : M. Delmas.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

TOMES

I	Agriculture : M. Sordel.
II	Aménagement rural : M. Roujon.
III	Industries agricoles et alimentaires : M. Jeambrun.
IV	Industrie : M. Collomb.
V	Energie : M. Pintat.
VI	Recherche scientifique : M. Noé.
VII	Commerce et artisanat : M. Raymond Brun.
VIII	Consommation et concurrence : M. Ehlers.
IX	Commerce extérieur : M. PrévotEAU.
X	Aménagement du territoire : M. Rinchet.
XI	Plan : M. Lucotte.
XII	Routes et voies navigables : M. Braconnier.
XIII	Ports maritimes : M. Millaud.
XIV	Logement : M. Laucournet.
XV	Urbanisme : M. Ceccaldi-Pavard.
XVI	Tourisme : M. Malassagne.
XVII	Environnement : M. Pouille.
XVIII	Transports terrestres : M. Berchet.
XIX	Aviation civile : M. Legrand.
XX	Marine marchande : M. Yvon.
XXI	Postes et télécommunications : M. Rausch.
XXII	Départements d'outre-mer : M. Parmantier.
XXIII	Territoires d'outre-mer : M. Mossion.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

TOMES

I	Affaires étrangères : M. Claude Mont.
II	Affaires étrangères - relations culturelles : M. Francis Palmero.
III	Coopération : M. Louis Martin.
IV	Défense (section commune) : M. Jacques Genton.
V	Défense (section Gendarmerie) : M. Lucien Gautier.
VI	Défense (section Forces terrestres) : M. Jacques Chaumont.
VII	Défense (section Air) : M. Albert Voilquin.
VIII	Défense (section Marine) : M. Max Lejeune.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

TOMES

I	Anciens combattants : M. Méric.
II	Santé : M. Chérioux.
III	Sécurité sociale : M. Boyer.
IV	Travail : M. Béranger.
V	B. A. P. S. A. : M. Gravier.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION,  
DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÉGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## TOMES

- I Intérieur : M. Salvi.
- II Justice : M. Tailhades.
- III Départements d'outre-mer : M. Virapoullé.
- IV Territoires d'outre-mer : M. Cherrier.
- V Protection civile : M. Girod.

## COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Jacques Habert a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 62 (1980-1981) de M. Pierre Croze et plusieurs de ses collègues, tendant à permettre aux établissements d'enseignement français situés hors de France de recevoir, dans le cadre de la formation permanente, des jeunes et des adultes.

## COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. André Rabineau a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 86 (1980-1981) de M. Méric, tendant à étendre le bénéfice des dispositions en vigueur pour les veuves permettant le cumul de la pension de guerre avec les allocations vieillesse.

## COMMISSION DES LOIS

M. Jacques Larché a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 28 (1980-1981) de Mme Hélène Luc, tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'utilisation des forces de police et les complicités dont bénéficient les mouvements se réclamant du nazisme à l'intérieur des services.

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 20 NOVEMBRE 1980

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

*Enseignement agricole privé : subventions de fonctionnement.*

836. — 20 novembre 1980. — M. Hubert d'Andigné attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la situation des établissements de l'enseignement agricole privé, placés sous le régime de la reconnaissance. Il lui demande en particulier les raisons pour lesquelles les subventions de fonctionnement accordées au titre de 1980 aux établissements de l'enseignement catholique fonctionnant à temps plein, ne bénéficiant pas du régime de l'agrément prévu par la loi n° 78-786 du 28 juillet 1978, ne vont progresser en francs courants par élève que de 0 p. 100, 10 p. 100 ou 14,5 p. 100 selon les classes.

*Eure-et-Loir : prêts spéciaux aux jeunes agriculteurs.*

837. — 20 novembre 1980. — M. Raymond Poirier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur le problème des prêts à moyen terme spéciaux jeunes agriculteurs dont la demande s'accroît très fortement dans le département d'Eure-et-Loir. Il lui demande : 1° si la répartition des prêts ne pourrait tenir compte de la proportion des tranches d'exploitation de 5 à 80 hectares, et de la valeur des reprises souvent trop élevée pour de jeunes

agriculteurs ; 2° si le plafond forfaitaire fixé à 250 000 francs ne pourrait être dans certains cas dépassé ; 3° si de nouvelles modalités pour accorder ces prêts ne pourraient être mises en place pour éviter de longs mois d'attente et le retard de nombreuses installations.

*Dialysés à domicile : montant de l'indemnité.*

838. — 20 novembre 1980. — M. Guy Durbec attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale sur la situation des dialysés à domicile (hospitalisation à domicile). Il lui rappelle que ces personnes, en effectuant ces séances à leur domicile plutôt que dans des établissements spécialisés, réduisent les dépenses de la sécurité sociale de près de 30 p. 100. Il lui explique néanmoins que les séances de dialyse à domicile sont fort coûteuses pour les intéressés car elles occasionnent des frais considérables en eau, électricité et téléphone. De plus, elles nécessitent la présence constante d'une tierce personne. Il lui indique que l'indemnité compensatrice dont le montant initialement prévu en 1979 était de 30 francs par séance d'hémodialyse a été ramenée injustement à 15 francs. Il lui demande donc quelle mesure il compte prendre pour venir en aide à ces personnes qui souhaitent, pour des raisons évidentes de confort moral essentiellement, continuer de pratiquer l'hospitalisation à domicile dans des conditions raisonnables.

*Nord - Pas-de-Calais :*

*nombre de places mises au concours de psycho-rééducateur.*

839. — 20 novembre 1980. — M. Jacques Bialski attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale sur les critères retenus par les services de son ministère pour répartir entre les écoles implantées dans diverses régions de France les places mises au concours d'entrée en deuxième année d'études préparant au diplôme d'état de psycho-rééducateur. Il s'étonne de la disparité entre le nombre de places attribuées notamment à l'Île-de-France (235 places pour environ 8 millions d'habitants) et le nombre de places attribuées au Nord-Pas-de-Calais (20 places pour 4 millions d'habitants). Il constate l'insuffisance inacceptable des places accordées au Nord-Pas-de-Calais : chaque année la D. D. A. S. S. met au concours 25 places pour ses seuls besoins propres en dehors des besoins des établissements. Il estime que le Nord-Pas-de-Calais doit disposer de moyens de formation à la hauteur de ses besoins et il lui demande en conséquence quelles dispositions il compte prendre pour mettre fin à la situation actuelle.

*Fonctionnaires retraités : garantie d'un minimum décent.*

840. — 20 novembre 1980. — M. Pierre Gamboa attire l'attention de M. le ministre du budget sur la situation d'un certain nombre d'agents de l'administration de l'éducation nationale et plus généralement de la fonction publique qui n'ont pas accompli, pour des raisons diverses, les annuités nécessaires leur permettant de prétendre à une retraite décente. Il lui demande de leur assurer un minimum garanti dont la base de référence pourrait être le S. M. I. C.

*Pensions de réversion : augmentation du taux.*

841. — 20 novembre 1980. — M. Pierre Gamboa attire l'attention de M. le ministre du budget sur la situation des personnels ayant exercé une activité sociale au service de l'administration de l'éducation nationale. Ces retraités se voient aujourd'hui en bute à de nombreuses difficultés financières, leur niveau de vie étant aggravé par les difficultés économiques que subit le pays. Aussi, il lui demande s'il envisage une augmentation substantielle de la pension du conjoint survivant. Dans l'immédiat, pour prendre en compte les sollicitations exprimées d'une manière pressante par les intéressés, il lui demande de porter le taux actuel des pensions de réversion de 50 p. 100 à 60 p. 100.

*Sarthe : date de mensualisation des pensions.*

842. — 20 novembre 1980. — M. Jacques Chaumont appelle l'attention de M. le ministre du budget sur le fait que les retraités civils et militaires du département de la Sarthe voient leurs retraites payées trimestriellement, à terme échu, et non mensuellement. Il appelle son attention sur le fait que 57 départements sont actuellement mensualisés et demande de lui préciser la date à laquelle le département de la Sarthe pourra bénéficier de la mensualisation.

*Ventes par correspondance : origine des articles.*

843. — 20 novembre 1980. — M. Jacques Chaumont appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur le fait qu'un certain nombre de Français achète une gamme importante de produits en recourant à l'achat par correspondance sur catalogues. Il appelle son attention sur le fait que la plupart des catalogues de ventes

par correspondance n'indiquent pas la provenance des articles. De ce fait, les acheteurs ignorent si l'article qu'ils ont acheté est français ou étranger. Un grand nombre d'acheteurs qui souhaiteraient donner la priorité aux produits français sont ainsi dépourvus de ce moyen d'appréciation. Il lui demande s'il ne serait pas opportun d'obliger les organismes recourant à la vente par catalogues d'indiquer l'origine des produits qu'ils diffusent.

*Travailleuses familiales : effectifs insuffisants.*

844. — 20 novembre 1980. — **M. Hubert d'Andigné** rappelle à **Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la famille et de la condition féminine**, que tout salarié malade bénéficie d'un arrêt de travail pour la durée nécessaire à sa guérison. Cependant, les mères de famille malades ne peuvent, le plus souvent, bénéficier du temps de repos nécessaire à leur rétablissement. En effet, les conditions de vie contemporaines conduisent les familles à s'éloigner d'une parenté susceptible de les assister en cas de difficulté. Dans ces conditions, les travailleuses familiales apparaissent particulièrement qualifiées pour suppléer les mères de famille. Or, les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan visant à porter l'effectif des travailleuses familiales à 22 000 sont loin d'avoir été atteints, le nombre de celles-ci étant actuellement de 7 000 pour l'ensemble du pays. Cette situation résulte en particulier du caractère insuffisant et facultatif des crédits alloués par les organismes de sécurité sociale. Une politique familiale suppose la reconnaissance du droit à la santé des mères de famille; il lui demande de prendre les dispositions nécessaires pour leur permettre, sans gêne pour la vie familiale, de bénéficier en toutes circonstances des soins que leur état nécessite, notamment en instituant un financement suffisant et garanti des services rendus par les travailleuses familiales, qui permettrait ainsi d'atteindre les effectifs prévus par le VI<sup>e</sup> Plan.

*Production de blé : régulation du marché.*

845. — 20 novembre 1980. — **M. Hubert d'Andigné** rappelle à **M. le ministre de l'agriculture** que la production de blé a, cette année, enregistré une hausse de 35 millions de quintaux. Cette situation risque de conduire à une augmentation considérable des stocks et placer ainsi les producteurs dans une situation préjudiciable sur le marché. Pour y remédier, il apparaît nécessaire de prendre des mesures spécifiques pour assainir le marché et développer les exportations, ce qui assurerait, par ailleurs, un supplément de ressources pour la balance commerciale de la France. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre ou proposer aux instances communautaires compétentes pour : 1° relancer l'exportation de blé; 2° obtenir la réouverture de l'intervention au prix de référence pour les mois d'avril et mai 1981.

*Caisse de mutualité sociale agricole : crédits pour les examens de médecine préventive.*

846. — 20 novembre 1980. — **M. Stéphane Bonduel** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur l'utilité humaine, sociale et financière des examens de médecine préventive, en particulier pour les personnes âgées. Il lui fait observer que dans son département ces examens de santé gratuits sont pratiqués depuis 11 ans et que, grâce aux efforts de sensibilisation qui ont été faits, la caisse de mutualité sociale agricole parvient aujourd'hui à faire exercer cette prévention sur un pourcentage de personnes beaucoup plus important qu'au départ; que par ailleurs l'enveloppe destinée à financer ces examens ne s'accroît pas dans les mêmes proportions; que la mutualité sociale agricole regrette d'être ainsi obligée de freiner cette forme de prévention dont l'effet indiscutable est de diminuer à échéance les dépenses de santé. Il lui demande en conséquence s'il ne lui paraît pas souhaitable et possible que les crédits alloués au titre des examens de santé soient accordés sans limite comme cela se pratique auprès des caisses primaires de sécurité sociale et que les examens en question puissent également se faire sur des personnes âgées de plus de 60 ans.

*Pensions vieillesse du régime agricole : montant.*

847. — 20 novembre 1980. — **M. Stéphane Bonduel** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur l'écart important dans le domaine des prestations vieillesse entre le niveau des retraites des exploitants agricoles et celui des retraites des autres catégories socio-professionnelles. Il lui demande en conséquence en lui rappelant ses promesses à ce sujet et en souhaitant que l'augmentation porte sur la retraite de base, quelles mesures le Gouvernement compte prendre à court terme pour remédier à cette injustice.

*Articles de sports : T. V. A.*

848. — 20 novembre 1980. — **M. Guy Schmaus** demande à **M. le ministre du budget** de bien vouloir lui indiquer quelle est la somme que les finances publiques ont perçue au titre de la taxe à la valeur ajoutée sur les articles et équipements de sport vendus dans le commerce durant l'année 1979. Il lui signale par exemple que, selon la presse, le marché du tennis aurait représenté en 1979 deux milliards de francs. La T. V. A., à elle seule, s'élèverait à 600 millions. Peut-il, entre autres informations, lui confirmer ces chiffres.

*Télévision : résorption des zones d'ombre.*

849. — 20 novembre 1980. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre de la culture et de la communication** de lui préciser l'état actuel d'application, année par année, du programme de résorption des zones d'ombre dans la réception des émissions de télévision mis en place en 1977 et qui prévoyait l'implantation de 200 réémetteurs ou réseaux communautaires par an.

*Emissions à l'intention des malentendants : réalisations.*

850. — 20 novembre 1980. — **M. Henri Caillavet** rappelle à **M. le ministre de la culture et de la communication** ses nombreuses interventions pour que soit développées la réalisation et la diffusion d'émissions spécifiques à l'intention des sourds et malentendants et peut-être même dans des conditions identiques lors d'une rediffusion à une heure convenable de la journée du journal télévisé. Quelle réponse est-il en mesure de lui donner.

*Handicapés : application de la loi.*

851. — 20 novembre 1980. — **M. Henri Caillavet** rappelle à **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** que la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 dont il a été rapporteur par ailleurs au Sénat concernant les handicapés n'est que très partiellement appliquée puisque les décrets d'application ne sont pas encore publiés, notamment ceux concernant les articles 53 et 54, c'est-à-dire ceux visant l'appareillage et les aides personnelles. N'a-t-il pas conscience également que l'allocation de 1 300 francs aux adultes handicapés est médiocre voire insignifiante. En conséquence, il lui demande quelle politique il entend mettre en œuvre pour faire appliquer la loi et prendre de nouvelles dispositions pour favoriser l'insertion des handicapés dans la société.

*Italie : réglementation des importations d'animaux en provenance de la Communauté.*

852. — 20 novembre 1980. — **M. Henri Caillavet** demande à **M. le ministre de l'agriculture** ayant eu par ailleurs connaissance au Parlement européen dont il est membre de ces anomalies, s'il lui paraît convenable que l'Italie mette en œuvre des règlements sanitaires exorbitants pour les importations d'animaux en provenance de la Communauté. En effet, ces mesures se révèlent pour l'essentiel être de véritables barrières douanières. Ne lui paraît-il donc pas opportun de se soucier de ces difficultés et prendre toutes les mesures qu'impose la situation, par exemple des engagements de réciprocité commerciale ou mieux une convention sur les qualités des viandes et le contrôle phyto-sanitaire sous peine de pénaliser l'élevage français.

*Allemagne : contrôle de l'importation des pommes.*

853. — 20 novembre 1980. — **M. Henri Caillavet** demande à **M. le ministre de l'agriculture** s'il a eu connaissance des agissements des autorités allemandes qui débordant l'esprit des recommandations de la commission de Bruxelles dans l'application des critères de contrôle ont refusé l'importation de certains fruits français, notamment des pommes golden. Ces mesures sont en réalité des entraves à peine déguisées aux échanges commerciaux intracommunautaires de nature à porter un grave préjudice aux exploitants agricoles. Comme il semble que ces agissements n'ont pas cessé, il souhaite connaître les décisions qu'il entend prendre pour pallier ces intolérables difficultés.

*Budgets départementaux : modification des dates de clôture.*

854. — 20 novembre 1980. — **M. Maurice Pic** rappelle à **M. le ministre de l'intérieur** qu'un arrêté du 24 septembre 1980 a décidé de modifier les dates de clôture des opérations comptables des budgets départementaux et communaux qui depuis des lustres étaient arrêtées au 28 février de l'année suivante; désormais, et à compter du budget 1980, l'exercice comptable est ramené au

31 décembre 1980 en ce qui concerne la section d'investissement, ce qui oblige les services à cesser toute émission de mandats au 5 décembre prochain ; au 31 janvier 1981 pour la section de fonctionnement avec arrêt de mandatement au 20 décembre 1980. Cela va bousculer les habitudes prises, cela va encombrer les services comptables, cela va se traduire par des reports de crédits non dépensés, cela va gêner la bonne exécution des prévisions budgétaires. C'est pourquoi il lui demande : 1° les raisons profondes de cette décision ; 2° les avantages qu'il en attend pour l'administration locale.

*Prestation pour frais de garde : versement aux fonctionnaires.*

855. — 20 novembre 1980. — **M. Claude Fuzier** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur la décision des pouvoirs publics d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1980, à la charge des caisses d'allocations familiales, une prestation trimestrielle de 400 francs par enfant gardé. Ce versement compense en partie les cotisations que les parents doivent verser en tant qu'employeur d'assistantes maternelles agréées. Il lui demande à ce propos pourquoi les pouvoirs publics n'ont toujours pas pris la décision de verser cette prestation aux fonctionnaires auxquels il verse directement toutes les prestations familiales.

*Annuaire : résultats d'un sondage.*

856. — 20 novembre 1980. — **M. Claude Fuzier** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion** les enseignements qu'il tire des conclusions suivantes d'un sondage réalisé cet été par l'association française des usagers du téléphone : 1° 97 p. 100 des personnes ayant répondu estiment que la mention gratuite dans les annuaires de la profession des abonnés aiderait à trouver le correspondant recherché ; 2° 75 p. 100 trouvent utile l'annuaire par rues.

*Versement des prestations sociales des pêcheurs des Antilles-Guyane.*

857. — 20 novembre 1980. — **M. Claude Fuzier** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer)** s'il est exact que le décret par lequel les pêcheurs des Antilles-Guyane qui cotisent aux allocations familiales pour quatre-vingt-dix jours par trimestre doivent toucher les prestations pour quatre-vingt-dix jours (et non plus soixante-quinze) n'est toujours pas appliqué.

*Suppression du « beurre de Noël » : motifs.*

858. — 20 novembre 1980. — **M. Claude Fuzier** demande à **M. le ministre de l'agriculture** : 1° si les rumeurs selon lesquelles l'opération « Beurre de Noël » serait supprimée sont fondées ; 2° dans l'affirmative, quelles en sont les raisons.

*Centre universitaire des Antilles-Guyane : application de la loi sur l'enseignement supérieur.*

859. — 20 novembre 1980. — **M. Claude Fuzier** appelle l'attention de **Mme le ministre des universités** sur un article paru dans le n° 337 (9 novembre 1980) de la lettre *Information Caraïbes*, relatif au centre universitaire des Antilles-Guyane (C. U. A. G.). Selon cet article, le conseil d'administration du C. U. A. G. s'est réuni le 29 octobre pour examiner les conséquences de la nouvelle loi n° 80-564 sur l'enseignement supérieur du 21 juillet 1980. Cette loi donne aux professeurs de rang magistral la moitié des sièges du conseil et diminue la représentation des autres catégories de personnel universitaire. L'existence du C. U. A. G., selon son conseil d'administration, est ainsi remise en cause car il n'y a pas un nombre suffisant de professeurs de rang magistral. L'application stricte de la loi entraînerait la disparition de deux U.E.R. Le conseil a donc décidé, par trente-trois voix sur trente-six votants, de ne pas appliquer la loi. Il lui demande à ce propos : 1° quelle est la position de ses services sur ce problème ; 2° comment ses services envisagent de le régler.

*Groupes d'aide psycho-pédagogiques de la Martinique : fonctionnement.*

860. — 20 novembre 1980. — **M. Claude Fuzier** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur un article paru dans le numéro 337 (9 novembre 1980) de la lettre « Information Caraïbe » relatif au fonctionnement en Martinique des groupes d'aide psycho-pédagogiques : « On en compte huit en Martinique... Ils rassemblent instituteurs et spécialistes en psycho-motricité. Leur action restait limitée jusqu'à la création, cette année, à l'école normale de la Martinique,

de deux sections de formation pour rééducateurs en psycho-pédagogie et psycho-motricité. Elles concernent les instituteurs titulaires de toute l'académie des Antilles-Guyane contraints jusqu'ici pour obtenir cette qualification de se rendre en métropole. Le nombre de stagiaires prévu est d'une vingtaine. A ce rythme, il faudrait vingt à vingt-cinq ans pour satisfaire les besoins. Le recrutement des stagiaires n'est pas au point, aucun critère n'étant prévu au départ. D'où une sélection opérée par les inspecteurs départementaux en faisant fi du barème de classement et en se basant sur des appréciations subjectives. » Il lui demande à ce propos : 1° si ses services ont recensé, pour la Martinique, les besoins réels en groupes d'aides psycho-pédagogiques ; 2° quels sont leurs projets de création pour les années à venir ; 3° quels sont les critères exacts de sélection pour le recrutement des stagiaires.

*Sapeurs-pompiers : régime de retraite.*

861. — 20 novembre 1980. — **M. Philippe Madrelle** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les revendications présentées par l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels communaux et départementaux. Cette catégorie professionnelle souhaiterait bénéficier d'un régime particulier de retraite. Il lui rappelle les conditions particulièrement dangereuses et insalubres dans lesquelles travaillent les sapeurs-pompiers ; une amélioration de la situation pécuniaire des agents partant à la retraite permettrait de compenser dans une certaine mesure les différents risques auxquels sont exposés les sapeurs-pompiers lors de leurs interventions, de leur lutte contre les feux de forêt. Le calcul du montant de la retraite des sapeurs-pompiers est effectué par rapport au salaire de base qui reste très modeste, les primes représentant 35 p. 100 du salaire. L'aménagement du statut de la profession et de la retraite des sapeurs-pompiers figure dans des circulaires et des dispositions statutaires, mais ces textes ne sont pas suivis d'application concrète au sein des corps de sapeurs-pompiers. En conséquence, il lui demande s'il ne juge pas opportun de doter cette catégorie socio-professionnelle d'un régime particulier de retraite.

*Situation de l'industrie de la chaussure.*

862. — 20 novembre 1980. — **M. Philippe Madrelle** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur la gravité de la situation de l'industrie de la chaussure. Le poids très important pris par les importations de chaussures, tant en provenance des pays de l'Est que des pays d'Asie, constitue une menace très dangereuse et de nature à mettre rapidement en péril des branches entières de l'industrie française de la chaussure. Il lui rappelle que pour bon nombre de localités situées en Aquitaine et dans le Sud-Ouest, les entreprises de chaussure constituent l'unique activité industrielle ; de la vitalité et du dynamisme de ces entreprises dépend la situation de l'emploi dans ces départements déjà gravement atteints. Cette progression inquiétante de la proportion des importations se manifeste non seulement sur le plan du marché intérieur mais également sur celui de la Communauté économique européenne, qui, contrairement aux principaux pays industrialisés, ne s'est pas dotée de mesures protectrices. Pour l'ensemble des fabricants de chaussures, exporter, occuper une place privilégiée sur les marchés extérieurs apparaît une nécessité absolue à la survie de leur entreprise. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il compte prendre pour réglementer tant le marché national que le marché européen et limiter ainsi les importations massives de chaussures en provenance des pays à bas salaires.

*Société Euroceral de Vendargues : situation de l'emploi.*

863. — 20 novembre 1980. — **M. Marcel Vidal** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur les menaces de licenciement qui pèsent sur les 700 salariés de la Société Euroceral (Européenne des céramiques alumineuses) installée à Vendargues. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre en faveur de cette entreprise et souhaite savoir si une éventuelle reconversion paraît réalisable.

*Marché des céréales : situation.*

864. — 20 novembre 1980. — **M. Henri Caillavet** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la nécessité de rouvrir l'inter-vention pour les produits agricoles alimentaires céréaliers au prix de référence dans la mesure — c'est une quasi-certitude — où l'importance des stocks l'exigerait. Il lui demande si cette mesure ne lui paraît pas indispensable afin de favoriser l'écoulement des surplus de production.

## ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du jeudi 20 novembre 1980.

## SCRUTIN (N° 46)

Sur l'amendement n° 58 de M. Louis Perrein tendant à insérer un article additionnel avant l'article 11 du projet de loi déclaré d'urgence complétant la loi du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements.

Nombre des votants .....	301
Nombre des suffrages exprimés.....	263
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	132
Pour l'adoption.....	71
Contre .....	192

Le Sénat n'a pas adopté.

## Ont voté pour :

MM.  
Antoine Andrieux.  
Germain Authié.  
André Barroux.  
Gilbert Baumet.  
Gilbert Belin.  
Noël Berrier.  
Jacques Bialski.  
Marc Boeuf.  
Charles Bonifay.  
Jacques Carat.  
René Chazelle.  
Bernard Chochoy.  
Félix Ciccolini.  
Raymond Courrière.  
Roland Courteau.  
Georges Dagonia.  
Michel Darras.  
Marcel Debarge.  
Gérard Delfau.  
Lucien Delmas.  
Michel Dreyfus-Schmidt.  
Henri Duffaut.  
Guy Durbec.

Emile Durieux.  
Léon Eeckhoutte.  
Jules Faigt.  
Claude Fuzier.  
Gérard Gaud.  
Jean Geoffroy.  
Mme Cécile Goldet.  
Léon-Jean Grégory.  
Roland Grimaldi.  
Robert Guillaume.  
Maurice Janetti.  
Tony Larue.  
Robert Laucournet.  
André Lejeune (Creuse).  
Louis Longueueue.  
Philippe Machefer.  
Philippe Madrelle.  
Michel Manet.  
Marcel Mathy.  
Pierre Matraja.  
André Méric.  
Gérard Minvielle.  
Paul Mistral.  
Michel Moreigne.

Pierre Noé.  
Bernard Parmantier.  
Albert Pen.  
Louis Perrein (Val-d'Oise).  
Pierre Perrin (Isère).  
Jean Peyraffitte.  
Maurice Pic.  
Edgard Pisani.  
Robert Pontillon.  
Roger Quilliot.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
René Regnault.  
Roger Rinchet.  
Gérard Roujas.  
André Rouvière.  
Robert Schwint.  
Frank Sérusclat.  
Edouard Soldani.  
Georges Spénale.  
Edgar Tailhades.  
Raymond Tarcy.  
Fernand Tardy.  
Jean Varlet.  
Marcel Vidal.

## Ont voté contre :

MM.  
Michel d'Aillières.  
Michel Alloncle.  
Jean Amelin.  
Hubert d'Andigné.  
Alphonse Arzel.  
Octave Bajoux.  
René Ballayer.  
Bernard Barbier.  
Charles Beaupetit.  
Marc Bécam.  
Henri Belcour.  
Jean Bénard Mousseaux.  
Georges Berchet.  
André Bettencourt.  
Jean-Pierre Blanc.  
Maurice Blin.  
André Bohl.  
Roger Boileau.  
Edouard Bonnefous.  
Jacques Bordeneuve.  
Charles Bosson.  
Jean-Marie Bouloux.  
Pierre Bouneau.  
Amédée Bouquerel.  
Yvon Bourges.  
Raymond Bourguine.  
Philippe de Bourgoing.  
Raymond Bouvier.  
Louis Boyer.  
Jacques Braconnier.  
Raymond Brun.  
Michel Caldaguès.

Jean-Pierre Cantegrit.  
Pierre Carous.  
Marc Castex.  
Jean Cauchon.  
Pierre Ceccaldi-Pavard.  
Jean Chamant.  
Jacques Chaumont.  
Michel Chauty.  
Adolphe Chauvin.  
Jean Chérioux.  
Lionel Cherrier.  
Auguste Chupin.  
Jean Cluzel.  
Jean Colin.  
François Collet.  
Francisque Collomb.  
Georges Constant.  
Auguste Cousin.  
Pierre Croze.  
Michel Crucis.  
Charles de Cuttoli.  
Etienne Dailly.  
Marcel Daunay.  
Jacques Descours Desacres.  
Jean Desmarests.  
François Dubanchet.  
Hector Dubois.  
Charles Durand (Cher).  
Yves Durand (Vendée).  
Edgar Faure.

Charles Ferrant.  
Louis de La Forest.  
Marcel Fortier.  
André Fosset.  
Jean-Pierre Fourcade.  
Jean Francou.  
Lucien Gautier.  
Jacques Genton.  
Alfred Gérin.  
Michel Giraud (Val-de-Marne).  
Jean-Marie Girault (Calvados).  
Paul Girod (Aisne).  
Henri Goetschy.  
Adrien Gouteyron.  
Jean Gravier.  
Mme Brigitte Gros.  
Paul Guillard.  
Paul Guillaumot.  
Jacques Habert.  
Jean-Paul Hammann.  
Baudouin de Hauteclouque.  
Marcel Henry.  
Gustave Héon.  
Rémi Herment.  
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).  
Marc Jacquet.  
René Jager.  
Pierre Jeambrun.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Louis Jung.

Paul Kauss.  
Pierre Labonde.  
Pierre Lacour.  
Christian de La Malène.  
Jacques Larché.  
Guy de La Verpillière.  
Jean Lecanuet.  
Yves Le Cozannet.  
Modeste Legouez.  
Bernard Legrand.  
Edouard Le Jeune (Finistère).  
Max Lejeune (Somme).  
Marcel Lemaire.  
Bernard Lemarié.  
Louis Le Montagner.  
Charles-Edmond Lenglet.  
Roger Lise.  
Georges Lombard (Finistère).  
Maurice Lombard (Côte-d'Or).  
Pierre Louvot.  
Roland du Luart.  
Marcel Lucotte.  
Jean Madelin.  
Paul Malassagne.  
Kléber Malécot.  
Raymond Marcellin.  
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).  
Louis Martin (Loire).  
Serge Mathieu.  
Michel Maurice-Bokanowski.

Jacques Ménard.  
Pierre Merli.  
Daniel Millaud.  
Michel Miroudot.  
Claude Mont.  
Geoffroy de Montalembert.  
Roger Moreau.  
André Morice.  
Jacques Mossion.  
Georges Mouly.  
Jacques Moutet.  
Jean Natali.  
Henri Olivier.  
Charles Ornano (Corse-du-Sud).  
Paul d'Ornano (Français établis hors de France).  
Dominique Pado.  
Francis Palmero.  
Gaston Pams.  
Sosefo Makape Papilio.  
Charles Pasqua.  
Bernard Pellarin.  
Jacques Pelletier.  
Guy Petit.  
Paul Pillet.  
Jean-François Pintat.  
Raymond Poirier.  
Christian Poncelet.  
Henri Portier.  
Roger Poudonson.  
Richard Pouille.  
Maurice PrévotEAU.  
Jean Puech.  
André Rabineau.

Jean-Marie Rausch.  
Joseph Raybaud.  
Georges Repiquet.  
Guy Robert (Viennet).  
Paul Robert (Cantal).  
Victor Robini.  
Roger Romani.  
Jules Roujon.  
Marcel Rudloff.  
Roland Ruet.  
Pierre Sallenave.  
Pierre Salvi.  
Jean Sauvage.  
Pierre Schiélé.  
François Schleiter.  
Robert Schmitt.  
Paul Séramy.  
Michel Sordel.  
Louis Souvet.  
Pierre-Christian Taittinger.  
Jacques Thyraud.  
René Tinant.  
Lionel de Tinguy.  
René Tomasini.  
Henri Torre.  
René Touzet.  
René Travert.  
Georges Treille.  
Raoul Vadepiéd.  
Jacques Valade.  
Edmond Valcin.  
Pierre Vallon.  
Louis Virapoullé.  
Albert Voilquin.  
Frédéric Wirth.  
Joseph Yvon.  
Charles Zwickert.

## Se sont abstenus :

Mme Marie-Claude Beaudeau.  
M. Jean Béranger.  
Mme Danielle Bidard.  
MM.  
René Billères.  
Stéphane Bonduel.  
Serge Boucheny.  
Louis Brives.  
Henri Caillavet.  
Emile Didier.  
Raymond Dumont.  
Jacques Eberhard.  
Gérard Ehlers.

Pierre Gamboa.  
Jean Garcia.  
Marcel Gargar.  
François Giacobbi.  
Bernard Hugo (Yvelines).  
Paul Jargot.  
André Jouany.  
France Lechenault.  
Charles Lederman.  
Fernand Lefort.  
Anicet Le Pors.  
Mme Hélène Luc.  
James Marson.

Jean Mercier.  
Louis Minetti.  
Josy Moinet.  
Jean Ooghe.  
Mme Rolande Perlican.  
Hubert Peyou.  
Michel Rigou.  
Marcel Rosette.  
Guy Schmaus.  
Abel Sempé.  
Pierre Tajan.  
Camille Vallin.  
Hector Viron.

## N'a pas pris part au vote :

M. Louis Lazuech.

## N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat et M. Maurice Schumann, qui présidait la séance.

## Ont délégué leur droit de vote :

(Articles 63 et 64 du règlement.)

MM. Gilbert Baumet à M. Marcel Vidal.  
Bernard Chochoy à M. Jules Faigt.  
Guy Petit à Baudouin de Hauteclouque.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants .....	290
Nombre des suffrages exprimés.....	252
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	127
Pour l'adoption.....	61
Contre .....	191

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

**SCRUTIN (N° 47)**

Sur l'ensemble du projet de loi, déclaré d'urgence, complétant la loi du 3 janvier 1979 instituant une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements.

Nombre des votants ..... 301  
 Nombre des suffrages exprimés..... 232  
 Majorité absolue des suffrages exprimés..... 117

Pour l'adoption..... 209  
 Contre ..... 23

Le Sénat a adopté.

**Ont voté pour :**

MM.  
 Michel d'Aillières.  
 Michel Alloncle.  
 Jean Amelin.  
 Hubert d'Andigné.  
 Alphonse Arzel.  
 Octave Bajoux.  
 René Ballayer.  
 Bernard Barbier.  
 Charles Beaupetit.  
 Marc Bécam.  
 Henri Belcour.  
 Jean Bénard.  
 Mousseaux.  
 Jean Béranger.  
 Georges Berchet.  
 André Bettencourt.  
 René Billères.  
 Jean-Pierre Blanc.  
 Maurice Blin.  
 André Bohl.  
 Roger Boileau.  
 Stéphane Bonduel.  
 Edouard Bonnefous.  
 Jacques Bordeneuve.  
 Charles Bosson.  
 Jean-Marie Bouloux.  
 Pierre Bouneau.  
 Amédée Bouquerel.  
 Yvon Bourges.  
 Raymond Bourguine.  
 Philippe de Bourgoing.  
 Raymond Bouvier.  
 Louis Boyer.  
 Jacques Braconnier.  
 Louis Brives.  
 Raymond Brun.  
 Henri Caillavet.  
 Michel Caldaguès.  
 Jean-Pierre Cantegrit.  
 Pierre Carous.  
 Marc Castex.  
 Jean Cauchon.  
 Pierre Ceccaldi-Pavard.  
 Jean Chamant.  
 Jacques Chaumont.  
 Michel Chauty.  
 Adolphe Chauvin.  
 Jean Chérioux.  
 Lionel Cherrier.  
 Auguste Chupin.  
 Jean Cluzel.  
 Jean Colin.  
 François Collet.  
 Francisque Collomb.  
 Georges Constant.  
 Auguste Cousin.  
 Pierre Croze.  
 Michel Crucis.  
 Charles de Cuttoli.  
 Etienne Dailly.  
 Marcel Daunay.  
 Jacques Descours Desacres.  
 Jean Desmarests.

Emile Didier.  
 François Dubanchet.  
 Hector Dubois.  
 Charles Durand (Cher).  
 Yves Durand (Vendée).  
 Edgar Faure.  
 Charles Ferrant.  
 Louis de La Forest.  
 Marcel Fortier.  
 André Fosset.  
 Jean-Pierre Fourcade.  
 Jean Francou.  
 Lucien Gautier.  
 Jacques Genton.  
 Alfred Gérin.  
 François Giacobbi.  
 Michel Giraud (Val-de-Marne).  
 Jean-Marie Girault (Calvados).  
 Paul Girod (Aisne).  
 Henri Goetschy.  
 Adrien Gouteyron.  
 Jean Gravier.  
 Léon-Jean Grégory.  
 Mme Brigitte Gros.  
 Paul Guillard.  
 Paul Guillaumot.  
 Jacques Habert.  
 Jean-Paul Hammann.  
 Baudouin de Hauteclocque.  
 Marcel Henry.  
 Gustave Héon.  
 Rémi Herment.  
 Bernard-Charles Hugo (Ardèche).  
 Marc Jacquet.  
 René Jager.  
 Pierre Jeambrun.  
 André Jouany.  
 Léon Jozeau-Marigné.  
 Louis Jung.  
 Paul Kauss.  
 Pierre Labonde.  
 Pierre Lacour.  
 Christiar de La Malène.  
 Jacques Larché.  
 Guy de La Verpillière.  
 Jean Lecanuet.  
 France Lechenault.  
 Yves Le Cozannet.  
 Modeste Legouez.  
 Bernard Legrand.  
 Edouard Le Jeune (Finistère).  
 Max Lejeune (Somme).  
 Marcel Lemaire.  
 Bernard Lemarié.  
 Louis Le Montagner.  
 Charles-Edmond Lenglet.  
 Roger Lise.

Georges Lombard (Finistère).  
 Maurice Lombard (Côte-d'Or).  
 Pierre Louvot.  
 Roland du Luart.  
 Marcel Lucotte.  
 Jean Madelain.  
 Paul Malassagne.  
 Kléber Malécot.  
 Raymond Marcellin.  
 Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).  
 Louis Martin (Loire).  
 Serge Mathieu.  
 Michel Maurice-Bokanowski.  
 Jacques Ménard.  
 Jean Mercier.  
 Pierre Merli.  
 Daniel Millaud.  
 Michel Miroudot.  
 Josy Moinet.  
 Claude Mont.  
 Geoffroy de Montalembert.  
 Roger Moreau.  
 André Morice.  
 Jacques Mossion.  
 Georges Mouly.  
 Jacques Moutet.  
 Jean Natali.  
 Henri Olivier.  
 Charles Ornano (Corse-du-Sud).  
 Paul d'Ornano (Français établis hors de France).  
 Dominique Pado.  
 Francis Palmero.  
 Gaston Pams.  
 Sosefo Makape Papilio.  
 Charles Pasqua.  
 Bernard Pellarin.  
 Jacques Pelletier.  
 Pierre Perrin (Isère).  
 Guy Petit.  
 Hubert Peyou.  
 Paul Pillet.  
 Jean-François Pintat.  
 Raymond Poirier.  
 Christian Poncelet.  
 Henri Portier.  
 Roger Poudonson.  
 Richard Pouille.  
 Maurice PrévotEAU.  
 Jean Puech.  
 André Rabineau.  
 Jean-Marie Rausch.  
 Joseph Raybaud.  
 Georges Repiquet.  
 Michel Rigou.  
 Guy Robert (Vienne).  
 Paul Robert (Cantal).  
 Victor Robini.  
 Roger Romani.

Jules Roujon.  
 Marcel Rudloff.  
 Roland Ruet.  
 Pierre Sallenave.  
 Pierre Salvi.  
 Jean Sauvage.  
 Pierre Schiélé.  
 François Schleiter.  
 Robert Schmitt.  
 Abel Sempé.  
 Paul Séramy.

Michel Sordel.  
 Louis Souvet.  
 Pierre-Christian Taittinger.  
 Pierre Tajan.  
 Jacques Thyraud.  
 René Tinant.  
 Lionel de Tinguy.  
 René Tomasini.  
 Henri Torre.  
 René Touzet.

René Traveret.  
 Georges Treñfle.  
 Raoul Vadepiéd.  
 Jacques Valade.  
 Edmond Valcin.  
 Pierre Vallon.  
 Louis Virapoullé.  
 Albert Voilquin.  
 Frédéric Wirth.  
 Joseph Yvon.  
 Charles Zwickert.

**Ont voté contre :**

Mme Marie-Claude Beaudéau.  
 Mme Danielle Bidard.  
 MM.  
 Serge Boucheny.  
 Raymond Dumont.  
 Jacques Eberhard.  
 Gérard Ehlers.  
 Pierre Gamboa.

Jean Garcia.  
 Marcel Gargar.  
 Bernard Hugo (Yvelines).  
 Paul Jargot.  
 Charles Lederman.  
 Fernand Lefort.  
 Anicet Le Pors.  
 Mme Hélène Luc.

James Marson.  
 Louis Minetti.  
 Jean Ooghe.  
 Mme Rolande Perlican.  
 Marcel Rosette.  
 Guy Schmaus.  
 Camille Vallin.  
 Hector Viron.

**Se sont abstenus :**

MM.  
 Antoine Andrieux.  
 Germain Authié.  
 André Barroux.  
 Gilbert Baumet.  
 Gilbert Belin.  
 Noël Berrier.  
 Jacques Bialski.  
 Marc Bœuf.  
 Charles Bonifay.  
 Jacques Carat.  
 René Chazelle.  
 Bernard Chochoy.  
 Félix Ciccolini.  
 Raymond Courrière.  
 Roland Courteau.  
 Georges Dagonia.  
 Michel Darras.  
 Marcel Debarge.  
 Gérard Delfau.  
 Lucien Delymas.  
 Michel Dreyfus-Schmidt.  
 Henri Duffaut.  
 Guy Durbec.

Emile Durieux.  
 Léon Eeckhoutte.  
 Jules Faigt.  
 Claude Fuzier.  
 Gérard Gaud.  
 Jean Geoffroy.  
 Mme Cécile Goldet.  
 Roland Grimaldi.  
 Robert Guillaume.  
 Maurice Janetti.  
 Tony Larue.  
 Robert Laucournet.  
 André Lejeune (Creuse).  
 Louis Longuequeue.  
 Philippe Machefer.  
 Philippe Madrelle.  
 Michel Manet.  
 Marcel Mathy.  
 Pierre Matraja.  
 André Méric.  
 Gérard Minvielle.  
 Paul Mistral.  
 Michel Moreigne.

Pierre Noé.  
 Bernard Parmantier.  
 Albert Pen.  
 Louis Perrein (Val-d'Oise).  
 Jean Peyrafitte.  
 Maurice Pic.  
 Edgard Pisanl.  
 Robert Pontillon.  
 Roger Quilliot.  
 Mlle Irma Rappuzzi.  
 René Regnault.  
 Roger Rinchet.  
 Gérard Roujas.  
 André Rouvière.  
 Robert Schefar.  
 Franck Sérusclat.  
 Edouard Soldani.  
 Georges Spénale.  
 Edgar Tailhades.  
 Raymond Tarcy.  
 Fernand Tardy.  
 Jean Varlet.  
 Marcel Vidal.

**N'a pas pris part au vote :**

M. Louis Lazuech.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Alain Poher, président du Sénat et M. Maurice Schumann, qui présidait la séance.

**Ont délégué leur droit de vote :**

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Gilbert Baumet à M. Marcel Vidal.  
 Bernard Chochoy à M. Jules Faigt.  
 Guy Petit à M. Baudouin de Hauteclocque.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants ..... 302  
 Nombre des suffrages exprimés..... 232  
 Majorité absolue des suffrages exprimés..... 117  
 Pour l'adoption..... 209  
 Contre ..... 23

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.